



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 juin 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2013

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1123108001

Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific pour la fourniture d'un spectromètre infrarouge à transformer de Fourier (FTIR), pour une somme maximale de 93 628,45 \$ taxes incluses, suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-12738 - 1 soumissionnaire conforme. Autoriser pour ce faire un virement budgétaire entre projets.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134730001

Accorder 36 contrats à la firme Centre de tri Mélimax et 4 contrats à la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie des 34 territoires de l'agglomération et des 7 écocentres, ceci pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours. Dépense totale de 11 469 150,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12590 - 6 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134730002

Accorder 21 contrats à la firme Émondage Allard, 10 contrats aux Entreprises environnementales Pierrefonds, 6 contrats au Centre de tri Mélimax et 3 contrats à Écoservices Tria pour la réception, le tri et la mise en marché de bois qui provient des cours de voirie des 34 territoires et des 7 écocentres de l'agglomération, pour une durée de 36 mois avec deux années d'option. Dépense totale 2 519 068,68 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12790 - 8 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472006

Accorder un contrat à P.E.S. Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12860 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1135035002

Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136135005

Autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada ltée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques. (Montant estimé de la prolongation 242 017,78 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1135260002

Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (2 soumissionnaires -) - (Montant estimé de l'entente : 3 289 752 \$)

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130715001

Accorder un contrat à la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère Pie-IX / Sherbrooke / Viau / Pierre-De-Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM), du 22 juin au 29 septembre 2013, pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.009 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822007

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le planage et revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 731 750,79 \$ (contrat : 1 573 750,79 \$ + incidences : 158 00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257903 - 11 soumissionnaires

20.010 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309005

Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de quatre (4) mois pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en Suvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1135309005 - 2 soumissionnaires / Autoriser un virement budgétaire entre projets.

20.011 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822018

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 3 387 701,56 \$ (contrat : 2 954 201,56 \$ + incidences : 433 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278101 - 6 soumissionnaires

20.012 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822017

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à la rue Pierre-de-Coubertin. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 654 906,70 \$ (contrat : 1 548 306,70 \$ + incidences : 106 600 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 265401 - 9 soumissionnaires

20.013 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135884001

Accorder un contrat à Charex inc., pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 185 139,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.014 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134332002

Accorder un contrat à la firme Neolect/Le Saux inc. pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de football/soccer du complexe sportif Claude-Robillard - Autoriser une dépense de 319 582,27 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 6503 - 3 soumissionnaires

20.015 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130652002

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon (0869) situé au 5550 rue Angers dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 742 278,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5627 (2 soumissionnaires).

20.016 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822005

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 815 845 \$ (contrat : 5 311 845 \$ + incidences : 504 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 234403 - 7 soumissionnaires

20.017 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130660007

Autoriser une dépense additionnelle de 32 000,01 \$ et le transfert de 32 999,99 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Soconex entrepreneur général inc. (CM12 1110) d'un montant total de 65 000 \$, le portant de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses

20.018 Contrat de construction

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136336001

Autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$, taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (CM11 0477), majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 \$ à 36 093 625 \$, taxes incluses.

20.019 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822021

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 - centre-ville). Arrondissement : Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat : 6 959 920,98 \$ + incidences : 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.020 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131670003

Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

20.021 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1131237001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Macogep, économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de constructions (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une somme maximale de 133 210,03 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12571 - 1 soumissionnaire conforme / Approuver le projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.022 Contrat de services professionnels

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1133329001

Approuver le contrat d'édition entre le Groupe Librex et la Ville de Montréal pour la publication d'un outil pédagogique intitulé « Les Survivantes » et autoriser le directeur du Service de police, à le signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.023 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133046002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le remplacement de lanterneaux du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 205 517,82 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #13-12749 - 3 soumissionnaires.

20.024 Contrat de services professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1130541002

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) - Appel d'offres public (13-12378) - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses. (Projet DPT: 11-19)

20.025 Entente

CG Police , Direction principale - 1122402001

Approuver une entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 \$, à compter du 1^{er} juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.026 Entente

CM Direction générale , Direction du greffe - 1130892001

Approuver le projet de deux ententes entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »

20.027 Immeuble - Acquisition

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195004

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire.

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.028 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131027002

Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Jean-Talon / Approuver un projet d'acte de cession aux termes duquel la Ville cède à la Société de transport de Montréal deux lots qui seront déposés au cadastre du Québec, situé au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant la somme de 22 000 \$, plus les taxes applicables

20.029 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135323002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec Inc., un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 1 819,51 m² à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 octobre 2013 au 31 octobre 2018, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$ taxes incluses, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux

20.030 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134069003

Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Joseph Remer /Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue, afin de subventionner l'organisme en réduisant le loyer annuel

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131375003

Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue - 2013 - 2014 », pour la période du 2 avril 2013 au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Ratifier le soutien à Ali et les princes de la rue, sous la forme d'une gratuité des frais pour l'utilisation du gymnase double du Centre Claude-Robillard, lors de la tenue d'un Gala de boxe du 10 mai 2013, pour un montant approximatif de 3 370 \$ / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.032 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130340001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ à 32 organismes, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131470002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220003

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour la réalisation de sa planification 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131470003

Accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ à Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1124320009

Approuver l'entente biennale de 700 000 \$ entre la Ville de Montréal et La Vitrine culturelle de Montréal qui accorde un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013, et en 2014, dans le cadre de l'entente Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec / Approuver le projet de convention à cet effet

20.037 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134002002

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et Le Sud-Ouest, pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12770 - seul soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.038 Entente

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133370003

Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

20.039 Immeuble - Aliénation

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131368004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Village de Senneville un terrain d'une superficie de 1 159,3 m², avec bâtiment dessus érigé, sans considération monétaire, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.040 Entente

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136254001

Autoriser le report du terme du prêt de 300 000 \$ consenti à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013 / Autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$ majorant la contribution de la Ville de Montréal à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$ (taxes incluses) / Approuver à cette fin les modifications requises aux protocoles d'entente et convention intervenus avec l'organisme

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135268003

Renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Champagneur et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Outremont, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135915002

Donner un accord de principe relativement aux orientations proposées pour les écoterritoires afin que la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) puisse entreprendre la mise en œuvre de son programme de conservation des 150 hectares de terrains municipaux présentant un intérêt écologique.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Bureau du taxi de Montréal , Direction - 1133335002

Mandater la direction générale, en concertation avec le service des infrastructures du transport et de l'environnement, pour poursuivre la démarche de mise en place de la société paramunicipale « Bureau du taxi de Montréal » sur la base des orientations proposées

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.004 Administration - Nomination de membres

CG Bureau du taxi de Montréal , Direction - 1133335003

Nommer quatre membres du conseil d'administration au « Bureau du taxi de Montréal » représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131005003

Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel-Parc-Extension / Autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur tout le parcours / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130382002

Autoriser la direction de la culture et du patrimoine à rembourser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) un montant maximal de 110 615,92 \$ pour couvrir les frais relatifs au départ de M. Robert Perron suite à sa mise à pied.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131213003

Autoriser une dépense de 27 700 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013

30.008 Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131213002

Autoriser une dépense de 47 470,80 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133430004

Modifier les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, tels qu'approuvés par le comité exécutif le 20 février 2013 (CE13 0196), pour tenir compte de l'absence d'amendements législatifs ce printemps ayant pour but d'améliorer les conditions de participation électorale aux élections municipales

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Finances , Direction du budget - 1132662001

Fixer au 30 juin 2013 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budgets PTI 2014-2016

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1130088002

Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.012 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1132714004

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au bilan de la deuxième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats

30.013 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368008

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) par lequel on retire de la liste des équipements d'intérêt collectif, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m², localisé dans l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est. N/Réf. : 31H12-05-6180-01

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Bureau principal de gestion de projets - 1134175003

Accepter, en vertu de l'article 85, 2^e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid. Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002- Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114- Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$.

30.015 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Direction principale - 1132464002

Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation.

30.016 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1134834005

Approuver la modification de l'accord de contribution convenu avec l'Agence canadienne de développement international, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles, à signer ladite modification de l'accord, pour et au nom de la Ville.

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368003

Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m²

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

40.002 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1121010020

Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est »

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1131180001

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 842 760 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 93 640 \$ visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

40.004 Règlement - Urbanisme

CM Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1124637015

Demander au Conseil municipal d'adopter un règlement modifier le Plan d'urbanisme afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la Paix de la liste des bâtiments de valeur exceptionnelle et d'adopter un règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal intitulé « Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix située 3465, rue Éthel et la construction d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 ».

50 – Ressources humaines

50.001 Nomination

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1132418003

Autoriser une promotion de cadre policier, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1135179002

Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « CITÉ jeune, participe! » portant sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais.

60.002 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130273003

Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.003 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134390002

Dépôt des bilans annuels 2012 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131165002

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence à la suite de l'étude des amendements requis au Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour un comité exécutif public.

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131165001

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence portant sur la conciliation travail-famille pour les élus et élues

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041009

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er mai au 31 mai 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.007 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135035002: Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soumissionnaire)

60.008 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822021: Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 - centre-ville). Arrondissement : Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

60.009 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573020

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131670003: Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 juin 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1123108001

Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific pour la fourniture d'un spectromètre infrarouge à transformer de Fourier (FTIR), pour une somme maximale de 93 628,45 \$ taxes incluses, suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-12738 - 1 soumissionnaire conforme. Autoriser pour ce faire un virement budgétaire entre projets.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134730001

Accorder 36 contrats à la firme Centre de tri Mélimax et 4 contrats à la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie des 34 territoires de l'agglomération et des 7 écocentres, ceci pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours. Dépense totale de 11 469 150,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12590 - 6 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134730002

Accorder 21 contrats à la firme Émondage Allard, 10 contrats aux Entreprises environnementales Pierrefonds, 6 contrats au Centre de tri Mélimax et 3 contrats à Écoservices Tria pour la réception, le tri et la mise en marché de bois qui provient des cours de voirie des 34 territoires et des 7 écocentres de l'agglomération, pour une durée de 36 mois avec deux années d'option. Dépense totale 2 519 068,68 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12790 - 8 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472006

Accorder un contrat à P.E.S. Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12860 - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1135035002

Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136135005

Autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada ltée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques. (Montant estimé de la prolongation 242 017.78\$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1135260002

Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires -) - (Montant estimé de l'entente : 3 289 752 \$)

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1130715001

Accorder un contrat à la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère Pie-IX / Sherbrooke / Viau / Pierre-De-Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM), du 22 juin au 29 septembre 2013, pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.009 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822007

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le planage et revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 731 750,79 \$ (contrat : 1 573 750,79 \$ + incidences : 158 00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257903 - 11 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309005

Accorder un contrat à Néoelect/Le Saux Inc. d'une durée de quatre (4) mois pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1135309005 - 2 soumissionnaires / Autoriser un virement budgétaire entre projets.

20.011 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822018

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 3 387 701,56 \$ (contrat : 2 954 201,56 \$ + incidences : 433 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278101 - 6 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822017

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à la rue Pierre-de-Coubertin. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 654 906,70 \$ (contrat : 1 548 306,70 \$ + incidences : 106 600 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 265401 - 9 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135884001

Accorder un contrat à Charex inc., pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 185 139,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soum.).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.014 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134332002

Accorder un contrat à la firme Neolect/Le Saux inc. pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de football/soccer du complexe sportif Claude-Robillard - Autoriser une dépense de 319 582,27 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 6503 - 3 soumissionnaires

20.015 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130652002

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon (0869) situé au 5550 rue Angers dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 742 278,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5627 (2 soum.).

20.016 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822005

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 815 845 \$ (contrat : 5 311 845 \$ + incidences : 504 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 234403 - 7 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130660007

Autoriser une dépense additionnelle de 32 000,01 \$ et le transfert de 32 999,99 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Soconex entrepreneur général inc. (CM12 1110) d'un montant total de 65 000 \$, le portant de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses

20.018 Contrat de construction

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136336001

Autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$, taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (CM11 0477), majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 \$ à 36 093 625 \$, taxes incluses.

20.019 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822021

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 - centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat : 6 959 920,98 \$ + incidences : 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

20.020 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131670003

Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

20.021 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1131237001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Macogep, économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de constructions (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une somme maximale de 133 210,03 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 12-12571 - 1 soumissionnaire conforme / Approuver le projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.022 Contrat de services professionnels

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1133329001

Approuver le contrat d'édition entre le Groupe Librex et la Ville de Montréal pour la publication d'un outil pédagogique intitulé « Les Survivantes » et autoriser le directeur du Service de police, à le signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.023 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133046002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le remplacement de lanterneaux du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 205 517,82 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #13-12749 - 3 soumissionnaires.

20.024 Contrat de services professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1130541002

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) - Appel d'offres public (13-12378) - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses. (Projet DPT: 11-19)

20.025 Entente

CG Police , Direction principale - 1122402001

Approuver une entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 \$, à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.026 Entente

CM Direction générale , Direction du greffe - 1130892001

Approuver le projet de deux ententes entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »

20.027 Immeuble - Acquisition

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195004

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m², dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire.

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 juin 2013, 8 h 30, à l'article 20.045

Dossier déjà inscrit à la séance du 24 mai 2013, 8 h, à l'article 20.002

20.028 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131027002

Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Jean-Talon / Approuver un projet d'acte de cession aux termes duquel la Ville cède à la Société de transport de Montréal deux lots qui seront déposés au cadastre du Québec, situé au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, moyennant la somme de 22 000 \$, plus les taxes applicables

20.029 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135323002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec Inc., un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 1 819,51 m² à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 octobre 2013 au 31 octobre 2018, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$ taxes incluses, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux

20.030 Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134069003

Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Joseph Remer /Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue, afin de subventionner l'organisme en réduisant le loyer annuel

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 mai 2013, 8 h 30, à l'article 20.036

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131375003

Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue - 2013 - 2014 », pour la période du 2 avril 2013 au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Ratifier le soutien à Ali et les princes de la rue, sous la forme d'une gratuité des frais pour l'utilisation du gymnase double du Centre Claude-Robillard, lors de la tenue d'un Gala de boxe du 10 mai 2013, pour un montant approximatif de 3 370 \$ / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 mai 2013, 8 h 30, à l'article 20.048

20.032 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130340001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ à 32 organismes, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 22 mai 2013, 8 h 30, à l'article 20.018

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131470002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220003

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour la réalisation de sa planification 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131470003

Accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ à Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1124320009

Approuver l'entente biennale de 700 000 \$ entre la Ville de Montréal et La Vitrine culturelle de Montréal qui accorde un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013, et en 2014, dans le cadre de l'entente Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec / Approuver le projet de convention à cet effet

20.037 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1134002002

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et Le Sud-Ouest, pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12770 seul soumissionnaire conforme /Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.038 Entente

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133370003

(AJOUT) Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

20.039 Immeuble - Aliénation

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131368004

(AJOUT) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Village de Senneville un terrain d'une superficie de 1 159,3 m², avec bâtiment dessus érigé, sans considération monétaire, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.040 Entente

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136254001

(AJOUT) Autoriser le report du terme du prêt de 300 000 \$ consenti à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013 / Autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$ majorant la contribution de la Ville de Montréal à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$ (taxes incluses) / Approuver à cette fin les modifications requises aux protocoles d'entente et convention intervenus avec l'organisme

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 15 mai 2013, 8 h 30, à l'article 20.031

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135268003

Renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Champagneur et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Outremont, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368008

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) par lequel on retire de la liste des équipements d'intérêt collectif, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m², localisé dans l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est. N/Réf. : 31H12-05-6180-01

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 juin 2013, 8 h 30, à l'article 30.007

Ce dossier est en lien avec l'article 40.001

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Bureau du taxi de Montréal , Direction - 1133335002

Mandater la direction générale, en concertation avec le service des infrastructures du transport et de l'environnement, pour poursuivre la démarche de mise en place de la société paramunicipale « Bureau du taxi de Montréal » sur la base des orientations proposées

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.004 Administration - Nomination de membres

CG Bureau du taxi de Montréal, Direction - 1133335003

Nommer quatre membres du conseil d'administration au « Bureau du taxi de Montréal » représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CG Qualité de vie, Direction de la culture et du patrimoine - 1131005003

Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension / Autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur tout le parcours / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.007 Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie, Direction de la culture et du patrimoine - 1131213003

Autoriser une dépense de 27 700 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013

30.008 Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie, Direction de la culture et du patrimoine - 1131213002

Autoriser une dépense de 47 470,80 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133430004

Modifier les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, tels qu'approuvés par le comité exécutif le 20 février 2013 (CE13 0196), pour tenir compte de l'absence d'amendements législatifs ce printemps ayant pour but d'améliorer les conditions de participation électorale aux élections municipales

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Finances , Direction du budget - 1132662001

Fixer au 30 juin 2013 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budgets PTI 2014-2016

30.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.012 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1132714004

(AJOUT) Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au bilan de la deuxième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats

30.013 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135915002

(AJOUT) Donner un accord de principe relativement aux orientations proposées pour les écoterritoires afin que la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) puisse entreprendre la mise en oeuvre de son programme de conservation des 150 hectares de terrains municipaux présentant un intérêt écologique.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Bureau principal de gestion de projets - 1134175003

(AJOUT) Accepter, en vertu de l'article 85, 2^e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid. Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002- Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114- Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$.

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368003

Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m²

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 juin 2013, 8 h 30, à l'article 40.005

Ce dossier est en lien avec l'article 30.002

40.002 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CM Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1121010020

Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est »

Mention spéciale : Avis de motion et adoption de projet donnés le 5 février 2013

Assemblée publique de consultation tenue le 13 mars 2013

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1131180001

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 842 760 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 93 640 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 juin 2013, 8 h 30, à l'article 40.004

40.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1135179002

Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « CITÉ jeune, participe! » portant sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais.

60.002 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130273003

Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.003 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1134390002

Dépôt des bilans annuels 2012 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131165002

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence à la suite de l'étude des amendements requis au Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour un comité exécutif public.

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131165001

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence portant sur la conciliation travail-famille pour les élus et élus

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041009

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er mai au 31 mai 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.007 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135035002: Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

60.008 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822021: Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 - centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.019

60.009 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573020

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131670003: Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESH - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.020

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 19



Dossier # : 1123108001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific pour la fourniture d'un spectromètre infrarouge à transformateur de Fourier (FTIR), pour une somme maximale de 93 628,45 \$ taxes incluses, suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-12738 - un soumissionnaire conforme. Autoriser pour ce faire un virement budgétaire entre projets.

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire, Thermo Fisher Scientific, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la fourniture d'un spectromètre infrarouge à transformateur de Fourier (FTIR), incluant la livraison et l'installation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 628,45 \$, taxes incluses, conformément l'appel d'offres d'offres sur invitation numéro 13-12738
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-05-28 13:53

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1123108001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thermo Fisher Scientific pour la fourniture d'un spectromètre infrarouge à transformateur de Fourier (FTIR), pour une somme maximale de 93 628,45 \$ taxes incluses, suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-12738 - un soumissionnaire conforme. Autoriser pour ce faire un virement budgétaire entre projets.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du suivi et de l'élimination des odeurs émanant de certaines infrastructures de la Ville de Montréal telles que le système de collecteurs d'égouts et les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte, la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement effectue l'analyse d'échantillons de gaz à l'origine de ces odeurs. La source de ces odeurs provient de différents types de composés tels que des composés soufrés, aminés, des aldéhydes et des acides gras volatils. Dans le but de respecter les normes d'émissions atmosphérique du règlement relatif à l'assainissement de l'air, les ingénieurs de la station doivent s'assurer d'un suivi de ces gaz, dont les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. De plus, des travaux dans le but de faire la désinfection de l'effluent de la station Jean-R Marcotte ont été amorcés, ce qui nous oblige à faire le suivi de nouveaux composés gazeux générés par cette nouvelle procédure.

La technique de choix utilisée pour doser ces produits nécessite un spectromètre infrarouge à transformateur de Fourier (FTIR). Nous possédons ce type d'appareil, mais il est devenu désuet. L'appareil dont nous désirons faire l'acquisition permettra de réaliser ces types d'analyses à la satisfaction de nos clients.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Autoriser l'acquisition d'un spectromètre infrarouge à transformée de Fourier (FTIR), incluant la livraison, l'installation et la formation sur son utilisation auprès de la compagnie Thermo Fisher Scientific, suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 13-12738. Cet appareil aura une garantie d'une année avec service sur place inclus. De plus, deux journées complètes de formation sont offertes. L'entretien sur ce genre d'instrument est minime et nous n'entrevoions aucuns frais supplémentaires dans les années futures.

JUSTIFICATION

Le spectromètre (FTIR) dont nous désirons faire l'acquisition, remplacera un autre FTIR que nous possédons depuis plus de 15 ans. Actuellement, il est très difficile d'obtenir des pièces de remplacement de qualité. De plus, le fournisseur qui nous a vendu l'appareil n'offre plus le soutien technique en raison de sa désuétude et de son âge. La possibilité que cet appareil ne soit plus opérationnel est réelle et imminente. Cet achat nous permettra de faire des analyses quantitatives et qualitatives nécessaires au suivi de la réglementation des émissions gazeuses des 4 incinérateurs de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte, dans un environnement stable offrant des résultats concluants.

Comme la soumission d' Agilent Technologies Canada inc. est plus de 100 000\$, celle-ci est jugée non conforme car l'appel d'offres à été fait sur invitation et non par appels d'offres publics tel que la loi l'exige. L'estimation a été réalisée à l'interne vers la fin de l'année 2012 et ce, en tenant compte des prix du marché.

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Thermo Fisher Scientific (Mississauga) inc.	93 628,45 \$		93 628,45 \$
Dernière estimation réalisée	98 878,50 \$		98 878,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			93 628,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			5 250,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 5.31 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, au montant de 93 628,45 \$, taxes incluses, sera financée à même le budget prévu au PTI 2013 de la Direction de l'environnement dans le projet *Acquisition et installation d'équipements informatiques et électroniques*.

Cette dépense nécessite un virement provenant du programme de remplacement de véhicules car nous ne prévoyons aucun remplacement pour cette année.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération car elle concerne l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux qui sont de compétence d'agglomération en vertu des lois sur certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration de la qualité de l'air ambiant pour les citoyens résidant à proximité de la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte et le respect des normes d'émissions atmosphériques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cet appareil, nous serons dans l'obligation de transmettre les analyses à des laboratoires externes, ce qui engendrerait une augmentation substantielle du coût par analyse ainsi que des délais dans la transmission des résultats aux différents requérants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions au soumissionnaire.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique d'approvisionnement et politique de gestion contractuelle;
- Encadrement - Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Geneviève LEARY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SIROIS
Chimiste

Tél : 514-280-4313
Télécop.: 514 280-4285

ENDOSSÉ PAR

Laurent LAROCHE
Chef de section chimie env. & contrôle de la
qualité de l'eau

Tél : 514-872-5737
Télécop. : 514 872-3333
Date d'endos. : 2013-03-20

Dossier # :1123108001



Dossier # : 1134730001

Unité administrative responsable :	Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 36 contrats à la firme Centre de tri Mélimax et 4 contrats à la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie des 34 territoires de l'agglomération et des 7 écocentres, ceci pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours. Dépense totale de 11 469 150,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12590 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé au Comité exécutif :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des contrats, pour une période de 54 mois, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus:

Contrat	Les entreprises envir. Pierrfonds	Contrat taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
11	Ile-Bizard/Ste-Geneviève	467 751,39 \$	3
20	Pierrefonds/Roxboro	81 348,07 \$	3
25	Sainte-Anne-de-Bellevue	81 348,07 \$	4
27	Senneville	10 168,51 \$	4

Contrat	Centre de tri Melimax	Contrat taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
1	Ahuntsic/Cartierville	85 589,79 \$	3
2	Anjou	14 264,96 \$	4
3	Baie d'Urfé	8 558,98 \$	3
4	Beaconsfield	178 312,06 \$	3

5	Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	199 709,51 \$	3
6	Côte-St-Luc	285 299,29 \$	3
7	DDO	14 264,96 \$	3
8	Dorval	271 034,33 \$	3
9	Hampstead	57 059,86 \$	3
10	Kirkland	156 914,61 \$	3
12	Lachine	99 854,75 \$	3
13	LaSalle	114 119,72 \$	3
14	Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	356 624,12 \$	4
15	Montréal-Est	85 589,79 \$	4
16	Montréal-Nord	57 059,86 \$	3
17	Montréal-Ouest	14 264,96 \$	4
18	Mont-Royal	142 649,65 \$	4
19	Outremont	385 154,05 \$	3
21	Plateau Mont-Royal	299 564,26 \$	3
22	Pointe-Claire	114 119,72 \$	4
26	St-Laurent	385 154,05 \$	3
28	St-Léonard	28 529,93 \$	3
29	Sud-Ouest	185 444,54 \$	4
30	Verdun	256 769,37 \$	3
32	Villeray/St-Michel/Parc-Extension	385 154,05 \$	4
33	Westmount	199 709,51 \$	3
34	Écocentre Acadie	228 239,44 \$	3
35	Écocentre de la Côte-des-Neiges	356 624,12 \$	3
37	Écocentre LaSalle	57 059,86 \$	2
39	Écocentre Rivière-des-Prairies	385 154,05 \$	3

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:

1- d'accorder à la firme Centre de tri Mélimax Inc. ci-après désignée plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats, pour une période de 54 mois, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus:

Contrat	Centre de tri Melimax	Contrat taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
23	RDP/PAT	998 547,53 \$	3
24	Rosemont/Petite-Patrie	1 483 556,33 \$	3
31	Ville-Marie	770 308,10 \$	3
36	Écocentre Eadie	927 222,71 \$	2
38	Écocentre Petite-Patrie	584 863,55 \$	3
40	Écocentre St-Michel	656 188,38 \$	3

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-05-24 13:27

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134730001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 36 contrats à la firme Centre de tri Mélimax et 4 contrats à la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie des 34 territoires de l'agglomération et des 7 écocentres, ceci pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours. Dépense totale de 11 469 150,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12590 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Les contrats de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants viendront à échéance le 31 décembre 2013. L'appel d'offres public no. 12-12590 a été lancé en décembre 2012 pour les renouveler.

Il faut souligner que le marché du tri et recyclage des résidus de CRD et encombrants est relativement nouveau. La Ville a lancé son premier appel d'offres pour le traitement de ce type de matière en 2008.

Les résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants sont des matières que l'on retrouve dans les cours de voirie et dans les écocentres. Dans le cas des cours de voirie, elles sont transportées par les cols bleus qui les récupèrent sur le territoire et dans les écocentres les matières proviennent des citoyens. Elles sont chargées et transportées, la plupart du temps, dans des camions à conteneur mais dans certaines cours de voirie, on les charge et les transporte avec des camions à benne fixe basculante.

Dans son premier appel d'offres en 2008, la Division de la gestion des matières résiduelles (DGMR) avait identifié 2 zones pour desservir l'ensemble des territoires (arrondissements et villes liées) et des écocentres. Une zone pour l'Est de l'île et une autre pour l'Ouest.

Au terme de l'appel d'offres, un seul des 3 soumissionnaires conformes avait été retenu pour desservir les 2 zones. L'adjudicataire, le Centre de tri Mélimax, est situé dans le centre sud de l'île de Montréal.

Dans le présent dossier, l'appel d'offres a été lancé le 19 décembre 2012 et les soumissions ont été déposées le 28 janvier 2013. Une prolongation du délai de soumissions a été faite (le délai était de 120 jours) et les 2 adjudicataires ont signé les lettres d'acceptation de prolongation valides jusqu'au 30 juin 2013. Ces lettres ont été déposées dans les pièces jointes du présent sommaire.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu 6 semaines pour préparer leur dossier.

Cinq addenda ont été produits pour corriger et préciser des informations. À noter que tous les addenda peuvent être consultés puisqu'ils ont été mis en pièces jointes.

Le premier addenda a été émis le 7 janvier puisqu'un ajustement était nécessaire suite à une réévaluation des tonnages des territoires, le deuxième le 8 janvier apportait une précision dans le bordereau de soumission quant aux 2 types de résidus de CRD sur lesquels des prix devaient être soumissionnés (CRD recyclables et CRD non recyclables), le troisième le 11 janvier pour apporter des précisions sur les tonnages de 3 territoires ainsi que pour éclaircir la notion de redevances, le quatrième le 17 janvier pour corriger des adresses de référence et pour ajouter de l'information sur le plan de gestion environnementale des soumissionnaires et finalement le cinquième le 22 janvier pour indiquer au soumissionnaire qu'il peut présenter un autre lieu de livraison pour la réception du bois trié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0650 Résolution du Conseil d'Agglomération pour octroyer deux contrats à Mélimax inc. pour le tri et la mise en marché de débris de construction, rénovation, démolition (CRD) et d'encombrants pour tout le territoire de l'agglomération (Zones Est et Ouest), pour une durée de 51 mois, du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2013, au prix total approximatif de 36 066 460 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10659 (3 soum.)

DESCRIPTION

Lors du lancement de l'appel d'offres, deux prix ont été demandés: un prix pour le traitement des résidus de CRD et encombrants recyclables et un prix pour le traitement des résidus de CRD et encombrants non recyclables.

Ces prix ont ensuite été majorés en fonction des distances séparant chaque territoire et chaque écocentre des sites présentés par les soumissionnaires pour les fins d'analyse des soumissions. Précisons que le prix majoré ne sert uniquement qu'à déterminer le plus bas soumissionnaire. Au terme de l'octroi des contrats, la portion majoration du prix (en fonction du kilométrage) est soustraite du prix global qui a servi à l'évaluation des soumissions. Le prix soumissionné à la tonne, avant majoration, est le prix d'octroi des contrats.

Depuis 2009, la DGMR a pour objectif de réduire au maximum les distances que parcourent les camions pour des raisons de coûts de transport et de pollution atmosphérique (GES). Une clause du devis technique permet de majorer le prix soumis par les entreprises en fonction de la distance qui les sépare du lieu d'origine des matières. En d'autres mots, plus la distance est grande entre le lieu d'origine des matières et le lieu de livraison, plus le prix soumissionné est majoré. La DGMR cherche ainsi à optimiser les transports à partir du lieu d'origine des matières jusqu'à leur destination finale.

Pour établir un kilométrage entre un territoire ou un écocentre et le lieu de livraison, il faut 2 adresses, celle du lieu d'origine des matières et celle du lieu de livraison. Le kilométrage se calcule entre ces deux adresses et le prix est majoré selon le kilométrage. Pour arriver à cette équation, il faut établir une adresse que l'on situe au centre de chaque territoire (centroïde) et pour ce qui est des écocentres, on utilise l'adresse civique. Il faut souligner que l'Île Dorval, bien qu'elle soit considérée comme un territoire, est intégrée dans ce dossier avec la Ville de Dorval.

Les prix majorés indiquent que l'entreprise Centre de tri Mélimax est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 1 à 10, 12 à 19, 21 à 24, 26 et 28 à 40 (36 contrats). Les Entreprises environnementales Pierrefonds est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 11, 20, 25 et 27 (4 contrats). Les contrats sont d'une durée de 54 mois et la Ville peut y mettre fin suivant un avis de 30 jours.

JUSTIFICATION

Le premier contrat de tri et de recyclage de CRD et encombrants a débuté en octobre 2009. En 2012, les territoires et les écocentres ont acheminé des volumes de près de 90 000 tonnes au centre de tri. Ainsi, l'élimination des CRD et des encombrants a diminué de 55 % depuis 2008.

Fort du succès obtenu au cours des dernières années en terme de recyclage, il est de l'intérêt de la Ville de poursuivre ses activités de recyclage pour ce type de matière.

Le tableau (1134730001 justification v1) dans la pièce jointe fournit le détail des prix déposés par les entreprises soumissionnées en fonction des contrats ou des territoires ainsi que l'évaluation de chaque contrat ou territoire effectué par les professionnels à l'interne de la Ville.

Dans la section III article 7, l'appel d'offres permettait aux fournisseurs de soumissionner seulement sur les territoires qui les intéressaient. Cela permettait d'avoir des prix concurrentiels selon la distance des sites. Les contrats étant octroyés selon les territoires ayant obtenu le meilleur prix global (prix de traitement + prix de distance).

À noter qu'il y a eu 16 preneurs de cahier de charges et de ce nombre 6 entreprises ont déposé une soumission soit 38 % des preneurs de cahiers de charges. De ce nombre, 1 soumission n'a pas été retenue en raison de la non conformité de la caution de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs. Le contrat est d'une durée de 54 mois.

Cette dépense s'étale sur 5 années. Voir pièce jointe.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total contrat
Contrat taxes incluses	2 450 976,96	2 504 898,46	2 560 006,22	2 616 326,36	1 336 942,78	11 469 150,78

Les crédits pour l'année 2014 à 2018 seront priorisés à même le budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

Au contrat précédent, la quantité projetée était de 287 500 tonnes pour un montant de 36 066 461 \$ incluant 10% de contingence et taxes incluses. Le coût moyen par tonnes en 2013 est de 60,99\$ taxes incluses.

La quantité projetée de matières dans les nouveaux contrats s'élève à 177 855 tonnes pour un montant de 11 469 150 \$ taxes incluses et aucune contingence n'a été ajoutée. Le coût moyen de nouveaux contrats débutant le 1er janvier 2014 est évalué à 86.92 \$ taxes incluses pour les Entreprises Environnementales Pierrefonds Inc. représentant 6 % du tonnage total de l'ensemble des contrats et à 60.97\$ taxes incluses pour le Centre de tri Mélimax Inc représentant 94 % du tonnage total de l'ensemble contrats.

La différence entre les tonnages de l'ancien et des nouveaux contrats s'explique par le fait qu'une portion des CRD et encombrants est non recyclable. La DGMR a retiré cette portion et l'a envoyé directement dans ses contrats d'ordures ménagères.

Aussi, une portion du tonnage de l'ensemble des contrats nécessitera le paiement de redevances qui sont régies par le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un montant approximatif de 600 000 \$ taxes incluses par année selon le tonnage de déchets déversés et de l'IPC annuel applicable et dont les crédits sont prévus au budget de la Division planification et opérations - GMR.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis technique comporte une clause qui majore le prix des soumissions en fonction de la distance séparant un territoire ou un écocentre d'un lieu de livraison. Plus la distance est grande, plus le prix est majoré. Le but recherché est d'optimiser les transports à partir du lieu d'origine des matières jusqu'à leur destination finale. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ces contrats, à partir du 1er janvier 2014, les 34 territoires de l'agglomération et les 7 écocentres se retrouveront sans lieu pour traiter leurs résidus de CRD et encombrants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : CE 5 juin et CG 20 juin 2013
Début des contrats: 1er janvier 2014
Fin des contrats : 30 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

Tél : 514-872-2279
Télécop.: 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Tél : 514-872-4404
Télécop. : i
Date d'endos. : 2013-04-08

Dossier # :1134730001



Dossier # : 1134730002

Unité administrative responsable :	Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 21 contrats à la firme Émondage Allard, 10 contrats aux Entreprises environnementales Pierrefonds, 6 contrats au Centre de tri Mélimax et 3 contrats à Écoservices Tria pour la réception, le tri et la mise en marché de bois qui provient des cours de voirie des 34 territoires et des 7 écocentres de l'agglomération pour une durée de 36 mois avec deux années d'option. Dépense totale 2 519 068,68 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12790 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des écocentres, pour une période de 36 mois plus deux années d'option, le service de réception, tri et mise en marché de bois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus ;

Contrat	Les Entreprises Environnementales Pierrefonds	Emondage Allard Inc.	Centre de tri Melinax Inc.	Écoservices Tria Inc.	Total Taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
1 - Ahuntsic/Cartierville		98 441 \$			98 441 \$	7
2 - Anjou		8 750 \$			8 750 \$	7
3 - Baie d'Urfé	9 713 \$				9 713 \$	6
4 - Beaconsfield	16 188 \$				16 188 \$	6
5-Côte-des-Neiges/ Notre-Dame-de-Grâce			89 655 \$		89 655 \$	5
6 - Côte-St-Luc			32 800 \$		32 800 \$	6
7 - Dollard-des-ormeaux	38 851 \$				38 851 \$	6
8 - Dorval	116 554 \$				116 554 \$	6

9 - Hampstead		9 625 \$			9 625 \$	6
10 - Kirkland	16 188 \$				16 188 \$	6
11 - Ile-Bizard/ Ste-Geneviève	19 426 \$				19 426 \$	6
12 - Lachine			39 361 \$		39 361 \$	6
13 - LaSalle			14 870 \$		14 870 \$	6
14 - Mercier/Hochelaga -Maisonneuve		49 877 \$			49 877 \$	6
15 - Montréal-Est		4 375 \$			4 375 \$	7
16 - Montréal-Nord		13 125 \$			13 125 \$	7
17 - Montréal-Ouest			17 494 \$		17 494 \$	6
18 - Mont-Royal		39 376 \$			39 376 \$	7
19 - Plateau Mont- Royal		43 751 \$			43 751 \$	6
20 - Pointe-Claire	2 590 \$				2 590 \$	6
21 - Outremont		13 125 \$			13 125 \$	6
22 - Pierrefonds/Roxboro	32 376 \$				32 376 \$	6
23 - RDP/PAT		875 \$			875 \$	7
24 - Rosemont/ Petite-Patrie		54 689 \$			54 689 \$	6
25 - St-Laurent		35 001 \$			35 001 \$	6
26 - St-Léonard		28 438 \$			28 438 \$	7
27 - Sainte-Anne-de- Bellevue	9 713 \$				9 713 \$	6
28 - Senneville	6 475 \$				6 475 \$	6
29 - Sud-Ouest				419 \$	419 \$	6
30 - Verdun				2 934 \$	2 934 \$	6
31 - Ville-Marie		10 500 \$			10 500 \$	5
32 - Villeray/St-Michel/ Parc-Extension		40 689 \$			40 689 \$	6
33 - Westmount		32 814 \$			32 814 \$	6
34 - Écocentre Acadie		126 879 \$			126 879 \$	6
35 - Écocentre de la Côte-des-Neiges		140 005 \$			140 005 \$	5
36 - Écocentre Eadie				314 354 \$	314 354 \$	5
37 - Écocentre LaSalle			30 614 \$		30 614 \$	5
38 - Écocentre Petite- Patrie		328 136 \$			328 136 \$	6
39 - Écocentre Rivière- des-Prairies		262 509 \$			262 509 \$	6
40 - Écocentre St- Michel		367 512 \$			367 512 \$	6
Total	268 074 \$	1 708 495 \$	224 793 \$	317 707 \$	2 519 069 \$	

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-05-22 08:56

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134730002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 21 contrats à la firme Émondage Allard, 10 contrats aux Entreprises environnementales Pierrefonds, 6 contrats au Centre de tri Mélimax et 3 contrats à Écoservices Tria pour la réception, le tri et la mise en marché de bois qui provient des cours de voirie des 34 territoires et des 7 écocentres de l'agglomération pour une durée de 36 mois avec deux années d'option. Dépense totale 2 519 068,68 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 13-12790 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. L'agglomération a la responsabilité de la valorisation du bois.

À cet effet, l'entente avec l'entreprise Copeaux de bois Sécuré Boralex qui est en force depuis 1998 pour la valorisation du bois se termine le 30 juin 2013. À partir de cette date, les territoires et les écocentres n'auront plus de site de traitement où ils pourront transporter leur bois. L'appel d'offres public no. 13-12790 a donc été lancé en mars 2013 pour s'assurer que les territoires et écocentres puissent avoir un lieu où sera traiter cette matière.

Le bois est une matière que l'on retrouve dans les cours de voirie et dans les écocentres. Dans le cas des cours de voirie, il est principalement récupéré par les cols bleus et dans les écocentres, il est apporté par les citoyens. Le bois est chargé et transporté, la plupart du temps, dans des camion à conteneur mais dans certaines cours de voirie, on le charge et le transporte avec des camions à benne fixes basculantes.

Le bois de frêne sera géré de façon particulière selon les dispositions prévues par l'Agence canadienne d'inspection des aliments relative à l'agrile du frêne. Des clauses ont été prévues à cet effet dans le devis technique.

L'appel d'offres a été lancé le 6 mars 2013 et les soumissions ont été déposées le 25 mars

2013. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu 3 semaines pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 120 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis au cours de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1056 - 27 juin 2007 : Approuver un virement budgétaire de 395 000 \$, taxes nettes, provenant des dépenses générales d'administration – agglomération vers la Division de la gestion des matières résiduelles, Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) afin de respecter le contrat avec Copeaux de bois Sécure inc.(Boralex) pour l'année 2006-2007 dans le cadre de ses activités de récupération et de valorisation des résidus de bois pour l'agglomération au site du Complexe environnemental Saint-Michel (CM05 0443).

CE06 1069 - 28 juin 2006 : Autorisation de la dépense additionnelles de 439 700\$ pour la récupération et valorisation du bois, Contrat Copeaux de bois Sécure inc.

CE06 0519 - 19 mai 2006 : Approuver et procéder aux virements de crédits en provenance des budgets 2006 prévus aux dépenses contingentes et aux dépenses générales d'administration, en provenance des surplus de l'année 2005 et à la suite de ces transferts.

CM05 0443 - 20 juin 2005 : Approbation d'une convention de modification au bail de location du 1er juillet 1998 du terrain à la compagnie Copeaux de Bois Sécure inc. au Complexe environnemental Saint-Michel et Approbation d'une convention de modification à la convention d'exploitation du 7 juillet 1998 des activités de traitement et de disposition des résidus de bois.

CO98 01351 - 29 juin 1998 : Approbation d'un projet de convention d'exploitation entre la Ville et Copeaux de Bois Sécure inc. pour les activités de traitement et de disposition de résidus de bois au site du Complexe et Approbation de la location à Copeaux de Bois Sécure inc. d'une partie de terrain d'une superficie de 150 000 pi² au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une période de 5 ans, à compter du 1er juillet 1998, moyennant un loyer annuel de 39 000 \$.

DESCRIPTION

Un prix à la tonne a été demandé pour la réception, le tri et la mise en marché de bois. L'analyse des soumissions indique que l'entreprise Émondage Allard est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 1-2-9-14-15-16-18-19-21-23-24-25-26-31-32-33-34-35-38-39-40 (21 contrats). La compagnie Les Entreprises environnementales Pierrefonds est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 3-4-7-8-10-11-20-22-27-28 (10 contrats), l'entreprise Centre de tri Mélimax est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 5-6-12-13-17-37 (6 contrats) et l'entreprise Écoservices Tria est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats 29-30-36 (3 contrats). Les contrats sont d'une durée de 36 mois et la Ville peut les prolonger à deux reprises pour une période d'un an à chaque fois. La Ville peut mettre fin à ces contrats suivant un avis de 30 jours. Depuis 2009, la DGMR a pour objectif de réduire au maximum les distances que parcourent les camions pour des raisons de coûts de transport et de pollution atmosphérique. Une clause du devis technique permet de majorer le prix soumis par les entreprises en fonction de la distance qui les sépare du lieu d'origine des matières. En d'autres mots, plus la distance est grande entre le lieu d'origine des matières et le lieu de livraison, plus le prix soumissionné est majoré à la hausse. La DGMR cherche ainsi à optimiser les transports à partir du lieu d'origine des matières jusqu'à leur destination finale. Précisons que le prix majoré ne sert uniquement qu'à déterminer le plus bas soumissionnaire. Au terme de l'octroi des contrats, la portion majoration du prix en fonction du kilométrage est soustraite du prix global qui a servi à l'évaluation des soumissions. Le prix soumissionné à la tonne, avant majoration, est le prix d'octroi des contrats.

Pour établir un kilométrage entre un territoire ou un écocentre et le lieu de livraison, il faut 2 adresses, celle du lieu d'origine des matières et celle du lieu de livraison. Le kilométrage se calcule entre ces deux adresses et le prix est majoré selon le kilométrage. Pour arriver à cette équation, il faut établir une adresse que l'on situe au centre de chaque territoire (centroïde) et pour ce qui est des écocentres, on utilise l'adresse civique. Il faut souligner que l'Île Dorval, bien qu'elle soit considérée comme un territoire, est intégrée dans ce dossier avec la Ville de Dorval.

Les 4 sites recevront les matières et les transformeront en copeaux pour le marché. Il est à noter que le bois est une matière recyclable à 100 %.

JUSTIFICATION

À noter qu'il y a eu 10 preneurs de cahier de charges et de ce nombre 8 entreprises ont déposé une soumission soit 80 % des preneurs de cahiers de charges. Aucune soumission n'a été rejetée pour non conformité.

Le tableau (1134730002 justification v1) qui a été déposé dans les pièces jointes fournit le détail des prix déposés par les entreprises qui ont soumissionné en fonction des contrats ainsi que l'évaluation de chaque contrat effectué par les professionnels à l'interne de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente actuelle pour la réception, le tri et la mise en marché de bois avec l'entreprise Copeaux de bois Sécure-Boralex se termine le 30 juin 2013. Le prix moyen payé en 2012 s'élève à 37,38 \$/tonne avant taxes pour une quantité annuelle de bois approximative de 27 500 tonnes.

Un nouvel appel d'offre public permet à la DGMR d'établir, sur l'ensemble des contrats, un nouveau prix moyen de 30,03 \$/tonne incluant les indexations annuelles de 2,2% et les taxes (TPS et TVQ) sur une durée de 36 mois. La quantité projetée sera de 27 955 tonne par année.

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles pour les frais de traitement des matières secondaires

Cette dépense sera répartie sur 4 années. Voir pièce jointe.

	2013	2014	2015	2016	Total - contrats
Contrats taxes incluses	413 743,17\$	827 486,34\$	845 691,04\$	432 148,12\$	2 519 068,68 \$

Les crédits pour l'année 2014 à 2016 seront priorisés à même le budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis technique comporte une clause qui majore le prix des soumissions en fonction de la distance séparant un territoire ou un écocentre d'un lieu de livraison. Plus la distance est grande, plus le prix est majoré à la hausse. Le but recherché est d'optimiser les transports à partir du lieu d'origine des matières jusqu'à leur destination finale. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ces contrats, à partir du 1er juillet 2013, les 34 territoires de l'agglomération et les 7 écocentres se retrouveront sans lieu pour traiter leur bois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : 12 juin 2013
Début des contrats: 1er juillet 2013
Fin des contrats : 30 juin 2016 + 2 années d'option

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Tél : 514-872-2279
Télocop.: 514 872-8146

Tél : 514-872-4404
Télocop. : i
Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1134730002

**Dossier # : 1134472006**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "P.E.S. Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12860 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé:

1. d'accorder à "P.E.S. Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12860 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-23 10:50

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472006

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "P.E.S. Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12860 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans les semaines à venir, un appel d'offres public sera lancé relativement à l'acquisition de quatre-vingt-cinq véhicules (83 Dodge et 2 Ford), année 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal. Soixante-dix-huit de ceux-ci seront utilisés comme véhicules d'urgence identifiés; les sept autres le seront comme véhicules d'urgence semi-identifiés. Ces quatre-vingt-cinq véhicules viendront remplacer autant de véhicules identifiés devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Un sommaire décisionnel sera présenté au Comité exécutif au moment de l'octroi du contrat à l'adjudicataire. Afin de devenir des véhicules d'urgence identifiés, ces soixante-dix-huit véhicules devront être spécialement aménagés, notamment par l'installation de gyrophares-rampes lumineuses. Les sept véhicules semi-identifiés ne seront pas aménagés à l'aide de gyrophares-rampes lumineuses, mais plutôt avec des lumières clignotantes installées à l'intérieur du véhicule au niveau supérieur du pare-brise et de la lunette arrière.

Afin d'acquérir les soixante-dix-huit gyrophares-rampes lumineuses, l'appel d'offres public 13-12860 s'est tenu du 10 au 29 avril 2013. Trois fournisseurs y ont répondu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1793 - 31 octobre 2012 - Accorder à P.E.S. Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules Dodge Charger 2013 du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 332 593,93 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à "P.E.S. Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal, au montant de 186 087,04 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses est nécessaire au Service de police de la Ville de Montréal afin de lui permettre d'aménager soixante-dix-huit des quatre-vingt-cinq véhicules 2014, qu'il se prépare à acquérir au cours des prochaines semaines, en véhicules d'urgence identifiés.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. P.E.S. Canada inc.	186 087,04 \$	0,00 \$	186 087,04 \$
2. Électronique Sécurité Thomas Ltée	211 556,30 \$	0,00 \$	211 556,30 \$
3. Équipements d'urgence du Québec	556 915,91 \$	0,00 \$	556 915,91 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	179 361,00 \$	0,00 \$	179 361,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			318 186,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			- 71,0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			+ 370 828,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			+ 199,3 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			+ 6 726,04 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			+ 3,8 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)			+ 25 469,26 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)			+ 13,7 %

En 2012, l'appel d'offres public 12-12407 avait été tenu dans le but d'acquérir 145 gyrophares-rampes lumineuses. La compagnie P.E.S. Canada avait été l'adjudicataire du contrat. Le coût unitaire soumis par P.E.S. Canada était de 1 995 \$ avant taxes. Dans le présent dossier d'octroi de contrat, P.E.S. Canada, l'adjudicataire, a soumis un coût unitaire de 2 075 \$ avant taxes, soit une différence de 80 \$ de plus par gyrophaire-rampe lumineuse. Cette différence s'explique par le nombre d'unités demandées cette année par rapport à l'an dernier. Un achat en plus grosse quantité est toujours plus favorable quant au coût. Les gyrophares-rampes lumineuses étant fabriquées aux États-Unis, les coûts reliés notamment à la fabrication, au transport et au dédouanage ainsi que le taux de change sont répartis sur l'ensemble des unités achetées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat de 186 087,04 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de pouvoir aménager soixante-dix-huit des quatre-vingt-cinq véhicules 2014, que le Service de police de la Ville de Montréal se prépare à acquérir au cours des prochaines semaines, en véhicules d'urgence identifiés, il se doit d'acquérir le matériel d'aménagement décrit au présent sommaire décisionnel, soit les gyrophares-rampes lumineuses. Faute d'aménager ces véhicules, ceux-ci ne pourraient servir de véhicules d'urgence identifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013: dossier approuvé par le Comité exécutif.

Juin 2013: préparation du bon de commande et transmission au fournisseur.

Août 2013: réception du matériel à la Section du parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI

Chef de la Section parc automobile

Tél : 514 280-3238
Télécop.: 514 280-3258

Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-05-13

Dossier # :1134472006



Dossier # : 1135035002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12217.

2- d'imputer les dépenses des lots #1 à #7, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Une portion de cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, pour un montant pouvant aller jusqu'à 20 998 910\$. La seconde portion sera assumée par un budget corporatif.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-05-06 15:35

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135035002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'octroi d'un contrat, à la firme Motorola Solutions Canada inc pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales (dans le cadre du projet SÉRAM visant la mise en place d'un système évolué de radiocommunication de l'Agglomération de Montréal) pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Service des incendies de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées. Les objectifs d'affaires recherchés sont le remplacement des terminaux d'utilisateur (TDU) actuels du SPVM, du SIM et des services des municipalités liées, dont la Ville de Montréal (Ville), par une technologie éprouvée basée sur une architecture ouverte, des standards et des normes répondant à l'ensemble des besoins des intervenants en matière de sécurité publique (notamment l'interopérabilité assurant une meilleure coordination des intervenants) et, entre autres, des travaux public et des services centraux.

Cette acquisition est motivée principalement par la grande désuétude matérielle et technologique de certains terminaux d'utilisateurs qui sont actuellement utilisés. À titre d'exemple, certains terminaux dont disposent le SPVM pour ses besoins opérationnels ont été acquis en 1989. De ce fait, la location de terminaux d'appoint (pour le remplacement des terminaux non réparables) est devenue nécessaire, et ce, depuis plusieurs années déjà.

Le projet est composé de trois (3) phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de

récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal; de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.

- **Phase 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) consistant en des radios mobiles; des radios portatives; des postes fixes; et des accessoires.
- **Phase 3** : Réseau souterrain composé de points d'émission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Voici l'énumération pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir ultérieurement :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
Phase # 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Octroi d'un contrat pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance du SÉRAM. 	Août 2012	Novembre 2028
Phase # 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation d'aller en appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de TDU (Phase 2 du projet) 	Octobre 2012	Juin 2013

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Phase # 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation d'octroi d'un contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales 	juin 2013	avril 2024

Étapes à venir ultérieurement :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Phase # 3 : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de 	juin 2013	mai 2023

Pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs, un appel d'offres public no 12-12217 a été lancé le 17 octobre et publié dans le journal La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec. Durant la période de réponse de l'appel d'offres, il y a eu

- la publication de sept (7) addendas suite à des questions posées par les preneurs de cahier des charges; et
- report de l'ouverture des soumissions à une seule reprise (Addendum 2). La période de réponse à l'appel d'offres a été du 17 octobre 2012 au 28 janvier 2013. Un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre : Motorola Solutions Canada Inc. Cette offre couvrait les huit (8) lots couverts par les différents bordereaux de soumission et une période de validité de 365 jours. Le bureau du Contrôleur général de la Ville de Montréal a communiqué avec différents preneurs de cahier des charges afin de connaître les contraintes invoquées (par ces derniers) pour ne pas soumissionner au présent appel d'offres et un rapport a été produit.

ADDENDAS	DÉTAILS PERTINENTS
#1	Impacts mineurs sur clauses générales et particulières (assurer le meilleur coût à la Ville) et cahier des charges techniques (clarifications techniques)
#2	Augmente le temps réponses des preneurs de cahier des charges (avantageux pour eux)
#3	Impacts mineurs sur clauses générales et particulières (bordereau de soumission) et cahier des charges techniques (clarifications techniques)
#4	Refus d'une prolongation additionnelle, identification de la date de fermeture des questions, modification d'un critère technique et clarifications techniques n'apportant que des impacts mineurs aux Soumissionnaires
#5	Dix-sept (17) clarifications techniques, de prestations de services, de libellé et autres aspects administratifs dont les impacts sont mineurs
#6	Publication de la nouvelle politique de gestion contractuelle (adopté en décembre 2012) qui pourrait avoir un impact sur les preneurs de cahier des charges ayant sous estimé la portée de ladite politique + onze (11) questions d'éclaircissement avec, majoritairement, un maintien de la position Ville, n'apportant que des impacts mineurs sur le processus
#7	Clarification de la position Ville sur les aspects administratifs touchant la résiliation de contrat qui pourrait avoir influencé certains Soumissionnaires et le transfert des redevances n'apportant aucun impact sur la réponse des Soumissionnaires

Étant donné que le mode d'évaluation des soumissions est le plus bas soumissionnaire conforme et conformément aux procédures en vigueur à la Ville, un comité technique a été mis en place. Ce comité avait comme responsabilité d'évaluer la conformité et la qualité technique des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1614 - 3 octobre 2012 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de

radiocommunications vocales dans le cadre de la phase 2 du Projet SÉRAM.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - D'accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses - Appel d'offres public (11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

DESCRIPTION

Les terminaux d'utilisateurs à acquérir dans le cadre du présent appel d'offres public doivent, obligatoirement, être compatibles avec le réseau de surface acquis à la phase 1 du projet SÉRAM auprès de la firme CASSIDIAN Communications Corp. Les spécifications techniques et fonctionnelles des TDU ont été détaillées dans le cahier des charges techniques qui fait partie intégrante des documents de l'appel d'offres public. Afin de favoriser la compétition entre les fournisseurs, le présent appel d'offres a été scindé en huit (08) lots de TDU :

# Lot	Description sommaire des lots
1	Des radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné au SPVM (Gendarmerie).
2	Des radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné au SPVM (Enquêtes).
3	Des radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné au SIM.
4	Des radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné aux Arrondissements et Services centraux de la Ville de Montréal.
5	Radios mobiles et postes fixes et leurs accessoires ainsi que les coûts liés à l'installation, la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour toute la

	durée du contrat. Ce lot est destiné aux Services de sécurité publiques (SPVM et SIM).
6	Radios mobiles et postes fixes et leurs accessoires ainsi que les coûts liés à l'installation, la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné aux Arrondissements et Services centraux de la Ville de Montréal.
7	Radios mobiles <u>multi bandes</u> et accessoires ainsi que les coûts liés à l'installation, la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné au SIM.
8	Radios portatives, radios mobiles, postes fixes et leurs accessoires ainsi que les coûts liés à l'installation, la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, au support et la maintenance de 1er et 2e Niveau. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné aux Municipalités liées.

Support 1er Niveau :

Le bordereau de soumission des lots #1 à #7 n'a pas requis de coût forfaitaire pour le support 1er Niveau puisque ce support sera assuré par des points de services internes à la Ville de Montréal, notamment, le module technologie du SPVM, la DRMI du service des incendies et le MRA de la ville de Montréal. Toutefois, contrairement aux précédents lots, le bordereau de soumission du lot #8 a requis un coût forfaitaire pour le support de 1er Niveau (5 ou 10 ans) afin de répondre aux éventuels besoins des utilisateurs lorsque de tels points de services sont inexistantes. Les Municipalités liées pourraient alors requérir ou non ce type de support.

Support 2e Niveau :

La maintenance de 2e Niveau, requise pour l'ensemble des TDU et accessoires sera à un coût forfaitaire et aura force pour un total de dix (10) ans incluant l'année de garantie du manufacturier. Cette maintenance assurera la réparation des TDU et accessoires défectueux ainsi que leur transport entre les différents points de services de support 1er Niveau (ex. Technologie - SPVM, MRA et DRMI - SIM) et l'Adjudicataire. Cette maintenance prendra force au moment de l'acquisition des TDU et accessoires (en fonction des plans de transition des différents services) et se terminera 10 ans plus tard.

Exclusion :

Il était exclu de cet appel d'offres, l'installation des radios mobiles liés aux Services des enquêtes du SPVM qui seront installées, exceptionnellement, à l'interne pour des raisons de confidentialité.

Conformité :

La soumission de Motorola Solutions Canada Inc., seul soumissionnaire, a été jugé conforme pour chacun des 8 lots. Il est donc recommandé de lui octroyer ce contrat.

JUSTIFICATION

Avec l'arrivée du nouveau Système évolué de radiocommunication vocale de l'Agglomération de Montréal (ci-après nommé "SÉRAM"), il est requis aux services utilisateurs d'être munis de nouveaux TDU et accessoires conformes aux normes et protocoles dudit réseau. La recommandation vise donc à octroyer un contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de TDU conformes aux besoins techniques et fonctionnels des usagers. Dans un esprit de compétitivité, les critères requis au cahier des charges techniques, pour chacun des lots, permettraient toujours à un maximum de manufacturiers de proposer des offres. La formation des usagers, la livraison de la documentation et les installations seront effectuées selon un échéancier qui sera arrêté avec les équipes de pilotage de chacune des unités concernées.

Malgré que ces informations soient colligées en détail dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement, le Service des technologies de l'information (STI) assure aux instances décisionnelles que toutes les étapes de gestion de l'appel d'offres et d'analyse des propositions ont été effectuées dans la plus grande transparence et objectivité.

Finalement, les délais liés à l'octroi dudit contrat influenceront directement la date de début de transition des usagers prévue dès le premier quart de 2014 soit, plus précisément, suite à la réception provisoire du réseau SÉRAM. Dans ce contexte, dès avril 2014, des frais de gestion et de maintenance du réseau SÉRAM seront encourus par la Ville de Montréal sans qu'il soit possible de faire transiter les usagers faute de TDU compatibles avec ledit réseau si ce contrat n'était pas octroyé. Aux impacts précédents, s'ajoutent tous les coûts liés à l'exploitation des réseaux existants, à l'acquisition de TDU de remplacement et à la location de TDU d'appoint nécessaire pour supporter les opérations, et ce, jusqu'à la fin de la transition des usagers sur le SÉRAM.

Les avantages liées à l'approbation du présent dossier sont, notamment, les suivants :

- Diminution des coûts d'exploitation (ex. fin des locations de TDU d'appoints pour le SPVM);
- Des prix plus qu'avantageux, et ce, tant au niveau de l'acquisition des TDU et leurs accessoires qu'au niveau de la maintenance de 2e Niveau);
- Standardisation des normes et protocoles utilisés au sein de l'Agglomération;
- Interopérabilité.

Pour les utilisateurs :

- Performance des équipements;
- Équipement acquis en fonction des besoins opérationnels;
- Homogénéité des équipements à l'intérieur des unités;
- Instauration du signal de détresse à l'ensemble des utilisateurs;
- Assurera la géolocalisation des services de sécurité publique;
- Confidentialité des communications pour certains services de sécurité publique.

Autres justifications :

Pour le SPVM :

La désuétude matérielle et fonctionnelle, et la raréfaction des pièces de rechange pour les terminaux d'utilisateur sont les principaux risques au maintien des équipements en place. Il en découle des coûts additionnels de maintenance pour la réparation des bris ainsi que la location de terminaux d'appoints afin d'assurer la communication vocale requise lors des opérations courantes.

Pour le SIM :

En 2004, le SIM a procédé à la modernisation de ses équipements de radiocommunication. À l'époque, cette modernisation a été effectuée afin de répondre à plusieurs obligations :

- Des obligations en lien avec la santé et la sécurité du travail (décision de la Commission des lésions professionnelles # M-111254-73-9902 confirmée par la Cour supérieure du Québec # 500-05-054799-992).
- Des obligations issues de décisions à caractère politique (contrat de ville, fusions municipales, etc.).
- Des obligations exigeant une meilleure efficacité opérationnelle en vertu de la mission élargie du SIM (par exemple, l'implantation du service de premiers répondants requérant l'interopérabilité avec Urgences-santé, l'obligation de couvrir la totalité du territoire de l'Île de Montréal, etc.).

La venue du SÉRAM et de ses TDU offrira, notamment, une gestion globale du signal de détresse, une géolocalisation et une interopérabilité, et ce, tant à l'interne du réseau SÉRAM qu'avec des réseaux externes.

Pour les Municipalités liées :

Depuis 2006, chaque municipalité liée assure ses propres besoins en matière de radiocommunication vocale. Nous avons constaté que chacune d'entre elles utilise sa propre solution de radiocommunication vocale plus ou moins vieillissante et mal adaptée aux besoins actuels (exprimés et recensés).

L'utilisation de nouveaux terminaux, via le nouveau réseau de radiocommunication vocale, permettra une meilleure communication vocale et assurera une interopérabilité entre tous les services.

Tableau comparatif :

<u>Soumissions conformes</u>	<u>Total</u>
Motorola solutions inc.	31 459 067\$
Dernière estimation réalisée	45 627 813\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	(14 168 745\$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	(31,1%)

Le résultat de l'appel d'offres public 12-12217 :

<u>Soumissions conformes</u>	<u>Prix de base</u> (Lots #1 à #7)	<u>Maintenance de 2e Niveau</u> (Lots #1 à #7)	<u>Catalogue</u> (Lots #1 à #7 besoins en exploitation)	<u>Location</u> (Lots #1 à #7 besoins opérationnels)	<u>Lot #8</u>	<u>Total</u>
Motorola solutions inc.	16 836 502\$	1 963 375\$	7 715 695\$	2 483 460\$	2 460 035\$	31 459 067\$

L'évaluation budgétaire présentée au Comité exécutif (CE12 1614) pour l'autorisation d'aller en appel d'offres était basée sur les éléments suivants :

- Les coûts d'appel d'offres (2008 - 2009);
- L'actualisation des coûts des TDU en 2012 (suite à l'acquisition de TDU pour le programme CAP);
- Coûts de maintenance en vigueur (acquisition sur faible volume);
- Inclut l'acquisition de batteries de remplacement.

La soumission reçue démontre clairement que plusieurs éléments ont eu un impact majeur sur le coût à la baisse de la phase #2 du projet SÉRAM dont :

- La grande quantité de TDU requis au bordereau de soumission;
- Les coûts des TDU qui ont chuté radicalement entre 2012 et 2013;
- La compétitivité visée par l'établissement de 8 bordereaux de soumission distincts;
- L'atteinte de la maturité des TDU répondant aux normes P25.

PRÉCISIONS ADDITIONNELLES :

Prix de base (incluant) :

- Coût des TDU du SIM, SPVM, Arrondissements, Services centraux et Municipalités liées;
- Coût des autres équipements;
- Coût des équipements de réserve nécessaires au support de 1er Niveau;
- Coût de la formation, de la documentation et des installations (exception faite des véhicules enquêtes SPVM);
- Une majoration des coûts liés au Lot #3 (SIM) faisant suite aux démarches du Service de l'Approvisionnement (voir l'intervention de ces derniers).

Maintenance de 2e Niveau (incluant) :

- Coût au budget de fonctionnement pour la maintenance des TDU des 7 lots;
- Durée de neuf (9) années de maintenance suivant l'année de garantie du manufacturier.

Catalogue (incluant) :

Il s'agit d'une évaluation sommaire pour des dépenses d'exploitation/évolution pouvant aller jusqu'à un montant de 7 655 653\$, et ce, pour toute la durée du contrat. Toutes dépenses requises à l'intérieur de ce catalogue devront faire l'objet d'autorisation de dépenses selon le niveau décisionnel approprié.

Les éléments couverts sont :

- Des TDU (excluant les accessoires);
- Des accessoires opérationnels;
- Des chargeurs;
- Du câblage.

Location :

Il s'agit d'une évaluation sommaire pour des dépenses opérationnelles (nécessitant la location de TDU d'appoint) pouvant aller jusqu'à un montant de 252 000\$, et ce, pour chaque année de la durée du contrat. Plus précisément, ce montant est basé sur la location de cent (100) TDU pour une durée maximale de quatre (4) mois par année, et ce, pour chacun des sept (7) lots. Toutes dépenses requises à l'intérieur de ce catalogue devront faire l'objet d'autorisation de dépenses selon le niveau décisionnel approprié.

Lot # 8 :

Il s'agit d'un bordereau de soumission indiquant des besoins potentiels, en matière de radiocommunication vocale, pour les Municipalités liées (autres que la Ville de Montréal). Ce bordereau a requis des coûts pour l'acquisition de TDU, accessoires et services (prix de base) pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 467 643\$, pour des acquisitions à l'intérieur

d'un catalogue pour un montant pouvant aller jusqu'à 153 204\$, pour des services de support 1er Niveau pour un montant pouvant aller jusqu'à 512 744\$ et pour la maintenance de 2e Niveau pour un montant pouvant aller jusqu'à 326 445\$. Toutes les dépenses liées à ce bordereau de soumission devront provenir desdites municipalités liées et avoir fait l'objet d'une entente inter municipale avec la Ville de Montréal.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$, d'un contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et qu'il existe un écart de plus de 20% entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de **31 459 067\$**, taxes incluses, et sera assumé, d'une part, au PTI 2013-2015 et d'autre part, au budget de fonctionnement des années 2015 à 2024. Un montant de **16 836 502\$** payable au PTI 2013-2015 du STI est disponible au budget du projet. Les dépenses seront échelonnées en fonction du plan de transition propre à chacun des unités utilisatrices. Un montant de **1 963 375\$** pour la maintenance des TDU sur une période de 10 ans est disponible au budget de fonctionnement des unités utilisatrices et du STI. Par ailleurs, le contrat permet l'acquisition de biens et services jusqu'à un montant maximal **12 659 190\$** (catalogue, location et lot #8) sur une période de 10 ans. Ces dépenses devront faire l'objet d'une autorisation à dépenser par les niveaux décisionnels concernés. Le tableau ci-après indique les dépenses maximales pour chacun des lots prévus au contrat.

LOTS	MONTANTS
#1	6 311 879.73\$
#2	1 918 085.83\$
#3	3 938 041.03\$
#4	4 031 495.08\$
#5	8 255 872.60\$
#6	4 497 626.78\$
#7	46 029.85\$
#8	2 460 035.59\$
TOTAL	31 459 066.49\$

Ces dépenses, PTI et budget de fonctionnement, seront d'une part assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et, d'autre part, des dépenses mixtes puisqu'elles concernent les arrondissements et services centraux.

PTI 2013-2015 "Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal".

- La dépense totale de **16 836 502\$** sera répartie comme suit :

LOT #1 (Dépense d'Agglomération)	2013	2014	2015
Prix de base	75 000\$	3 804 348\$	0\$
Équipements de réserve	0\$	266 020\$	0\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	4 241\$	0\$
Autres équipements	0\$	99 067\$	0\$
TOTAL :	75 000\$	4 173 676\$	0\$

LOT #2 (Dépense d'Agglomération)	2013	2014	2015
Prix de base	0\$	0\$	802 315\$
Équipements de réserve	0\$	0\$	60 166\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	0\$	3 049\$
Autres équipements	0\$	0\$	124 405\$
TOTAL :	0\$	0\$	989 935\$
LOT #3 (Dépense d'Agglomération)	2013	2014	2015
Prix de base	75 000\$	2 102 248\$	0\$
Équipements de réserve	0\$	163 828\$	0\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	10 875\$	0\$
Autres équipements	0\$	161 615\$	0\$
TOTAL :	75 000\$	2 438 566\$	0\$
LOT #4 (Dépense corporative)	2013	2014	2015
Prix de base	0\$	1 109 230\$	739 486\$
Équipements de réserve	0\$	147 897\$	98 598\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	18 487\$	12 325\$
Autres équipements	0\$	573 102\$	382 068\$
TOTAL :	0\$	1 848 716\$	1 232 477\$
LOT #4 (Dépense d'Agglomération)	2013	2014	2015
Prix de base	0\$	143 119\$	127 217\$
Équipements de réserve	0\$	19 083\$	9 382\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	2 385\$	22 263\$
Autres équipements	0\$	73 945\$	159\$
TOTAL :	0\$	238 532\$	159 021\$
LOT #5 (Dépense d'Agglomération)	2013	2014	2015
Prix de base	150 000\$	2 438 534\$	1 109 371\$
Équipements de réserve	0\$	170 547\$	73 091\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	387 696\$	166 156\$
Autres équipements	0\$	12 498\$	5 356\$
TOTAL :	150 000\$	3 009 276\$	1 353 975\$
LOT #6 (Dépense corporative)	2013	2014	2015
Prix de base	0\$	451 801\$	301 200\$
Équipements de réserve	0\$	33 320\$	22 214\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	79 065\$	52 710\$
Autres équipements	0\$	565\$	378\$
TOTAL :	0\$	564 751\$	376 502\$
LOT #6 (Dépense d'Agglomération)	2013	2014	2015
Prix de base	0\$	58 294\$	38 862\$
Équipements de réserve	0\$	4 299\$	2 866\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	10 202\$	6 801\$
Autres équipements	0\$	73\$	49\$
TOTAL :	0\$	72 868\$	48 578\$

LOT #7 (Dépense d'Agglomération)	2013	2014	2015
Prix de base	0\$	13 692\$	0\$
Équipements de réserve	0\$	3 463\$	0\$
Formation, documentation, installation, etc.	0\$	10 630\$	0\$
Autres équipements	0\$	1 844\$	0\$
TOTAL :	0\$	29 629\$	0\$

DÉPENSE TOTALE "AGGLOMÉRATION" : 12 814 056\$

DÉPENSE TOTALE "CORPORATIVE" : 4 022 446\$

BUDGET DE FONCTIONNEMENT "Service des technologies de l'information" :

Les dépenses récurrentes pour la maintenance (support de niveau 2) des TDU du SÉRAM sur un période de dix(10) ans, incluant l'année de garantie du manufacturier, sont incluses au montant du contrat. Les budgets pour couvrir ces dépenses sont disponibles aux budgets des unités utilisatrices (SPVM, SIM, STI, services centraux et arrondissements). Les budgets de ces unités serviront également à couvrir le support de niveau 1, les licences radio, les TDU et accessoires de remplacement dont les batteries. Pour certaines natures de dépenses, un regroupement budgétaire au STI sera proposé lors de la phase de mise en exploitation.

MAINTENANCE 2e NIVEAU	
2015	201 104\$
2016	205 211\$
2017	209 639\$
2018	213 431\$
2019	217 884\$
2020	222 156\$
2021	226 719\$
2022	231 252\$
2023	235 979\$
TOTAL :	1 963 375\$

DÉPENSES D'EXPLOITATION :

Les dépenses liées aux acquisitions à partir des catalogues, des locations de TDU d'appoint ainsi que du Lot #8 seront à la charge des unités utilisatrices et devront faire l'objet d'autorisation de dépenses selon le niveau décisionnel approprié. Tel qu'indiqué au tableau "Résultat de l'appel d'offres 12-12217" de la section justification, ces dépenses totalisent un montant pouvant aller jusqu'à 12 659 190\$ et représentent la différence entre la somme des précédentes dépenses (PTI et Fonctionnement) et le montant global du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus, les impacts seront importants et multiples :

- Techniques - dû essentiellement à la très grande désuétude des terminaux d'utilisateur et leurs accessoires;
- Opérationnels - dû, notamment, au manque de TDU requis pour assurer un service adéquat à la population;
- Sur les phases subséquentes du projet SÉRAM - le réseau acquis à la phase # 1 du projet SÉRAM aura fait l'objet d'une réception provisoire (amenant des coûts de gestion et de maintenance à la Ville), et ce, sans que l'on puisse migrer les utilisateurs sur ledit réseau;
- Budgétaires - puisque la désuétude des terminaux et l'extrême rareté des pièces de rechange obligent, entre autres, le SPVM à louer des terminaux d'appoint sur une base annuelle.

Plus spécifiquement :

Pour le SPVM :

Les terminaux d'utilisateurs, et plus particulièrement les radios portatives, sont sévèrement affectés par l'absence de pièces de rechange. Pour compenser le retrait graduel des équipements devenus inopérants, le SPVM doit procéder annuellement, à fort coût, à la location d'appareils de remplacement. Bien que modernes, ces appareils ne permettent toujours pas de compenser pour l'absence des fonctionnalités essentielles du système radio vocal actuel. En effet, la désuétude technologique et matérielle du système de radiocommunication vocale actuel ne permet plus d'opérer des changements de configuration nécessaires aux unités et à l'évolution de leur mission.

De plus, une dégradation, même partielle du réseau de radiocommunication vocale actuel (SRVA), aura des impacts directs, d'une part, sur la prestation des services aux citoyens et d'autre part, sur la santé et la sécurité des policiers. De plus, la désuétude technologique et matérielle du SRVA ne permet plus d'opérer les adaptations nécessaires aux unités opérationnelles et à l'évolution de leur mission. Cette limitation technologique empêche aussi l'implantation de l'interopérabilité avec les différents intervenants en sécurité publique qui est essentielle actuellement au niveau opérationnel.

Dans tous les cas, le SPVM ne dispose plus d'outils de radiocommunications opérationnelles suffisamment fiables pour maintenir ses standards de qualité et de service. Le refus d'octroyer le contrat retarderait le processus de remplacement des TDU qui est requis depuis plusieurs années déjà.

Pour le SIM :

En cas de refus d'octroyer le contrat, l'absence d'interopérabilité dans les communications vocales ne permettra pas de réduire la durée des interventions, d'assurer un service amélioré et d'augmenter la sécurité des citoyens et du personnel.

Le SIM doit interagir avec différents partenaires et être en mesure de communiquer efficacement. En 2012, à titre de premier répondant, le SIM répondit à plus de 76 000 appels. Ses partenaires sont les corps policiers, la Société de transport de Montréal (STM), Urgences-santé et les travaux publics. De plus, le Centre de sécurité civile est une entité du

SIM qui assure une couverture des sinistres majeurs et requiert de la radiocommunication vocale.

Pour les Municipalités liées :

En cas de refus d'octroyer le contrat, elles perdront une occasion unique d'harmoniser et de simplifier, sur une base volontaire, les communications vocales entre les services, et ce, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Bien que le maintien du *statu quo* semble, à première vue, avoir moins de conséquences pour les municipalités liées que dans le cas des services de sécurité publique, l'avantage nous apparaît important dans la mesure où elles décidaient d'y adhérer. D'abord, tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes respectives que dans le cas de force majeure, la communication globale sur le territoire de l'agglomération sera désormais simplifiée, efficace et sûre. De plus, le *SÉRAM* sera plus performant que les systèmes ou les solutions actuellement utilisés, d'où une amélioration certaine au chapitre des radiocommunications vocales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation, et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (*SÉRAM*).

Tel que stipulé dans l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (La Presse) ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (*SÉAO*).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-joint le calendrier sommaire des étapes subséquentes de la phase # 2 du projet *SÉRAM* ;;

- Commission permanent d'examen des contrats : Juin 2013;
- Octroi des contrats par le CG : Juin 2013;
- MAMROT : Juin - Juillet 2013;
- Début des acquisitions : Automne 2013;
- Début des déploiements : Mars 2014;
- Fin des déploiements : Décembre 2015;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

Aussi, le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Encadrement sur la gestion des informations relatives aux estimations liées aux contrats;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés
aux arrondissements (André HAMEL)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Richard
LIEBMANN)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Bruno PASQUINI)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Martine GÉLINAS)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André MÉTIVIER
C/s informatique

Tél : 514-280-9198
Télécop.: 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

Tél : 514 280-8521
Télécop. : 514 872-3964
Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1135035002



Dossier # : 1136135005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada ltée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques. (Montant estimé de la prolongation 242 017.78\$)

Il est recommandé:

1. d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec Unifirst Canada ltée pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres no. 09-10912;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme de besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-05-21 10:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136135005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada Ltée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques. (Montant estimé de la prolongation 242 017.78\$)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet une deuxième prolongation de l'entente-cadre pour une période additionnelle de 12 mois selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres no. 09-10912.

En 2009, afin d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour la location et l'entretien d'équipements de protection individuelle contre les arcs électriques, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour une durée de 36 mois avec deux options de renouvellement d'une durée de 12 mois chacune.

Suite à cet appel d'offres, l'entente-cadre collective no. 389935 a été conclue. La période de validité initiale de l'entente débutait à la date d'émission de l'entente-cadre et se termine le 27 janvier 2013. En décembre 2012 cette entente a été prolongée pour douze mois en respectant les termes et les conditions prévus dans l'appel d'offres no. 09-10912.

L'adjudicataire, Unifirst Canada a confirmé l'acceptation de prolonger une deuxième fois ce contrat pour une période de 12 mois, soit du 28 janvier 2014 au 27 janvier 2015. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0466 en date du 20 décembre 2012 : d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective avec Unifirst Canada Ltée (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques. Montant estimé de la prolongation 242 017.78\$.

CG09 0154 en date du 28 mai 2009 : de conclure avec la firme UNIFIRST Canada Ltée une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques suite à l'appel d'offres public no. 09-10912 (2 soum.). Montant estimé de l'entente 712 792.08\$.

DESCRIPTION

L'entente-cadre porte sur la location et l'entretien d'équipements (chemises et pantalons) de protection individuelle, de niveau 2, contre les arcs électriques pour les employés de la Ville à qui sont confiées des tâches d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes électriques.

JUSTIFICATION

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) la Ville de Montréal est obligée à doter ses électriciens d'un équipement de protection individuel contre les arcs électriques (niveau de protection 2). À cet effet, quelque 200 électriciens bénéficient de 9 ensembles d'uniformes, chacun composé d'une chemise à manches longues et d'un pantalon avec ou sans poche cargo. Conformément au présent contrat, le prix de location et entretien d'une chemise est de 1.42\$, le prix de location et entretien d'un pantalon est de 3.64\$. Chaque employé travaille environ 208 jours par année.

Le montant estimé par employé, pour la location et l'entretien de chemises et de pantalons de protection contre les arcs électriques pour une période d'un an, sans taxes, sera:
(1.42\$ / chemise + 3.64\$ / pantalon) 208 jours / année = 1 052.48\$ / employé / an

Pour l'ensemble des électriciens de la Ville, le montant total estimé, sans taxes sera de:
1 052.48\$ x 200 employés = 210 496\$ / an

Il faut préciser que le contrat actuel prévoit en complément au programme de location/entretien pour les chemises et les pantalons un système de casiers et de chutes à linge qui sont installés dans chaque unité administrative afin de permettre le roulement des vêtements propres ainsi que des vêtements à ramasser. Les vêtements endommagés ou perdus seront remboursés à la fin du contrat à l'adjudicataire, selon une charte de dépréciation de 24,5%/année du coût du produit. Si les produits sont récupérables, la Ville n'a aucun montant à payer à la fin du contrat.

Les conditions actuelles du marché traduisent une augmentation substantielle des prix, mais, étant donné que d'autres éléments spécifiques influencent le coût global unitaire, il est difficile de chiffrer l'économie que le recours à cette entente pourrait procurer.

La Direction de l'Approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre ce qui permettra d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres, la prolongation de l'entente permettra à la Direction de l'approvisionnement de compléter sa stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente actuelle sera prolongée pour une deuxième période de 12 mois aux mêmes termes et conditions (voir l'article no. 6 des clauses particulières de l'appel d'offres no. 09-10912 en pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de la prolongation de l'entente-cadre sans imputation budgétaire, pour la location et l'entretien d'équipements (chemises et pantalons) de protection individuelle. Les achats seront imputés directement à chaque unité requérante par l'émission d'un bon de commande individuel. Tous les arrondissements et les services corporatifs peuvent faire appel à cette entente.

La consommation de l'entente actuelle est de 100% du montant de l'entente-cadre initiale (2009 à 2012) et de 45% du montant de la première prolongation qui prendra fin en janvier

2014.

Pour la deuxième prolongation, le montant estimé est égal au montant de la première prolongation (il n'est pas prévu une fluctuation massive du nombre des électriciens bénéficiaires pour la prochaine période couverte par cette entente).

Montant annuel estimé pour la deuxième période de prolongation:

210 496.00\$ + 10 524.80\$ TPS (5%) + 20 996.98\$ TVQ (9.975%) = 242 017.78\$

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas permettre la prolongation de cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).
Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale. Cette prolongation d'entente est conforme à la Politique de gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement.

Par conséquent, nous recommandons la prolongation de l'entente-cadre qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717
Télécop.: 514 872-9693

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-05-21

Dossier # :1136135005



Dossier # : 1135260002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires -) - (Montant estimé de l'entente : 3 289 752 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal ;

2- d'accorder à Bibliotheca ITG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin pour les groupes un et deux, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12865 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-06-04 15:45

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1135260002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires -) - (Montant estimé de l'entente : 3 289 752 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Objectif de l'implantation de la technologie RFID (Identification par radiofréquence)

Afin d'accélérer le rythme du rattrapage, de répondre aux attentes croissantes des usagers et de simplifier les opérations liées au prêt et à la gestion des collections, les bibliothèques de Montréal doivent introduire la technologie RFID (achat des différents équipements RFID et conversions des documents) et mettre en place le libre-service (aménagement des bibliothèques).

La technologie RFID et le libre-service en bibliothèque permettront de transférer certaines tâches de base de l'employé à l'utilisateur. À terme, 90 % des opérations de prêt et de retour des documents pourraient être effectuées par les usagers. Le projet permettra d'améliorer la qualité du service à la clientèle, d'augmenter la productivité et de réduire les pathologies professionnelles en limitant les tâches répétitives.

Avec l'implantation du RFID, nos bibliothèques disposeront d'outils intelligents avec lesquels ils pourront assurer une meilleure gestion des collections. La prise d'inventaire est beaucoup plus rapide, permettant des contrôles plus fréquents. Les documents introuvables ou mal classés sont rapidement repérés. Bref, il sera possible de diminuer les coûts de remplacement des documents et de réduire le temps du personnel consacré au repérage des documents introuvables ou mal classés.

La technologie RFID et le libre-service sont devenus incontournables dans les grands réseaux de bibliothèques :

- Pour le personnel, ils permettent d'économiser du temps sur le traitement des documents et de rééquilibrer les tâches matérielles et répétitives au profit de services directs offerts aux citoyens. Cela signifie donc une modification dans les fonctions du personnel, au bénéfice d'une approche tournée vers le client.
- Pour les usagers, ils signifient autonomie et discrétion dans l'exécution des transactions. Ceci induit aussi la réduction des files d'attente et l'accroissement des interactions entre employés et usagers (accueil, orientation, accompagnement, conseil).
- Pour les gestionnaires, ils représentent le moyen d'exercer un contrôle des coûts sans pour autant sacrifier la qualité des services offerts aux citoyens.

À l'heure actuelle, seule la bibliothèque de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro utilise déjà la technologie RFID et le libre-service. Il n'y a pas eu de bilan sur l'utilisation de la technologie RFID dans la bibliothèque de Pierrefonds, mais selon les commentaires des personnes concernées de Pierrefonds, la mise en oeuvre de cette technologie en 2008 a permis d'accélérer les processus tant au service de prêts qu'au retour des documents. Tous ces équipements sont extrêmement utiles, fiables et appréciés par les employés ainsi que les abonnés de Pierrefonds. Le service d'entretien et de maintenance est assumé par la firme montréalaise DécisionOne.

Projet d'implantation du RFID et du libre-service :

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> • CM13 0424 Accorder un contrat à Innovative Interfaces, pour la fourniture des licences d'utilisations et des composantes de la suite Millennium 	756 682,24 \$	Octobre 2012	Février 2013
Étapes terminées : <ul style="list-style-type: none"> • CM13 0123 Entente cadre pour l'achat des équipements RFID (étiquettes, lecteurs et postes de conversion) 	Montant estimé : 1 348 404 \$	Janvier 2013	Juin 2013

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étapes faisant l'objet du présent dossier : <ul style="list-style-type: none"> • Entente cadre pour l'achat de chutes de retour, robots de tri (1) • Entente cadre pour l'achat de portiques antivol (1) 	Mai 2013	Juin 2013

(1) Un appel d'offres public a été publié le 17 avril 2013 pour des équipements RFID spécifiés en objet. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et dans le journal La Presse. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a

eu lieu le 8 mai 2013 à 14 h. Le numéro de l'appel d'offres est 13-12865. Un addenda a été publié à la date suivante :

No. addenda	Date	Portée
1	17 avril 2013	Ajout des formulaires : <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire no 7 : "Lettre d'engagement" • Formulaire no 8 : "Cautionnement d'exécution"

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étapes à venir : <ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offres pour la conversion des documents du réseau des bibliothèques 	Juin 2013	Août 2013
Étapes à venir : <ul style="list-style-type: none"> • Conversion de 4,1 millions de documents et installations des équipements RFID 	Juillet 2013	Décembre 2015

Le présent dossier demande l'autorisation de conclure une entente-cadre pour la fourniture :

- de chutes de retour, de robots de tri RFID ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant;
- de portiques antivol RFID ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant.

Pour le réseau des bibliothèques de Montréal avec la firme Bibliotheca ITG inc. pour les deux groupes, d'une durée de trois ans. Sur avis écrit de la Ville donné aux adjudicataires au moins un (1) mois civil avant la date présumée de fin du contrat et faisant suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des conditions du présent appel d'offres 13-12865.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0424 - 27 mai 2013 -- Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$).

CM13 0123 - 26 février 2013 -- Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0016 - 16 janvier 2013 -- Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques , et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.

CM12 0129 - 21 fév. 2012 -- Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à conclure avec la firme Bibliotheca ITG inc., une entente-cadre d'une durée de trois ans à partir de la date de la signature du contrat, pour l'acquisition des équipements RFID suivants : (le délai de la validité de la soumission est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la soumission). Les quantités et les prix unitaires varient pour chacun des items:

Groupe 1

	De	À
Quantité	1	14
Prix	5 400 \$	108 389 \$

Groupe 2

	De	À
Quantité	1	38
Prix	7 425 \$	11 580 \$

- **Contrat - Chutes de retour et robots de tri (pour les quantités voir dans la section III.13)**

Afin d'élargir le concept du libre-service dans les bibliothèques de son réseau et d'assister la gestion des documents retournés, la Ville préconise la mise en place de solutions de retour et de tri automatiques. Ainsi, à la condition que le budget dédié au projet et que l'espace physique des bibliothèques le permettent, la Ville souhaite équiper ses bibliothèques de chutes de retour automatiques. La Ville envisage aussi d'acquérir, pour plusieurs de ses bibliothèques, un système de tri connecté à une ou deux chutes de retour. Le tableau suivant représente les équipements actuellement envisagés pour les différentes bibliothèques du réseau.

Tableau des équipements souhaités pour la gestion automatique du retour des documents			
Prêts annuels	Nombre de bibliothèques	Chute de retour (intérieure)	Système de tri
500,000 et plus	5	2	Système à 7 bacs, incluant un poste d'induction pour le personnel

300,000 à 499,999	10	1	Système à 5 bacs, incluant un poste d'induction pour le personnel
100 000 à 299,999	25	1	Option 1 : Système à 2 ou 3 bacs Option 2 : Pas de système de tri
Moins de 100, 000	5	0	Aucun

• **Contrat - Portiques antivol**

Par la mise en place d'un système RFID, toutes les bibliothèques du réseau seront équipées de portiques antivol RFID afin de la prémunir contre le vol des documents. Ainsi, les portiques RFID remplaceront les portiques électromagnétiques (EM) existants, à l'exception des nouvelles constructions et de trois bibliothèques qui ne sont actuellement pas dotées de portique. Le prix unitaire comprend l'emballage, l'assurance, les frais de transport, de livraison et de déchargement à l'intérieur du lieu de livraison.

Article No	Description des fournitures	Quantité			Unité de mesure	Quantité totale
		Année 1	Année 2	Année 3		
1	Portique antivol avec option d'un corridor	12	20	6	unité	38
2	Portique antivol avec option de deux corridors	4	8	4	unité	16
3	Portique antivol avec option de trois corridors	0	0	1	unité	1

Les quantités mentionnées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont fondées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'une entente-cadre et, à ce titre, à recommander aux instances municipales la ou les meilleures soumissions pour adjudication.

Le contrat de maintenance débute à partir de la deuxième année, conformément au paragraphe 19.1 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 13-12865.

L'implantation de la technologie RFID et du libre-service se fera en deux phases :

1. Conversion des documents par une équipe d'environ quarante (40) personnes (travaux qui vont débuter en septembre 2013 pour se terminer au début de 2015).
 - Conversion bibliothèque par bibliothèque, arrondissement par arrondissement.
 - Pour chaque bibliothèque convertie :
 - a. Installer des portiques antivols;

- b. Installer des lecteurs RFID pour le personnel et ajouter des postes de libre-service.
 - Installation du libre service dans les nouvelles bibliothèques (chutes automatiques avec robots de tri et postes de prêts)

2. Installation du libre-service après l'aménagement des bibliothèques (programme rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques de Montréal, le RAC).

- Installer des comptoirs de libre-service;
- Installer des chutes à documents intelligent avec robot de tri;
- Mise en place des nouveaux processus de travail.

JUSTIFICATION

L'implantation de la technologie RFID dans le réseau des bibliothèques est nécessaire pour :

- Donner aux citoyens un accès rapide aux documents;
- Faciliter l'échange de documents entre les bibliothèques;
- Avoir un inventaire à jour des documents dans le réseau;
- Être au même niveau que les grandes villes canadiennes;
- Répondre à un déficit de ressources humaines dans le réseau des bibliothèques.

	Chutes de retour, robots de tri (groupe #1)	Portiques antivol (groupe #2)
Nombre de soumissions déposées et évaluées	2	2
Nombre de soumissions retenues	2	2
Nombre de soumissions rejetées suite au pointage intérimaire n'ayant pas atteint 70 %	0	0
Adjudicataire recommandé ayant obtenu le plus haut pointage suite à l'ouverture des enveloppes de prix	Bibliotheca ITG inc.	Bibliotheca ITG inc.

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges dont deux (2) ont déposé une soumission et les deux (2) soumissions reçues sont conformes, ce qui représente 66 %. Les raisons du non dépôt du preneur du cahier des charges sont :

- Produit ou service non offert;
- Spécifications demandées non rencontrées.

Groupe 1 : Chutes de retour, robots de tri

Soumission conforme	Pointage intérimaire (60% de la note finale)	Prix (40 % de la note finale)	Note finale (100 %)	Prix de base
Bibliotheca ITG inc.	91,98	100,00	95,19	2 721 698,55 \$
Compagnie 3M Canada	85,63	84,58	85,21	3 218 508,97 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne				2 766 971,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(45 272,45) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-1,64 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note - adjudicataire)	496 810,42 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (%) (2 ^e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100	18,25 %

Groupe 2 : portiques antivol

Soumission conforme	Pointage intérimaire (60% de la note finale)	Prix (40 % de la note finale)	Note finale (100 %)	Prix de base
Bibliotheca ITG inc.	94,17	100,00	96,50	568 053,53 \$
Compagnie 3M Canada	91,25	95,33	92,88	595 900,48 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne				867 703,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(299 649,47) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-34,53 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note - adjudicataire)				27 846,95 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (%) (2 ^e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				4,90 %

Les écarts viennent du fait que les études de marché ont été faites en 2010 et les prix ont depuis chuté de 35 %. La technologie RFID se répand rapidement ce qui explique la baisse des prix de 299 649,47 \$. Beaucoup d'entreprises utilisent maintenant cette technologie pour répondre à leur besoin d'inventaire, ce qui a occasionné une augmentation de l'offre. Ce qui est conforme à la baisse des prix dans le domaine des technologies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de chutes de retour, de robots de tri et de portiques antivol. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'information, d'animation, de médiation et de formation. Ces services à valeurs ajoutées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littératie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car elle favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de la décision d'octroi de contrat ou la non approbation du présent dossier entraînerait :

1. Report de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque Marc Favreau;
2. Des délais et retards dans les échéances du projet;
3. Une détérioration du service offert au citoyen;
4. Un retard technologique par rapport aux autres grandes villes canadiennes et internationales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité de pilotage du projet communiquera un calendrier de conversion de chacune des bibliothèques du réseau. De plus, lorsque les bibliothèques seront en mode libre-service, un plan de communication est prévu pour informer les citoyens du fonctionnement pour un prêt ou un retour de document.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CM : juin 2013;
Acquisition des équipements : à partir de juillet 2013;
Déploiement des équipements : à partir de juillet 2013 jusqu'en juin 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politiques de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats » C-OG-DG-D-12-005

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude font partie intégrante des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges de la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Luc JODOIN)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LAURIN
C/s informatique

Tél : 514-280-3722
Télécop.: 514 280-0414

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Tél : 514-280-6922
Télécop. : 514 280-0414
Date d'endos. : 2013-05-27

Dossier # :1135260002

**Dossier # : 1130715001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère Pie-IX / Sherbrooke / Viau / Pierre-De Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM), du 22 juin au 29 septembre 2013, pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

- 1) d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère Pie-IX / Sherbrooke / Viau / Pierre-De Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable, conformément à son offre de service en date du 30 mai 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-06-06 09:12

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1130715001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère Pie-IX / Sherbrooke / Viau / Pierre-De Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM), du 22 juin au 29 septembre 2013, pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie attend un million de visiteurs au Jardin botanique pendant les Mosaïcultures internationales de Montréal (MIM), du 22 juin au 29 septembre 2013 (soit 750 000 passeports de deux jours à être vendus pendant l'événement).

En lien avec la politique de développement durable d'Espace pour la vie et la certification éco-responsable de l'événement, plusieurs moyens sont mis en place pour encourager les visiteurs à utiliser des moyens de transport alternatifs (ajout de vélos Bixi, ajout de stationnements à vélos, installation d'un stand à taxis, incitation à utiliser les transports collectifs).

Dans cette perspective, afin que les familles avec jeunes enfants, les aînés et les personnes souffrant de handicaps circulant en transport collectif puissent accéder facilement à l'événement, Espace pour la vie et MIM souhaitent offrir gratuitement un service de navette à l'intérieur du quadrilatère formé des rue Pie-IX, Sherbrooke, Viau et Pierre-De Coubertin.

Cette navette, qui desservira la station de métro Pie IX, avec des arrêts dans les stationnements du Jardin botanique et de l'Insectarium, au débarcadère d'autobus du Biodôme, sur Pierre-De Coubertin, bénéficiera également aux nombreux visiteurs détenteurs de forfaits incluant la visite du Jardin botanique, du Biodôme ou du Planétarium Rio Tinto Alcan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0040 (29 janvier 2013) - En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique, autoriser la majoration de la contribution à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000,00\$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses afin de couvrir les taxes (1120348004).

CM12 0212 (19 mars 2012) - Accorder un soutien financier totalisant 11 050 000 \$, soit 7 078 000 \$ en 2012 et 3 972 000 \$ en 2013 à Mosaïcultures Internationales de Montréal, dont 4 500 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour la réalisation des Mosaïcultures Internationales Montréal 2013 (1120348001).

DESCRIPTION

Les cinq autobus de la Société de transport de Montréal (STM) qui seront utilisés pour le service de navette seront maquillés aux couleurs de MIM et du Jardin botanique. Ces bus respectent tous les normes d'accessibilité universelle en vigueur.

La STM se chargera d'installer, à ses frais, les panneaux signalisant chacun des arrêts prévus sur le parcours.

L'horaire de service prévu est le suivant :

- Les 22 et 23 juin - 1 navette en service de 12 h à 20 h
- Le 24 juin - Aucun service (rues fermées pour les fêtes de la St-Jean-Baptiste)
- Du 25 au 28 juin - 1 navette de 12 h à 20 h
- Du 29 juin au 2 septembre
1 navette de 10 h à 20 h 30 et
1 navette de 13 h à 20 h
- Du 3 au 29 septembre
1 navette de 12 h à 20 h

En incluant les heures de déplacements des autobus entre le Jardin botanique et le garage de la STM, 1447 heures de service ont été prévues.

JUSTIFICATION

L'article 573.3 alinéa 2 de la Loi sur les Cités et Villes, traitant de l'adjudication des contrats, permet de donner de gré à gré un contrat à un organisme public.

La STM offre un tarif spécial à la Ville de Montréal pour un service de navette, soit 98 \$ / h, alors qu'elle facture 146 \$ / h à ses clients corporatifs. Il s'agit là d'un rabais de plus de 30 %.

Les tarifs pratiqués sur le marché pour ce genre de service dépassent les 120 \$ / h.

Par ailleurs, compte tenu du fait que la STM est un service public qui fait la promotion du transport collectif, le fait qu'elle fournisse ces navettes constitue un moyen important de sensibiliser les visiteurs à l'importance d'utiliser les transports collectifs plutôt que la voiture pour se rendre dans nos institutions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour honorer ce contrat ont été prévus intégralement au budget de fonctionnement de la division Services administratifs et techniques d'Espace pour la Vie. Le déboursé maximum pour ce contrat sera de 141 806 \$ non taxables, soit l'équivalent de 1 447 heures à 98 \$ de l'heure.

Ce montant pourrait être moindre advenant le cas où la demande serait moins élevée que prévu. En effet, si les heures de service prévues excèdent les besoins (fréquentation moins importante les jours de pluie, événement spécial qui nécessiterait une fermeture de rue ou autre imprévu), le service de navette pourra être annulé à 24 heures d'avance.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Par ailleurs, les incidences (frais pour le maquillage des autobus, estimé à 15 725 \$) ont

aussi été entièrement prévues au budget de la division Services administratifs et techniques d'Espace pour la Vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En encourageant ses visiteurs à utiliser des moyens de transport alternatifs pour se rendre au Jardin botanique pendant MIM, Espace pour la vie contribue à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990 (objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus des avantages en termes de développement durable, ce service de navette permettra d'offrir un service de qualité aux visiteurs du Jardin botanique, notamment aux familles avec jeunes enfants, aux aînés et aux personnes en situation de handicap.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les actions de communication d'Espace pour la vie viseront entre autres à informer la population de ce service exceptionnellement offert durant toute la période des Mosaïcultures Internationales. Montréalais et touristes seront invités, via l'ensemble de nos outils de communications, à utiliser les transports collectifs et la navette une fois arrivés dans notre secteur. Parmi les outils utilisés, mentionnons le site web espacepurlavie.ca, divers dépliants et panneaux de signalisation sur le parcours de la navette et sur notre site du Jardin botanique. Le lancement de Mosaïcultures internationales 2013, le 21 juin prochain sera aussi l'occasion de communiquer la mise en service de cette navette.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 juin : installation des panneaux d'arrêt
20 juin : maquillage des 5 bus
22 juin : mise en service

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal. Il respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

L'article 573.3, alinéa 2, de la Loi sur les Cités et Villes traitant de l'adjudication des contrats, permet de donner de gré à gré un contrat à un organisme public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LEFEBVRE
C/d serv.client.& securite

Tél : 514-872-4362
Télécop.: 514 872-4917

ENDOSSÉ PAR

Brigitte LEFEBVRE
C/d serv.client.& securite

Tél : 514-872-4362
Télécop. : 514 872-4917
Date d'endos. : 2013-05-30

Dossier # :1130715001



Dossier # : 1134822007

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le planage et revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 731 750,79 \$ (contrat: 1 573 750,79 \$ + incidences: 158 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257903 - 11 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 731 750,79 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 573 750,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257903 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-05-31 11:36

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822007

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le planage et revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 731 750,79 \$ (contrat: 1 573 750,79 \$ + incidences: 158 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 257903 - 11 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Cet appel d'offres fait suite aux appels d'offres 257901 et 257902 qui ont été annulés en raison de l'application de la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (décret 1226-2012).

	Coûts	Date de début	Date de fin
Étape faisant l'objet du présent contrat : Planage et revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs, de mails centraux et travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson. Arrondissement : Mercier-Hochelaga-	1 731 750,79 \$	Août 2013	Octobre 2013

Maisonneuve (P.R.R. 2012 – Réseau artériel).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 21 janvier au 13 février 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. Le délai de validité de la soumission a été prolongé de 78 jours jusqu'au 30 août 2013.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 5 février 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier de prescriptions spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2141 - 21 décembre 2011- Autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation en 2012 du programme de réfection routière du réseau artériel (1112088005).
CE11 0317 - 16 mars 2011 - Approuver la programmation 2011 du programme de réfection routière du réseau artériel et autoriser le lancement des appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation (1100266012).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux, à la reconstruction de trottoirs, de mails centraux et aux travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 177 332,27 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 12,7 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % pour les sous-projets # 1255845212 et 1255845209 et de 20 % pour le sous-projet # 1359002101 dû aux risques inhérents du projet (ex. : risques relatifs à la gestion des sols contaminés). Ces pourcentages furent déterminés en fonction de la complexité du projet.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 257903 s'est déroulé du 21 janvier 2013 au 13 février 2013. Sur seize (16) preneurs de cahier des charges, onze (11) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 69 % et 31 %. Aucun fournisseur n'a motivé son désistement à soumissionner.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a programmé ce projet via son Programme de réfection du réseau routier artériel 2012 et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2013 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix

soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. (Licence RBQ #8230-9766-48) (Attestation Revenu Québec délivrée le 3 avril 2013)	1 396 418,52 \$	177 332,27 \$	1 573 750,79 \$
2	Routek Construction inc.	1 428 414,33 \$	182 184,67 \$	1 610 599,00 \$
3	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 469 638,72 \$	189 205,65 \$	1 658 844,37 \$
4	Construction DJL inc.	1 507 702,82 \$	195 288,60 \$	1 702 991,42 \$
5	Construction Soter inc.	1 571 683,53 \$	195 142,93 \$	1 766 826,46 \$
6	Maskimo Construction inc.	1 571 391,21 \$	200 722,03 \$	1 772 113,24 \$
7	Les Pavages Chenail inc.	1 601 460,64 \$	209 428,43 \$	1 810 889,07 \$
8	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 609 031,67 \$	204 457,19 \$	1 813 488,86 \$
9	Les Pavages Dorval inc.	1 633 361,53 \$	205 050,08 \$	1 838 411,61 \$
10	Les entreprises Catcan inc.	1 705 141,34 \$	212 778,25 \$	1 917 919,59 \$
11	Asphalte Desjardins inc.	1 939 281,80 \$	246 662,91 \$	2 185 944,71 \$
	Estimation des professionnels de la DEC (\$) (Interne) ¹	1 566 426,97 \$	194 515,15 \$	1 760 942,12 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	1 786 525,37 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	13,5 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	612 193,92 \$ 38,9 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-187 191,33 \$ -10,6 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	36 848,21 \$ 2,3 %

NOTES:

(1) L'estimation a été réalisée à l'interne par la DEC le 13 février 2013.

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant initial de Demix Construction, une division de Holcim

(Canada) inc., qui était de 1 580 577,56 \$, a été corrigé à 1 573 750,79 \$ étant donné des erreurs de calcul dans le montant de la TVQ pour tous les sous-projets de la soumission, et que le montant initial de Les Entrepreneurs Bucaro inc., qui était de 1 813 261,25 \$, a été corrigé à 1 813 488,86 \$ étant donné une erreur de calcul dans le montant des travaux contingents dans le bordereau du sous-projet 1255845212. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels, réalisée par la Division de l'économie de la construction (DEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de - 187 191,33 \$ (- 10,6 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1226-2012. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 573 750,79 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 396 418,52 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 177 332,27 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 731 750,79 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 158 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centrale et représente un coût net de 1 656 440,91 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances - Administration Développement des Opérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 août 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2013

Fin des travaux : Octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Demix Construction, une division Holcim (Canada) inc.

28 rue Saulnier

Laval (Québec) H7M 1S8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

Tél : 514-868-5983

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop.: 514 872-2874

Martin GAUDETTE, ing
Chef de section - Voirie
Tél.: 514-872-5622
Télécop. : 514-872-2874

Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-03-08

Dossier # :1134822007

**Dossier # : 1135309005**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect / Le Saux Inc. d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau82), pour une somme maximale de 427 675,61\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1135309005 - (2 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire entre projets.

Il est recommandé:

1. d'accorder à Néoelect / Le Saux Inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82) pour une somme maximale de 427 675,61\$ taxes incluses. - Appel d'offres public 1135309005 - (2 soumissionnaires)
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-05-28 11:11

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135309005

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect / Le Saux Inc. d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau82), pour une somme maximale de 427 675,61\$ taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique sur les STI - Appel d'offres public 1135309005 - (2 soumissionnaires) et autoriser un virement budgétaire entre projets.

CONTENU

CONTEXTE

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité, la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité publique, STM, MTQ)

Le plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - (STI-4)

Le CGMU, projet phare du plan stratégique, consiste à l'implantation de la salle de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par cette salle que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Cette information est celle provenant des contrôleurs de feux, des caméras et des artères où des mesures prioritaires ont été mises en place. Ces échanges d'informations dépendent inévitablement de la création d'un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau.

Système de télécommunication intégré - (STI-10)

Un autre des projets prioritaires identifiés à ce plan est la création d'un système de télécommunication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements. La Ville de Montréal est dotée de plus de 2200 intersections munies de feux de circulation. Le contrôle à distance de ceux-ci, nécessite la création d'un réseau de télécommunication afin de les relier au CGMU. De plus, les opérateurs du CGMU doivent aussi pouvoir compter sur un tel réseau afin d'accéder aux informations et données en provenance d'autres équipements sur le terrain (caméras, autres capteurs)

Pour faciliter la compréhension des explications qui suivent un schéma conceptuel du réseau a été placé en pièce jointe.

Description générale du projet

Vu la complexité du projet de système de télécommunication, il est nécessaire d'apporter certaines précisions sur son fonctionnement et les éléments qui le composent. Il sera ainsi plus aisé de comprendre les différentes étapes de réalisation nécessaires à sa mise en œuvre et mieux positionner le présent mandat dans l'ensemble du projet.

Le système de télécommunication intégré qui a pour but de raccorder les équipements terrains (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc.) au CGMU est composé de plusieurs éléments. Ce réseau se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques : l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Étape 1 : L'anneau principal

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique que la Ville de Montréal a acquis de la compagnie DAScom via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176).

Afin de rendre opérationnel l'anneau de fibre optique, une étape cruciale est de connecter entre eux les différents segments de fibres optiques sur toute la longueur de l'anneau afin que l'information puisse circuler. Cette étape a été réalisée en 2012 via un mandat accordé à Cogeco (CM12 0520)

Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). La création de ces nœuds demande l'installation d'équipements de télécommunication à l'intérieur de cabinets. Ces nœuds sont **appelés OLT** (Optical Line Terminal).

Étape 2 : Les ramifications

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre. Un de ceux-ci sert à faire circuler l'information le long de l'anneau et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen

de câble conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé **ONU** (Optical Network Unit), demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Étape 3 : Les sous-réseaux de feux

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la synchronisation. Jusqu'à présent, cette synchronisation devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux

Afin de convertir ce réseau téléométrique en réseau de télécommunication IP cela exige d'installer des équipements IP le long de ce réseau de cuivre afin de donner une adresse unique à chacun des feux. Jusqu'à présent, cette étape a été réalisée par Électroméga sur 7 sous-réseaux (CE12 0289 et CM12 0203) en plus de ceux complétés dans le cadre du projet pilote (voir plus bas). D'autre part, ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer. Le présent mandat s'inscrit précisément à cette étape et vise à remplacer le câble existant sur 4 des 150 sous-réseaux de feux de circulation.

Projet pilote : Le petit anneau de télécommunication

Avant de réaliser son réseau de télécommunication intégré, la Direction des transports a voulu tester son architecture réseau avec la création d'un plus petit anneau de télécommunication couvrant une superficie beaucoup plus petite. Le petit anneau sera intégré dans le grand anneau.

Dans le cadre de ce projet pilote, tous les filaments de fibre sur cette portion ont été raccordés et trois nœuds (OLT) ont été installés afin de permettre la création de ramifications (Étape 1). Sur ces ramifications, des ONU ont été installés permettant de rejoindre les sous-réseaux de feux de circulation (Étape 2). Les étapes 1 et 2 ont été réalisées dans le cadre du même mandat accordé à MTO Telecom (CE11 0880). De plus, l'installation des équipements nécessaires à la conversion de ces réseaux téléométriques en réseau IP a été complétée sur quelques sous-réseaux (étape 3) dans le cadre d'un mandat à Résologis inc.(CE11 0406)

Les résultats du projet pilote ont été concluants et amène la Direction des transports à proposer de poursuivre la réalisation des travaux du réseau télécommunication intégré. Les étapes réalisées lors de l'élaboration du projet pilote seront intégrées dans le projet d'ensemble.

À noter que ce présent mandat ne représente pas un projet de développement, mais plutôt un projet de protection de l'actif ce qui explique que l'autorisation d'aller en appel d'offres n'a pas été nécessaire.

L'appel d'offres a été lancé le 11 février pour une période de 18 jours ouvrables. Il a été publié dans dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0311 - 22 avril 2013 Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur les réseaux artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$, taxes incluses.

CE12 1945 - 05 décembre 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication.

CM12 0520 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

CE12 0156 - 8 février 2012 - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant de 151 114 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de Génivar pour la préparation du devis d'acquisition pour les équipements de télécommunication principaux pour le raccordement des feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG10 0291) ;

CE 11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses

CE11 0406 - 29 mars 2011 - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10-11430

CE11 0428 - 29 mars 2011 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

CM11 0176 - 21 mars 2011 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

DESCRIPTION

Les 2200 intersections munies de feux de circulation du réseau municipal sont subdivisées en quelque 150 sous-réseaux de feux, chacun des contrôleurs de ces sous-réseaux est interrelié par un câble de cuivre ne permettant que trois possibilités de synchronisation différentes.

Le présent dossier vise à obtenir les services d'un entrepreneur électricien pour la réalisation de différentes tâches permettant le remplacement du câble existant reliant les feux par du câble permettant la télécommunication. Entre autres choses, l'entrepreneur devra réaliser les tâches suivantes:

- Installer des câbles de communication en cuivre fournis par la Ville (câble X);
- Fournir et installer des câbles de communication en fibre optique (câble O);
- Tester la continuité du câble X avant et après installation;
- Tester la continuité du câble O avant et après installation;
- Tester l'atténuation de puissance et au réflectomètre du câble O;
- Identifier des câbles dans tous les puits d'accès ainsi qu'aux extrémités;
- Livrer en bon état de tous les câbles non-utilisés à l'atelier de Ville.

Les travaux seront réalisés sur 4 des 117 sous-réseaux.

- Réseau 5 Côte-des Neiges.
- Réseau 39 Saint-Laurent.
- Réseau 69 Côte-des Neiges.
- Réseau 82 Christophe-Colomb.

Le délai d'exécution des travaux en jours calendriers, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser **cent-vingt (120) jours**.

JUSTIFICATION

Le remplacement du câble qui relie les feux de circulation est une étape nécessaire afin de permettre la création du réseau de télécommunication intégré et de permettre de raccorder les feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser ce genre de travaux. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à plusieurs plus petits contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts.

Le petit nombre de soumissionnaires s'explique toutefois par deux principaux facteurs.

- 1- Le tirage de câble est un tâche relativement complexe qui nécessite des travaux souterrains dans lesquels tous les entrepreneurs ne désirent pas soumissionner.
- 2- Il n'existe pas beaucoup d'entreprises qui possèdent des équipes spécialisées dans le tirage de câble. Le tirage de câble est souvent une tâche connexe associée à la réalisation d'autres travaux et fait rarement l'objet d'un mandat en soi.

Se référer aux tableaux en pièce jointe pour les détails.

Soumissionnaires conformes	Total
Néolect / Le Saux inc.	388 796,01\$
Girard & Girard inc.	500 150,45\$

Estimation (estimation réalisée à l'interne le 06-02-2013)	414 701,03\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	444 473,23\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	14,32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	111 354,44\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	28,64%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-25 905,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-6.24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	111 354,44\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	28,64%

Le montant du plus bas soumissionnaire conforme se situe sous notre estimation. Toutefois, cette dernière se situe entre les montants des deux soumissions et ne possède qu'un écart de 6,24 % avec la plus basse.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1135309005

Titre: Travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 5-39-69) et de câblage de communication en cuivre (réseau 82)

Date de lancement : 11 février 2013

Date d'ouverture: 6 mars 2013

Soumissionnaires : (2)

Néolect / Le Saux inc.

Girard & Girard inc.

33% (2/6) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres publiques # 1135309005 a été lancé le 11 février 2013 pour une période de 18 jours en vue d'octroyer un contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 5-39-69) et de câblage de communication en cuivre (réseau 82)

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Néolect / Le Saux inc.» a été déclaré la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Néolect / Le Saux inc.

Montant de l'offre:

338 157,00\$ + TPS (5 %) 16 907,85 \$ + TVQ (9,975 %) 33 731,16\$ = 388 796.01\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la compagnie «Néolect / Le Saux inc.» un (1) contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 5-39-69) et de câblage de communication en cuivre (réseau 82) d'une durée de 4 mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement -Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 427 675,61 \$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres publiques # 1135309005.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 427 675,61 \$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence (10%) sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir compte tenu de l'état des conduits souterrains

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports. Comme cet investissement ne concerne pas l'aménagement ou le réaménagement du domaine public, la totalité des dépenses sera assumée par la ville centre.

À noter que ce dossier constitue un projet de protection de l'actif dans le cadre du plan stratégique et non un projet de développement. En effet, il s'agit d'optimiser des équipements déjà existant non de développer de nouveaux réseaux de câbles.

Le virement budgétaire de 409 000\$ entre le projet d'investissement 59018 (Sécurisation de la circulation sur les artère) et le projet d'investissement 59002 (Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne) est possible car les statuts d'avancement des projets en cours dans le projet d'investissement 59018 démontrent que quelques projets prévus en 2013 seront reportés en 2014. Le projet 59018 «Programme de sécurisation de la circulation sur les artères», géré par la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel de la Direction des transports, ne pourra être réalisé en totalité comme prévu en 2013 dû en partie à l'annulation d'appels d'offres des projets de sécurisation de 7 intersections sur Côtes-des-Neiges et du réaménagement du boulevard Saint-Laurent entre Bellechasse et Bernard, libérant ainsi des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La possibilité de communiquer avec les feux de circulation permettra d'intervenir beaucoup plus rapidement suite à des incidents sur le réseau, limitant ainsi la congestion ponctuelle qui affecte entre autres les autobus et les services d'urgence. En cas d'incident certaines priorités pourront être accordées à ces véhicules par différentes interventions sur la programmation des feux. En se dotant d'un moyen de prioriser les transports collectifs dans certaines situations, on favorise ainsi un transfert modal vers ce mode.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation d'octroyer ce contrat pour le projet cité en objet la communication avec les contrôleurs de feux de circulation rendue possible par le réseau de fibres optiques utilisé

par la Ville, ne se fera pas de façon optimale et pourrait compromettre la gestion efficace de la circulation à partir du CGMU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif : 12 juin 2013
- Octroi de contrats: Mi juin 2013
- Réalisation des travaux: Mi-juin 2013 à Septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrements relatifs à la gestion des estimations et la transmission des estimations détaillées au greffier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingénieur

Tél : 514 872-5798
Télécop.: 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830
Télécop. : 514 872-9458
Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1135309005



Dossier # : 1134822018

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 3 387 701,56 \$ (contrat: 2 954 201,56 \$ + incidences: 433 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278101 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 387 701,56 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 954 201,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278101 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-06-05 09:08

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822018

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 3 387 701,56 \$ (contrat: 2 954 201,56 \$ + incidences: 433 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278101 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1916) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1964) dans le boulevard de Maisonneuve ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Également, la Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Objet du présent contrat	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont.	3 387 701,56 \$	Août 2013	Octobre 2014

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 18 février au 13 mars 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 4 mars 2013: Modifications au cahier des prescriptions spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0254 - 2 mars 2011 - Approuver la programmation et autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant. (1100746001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 366 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 1050 mm et de 436 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 100 mm à 300 mm, ainsi que la reconstruction de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs, dans le boulevard de Maisonneuve, entre l'avenue Northcliffe et l'avenue Claremont.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 268 563,78 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 278101 s'est déroulé du 18 février au 13 mars 2013. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 50% et 50%.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Excavations Gilbert Théorêt inc. (Licence RBQ #2641-0001-70) (Attestation Revenu Québec délivrée le 23 avril 2013)	2 685 637,78 \$	268 563,78 \$	2 954 201,56 \$
2	Nordexco inc.	2 954 173,40 \$	295 417,34 \$	3 249 590,74 \$
3	Paysagiste S. Forget inc.	3 059 101,62 \$	305 910,16 \$	3 365 011,78 \$
4	Catalogna & Frères Itée.	3 104 935,35 \$	310 493,53 \$	3 415 428,88 \$
5	Construction GC-Merineau Itée.	3 109 947,28 \$	310 994,73 \$	3 420 942,01 \$
6	Pavages D'Amour inc.	3 449 250,00 \$	344 925,00 \$	3 794 175,00 \$
Estimation des professionnels externes (LUQS) (\$)		3 299 758,38 \$	329 975,85 \$	3 629 734,23 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	3 366 558,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$) (%)	839 973,44 \$ 28,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	-675 532,67 \$ -18,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) (%)	295 389,18 \$ 10 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Excavations Gilbert Théoret inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul de la TVQ dans le bordereau du sous-projet 1255845256. Le montant total est passé de 2 937 707,18 \$ à 2 954 201,56 \$. Également, le montant de la soumission de Catalogna & Frères Itée a été corrigé dû à des erreurs de calcul de la TVQ dans tous les sous-projets ainsi que pour l'item «couvercle et cadre de regard d'égout conventionnel à remplacer par ajustable 2-8, 6.21 B (5.08)» dans le bordereau du sous-projet 1255845255. Le montant total est passé de 3 425 163,76 \$ à 3 415 428,88 \$. Cette correction modifie le rang du soumissionnaire, qui passe du 5^e au 4^e rang. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels, réalisée par la firme LUQS inc. et sous la supervision de la Division de l'économie de la construction (DEC) est déposée avant l'ouverture des soumissions. Elle est établie à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des

matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels externes, est de -675 532,67 \$ (-18,6 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 96-2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 954 201,56 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 685 637,78 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 268 563,78 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 3 387 701,56 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 433 500 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 79,68 % par la DGSRE et à 20,32 % par la Gestion des Actifs de Voirie et représente un coût net de 3 240 378,16 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense totale est assumée à 79,68 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 2 581 929,86 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 2 699 316,99 \$, taxes incluses.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 581 929,86 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - GESTION DES ACTIFS DE VOIRIE

La dépense totale est assumée à 20,32 % par le budget de la Gestion des Actifs de Voirie et représente un coût net pour ce dernier de 658 448,30 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 688 384,57 \$, taxes incluses. Cette dépense représente la moitié des coûts pour la réfection de la chaussée et coût total de la réfection des trottoirs selon l'entente quant au partage des coûts entre la DGSRE et la Gestion des Actifs de Voirie.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction des Infrastructures au Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction finances du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 11 juillet 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2013

Fin des travaux : Octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

124, rue Huot

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7Z8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Simon CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingénieure

Tél : 514-872-0328
Télécop.: 872-1873

Isabel BOULAY
Chef de section
Tél. : 514 872-0597
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-05-02

Dossier # :1134822018

**Dossier # : 1134822017**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à la rue Pierre-de-Coubertin. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 654 906,70 \$ (contrat: 1 548 306,70 \$ + incidences: 106 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 265401 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 654 906,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à la rue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 548 306,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265401 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-06-05 09:09

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION **Dossier # :1134822017**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à la rue Pierre-de-Coubertin. Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 654 906,70 \$ (contrat: 1 548 306,70 \$ + incidences: 106 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 265401 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire (installée en 1895) dans l'avenue De La Salle ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Objet du présent contrat	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La	1 654 906,70 \$	Août 2013	Octobre 2013

Salle, de la rue Hochelaga à la rue Pierre-de-Coubertin

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 18 février au 13 mars 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO.

La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no. 1 émis le 26 février 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales;
- Addenda no. 2 émis le 4 mars 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales;
- Addenda no. 3 émis le 5 mars 2013: Modifications au cahier des prescriptions spéciales;
- Addenda no. 4 émis le 11 mars 2013: Modifications à la formule de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0767-1 - 20 septembre 2012- Adopter le programme triennal d'immobilisation 2013-2015 du conseil municipal. (GDD 1125337005)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 290 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres qui variaient de 375 mm à 525 mm et de 320 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de trottoirs à certains endroits dans l'avenue De La Salle, entre les rues Hochelaga et Pierre-de-Coubertin.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 140 755,15 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la chloration des conduites d'eau. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 265401 s'est déroulé du 18 février au 13 mars 2013. Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 69% et 31%.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des

professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Excavations Gilbert Théorêt inc. (Licence RBQ # 2641-0001-70) (Attestation Revenu Québec délivrée le 23 avril 2013)	1 407 551,55 \$	140 755,15 \$	1 548 306,70 \$
2	Nordexco inc.	1 576 341,75 \$	157 634,17 \$	1 733 975,92 \$
3	Paysagiste S.Forget inc.	1 628 764,21 \$	162 876,41 \$	1 791 640,62 \$
4	Salvex inc.	1 693 478,27 \$	169 347,83 \$	1 862 826,10 \$
5	9129-2201 Quebec inc. (Les Entreprises Bentech)	1 720 828,53 \$	172 082,85 \$	1 892 911,38 \$
6	Les Entrepreneurs Bucaro	1 768 746,66 \$	176 874,66 \$	1 945 621,32 \$
7	Les Entreprises Catcan inc.	1 859 065,27 \$	185 906,53 \$	2 044 971,80 \$
8	Construction GC Merineau Ltee	2 346 277,58 \$	234 627,76 \$	2 580 905,34 \$
9	ZS Travaux et Gérance inc.	2 443 049,74 \$	244 304,97 \$	2 687 354,71 \$
	Estimation des professionnels interne (\$)	1 868 362,20 \$	186 836,23 \$	2 055 198,43 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 009 834,88 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	29,8 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 139 048,01 \$ 73,6 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-506 891,73 \$ -24,7 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	185 669,22 \$ 12,0 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Entreprises Catcan inc. a été corrigé dû à une erreur dans le montant de l'item «Fourniture et pose de tuyaux en béton armé étanches, y compris l'excavation et le remplissage en pierre prémélangée» du sous-projet 1261230211. Le montant total est passé de 2 057 113,16 \$ à 2 044 971,80 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels, réalisée par ou sous la supervision de la Division de l'économie de la construction (DEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission

conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -506 891,73 \$ (-24,7 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 96-2013.

L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 mai 2013.

Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 548 306,70 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 407 551,55 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 140 755,15 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 654 906,70 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 106 600,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 97,97 % par la DGSRE et à 2,03 % par la Direction des Transports et représente un coût net de 1 582 938,59 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense totale est assumée à 97,97% par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 1 550 850,63 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 1 621 359,87 \$, taxes incluses.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 550 850,63 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIRECTION DES TRANSPORTS

La dépense totale est assumée à 2,03 % par le budget de la Ville centrale de la Direction des Transports et représente un coût net pour ce dernier de 32 087,96 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 33 546,83 \$, taxes incluses. Cette dépense a fait l'objet d'une entente quant au partage des coûts entre la Ville Centrale et la Direction des Transports.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2013 de la Direction des Transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention des finances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 11 juillet 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2013

Fin des travaux : Octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

124, rue Huot

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7Z8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Aboudou BADAROU)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Menouar HASSAIM)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Simon CARRIER)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel BOULAY
Chef de section - conception & réalisation
des projets d'ingénierie

Tél : 514 872-0597
Télécop.: 514 872-1873

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. : 514 872-2874
Date d'endos. : 2013-05-06

Dossier # :1134822017



Dossier # : 1135884001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _arrond
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 185 139,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soum.).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 185 139,26 \$, taxes incluses, pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 1 128 704,06 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5609;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 12 % par l'agglomération pour un montant de 139 530,52 \$, taxes incluses.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-05-31 15:21

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135884001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _arrond
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 185 139,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Parmi les cinq (5) principales composantes du projet de reconstruction urbaine du Quartier Bonaventure, on retrouve la transformation et la mise en valeur de l'îlot de la Commune. Aujourd'hui, ce site est occupé en partie par les ateliers de la voirie de l'arrondissement de Ville-Marie. Or, la phase 1 de ce projet en cours de réalisation, soit le réaménagement en grande artère urbaine du tronçon surélevé de l'autoroute Bonaventure, situé entre le canal de Lachine et la rue Notre-Dame, exige le relogement de cette cour de voirie située au 987 rue de la Commune. Dans ce contexte, l'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec la Direction stratégies et transactions immobilières (DSTI) a revu l'ensemble des activités des travaux publics et a défini un nouveau plan d'aménagement pour ses activités. Basé sur l'optimisation de la gestion des opérations et le partage des activités, le nouveau plan d'aménagement prévoit la construction d'une cour de services principale sur le site situé au 1455 rue Bercy, ainsi que le réaménagement du site situé au 2913 rue Ste-Catherine Est (terrains et propriétés de la Ville). D'ici à ce que la nouvelle cour de services soit construite, la cour de services de la Commune sera réaménagée de façon temporaire sur le site actuel et sur des sites à proximité de manière à libérer l'espace requis par le projet Bonaventure. Lorsque la nouvelle cour de services principale sera opérationnelle dans la partie Est de l'arrondissement, la cour de services de la Commune servira de point de service de proximité pour permettre à l'arrondissement de Ville-Marie de déployer des activités de déneigement et de propreté au centre-ville.

L'appel d'offres public du projet de cour temporaire a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 19 mars 2013 et les offres ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2013.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 19 mars 2013. Cet addenda consistait à rappeler aux soumissionnaires l'obligation de prendre rendez-vous pour visiter le site. L'émission de cet addenda n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1007 - 21 décembre 2011 Autoriser un projet de convention avec Le Groupe Arcop S.E.N.C pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la construction d'une nouvelle cour de services pour l'arrondissement de Ville-Marie.

CE11 0571 - 11 mai 2011 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la construction d'une nouvelle cour de services pour l'arrondissement de Ville-Marie.

CG11 0018 - 27 janvier 2011 Approuver un projet d'acte par lequel Michal inc. vend à la Ville l'immeuble situé au 1455 rue Bercy / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Michal inc., à des fins d'activités commerciales, le lot 3 362 043 et le lot vacant adjacent 3 362 039 à compter de la date de signature des actes de vente et se terminant au plus tôt le 1^{er} octobre 2011 et au plus tard le 31 décembre 2011.

CM11 0025 - 24 janvier 2011 Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie pour la gestion globale de relocalisation temporaire et permanente de la cour de voirie, en lien avec le projet de l'autoroute Bonaventure, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA10 240658 - 23 décembre 2010 Mandater la Division des stratégies et des transactions immobilières pour faire la gestion globale du dossier des cours de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'accorder un contrat pour des travaux de réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune sur les sites de la Commune et Ann. Le tablier de l'autoroute Bonaventure qui abrite une partie des installations de la cour de services entre les rues de la Commune et Brennan (environ 12 000 m²) sera démolit au cours de 2014. L'espace résiduel du site de la Commune, le site de la rue Ann et le 1151 Mill recevront les installations et équipements de la voirie situés actuellement sous l'autoroute. De nouveaux abris pour abrasifs, sable, gravier et terres d'excavation seront construits et des travaux de génie civil seront effectués pour réaménager les accès au site, la circulation et les stationnements. Le poste d'essence existant sera réduit et réaménagé et des modifications seront apportées à la sécurité du site au niveau de l'éclairage, des caméras de surveillance et des clôtures. La propriété située au 1151 Mill est actuellement louée pour la relocalisation d'équipements divers dont les chevalets d'estivation de la cour de la Commune et le matériel d'aqueduc et d'égout présentement situé sous le tablier de l'autoroute entre les rues Ottawa et Wellington.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de 120 jours.

JUSTIFICATION

L'octroi de contrat présentement sollicité est une conséquence directe du Projet Bonaventure. Le fait de transformer l'autoroute surélevée en boulevard urbain implique obligatoirement la relocalisation des composantes de voirie présentement sous l'autoroute. Étant donné que l'échéancier de démolition de l'autoroute Bonaventure devance celui de la construction de la nouvelle cour de services de Ville-Marie, cette relocalisation temporaire est nécessaire. Plusieurs options d'aménagement ont été étudiées sur différents sites et la solution retenue nous apparaît la plus avantageuse. La densification de l'espace résiduel du site de la Commune et l'utilisation des sites sur la rue Ann et sur la rue Mill devraient minimiser les inconvénients sur les opérations des travaux publics de l'arrondissement tout en offrant l'espace requis pour la mobilisation du chantier Bonaventure. L'échéancier associé à l'octroi du présent contrat est critique pour le Projet Bonaventure. Tout retard dans

l'échéancier prévu risque de compromettre l'échéancier du Projet Bonaventure.
 À la suite de l'appel d'offres public, treize (13) entreprises se sont procurées le cahier des charges :

- Charex inc., Les Constructions P.R.V. Inc.,
- Paysagiste S. Forget inc,
- Les Entrepreneurs Bucaro,
- Les entreprises de construction Ventec inc.,
- Ramcor construction inc.,
- Construction NRC Inc.,
- Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.,
- Girard & Girard Inc.,
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.,
- Neolect/Le Saux Inc.,
- Pavage Chenail,
- Systèmes Urbains Inc.

Six (6) entrepreneurs ont déposé des soumissions, ce qui représente 46 % des soumissionnaires. Tous les preneurs de cahiers des charges ont été contactés mais tous n'ont pas été rejoints. Parmi les preneurs n'ayant apparemment pas soumissionné, les trois (3) entreprises suivantes ont soumissionné à titre de sous-traitant auprès d'entrepreneurs généraux:

- Girard & Girard Inc.,
- Neolect/Le Saux Inc.,
- Systèmes Urbains Inc..

Un autre preneur a jugé que la nature des travaux ne correspondait pas à son expertise et n'a pas déposé de soumission. Les trois (3) autres preneurs n'ont pu être rejoints.

Les soumissions déposées par les entreprises Charex inc., Les Constructions P.R.V. Inc., Les Entrepreneurs Bucaro, Les entreprises de construction Ventec inc. et Ramcor construction inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres à l'exception de l'entreprise Paysagiste S. Forget inc. qui n'avait pas la sous-catégorie de licence requise (voir pièce jointe no 1: Analyse de conformité des soumissions).

Les soumissions ont été reçues avec la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 %.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Charex	981 481,79 \$	147 222,27 \$	1 128 704,06 \$
Entreprises Bucaro Inc.	1 120 037,64 \$	168 005,65 \$	1 288 043,29 \$
Les Constructions P.R.V. inc.	1 190 430,45 \$	178 564,57 \$	1 368 995,02 \$
Les Entreprises Ventec Inc	1 214 595,90 \$	182 189,39 \$	1 396 785,29 \$
Paysagiste S. Forget inc	1 377 682,19 \$	206 652,33 \$	1 584 334,52 \$
Ramcor Construction Inc.	1 512 024,72 \$	226 803,70 \$	1 738 828,42 \$
Estimation des professionnels externes			1 291 759,42 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 417 615,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			25,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			610 124,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			54,1%

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$)	(163 055,36 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%)	-12,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	159 339,23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	14,1%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée est celui de l'entreprise Charex inc. qui est 12,6% (163 055,36 \$) plus bas que l'estimation des professionnels. Les professionnels expliquent l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission principalement par les charges générales. L'estimation établit les frais généraux à 79 332,75 \$ (9%), l'administration et les profits à 48 040,39 \$ (5%) pour un total de 127 373,14 \$. Le plus bas soumissionnaire fixe les frais généraux, l'administration et les profits globalement à 23 415,00 \$, soit 2,75 %. De l'avis des professionnels, cette stratégie de soumission peut s'expliquer par une volonté ferme de pénétrer le marché montréalais ou par la nécessité de maintenir ses effectifs en place. Le coût global des travaux est quant à lui plus bas de 5,2 % comparativement à l'estimation.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Charex inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme et ils suggèrent de s'assurer de la bonne compréhension du mandat par l'entrepreneur avant le début des travaux (voir pièce jointe no 2: Analyse des soumissions et recommandations). À la section 2 du formulaire de soumission, l'addition des prix ventilés donne un sous-total de 221 261,00 \$ mais le soumissionnaire fait une erreur en indiquant 221 170,00 \$, soit un écart de 91 \$ avec le sous-total exact. Le soumissionnaire devait reporter le sous-total vers le bordereau de soumission. Le montant reporté par le soumissionnaire est le sous-total exact, soit 221 261,00 \$, rectifiant ainsi le sous-total erroné et faisant en sorte que le montant total soumissionné est conforme à l'addition des prix ventilés.

L'entreprise Charex inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale toutes taxes incluses sera assumée conjointement entre la DSTI et la Direction des transports (Projet Bonaventure) dans les proportions suivantes (voir le détail des informations budgétaires et comptables dans l'intervention de la fonction finances du Service des finances et dans l'intervention de la Concertation des arrondissements et ressources matérielles):

- Direction des transports (Projet Bonaventure): 139 530,52 \$
- DSTI: 1 045 608,74 \$
- Total: 1 185 139,26 \$

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2013-2015 de la DSTI et de la Direction des transports (Projet Bonaventure), voir les imputations budgétaires dans les interventions ci-jointes. Une partie de la dépense, soit 139 530,52 \$, taxes incluses, sera donc assumée par l'agglomération parce que cette dépense est engendrée par le projet Bonaventure.

La dépense totale à autoriser est de 1 185 139,26 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 981 481,79 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire, un montant de contingences de 147 222,27 \$, taxes incluses, et un montant de 56 435,20 \$ pour les incidences, taxes incluses (voir pièce jointe no 3: Calcul des coûts DSTI - Cour temporaire de la Commune).

Le pourcentage de contingences est de 15 % et celui des incidences est de 5,0 %.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville ou externe;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville.
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nature et l'étendue des travaux ont été établies de manière à minimiser l'impact sur l'environnement. Pour récupérer les espaces de la cour de voirie qui seront perdus par le rabaissement du tablier de l'autoroute Bonaventure, la Ville loue des terrains sur les rues Ann et Mill afin de minimiser l'impact sur les espaces verts en périphérie du site de la Commune. Dans un contexte plus large, ce projet est sous-jacent à la mise en valeur de l'îlot de la Commune et à la réalisation du futur boulevard urbain, projets qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés ont un impact direct sur le déroulement du projet Bonaventure, notamment sur l'échéancier. Ces travaux affecteront également de façon significative les opérations des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie. Le stationnement et le sens de la circulation sur la rue Nazareth devront être modifiés et la signalisation devra être changée. L'occupation du terrain de la rue Ann par la cour de services et par le chantier Bonaventure a un impact important sur la disponibilité du stationnement public dans le quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Juillet 2013
Fin des travaux: Novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

L'entreprise Charex inc. est située au 14 940, rue Louis-M.-Taillon, 2ième étage, Mirabel, QC, J7N 2K4.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats» (C-OG-DG-D-12-010).
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Réjean - Ext DUROCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAFLEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-6944
Télécop.: 514 872-2222

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section - Administration
immobilière - Arrondissements
Tél.: 514 872-7826

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-05-08

Dossier # :1135884001



Dossier # : 1134332002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Neolect/Le Saux inc. pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de football/soccer du complexe sportif Claude-Robillard - Autoriser une dépense de 319 582,27 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 6503 - 3 soumissions.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 319 582,27 \$, taxes et incidences incluses, pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de football-soccer du complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Néolect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 364,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6503;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-05-24 15:13

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION **Dossier # :1134332002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Neolect/Le Saux inc. pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de football/soccer du complexe sportif Claude-Robillard - Autoriser une dépense de 319 582,27 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 6503 - 3 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

Le complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) regroupe plusieurs installations sportives tant intérieures qu'extérieures. Elles accueillent des adeptes de l'activité physique et du sport de tous niveaux ainsi que diverses compétitions et événements sportifs. Les plateaux sportifs extérieurs se composent principalement d'une piste d'athlétisme autour d'un terrain de soccer en gazon naturel, d'un terrain de soccer/football à revêtement synthétique, de terrains de balle et de tennis.

Afin de permettre l'activité physique pour tous, de jour comme de soir, la Direction des sports et de l'activité physique envisage de remplacer les systèmes d'éclairage datant de la construction du site en 1975. Il s'agit de l'éclairage des sentiers et des terrasses ainsi que de l'éclairage des terrains de sport et des stationnements (tours d'éclairage). La Direction des sports et de l'activité physique a comme objectif de réaliser les travaux par phases. Des lampadaires de sentiers ont déjà été remplacés en 2008, en 2011 et en 2013 ainsi que les appareils d'éclairage des deux terrains de balle en 2009 et de la piste d'athlétisme en 2012-2013. Actuellement, la priorité est donnée à l'éclairage du terrain de soccer/football à revêtement synthétique. Le remplacement de l'éclairage d'autres secteurs du CSCR sera réalisé en 2014.

Étapes terminées	Coût	Date de début	Date de fin
Fourniture et installation de lampadaires de sentiers (phase I)	400 018,28 \$	7 novembre 2008	31 décembre 2008
Remplacement des appareils d'éclairage des deux terrains de balle	438 671,18 \$	6 novembre 2009	19 décembre 2009

Remplacement de lampadaires de sentiers (phase II)	345 828,68 \$	14 février 2011	31 août 2011
Réfection des systèmes d'éclairage de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer naturel	333 338,92 \$	27 août 2012	30 avril 2013
Remplacement des lampadaires de sentiers (phase III) et des terrasses	377 173,21 \$	31 octobre 2012	30 avril 2013
Étape faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Réfection de l'éclairage du terrain de soccer/football synthétique	319 582,27 \$	Juin 2013	Novembre 2013
Étapes à venir	Date de début prévue	Date de fin prévue	
Réfection de l'éclairage des terrains de tennis et des stationnements publics n°1 et n°4	Juin 2014	Novembre 2014	

Comme pour les étapes précédentes, la Direction des sports et de l'activité physique a mandaté la Direction des grands parcs et du verdissement pour réaliser les plans et devis pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain de soccer/football à revêtement synthétique.

Un appel d'offres public de construction a été lancé pour la réalisation des travaux de remplacement des systèmes d'éclairage du terrain de soccer/football à revêtement synthétique le 18 mars 2013, via le site internet SE@O et le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues le 15 avril 2013. Ainsi, les soumissionnaires ont disposé de 19 jours calendrier pour préparer et déposer une soumission.

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à la firme Neoelect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'analyse des soumissions reçues (voir la section «Justification» pour le détail).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1801 - 31 octobre 2012 : Accorder à Néoelect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de lampadaires des sentiers (phase III) au Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 372 173,21 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 377 173,21 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant. Appel d'offres public 6439.

CE12 1405 - 22 août 2012 : Accorder à Néoelect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement des systèmes d'éclairage de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 323 630,02 \$, taxes incluses.

CE12 0797 - 6 juin 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement des systèmes d'éclairage de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard.

CE10 1790 - 16 novembre 2010 : Accorder à Construction NRC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de lampadaires des sentiers (phase II) au complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 345 828,68 \$, taxes incluses.

CE09 1923 - 4 novembre 2009 : Autoriser une dépense de 438 671,18 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de remplacement des appareils d'éclairage des deux terrains de balle au complexe sportif Claude-Robillard et accorder à J. L. Le Saux Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 366 096,18 \$, taxes incluses.

CE08 1978 - 5 novembre 2008 : Octroi de contrat à Laurin et Laurin (1991) inc. pour des travaux de fourniture et l'installation de lampadaires décoratifs au complexe sportif Claude-Robillard et à l'aréna Michel-Normandin - Montant total de 400 018,28 \$

DESCRIPTION

Tous les systèmes d'éclairage extérieur (projecteurs des plateaux sportifs, projecteurs des stationnements, lampadaires des sentiers, lampadaires des terrasses) sont actuellement alimentés par des lignes souterraines triphasées à 347/600 V qui proviennent de la sous-station électrique située dans l'aile F, au sud-est du bâtiment du CSCR, du côté de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer en gazon naturel. Les travaux projetés pour le secteur du terrain synthétique de football/soccer sont localisés au niveau du puits d'accès et de l'armoire électrique ainsi que des projecteurs des tours d'éclairage. Plus concrètement, il s'agit de :

- tirer de nouveaux câbles et conducteurs à partir du puits d'accès existant;
- nettoyer les barres de mise à la terre et remplacer leurs connexions dans le puits d'accès;
- remplacer et déplacer l'armoire de distribution et replacer les panneaux et appareils récupérés en procédant aux modifications requises;
- enlever les passerelles, projecteurs, traverses et supports existants sur les tours d'éclairage,
- fournir et installer de nouveaux projecteurs, câbles et conducteurs au niveau des tours existantes.

L'intégrité structurale des tours a fait l'objet d'une inspection en 2012, notamment une inspection des soudures par magnétoscopie et une vérification de l'épaisseur des fûts par ultrasons. Il en ressort que l'état de ces tours est satisfaisant et que celles-ci peuvent rester en place si on remplace le système de projecteurs.

La période (printemps, été et automne) de réalisation des travaux suite à l'octroi de contrat, coïncident avec celle des activités sportives sur le site du CSCR.

Cependant, certains travaux sont considérés principaux et essentiels :

- les travaux effectués de jour en hauteur sur les grues ou sur les camions-nacelles;
- les travaux d'excavation.

La délimitation des zones de travail et la coupure de l'électricité sur le site exigent la fermeture du terrain sur une période déterminée pour assurer la sécurité du personnel et des usagers.

Dans le souci de minimiser la durée des interruptions des activités sportives, les fermetures sont planifiées en coordonnant l'échéancier de l'entrepreneur et l'horaire des activités du site établi par l'administration du CSCR. Dans tous les cas, les partenaires utilisateurs des lieux sont déjà avisés des probables et potentielles fermetures du terrain.

Au terme de l'appel d'offres public (18 mars au 15 avril 2013), le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Neolect/Le Saux inc. pour la réalisation des travaux identifiés comme prioritaire dans le cadre de la mise à niveau de l'éclairage des plateaux sportif du CSCR. Trois entrepreneurs ont déposé des offres : Neolect/Le Saux inc., Bruneau Électrique inc. et Grimard 2006 inc. Chacune de ces offres a été jugée conforme par les professionnels de la DGPV, lesquels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Neolect/Le Saux inc. (voir l'analyse professionnelle en pièces jointes et l'intervention de la DGPV). Hormis les trois (3) soumissionnaires, la liste publique des commandes consultée sur le SÉAO indique trois (3) autres preneurs de cahier de charges.

Le montant des contingences a été fixé à 15 % du coût des travaux eu égard aux imprévus que peut engendrer la vétusté des équipements visés par le projet qui datent de la construction du complexe.

Le montant des incidences (5 % du coût du contrat) servira à payer des frais de laboratoire comme des essais sur les matériaux, des tests de photométrie ou des tests diélectriques lorsque requis.

JUSTIFICATION

Trois entrepreneurs ont déposé des offres et chacune de ces offres a été jugée conforme par les professionnels de la DGPV, lesquels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme (voir l'analyse professionnelle en pièces jointes).

Les résultats de l'appel d'offres sont :

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences de construction	Total
Soumissionnaire 1 Neolect/Le Saux inc.	264 664,40 \$	39 699,66 \$	304 364,06 \$
Soumissionnaire 2 Bruneau Électrique inc.	321 966,79 \$	48 295,02 \$	370 261,81 \$
Soumissionnaire 3 Grimard 2006 inc.	406 261,46 \$	60 939,22 \$	467 200,68 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	350 647,83 \$	54 097,17 \$	414 745,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			380 608,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			162 836,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100			53 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-110 380,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			-27 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			65 897,75 \$
			22 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100

Tous les coûts indiqués comprennent les taxes.

Les professionnels de la DGPV expliquent la majeure partie de l'écart de -27 % (-110 380,94 \$) avec leur estimation par une compétition plus forte dans un contexte économique difficile.

Cet écart peut s'expliquer en partie par des prix bas sur les principaux travaux suivants :

- démolition et récupération des projecteurs, passerelles et supports;
- système d'éclairage.

L'estimation des coûts des professionnels était basée sur les prix des travaux de même nature. Et de fait, l'analyse des soumissions révèle que la moyenne des coûts soumis par les trois concurrents, semble représentative des coûts du marché tant pour les travaux de génie civil que pour ceux d'électricité puisque l'écart moyen est de 8 % par rapport à l'estimation réalisée par la DGPV (voir rapport d'analyse en pièce jointe).

Ainsi, pour les professionnels, la seule explication à la diminution des coûts serait un marché à la baisse dû à une forte compétition entre les entreprises sur des contrats d'éclairage de moins en moins fréquents.

Malgré les écarts, les soumissions demeurent tout de même conformes aux travaux requis qui correspondent bien aux attentes et aux besoins exprimés par les gestionnaires du complexe sportif Claude-Robillard et concourront, à ce titre, à améliorer les installations sportives du complexe au grand bénéfice de ses usagers. En outre la surveillance des travaux sera assurée par l'équipe professionnelle de la DGPV, le tout étroitement suivi par les responsables du complexe.

L'adjudicataire recommandé ne figure pas sur le RENA (Registre des entreprises non admissibles) ni sur la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, en date du 15 avril 2013.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 319 582,27 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 264 664,40 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 39 699,66 \$ et un budget d'incidences de 15 218,20 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes).

Les budgets requis pour ces travaux sont réservés au PTI 2013-2015 de la Direction des sports et de l'activité physique. L'ensemble de la dépense sera assumée par la Ville centre.

Aucun impact sur le budget d'entretien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le système d'éclairage des terrains sportifs extérieurs, a subi de grand changement depuis les années 2008 - 2009. Les anciens projecteurs en grand nombre (trop énergivores) sont progressivement remplacés par de nouveaux projecteurs éconergétiques (en nombre réduit) «SportsCluster Green» distribué par Musco Lighting et autres. En choisissant ce type de projecteur, le CSCR suit deux axes d'orientation dont l'un était d'utiliser un produit de nouvelle technologie et l'autre, de poursuivre des objectifs en lien avec le développement durable. Le projet prévoit des relais électriques permettant un contrôle séquentiel des

projecteurs de façon à éclairer les terrains sportifs selon l'activité. L'énergie électrique consommée sera ainsi mieux maîtrisée.

En outre, les projecteurs qui seront installés dirigeront la lumière directement sur les aires de jeu. Le débordement lumineux de ces projecteurs sera ainsi circonscrit, ce qui réduira la pollution lumineuse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux contribueront à améliorer l'utilisation des installations sportives ainsi que la sécurité des usagers et des employés sur le site du complexe sportif Claude-Robillard. Si ces interventions ne sont pas réalisées, la situation continuera à se dégrader et la Ville devra, par mesure de sécurité, régulièrement retirer les équipements d'éclairage présentant un risque, réduisant ainsi les plages d'utilisation de ces installations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation au CE : juin 2013
Travaux : juin à novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public. Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Jacques BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Réal TRAVERS
C/d gestion des installations (dir sports-sdo)

Tél : 872-8091
Télécop.: 872-9255

Tél : 514-872-7990
Télécop. : 514 872-4718
Date d'endos. : 2013-05-09

Dossier # :1134332002



Dossier # : 1130652002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon (0869) situé au 5550 rue Angers dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 742 278,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5627 (2 soum.).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 742 278,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon (0864) situé au 5550 rue Angers dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 711 350,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5627;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-21 14:16

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130652002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon (0869) situé au 5550 rue Angers dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 742 278,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5627 (2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité des bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Elle invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que de la DSTI.

C'est dans ce cadre que le projet du Centre Monseigneur-Pigeon (0864), présenté par l'arrondissement du Sud-Ouest, a été sélectionné lors de l'appel de projets du Volet 5 qui a eu lieu en 2010.

Le Centre Monseigneur-Pigeon est accessible, mais présente plusieurs problématiques au chapitre de l'accessibilité. En effet, le débarcadère est éloigné de la rampe d'accès, les marches de l'escalier extérieur sont d'hauteurs inégales, les mains courantes ne sont pas prolongées au haut et au bas de la rampe d'accès existante, les portes de l'entrée principale sont difficiles à manœuvrer et ne sont pas munies d'ouvre-portes automatiques, la porte de l'entrée extérieure dédiée aux usagers de l'ascenseur est barrée en tout temps et n'est pas munie d'ouvre-portes automatiques, la configuration des locaux et la largeur libre de certaines portes rendent la circulation intérieure difficile, la signalisation est imperceptible, les salles de toilettes accessibles sont peu performantes pour les personnes en fauteuil roulant puisque les accessoires sont mal placés, manquants et inadéquats.

L'appel d'offres public du projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 25 février 2013 et les offres ont été reçues et ouvertes le 20 mars 2013.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 13 mars 2013. La portée de cet addenda consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis, et, ajouter une contingence spécifique pour la gestion des sols contaminés. L'émission de cet addenda a eu un incidence monétaire mineure sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 220259 - 3 juillet 2012 Adoption d'un premier projet - Projet particulier de modification d'un immeuble afin d'autoriser un agrandissement au centre de loisirs Monseigneur Pigeon situé au 5550, rue Angers (dossier 1123253002).
CM10 0941 - 13 décembre 2010 Octroyer un contrat de services professionnels au Consortium Delisle Thibodeau et Cima+ pour l'architecture et l'ingénierie relative aux projets d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts au public - Dépense totale de 729 966,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11286 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CA09 22 079 - 3 mars 2009 Accepter de confier à la Direction des immeubles les responsabilités relatives à l'octroi des contrats d'entretien des immeubles de l'Arrondissement et à la gestion et à l'exécution de travaux dans le cadre de l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Procova inc. Ltée afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon (0864) situé au 5550 rue Angers dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ce projet corrigera les principales problématiques de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'Arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'Arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- réaménagement et amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- aménagement d'espaces de stationnement réservés;
- amélioration de l'entrée principale;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- réaménagement et amélioration des salles de toilettes;
- amélioration de la circulation intérieure;
- amélioration de la sécurité-incendie;
- réalisation de travaux connexes.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %. Le montant maximal des déboursés autorisés est de 0 \$.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville ou externe;
- Service de quincaillerie par la Ville;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, neuf (9) entreprises se sont procuré le cahier des charges : Armatures Bois-Francis inc. (ABF), Celeb Construction Ltée, Cie construction Relève inc., Construction Lavalco inc., Hulix construction, Nicomat Construction inc., Nuvo Construction inc., Procova inc., Rénovacoer et deux (2) entrepreneurs ont déposé des soumissions, ce qui représente 22 % des soumissionnaires.

Tous les preneurs des cahiers des charges ont disposé d'un délai de soumission supérieur au minimum requis de 15 jours, soit 24 jours, afin de pouvoir bien comprendre la nature et la portée des travaux et déposer leur soumission.

Les raisons pour lesquelles sept (7) entrepreneurs n'ont pas soumissionné sont les suivantes : Armatures Bois-Francis inc. (ABF) a mentionné qu'il est un sous-traitant d'entrepreneurs généraux et qu'il n'a pas les licences de construction requises pour soumissionner, Cie construction Relève inc. a mentionné que son carnet de commande est complet et qu'il n'a pas les ressources nécessaires, Construction Lavalco inc. et Nuvo Construction inc. ont mentionné qu'ils ont manqué de temps pour compléter leur soumission, Rénovacoer a mentionné que l'ampleur du projet était trop importante. Celeb Construction Ltée. et Nicomat Construction inc. n'ont pu être rejoints.

Les soumissions déposées par les entreprises Procova inc. et Hulix construction comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Procova inc	618 565,50 \$	92 784,83 \$	711 350,33 \$
Hulix construction	669 729,38 \$	100 459,41 \$	770 189,79 \$
Dernière estimation réalisée (professionnels externes)	607 379,00 \$	91 107,00 \$	698 486,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			740 769,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			58 839,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			8,27%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	12 864,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	1,84%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	non applicable
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	non applicable

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Procova inc. est 1,84% (12 864,33 \$) plus élevé que l'estimation des professionnels.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Procova inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme malgré le fait qu'elle n'ait pas fourni de prix unitaire pour l'allocation de décontamination des sols puisque ceci ne constitue qu'une dérogation mineure. (voir pièce jointe no 1, Analyse des soumissions et recommandations). Cette omission n'a aucune incidence sur les prix et l'ordre des soumissionnaires. En effet, cette allocation est en fait une contingence spécifique pour des travaux de décontamination et son montant a été fixé, par les professionnels, à 25 000\$ pour tous les soumissionnaires. Ce montant est inclus dans toutes les soumissions qui ont été déposées.

L'entreprise Procova inc. fournira le prix unitaire demandé dès l'octroi du présent contrat. Cette information nous permettra de gérer les décaissements du montant de cette allocation monétaire fixe qui a été prévue aux documents d'appel d'offres afin de réaliser les travaux d'excavation d'une superficie approximative de 8 mètres carré. Nous estimons que le niveau de risque que les sols soient contaminés est très faible puisque l'immeuble se situe dans un quartier résidentiel et que sa chaufferie est localisée à l'opposé de la zone de travaux. Les montants de cette allocation seront crédités du contrat s'ils ne sont pas nécessaires.

L'entreprise Procova inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise, le 27 février 2013, par la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 742 278,60 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 618 565,50 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 92 784,83 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 30 928,28 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 2, Calcul des coûts DSTI).

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2012-2014 de la DSTI dans le projet 66130 : Programme en accessibilité universelle.

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont : la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés, par l'Arrondissement, si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population sont envisagées car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2013

Fin des travaux : novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

L'entreprise Procova inc. est située au 1924, rue Vallière, Laval (Québec) H7M 3B3.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats» (C-OG-DG-D-12-010).
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Jean LEWIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537
Télécop.: 514 872-2222

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section administration
immobilière - Arrondissements
Tél.: 514 872-7826

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division gestion immobilière

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-05-10

Dossier # :1130652002

**Dossier # : 1134822005**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 815 845,00 \$ (contrat: 5 311 845,00 \$ + incidences: 504 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 234403 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 815 845,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 311 845,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234403 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98,97 % par la Ville Centrale , pour un montant de 5 755 667,65 \$ taxes incluses, et à 1,03 % par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour un montant de 60 177,35 \$, taxes incluses.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-05-24 14:55

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822005

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 815 845,00 \$ (contrat: 5 311 845,00 \$ + incidences: 504 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 234403 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ce projet s'inscrit dans les recommandations issues du mandat réalisé par le consortium CGT de 2006 à 2009 concernant le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts entourant le site du futur Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM). Ce projet vise notamment à augmenter le niveau de service des égouts du secteur afin de soulager le réseau sur les rues transversales situées dans le quadrilatère Décarie, Sherbrooke, Grey et Maisonneuve.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le projet s'inscrit dans un projet plus large, tel que mentionné ci-dessous.

Étapes terminées	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire 	1 421 755,20 \$	Août 2012	Novembre 2012

dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe			
---	--	--	--

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey 	5 815 845,00 \$	Août 2013	Juin 2014

Cet appel d'offres fait suite à l'appel d'offres 234402, publié le 6 août 2012 et annulé le 11 janvier 2013, en raison de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (décret 1226-2012).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 21 janvier au 13 février 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. Cependant, suite à l'accord du plus bas soumissionnaire conforme, elle fut prolongée jusqu'au 11 septembre 2013.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0527 - 18 juin 2012 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 421 755,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 234401 (4 soum.)(1120266034).
CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467006).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 378 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variables (375-1500-1650 mm) et de 290 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke. Ce contrat inclus également la reconstruction et la construction de 404 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variables (375-450-750-900-1200-1350-1500 mm) dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey. De plus, 105 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variables (200-300 mm) seront reconstruits dans les intersections de la rue Sherbrooke et les avenues situées entre Northcliffe et un point à l'est de Grey.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 482 895,00 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 234403 s'est déroulé du 21 janvier 2013 au 13 février 2013. Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 50 %. Une seule firme (14 %) a motivé son désistement à soumissionner en précisant que le carnet de commande de l'entreprise était complet.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Pavages D'Amour inc. (Licence RBQ #1637-2559-98) (Attestation Revenu Québec délivrée le 29 mars 2013)	4 828 950,00 \$	482 895,00 \$	5 311 845,00 \$
2	Construction Cyvex inc.	5 264 721,36 \$	526 472,13 \$	5 791 193,49 \$
3	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	5 353 063,54 \$	535 306,35 \$	5 888 369,89 \$
4	Nordexco inc.	5 491 137,01 \$	549 113,70 \$	6 040 250,71 \$
5	Paysagiste S. Forget inc.	5 764 537,22 \$	576 453,72 \$	6 340 990,94 \$
6	Catalogna et Frères Ltée	6 468 848,65 \$	646 884,88 \$	7 115 733,53 \$
Estimation des professionnels externe effectuée en date du 13 février 2013 (\$)		4 741 982,69 \$	474 198,28 \$	5 216 180,97 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	6 081 397,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	14,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	1 803 888,53 \$
			(%)	34%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	95 664,03 \$
			(%)	1,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	479 348,49 \$
			(%)	9%

* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Veillez noter que le montant de la soumission de Construction Cyvex a été corrigé dû à une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1261270611. Le montant total est passé de 5 789 331,93 \$ à 5 791 193,49 \$. Également, le montant de la soumission de Paysagiste S. Forget inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1261270611. Le montant total est passé de 6 336 463,22 \$ à 6 340 990,94 \$. Finalement, le montant de la soumission de Catalogna et Frères Ltée a été corrigé dû à des erreurs de calcul des taxes pour les quatres sous-projets. Le montant total est passé de 7 146 599,80 \$ à 7 115 733,53 \$.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ # 1211-9046-37) (Attestation Revenu Québec délivrée le 28 janvier 2013)	4 072 672,49 \$	407 267,25 \$	4 479 939,74 \$

La soumission la plus basse, celle d'Excavation Loiselle inc. a été déclarée non conforme puisque l'Autorité des marchés financiers nous a informé, en date du 7 mai 2013, que leur dossier avait été fermé ou la demande d'accréditation retirée. Une copie de la confirmation de l'AMF se trouve en pièce jointe.

L'estimation des professionnels, réalisée par ou sous la supervision de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 95 664,03 \$ (1,8 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1226-2012. L'adjudicataire recommandé, Pavages D'Amour inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 311 845,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 828 950,00 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 482 895,00 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 815 845,00 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 504 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 98,97 % par la Ville centrale et à 1,03 % par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et représente un coût net de 5 562 927,19 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le total de la dépense attribuée à la portion de la ville centrale est admissible à une subvention du programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). Cette subvention anticipée de 5 505 366,82 \$ ne laissera aucun impact à la charge des contribuables. La dépense attribuée à la portion de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre

-Dame-de-Grâce laissera un impact global sur l'emprunt à la charge des contribuables de 57 560,37 \$.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense totale est assumée à 98,97 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 5 505 366,82 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 5 755 667,65 \$, taxes incluses.

Les coûts sont financés par le règlement d'emprunt 11-029. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 5 505 366,82 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

La dépense totale est assumée à 1,03 % par le budget de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et représente un coût net pour ce dernier de 57 560,37 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 60 177,35 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme de réfection routière 2013 de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Le présent contrat est la phase subséquente du projet de reconstruction de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, visant à augmenter le niveau de service des égouts dans le secteur, tel qu'indiqué à la section "Contexte".

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 11 septembre 2013, soit la date d'échéance révisée du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer

les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2013

Fin des travaux : Juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Pavages D'Amour inc.
1635, Newman Crescent
Dorval (Québec) H9P 2R6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

Tél : 514 872-6413
Télécop.: 514 872-2874

Isabel BOULAY
Chef de section
Tél. : 514 872-0597
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-05-14

Dossier # :1134822005



Dossier # : 1130660007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 32 000,01 \$ et le transfert de 32 999,99 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Soconex entrepreneur général inc. (CM12 1110) d'un montant total de 65 000 \$, le portant de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de 32 000,01 \$, taxes incluses, et un transfert de 32 999,99 \$ du poste des dépenses incidences au poste des travaux contingents pour compléter la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien, dans le cadre du contrat accordé à Soconex entrepreneur général inc. CM12 1110, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Soconex entrepreneur général inc. ce surplus contractuel total de 65 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-05 12:57

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION **Dossier # :1130660007**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 32 000,01 \$ et le transfert de 32 999,99 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Soconex entrepreneur général inc. (CM12 1110) d'un montant total de 65 000 \$, le portant de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les six halles extérieures en béton du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien, ont été construites dans les années 1930 et 1940. Une expertise réalisée par la firme d'ingénierie Calculatec en 2006 et mise à jour périodiquement depuis a montré l'importance de faire des travaux de réfection de ces structures de façon à prévenir que des morceaux de béton se détachent du plafond au-dessus du public.

Des firmes externes en architecture, génie charpente et civile ainsi qu'en génie électromécanique ont été engagées au printemps 2012 pour rendre les services professionnels relatifs à plusieurs projets dont, notamment, cette réfection du béton au marché Jean-Talon.

De façon à diminuer l'impact des travaux sur les opérations du marché et tenir compte de la capacité de production des entrepreneurs, un échancier de réalisation a été planifié en trois phases distinctes et d'envergure sensiblement équivalente. Chaque phase sera réalisée successivement aux hivers 2013, 2014 et 2015 par des contrats distincts qui porteront respectivement sur deux des six halles de béton.

Un contrat a été octroyé en décembre 2012 pour l'exécution des travaux de la première phase uniquement. Celle-ci englobe la réfection des halles 5 et 6 ainsi que les travaux connexes. Globalement, l'entrepreneur disposait du début janvier au 25 avril 2013 pour effectuer l'essentiel des travaux sur les halles 5 et 6, les autres travaux devant être exécutés à l'automne suivant.

Les travaux de cette première étape se sont terminés pour la date convenue sans que les pénalités pour retards prévues au contrat n'aient été appliquées. Cependant, les superficies réelles de réparation de béton ont été plus importantes que celles prévues au contrat et des coûts additionnels pour le chauffage d'hiver ont été encourus également. Le budget pour travaux contingents (15 % de la valeur du contrat) s'est en fait avéré insuffisant pour défrayer les coûts additionnels associés à ces ordres de changement. En conséquence, pour

permettre de compléter la deuxième étape des travaux prévue à l'automne, la valeur du contrat doit être augmentée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1110 - 17 décembre 2012 Accorder un contrat à Soconex entrepreneur général pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, pour une dépense totale de 629 054,43 \$, taxes incluses.

CG12 0108 - 19 avril 2012 Accorder un contrat aux firmes Beaupré Michaud et associés architectes, Dessau inc. et Nicolet Chartrand Knoll inc. pour rendre les services professionnels relatifs à certains projets, notamment celui de la réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, pour une somme maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire augmenter la valeur maximale du contrat de Soconex entrepreneur général inc. afin de compléter la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (portant essentiellement sur les halles 5 et 6), selon les plans et devis.

Les travaux qui doivent être faits l'automne prochain, et qui étaient inclus au contrat initial, comprennent :

- réfection du béton des extrémités des halles 5 et 6 situées à l'intérieur de la halle d'hiver;
- étanchéité d'une partie des fondations du bâtiment de la boulangerie;
- et remplacement du clapet antirefoulement du même bâtiment.

Avant de soumettre le présent dossier, la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) s'est assurée d'avoir un portrait le plus fidèle possible de l'ensemble des ordres de changement prévisibles :

1- Coût des travaux réalisés au 25 avril 2013 avant contingences :	433 326,36 \$
2- Coût prévu de l'ensemble des changements à ce jour :	125184,16 \$
3- Proportion des changements par rapport aux coûts des travaux réalisés (#2/#1 X 100) :	29 %
4- Coût des travaux à être réalisés à l'automne 2013 :	65 134,53 \$
5- Budget pour travaux contingents requis pour le reste des travaux ¹ (#4 X 20 %) :	13 026,91 \$
6- Coût contractuel des travaux avant contingences :	498 991,50 \$
7- Budget pour travaux contingents et additionnels inclus au contrat (#6 X 15 %) :	74 848,73 \$
8. Montant additionnel minimal requis (#2 + #5 - #7) :	63 362,34 \$

Tous ces montants incluent les taxes. Le montant de l'augmentation au contrat demandé est arrondi à 65 000 \$.

Note 1 : Le pourcentage de contingences pour les travaux à venir a été déterminé en fonction de l'hypothèse que les travaux de réparation de béton qui restent à faire sur les halles 5 et 6 auraient le même pourcentage d'imprévus que ceux déjà exécutés. Pour les autres travaux (excavation, étanchéité, plomberie), un pourcentage standard de 15 % pour des travaux sur un bâtiment existant a été calculé. Le pourcentage total sur la valeur des travaux qui reste à faire totalise donc environ 20 %.

JUSTIFICATION

Les quantités de réparations du béton des halles 5 et 6 avaient été définies aux plans et devis suite à un relevé visuel et tactile non destructif (au marteau) fait par les ingénieurs. Il était su à l'avance que l'ampleur réelle des réparations à faire ne serait révélée qu'au moment où l'entrepreneur ferait la démolition du béton en mauvais état. En conséquence, le bordereau de soumission des documents d'appel d'offres spécifiait, pour chaque type de réparations, les quantités estimées pour lesquelles les soumissionnaires devaient indiquer leurs coûts unitaires pour déterminer le coût total de la réparation du béton. À partir de ces taux unitaires et des quantités de réparations réelles vérifiées sur place, les ingénieurs ont pu valider et justifier les montants additionnels demandés par l'entrepreneur.

Le chauffage pour effectuer les travaux en hiver a également entraîné des coûts supplémentaires importants. Les installations électriques du marché ont dû être modifiées pour permettre ce chauffage. De plus, durant la réalisation de ces modifications électriques, de façon à ne créer aucun retard par rapport à la fin des travaux prévue pour le 25 avril 2013, du chauffage au gaz non prévu au contrat a dû être utilisé.

Les dépenses additionnelles faites en modifications électriques pour le chauffage d'hiver sont un investissement qui servira aux deux prochaines phases de travaux de réparation du béton des halles.

Récapitulatif des changements

# directive de changement	nature changement	proposition taxes incluses	notes	montant approuvé taxes incluses
A) Budget de contingences initial				74 848,73 \$
1	réparation supp. Dalle , réparation toiture	5 244,27 \$	a	5 283,22 \$
2	remplacement 5 colonnes pluviales	2 523,59 \$	b	4 334,02 \$
3	inst. courant 600v, 400a pour chauffage	33 480,83 \$		33 480,83 \$
4	inst. chauff. 240v	26 064,76 \$		26 656,41 \$
6	inst. dispositif chauff. à l'huile	7 272,25 \$		7 689,17 \$
7	rép. struct. Suppl. selon constats	44 110,57 \$		44 110,57 \$
8	réparation fissures	731,24 \$		381,17 \$
9	lentilles acryliques supp. et conduits	3 409,89 \$		3 248,77 \$
B) Total dépenses contingentes		122 837,40 \$		125 184,16 \$
C) Solde budget de contingences (A-B)				-50 335,43 \$
5	Crédit demandé pour travaux étape 2	-65 134,53 \$	c	-65 134,53 \$
D) Solde actuel au contrat				14 799,10 \$
E) Valeur des travaux à réaliser étape 2				65 134,53 \$
F) Budget contingence requis pour étape 2 (20% de E)				13 026,91 \$
G) Augmentation minimale du contrat requise (E+F-D)				63 362,34 \$

a: mauvais % taxes dans la proposition

b: prix fourni pour 3 colonnes et ajusté pour 5

c: les travaux à être réalisés à l'automne 2013 (l'étape 2) ont été crédités en attendant l'augmentation du contrat. Cela était nécessaire pour payer les ordres de changements supplémentaires pour les travaux qui ont été complétés le 25 avril 2013 (l'étape 1).

Finalement, malgré cette augmentation, le coût du contrat de Soconex, taxes et contingences incluses, demeure inférieur de plus de 200 000 \$ à celui de la deuxième soumission conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de Soconex entrepreneur général inc. est présentement de 573 840,23 \$ incluant les taxes et un budget pour travaux contingents de 15 %. Le contrat serait augmenté de 65

000 \$ (11,3 %). Le total du contrat serait alors porté à 638 840,23 \$. Le calcul des coûts est joint en pièces jointes. Comme les budgets incidents de 8 000,00 \$ et 24 999,99 \$ prévus respectivement pour le déneigement et la tente temporaire n'ont pas été requis, ces sommes peuvent être utilisées pour l'augmentation du contrat. Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente alors 30 608,40 \$.

L'enveloppe prévue au contrat au poste des travaux contingents et supplémentaires s'élevait à 74 848,73 \$ (taxes incluses), soit 15 % du montant forfaitaire. En l'augmentant à 139 848,73 \$, elle représenterait alors 28 % du coût de 498 991,50 \$ (Tx incl., avant contingences) soumis par l'entrepreneur pour faire les travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation du contrat de Soconex entrepreneur général inc., les travaux qui restent à faire au contrat identifiés sous la rubrique "Description" devront être retirés de ce contrat. Pour l'ensemble des travaux restants, s'ils sont reportés dans l'appel d'offres de la prochaine phase, il est peu probable que la Ville obtienne un aussi bon prix pour les exécuter que celui du présent contrat.

Les travaux relatifs au bâtiment de la boulangerie peuvent être réalisés aussi bien par l'entrepreneur de la prochaine phase que dans le cadre du présent contrat. Ce n'est cependant pas le cas pour les travaux de réfection du béton des extrémités des halles 5 et 6. En effet, il s'agit là de finir le travail déjà commencé par Soconex. Si cela devait être terminé par un autre entrepreneur, les garanties seraient affectées car chaque entrepreneur invoquerait la responsabilité de l'autre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présent contrat :

Augmentation de la valeur du contrat conseil municipal de juin 2013

Travaux à terminer novembre 2013

Contrats distincts à venir :

Phase #2 : halles 3 et 2 hiver 2014

Phase #3 : halles 1 et 4 hiver 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les nouvelles politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion. Ce contrat respecte également l'encadrement concernant la gestion des contingences, incidences et déboursés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et

transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Lucie QUINTAL)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019

Isabelle Lussier, gestionnaire
immobilier
En remplacement du 8 au 15 mai
2013 d'André Cazalais, chef de
section
Tél.: 514-872-7909

Télécop.: 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-872-2222
Date d'endos. : 2013-05-14

Dossier # :1130660007



Dossier # : 1136336001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$ taxes incluses pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (CM11 0477) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 à 36 093 625 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$ taxes incluses pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (CM11 0477) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 à 36 093 625 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-06-03 13:38

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1136336001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$ taxes incluses pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (CM11 0477) majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 à 36 093 625 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Planétarium Rio Tinto Alcan, un espace pour la vie

D'ici le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissements de 189,3 M\$, un "plan d'affaires, plan de vie" qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité ; un vaste mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature.

Déployés au cœur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. 2,4 millions de visiteurs sont attendus chaque année dès 2017, soit une hausse de plus de 40% par rapport à 2009, année de lancement du "plan d'affaires, plan de vie".

Après le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique, ouvert en mars 2011, le Planétarium Rio Tinto Alcan, inauguré le 6 avril 2013, est le deuxième projet phare d'Espace pour la vie à voir le jour dans le cadre de son "plan d'affaires, plan de vie".

Dans tous ses projets, Espace pour la vie cherche à offrir des expériences fortes, émotives et distinctives, qui ravivent nos liens avec la nature. Le Planétarium Rio Tinto Alcan s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Avec une approche unique au monde, il propose aux visiteurs une expérience vertigineuse. En combinant l'art, la science et l'émotion, il repousse les frontières en créant de nouvelles façons d'entrer en contact avec l'Univers. Construit selon les plus hautes normes environnementales (il vise une certification LEED Platine), le Planétarium Rio Tinto Alcan se distingue par une identité architecturale forte et audacieuse. Tels deux télescopes tournés vers le ciel, deux théâtres proposent une expérience complémentaire du ciel. La visite débute par le théâtre du Chaos où le spectacle immersif Continuum, conçu par les artistes montréalais de renommée internationale Michel Lemieux et Victor Pilon, plonge les visiteurs

au cœur d'une fable cosmique sur des extraits musicaux de Philip Glass. Puis, dans le théâtre de la Voie lactée, un animateur scientifique guide le visiteur De la Terre aux étoiles, tel un explorateur du cosmos à bord d'un vaisseau spatial. Une « visite guidée de l'Univers » qui variera au gré des saisons et des actualités astronomiques.

L'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan a suscité un enthousiasme unanime des médias, des visiteurs et des pairs, qui ne se dément pas. Les fréquentations escomptées sont au rendez-vous (plus de 55 000 visiteurs sont déjà venus au Planétarium Rio Tinto Alcan depuis son ouverture officielle).

Le contrat de construction accordé au Groupe Décarel inc.

En juin 2011, suite à un appel d'offres public, le conseil municipal accordait un contrat à Groupe Décarel inc., le plus bas soumissionnaire, pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan selon les plans et devis réalisés par le consortium Cardin Ramirez Julien + Aedifica, lauréat montréalais du concours d'architecture international lancé en 2009.

Ce contrat a été octroyé au montant de 35 524 000 \$ taxes incluses (appel d'offres public PLA-0801). Ce montant comprenait une réserve de 7% pour les contingences de construction. Habituellement, pour ce type de contrat, il est recommandé de prévoir 10% de contingences. C'est pour un meilleur contrôle des coûts que celles-ci avaient alors été limitées à 7% (pour éviter des demandes exagérées de l'entrepreneur et inciter les professionnels à trouver des solutions économiques lorsque des changements étaient requis).

Les travaux se sont bien déroulés et ont respecté les échéanciers.

Aujourd'hui, Groupe Décarel inc. en est à compléter la correction des déficiences qui ont été relevées lors des inspections des professionnels ainsi que celles constatées par l'équipe du Planétarium Rio Tinto Alcan, qui a pu tester les installations en situation réelle d'opération.

Le budget de contingences de 2 324 000 \$ prévu au contrat initial a été géré serré, mais il est désormais épuisé à 99 %. La somme restante ne sera pas suffisante pour couvrir l'ensemble des directives de chantier requises pour compléter les travaux (voir section "Description"). Il faut donc augmenter le contrat du Groupe Décarel inc. pour faire passer le budget de contingences de 7% à 8,7% du contrat initial, soit toujours moins que les 10% de contingences normalement prévu dans le cadre d'un projet complexe sur un site bâti et ayant fait l'objet d'un concours d'architecture (tous les chiffres détaillés sont présentés dans la section aspects financiers du présent dossier décisionnel).

Cette augmentation des contingences de construction au contrat du Groupe Décarel inc. n'affecte pas le budget global de 48,0 M\$ prévu pour le Planétarium Rio Tinto Alcan, puisqu'une réserve (contingences de projet) avait été prévue au sein de ce budget pour pallier à une telle situation. Actuellement, incluant l'augmentation du montant des contingences de construction dont il est question au présent contrat et les dépenses qu'il reste à faire, on évalue le coût total final du Planétarium Rio Tinto Alcan à environ 47,4 M\$.

L'augmentation du contrat du Groupe Décarel inc. générera de facto une augmentation des honoraires du consortium de professionnels Cardin Ramirez Julien + Aedifica, puisque plusieurs des changements et corrections effectués ont accru leur charge de travail. Cette augmentation, qu'on prévoit mineure, est en cours d'évaluation et sera présentée dans un dossier décisionnel subséquent. Elle n'affectera pas non plus le budget global du Planétarium Rio Tinto Alcan puisque la marge de manoeuvre actuelle au sein de ce budget est d'environ 600 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0060 (2012-01-23): adoption d'un règlement d'emprunt complémentaire de 2,0 M\$ pour finaliser la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (n° 1110348006)

CM11 0477 (2011-06-21): octroyer un contrat à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan au prix révisé de sa soumission, soit au prix total approximatif de 35 524 000 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PLA-0801 (n° 1110348002)

CM10 0878 (2010-11-23): adoption d'un règlement d'emprunt de 28,0 M\$ afin de financer des travaux de construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (n° 1101714004);

CM05 0466 (2005-06-20) : adoption d'un règlement d'emprunt de 18,0 M\$ (n° 1050190002).

DESCRIPTION

Les contingences de construction servent à couvrir les frais imputables à des changements reliés à des travaux imprévus ou additionnels qui sont survenus en cours de chantier et pendant la période de rodage, que ce soit au niveau de l'architecture (20 % des dépenses et prévisions de dépenses en contingences), du génie en structure et du génie civil (19 %), de l'électromécanique (55 %) et de l'architecture du paysage (6 %).

Voici quelques exemples typiques des travaux imprévus ou additionnels qui ont dû être réalisés et qui font partie des contingences de construction:

- un ampérage électrique inadapté à certains équipements techniques tel le planétaire, dont le manufacturier Japonais (Konica Minolta) n'a été connu qu'après l'appel d'offres public et qui a des standards d'alimentation électrique totalement différents des autres manufacturiers (les hypothèses de conception ne s'adaptaient pas à leurs besoins);
- des conditions de chantier comme des épaisseurs de dalles de béton différentes des plans existants fournis par la RIO ainsi que des services temporaires (toilettes des travailleurs) abandonnés sous la dalle lors de la construction pour les installations olympiques de 1976 et non répertoriés sur les plans tel que construits; la profondeur du roc qui variait de celle qui apparaissait sur les plans, la qualité du roc (roc fracturé) qui a nécessité l'ajout de béton maigre dans les fissures; le remplacement des drains existants et de la tuyauterie s'y rattachant sur la dalle de l'esplanade, qui ne montraient pas de problème d'écoulement au moment des relevés, mais qui étaient dans un état lamentable;
- le changement de type de revêtement de sol sur les planchers surélevés pour permettre un accès plus facile au sous plancher grâce à un revêtement souple amovible plutôt que fixe;
- l'ajout de sèche-mains à mains dans toutes les toilettes incluant l'alimentation électrique, en lien avec la nouvelle politique de développement durable d'Espace pour la vie pour éliminer la consommation de papier à mains;
- le déplacement (rotation de 45 degrés) de l'issue de secours commune au Planétarium et au Biodôme, qui était en conflit avec la sortie existante du Biodôme;
- l'ajout d'un système de gicleurs pré-action dans le théâtre multimédia et l'ajout de gicleurs additionnels dans l'espace du corridor d'accès au théâtre astronomique (qui avait été considéré comme un vide technique lors du design, mais qui était un espace public);
- l'ajout de bases de propreté pour tous les systèmes mécaniques (refroidisseurs, 26 systèmes de ventilation, les pompes et les transformateurs);

- rendre les fauteuils du théâtre astronomique amovibles plutôt que fixe pour permettre la flexibilité pour des événements dans le théâtre;
- modifier les portes et cadres existants des deux théâtres par des portes résistantes au feu selon la réglementation en vigueur (CNB);
- climatisation et chauffage temporaire nécessaire à l'érection des écrans de projection qui ne tolère qu'une variation de température de 3 degré celsius car les rivets des panneaux d'aluminium ne résistent pas à une dilatation trop importante de l'aluminium (condition très pointue liée à un produit très spécialisé et méconnu de l'ensemble des intervenants, les dômes de 360 degrés existant seulement pour les planétariums et de très rares installations);
- ajout de membrures métalliques de type "patin" pour éviter le percement de la membrane et le glissement des garde-corps autoportants des toits verts accessibles.

Au niveau électromécanique, il est important de comprendre qu'un projet comme le planétarium est unique et possède des particularités qui ne sont pas communes à d'autres types de bâtiment. L'expertise relative aux équipements spécialisés tels les écrans de projection ou les systèmes de projection a été coordonnée avec l'entrepreneur spécialisé (Sky-Scan), qui a été choisi au même moment que l'entrepreneur général. Les infrastructures électriques et mécaniques ont donc du être adaptées aux besoins des manufacturiers spécialisés en équipements de planétarium. Et comme il y a plusieurs manufacturiers à travers le monde, les spécifications aux plans et devis ne correspondaient pas nécessairement à celui qui a remporté l'appel d'offres.

Sur le montant total des contingences de construction identifiées (montant initial de 2 039 939\$ + montant additionnel de 500 000\$, avant taxes), la plupart des travaux ont été exécutés et leurs coûts, acceptés. Compte tenu que certains coûts liés à certains travaux exécutés ou en cours d'exécution restent encore à négocier avec l'entrepreneur, on peut considérer que le montant additionnel demandé pour les contingences de construction (qui sera pris à même les contingences de projet prévues au budget global de 48,0 M\$) représente un montant maximal.

JUSTIFICATION

Tous les contrats de construction quel qu'ils soient impliquent des travaux additionnels ou imprévus. C'est pour cette raison qu'un budget de contingences de construction est prévu. On recommande généralement, pour une construction neuve dans le cadre d'un projet complexe sur un site bâti et ayant fait l'objet d'un concours d'architecture, de prévoir un budget représentant 10% de l'estimation initiale des travaux de construction pour couvrir les imprévus et travaux additionnels.

Dans le cas du Planétarium Rio Tinto Alcan, même avec l'ajout dont il est question au présent dossier, les contingences de construction utilisées se limitent à 8,7% de l'estimation initiale des travaux de construction.

Compte tenu de la complexité du projet (une construction à géométrie complexe, qui avait fait l'objet d'un concours d'architecture international ; une construction sur un site existant, lui-même de nature architecturale et patrimoniale ; l'intégration de technologies de pointe qu'aucun des intervenants n'avait encore utilisées ; le manque de comparable, la dernière construction d'un planétarium au Québec remontant à 40 ans ; la volonté de construire un bâtiment doté de la plus haute certification écologique), ce pourcentage de 8,72% est l'expression d'une gestion rigoureuse et exemplaire des contingences de construction dans le cadre d'un projet complexe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les règlements d'emprunt votés par le Conseil municipal portaient le budget total de dépenses autorisés pour la réalisation du Planétarium Rio Tinto Alcan à 48,0 M\$ avant taxes, incluant notamment la construction de ce bâtiment signature, l'acquisition des équipements spécialisés (planétaire, matériel multimédia), le spectacle d'ouverture réalisé par Michel Lemieux et Victor Pilon, l'exposition permanente, le mobilier et l'aménagement du restaurant. À titre de comparaison, même si ce que comprennent les deux montants est différent, la Maison symphonique aura coûté plus de 250,0 M\$.

Même en tenant compte de l'augmentation du contrat du Groupe Décarel inc. et de celui du consortium de professionnels (architectes et ingénieurs), ce budget sera respecté, arrivant même légèrement en dessous (en date du présent dossier décisionnel, les prévisions de dépenses totales finales sont d'environ 47,4 M\$).

En effet, une réserve (les contingences de projet) avait été prévue à même ce budget pour ce genre d'ajustements. De plus, des économies significatives ont été faites sur certains contrats octroyés (au niveau des équipements spécialisés, du mobilier et de l'exposition notamment), permettant d'accroître encore cette réserve. Dans les faits, la présente augmentation du contrat du Groupe Décarel inc. est un transfert des contingences de projet vers les contingences de construction du contrat du Groupe Décarel inc.. L'enveloppe globale du Planétarium Rio Tinto Alcan n'est donc pas affectée.

Le contrat octroyé en juin 2011 au Groupe Décarel inc., à même ce budget global, s'élevait à 31,2 M\$ avant taxes, incluant 7% de contingences (soit 2,0 M\$).

Lors de l'octroi de ce contrat, pour un meilleur contrôle du budget de contingences, celles-ci avaient été limitées à 7% plutôt qu'aux 10% généralement préconisés, et ce bien que le projet était très complexe (projet de nature architecturale, sur un terrain déjà bâti lui même de nature architecturale).

Afin de permettre de régler les derniers ordres de changement exécutés par l'entrepreneur pour compléter le Planétarium Rio Tinto Alan, il est nécessaire d'augmenter le contrat du Groupe Décarel inc., qui a par ailleurs collaboré très efficacement avec les équipes du Planétarium Rio Tinto Alcan sur toute la durée de la construction.

Le montant additionnel demandé pour couvrir les derniers coûts de contingences s'élève à un maximum de 500 000 \$ avant taxes, ce qui porte le contrat du groupe Décarel inc. de 31 181 918 \$ à 31 681 918 \$ avant taxes, soit une augmentation de 1,6%

Toujours avant taxes, cette augmentation porte le budget global de contingences accordé au Groupe Décarel inc. de 2 039 939 \$ à 2 539 939 \$, faisant passer le budget de contingences de 7 % à 8,7 % de la valeur du contrat, soit toujours moins que les 10 % généralement préconisés.

Avec les taxes, le montant additionnel demandé s'élève à 569 625 \$, ce qui porte le contrat du groupe Décarel inc. de 35 524 000 \$ à 36 093 625 \$ (+ 1,6%).

Pour résumer:

		Avant taxes	Taxes incluses	
A	Coût de construction initial	29 141 979,00 \$	33 200 000,00 \$	

B	Contingences initiales	2 039 939,00 \$	2 324 000,00 \$	B = 7% de A
A+B	Total du contrat initial	31 181 918,00 \$	35 524 000,00 \$	
C	Contingences additionnelles	500 000,00 \$	569 625,00 \$	C = 8,7% de A
A+B+C	Total du contrat révisé	31 681 918,00 \$	36 093 625,00 \$	A+B+C = (A+B) x 1,6%

Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt 7712004 prévu pour le Planétarium Rio Tinto Alcan est de 500 000\$.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Comme mentionné précédemment, compte tenu de la présente augmentation du contrat de construction du Groupe Décarel inc., une augmentation du contrat du consortium Cardin Ramirez Julien + Aedifica (les architectes du projet) est à prévoir. Cette demande d'augmentation, dont le montant est en cours d'évaluation, sera présentée dans un dossier décisionnel subséquent. Ce montant sera également couvert par l'enveloppe réservée pour les imprévus (contingences de projet) au budget global de 48,0 M\$.

Le budget total maximal du Planétarium Rio Tinto Alcan, de 48,0 M\$, inclut des subventions et dons de 21,8 M\$ pour la construction (Québec, Canada, Rio Tinto Alcan) ainsi qu'une subvention de 0,5 M\$ pour l'exposition (Québec).

La balance des coûts pour l'ensemble du projet du Planétarium est donc d'un maximum de 25,7 M\$ (48,0 M\$ - 21,8 M\$). Dans la mesure où le remboursement du capital et des intérêts de ce projet est porté au budget d'exploitation de l'Espace pour la vie, la charge pour les contribuables montréalais correspond à la part de la Ville de Montréal dans le budget d'exploitation de l'organisation (soit une moyenne oscillant bon an mal an entre 15 % et 20 %), appliquée à ce montant. Le budget d'Espace pour la vie est financé par les visiteurs (revenus autonomes), le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, la CMM, les Villes reconstituées.

Taux de TVQ applicable :

Lors de travaux de construction, c'est la date du contrat qui détermine le taux de TVQ. (courrier comptabilité # 1 daté du 19 janvier 2011). Le contrat de construction a été octroyé en 2011 alors que la TVQ était de 8,5 %. Ce taux continue de s'appliquer tout au long de la construction tant au montant de la soumission qu'aux contingences de construction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En participant à la mission d'Espace pour la vie et en visant la certification LEED Platine, le Planétarium Rio Tinto Alcan contribue à toutes les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, incluant son volet social:

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerce et institutions;
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux de vie et des espaces verts

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le contexte où le Planétarium Rio Tinto Alcan est déjà ouvert au public et qu'on y attend des pointes de fréquentation au cours de l'été, il est nécessaire d'autoriser l'augmentation du contrat du Groupe Décarel inc. au conseil municipal de juin, afin de permettre de régler les derniers ordres de changement exécutés par l'entrepreneur pour compléter le Planétarium Rio Tinto Alcan.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est envisagée à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil municipal: juin 2013

Fin des travaux: juillet 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

France BEAULIEU
Chargée de projet, Grands projets,
Planétarium Rio Tinto Alcan

Tél : 514-868-4472
Télécop.: 514-868-3065

ENDOSSÉ PAR

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514-872-4531
Télécop. : 514 872-8102

Date d'endos. : 2013-05-27

Dossier # :1136336001



Dossier # : 1134822021

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 444 927,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe (P.R.R. 2013 – centre-ville) dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire, Paysagiste S. Forget inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 959 920,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 103801 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822021

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, divers tronçons de la conduite d'égout unitaire (installés en 1893 ,1925 et en 1952) et de la conduite d'eau secondaire (installés en 1882 , 1891 et en 1901) dans les rues Metcalfe et de la Cathédrale ont été identifiés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur réhabilitation et de leur remplacement : les travaux de réhabilitation couvrent le tronçon de la rue Metcalfe, entre les rues Sainte-Catherine et René Lévesque et celui de la rue de La Cathédrale, entre les rues René Lévesque et de la Gauchetière alors que ceux de la reconstruction auront lieu dans le tronçon de la rue de la Cathédrale, entre les rues la Gauchetière et Notre-Dame.

Par ailleurs, la conduite principale de 900 mm faisant l'objet de la reconstruction et de la réhabilitation sur diverses sections, présente un historique de fuites important. La reconstruction est privilégiée par la Direction de la production d'eau potable (DEP) sur la rue de la Cathédrale, entre les rues Notre Dame et de la Gauchetière alors que la réhabilitation est préconisée sur la rue Metcalfe, entre les rues du Square Dorchester et René Lévesque et

sur la rue de la Cathédrale, entre les rues René Lévesque et de la Gauchetière en raison de la géométrie de l'actuelle conduite principale et des travaux prévus par la DGRSE sur les conduites secondaires existantes dans le même tronçon.

De plus, une partie du contrat vise aussi les travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs (dans le cadre du programme de réfection routière), de la rue de la Cathédrale entre la rue de la Gauchetière et la rue Saint-Jacques, incluant le réaménagement géométrique avec sécurisation de la sortie du terminus Centre-ville de l'AMT, le remplacement de l'éclairage de rue, l'ajout de fosses de plantation et d'arbres ainsi que la relocalisation de quelques unités de feux de circulation. Les aménagements proposés sont en harmonie avec les aménagements des rues qui longent le projet de remise en valeur de la Place du Canada, au nord du site du présent contrat.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 35 000 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

Parallèlement, au mois de septembre 2013 jusqu'à l'automne 2014, à la place du Canada, la division des grands parcs et verdissement prévoit les travaux d'élargissement des trottoirs des rues De la Cathédrale (est et ouest), Peel (est), boulevard René Lévesque, de réfection des sentiers en pavés de granite, des équipements de drainage et des escaliers en granite, de mise en place de nouveaux équipements de parc et d'éclairage, de restauration des éléments de commémoration, de la mise en lumière de la collection d'art public, des travaux arboricoles, de plantation de nouveaux arbres et d'îlots horticoles et gazonnés et de reconstruction de la chaussée de la rue de la Cathédrale.

Il est à noter aussi que dans les années 2014 et 2015, la DGRSE envisage des travaux de reconstruction d'égouts et d'aqueducs principal et secondaire dans la rue Peel, entre les rues Smith et Notre-Dame et entre Sherbrooke et de Maisonneuve.

De surcroît, des travaux conjoints entre la Ville de Montréal et le MTQ visant à réaménager les accès à l'autoroute 720 devraient s'échelonner de l'année 2015 à l'année 2016.

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coûts	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairage et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe 	8 444 927,98 \$	Août 2013	Août 2014

Étapes à venir	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'élargissement des trottoirs et de réfection des équipements de drainage (puisards, regards..), des escaliers en granite, d'ajout de nouveaux équipements de parc, de nouveaux appareils d'éclairage, 	2013	2014

de restauration et de mise en valeur des éléments de commémoration, de mise en lumière de la collection d'art public, des travaux arboricoles, de plantation d'îlots horticoles et gazonnés et de la reconstruction de la chaussée de la rue.		
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de reconstruction d'égout, d'aqueducs secondaire et principal sur la rue Peel entre les rues Smith et Notre-Dame 	2014	2015
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de reconstruction d'égout et d'aqueduc secondaire sur la rue Peel, entre Sherbrooke et de Maisonneuve 	2014	2015
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réaménagement des accès à l'autoroute 720 (Ville de Montréal-MTQ) 	2015	2016

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable (DEP) et la Direction des Transports (DT) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Cet appel d'offres fait suite à l'appel d'offres 6334 effectué par la Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine. À l'égard du mandat SMCE121246010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats a considéré que le processus d'appel d'offres 6334 est non conforme ce qui a motivé l'annulation du dit appel d'offres par le comité exécutif de la ville de Montréal.

L'ensemble des travaux prévus à l'appel d'offres 6334 fait partie d'un nouvel appel d'offres lancé par la Direction des grands parcs et verdissements à l'exception des travaux d'égouts et d'aqueducs faisant l'objet du présent dossier.

Les travaux relatifs aux égouts et aqueduc compris dans l'appel d'offres 6334 ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres comprenant les travaux initiaux et des travaux additionnels de même nature ainsi que des travaux d'aménagement de surface autre que ceux prévus au projet initial.

En effet, tel qu'initialement prévu, les travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc principale de 900 mm de diamètre auront lieu dans la rue de la Cathédrale, tronçon compris entre la rue de La Gauchetière et le Square Dominion et les travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc secondaire de 300 mm de diamètre auront lieu dans la rue Metcalfe, tronçon compris entre le boulevard René Lévesque et la rue Sainte-Catherine et dans la rue de la Cathédrale, tronçon compris entre les rues De la Gauchetière et René Lévesque.

Aux travaux initialement prévus, s'ajoutent des travaux de reconstruction des conduites principales de 900 mm dans la rue de la Cathédrale entre les rues de La Gauchetière et Notre Dame et des conduites secondaires de 300 mm dans la rue de la Cathédrale entre les rues de La Gauchetière et Notre Dame. De plus, s'ajoutent des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs et d'éclairage, de même qu'un réaménagement géométrique, dans la rue de la Cathédrale, entre les rues Saint-Jacques et de la Gauchetière.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 25 février au 20 mars 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai

minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 14 mars 2013: Modifications à la formule de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (Dossier 1133041001).

CE 12 1337 - 15 août 2012 - Résolution de ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 6334 vu le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats. (1121246010)

CE12 1393 - 15 août 2012 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE121246010 - Accorder un contrat à Terramex Aménagement Urbain Inc, pour le réaménagement de la place du Canada - Dépense totale de 12 872 437,78\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6334 - (3 soumissionnaires). (1123624028)

CE 12 0512 - 11 avril 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour le réaménagement de la place du Canada. (1121246004)

CE11 2141 - 21 décembre 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation en 2012 du programme de réfection routière du réseau artériel. (1112088005)

CE11 1968 - 7 décembre 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel. (1113878003)

CE11 1005 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel. (1113878002)

CE11 0317 -16 mars 2011 - Approuver la programmation 2011 du programme de réfection routière du réseau artériel et autoriser le lancement des appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation. (1100266012)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 94 mètres d'égout secondaire de diamètres variant de 455 mm à 900 mm, de 361 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 300 mm, de 426 mètres de conduite d'eau principale de diamètres variant de 750 mm à 900 mm, la réhabilitation de 480 mètres de conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre et de 218 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre dans la rue de la Cathédrale, entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, ainsi que la réhabilitation de 257 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 150 mm à 300 mm dans la rue Metcalfe, entre le boulevard René-

Lévesque et la rue Sainte-Catherine. De plus, des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs et d'éclairage, de même qu'un réaménagement géométrique, sont prévus dans la rue de la Cathédrale, entre les rues Saint-Jacques et de la Gauchetière.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 637 295,88 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10,1 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % pour tous les sous-projets, à l'exception des sous-projets # 1359002039 et 1359009002, dont le pourcentage des contingences est de 15 %, dû aux risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains et aux travaux d'éclairage et de feux de circulation.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 103801 s'est déroulé du 25 février au 20 mars 2013. Sur sept (7) preneurs du cahier des charges, une (1) firme a déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposées, soit une proportion respective de 14 % et 86 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux (2) fournisseurs (33 %) se sont déclarés comme sous-traitants, un (1) fournisseur (17 %) a indiqué que la période de l'appel d'offres ne lui convenait pas et un (1) autre fournisseur (17 %) a indiqué avoir eu plusieurs soumissions à déposer la même journée. Deux (2) fournisseurs (33 %) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission suivant fourni le nom du seul soumissionnaire, le prix soumis et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Paysagiste S. Forget inc. (Licence RBQ #8309-2197-17) (Attestation Revenu Québec délivrée le 16 janvier 2013)	6 322 625,10 \$	637 295,88 \$	6 959 920,98 \$
Estimation des professionnels (\$)	6 492 811,43 \$	656 076,48 \$	7 148 887,91 \$
Écart entre la seule soumission et la dernière estimation		(\$) (%)	-188 966,93 \$ -2,6 %

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'œuvre réels du marché actuel. L'écart entre la seule soumission et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -188 966,93 \$ (-2,6 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa

présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et il s'agit de la seule soumission conforme.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 96-2013. L'adjudicataire recommandé, Paysagiste S. Forget inc., a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 3 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 959 920,98 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 6 322 625,10 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 637 295,88 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 8 444 927,98 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 485 007 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 29,10% par la DGSRE, à 58,05 % par la DEP, à 9,35 % par la DI et à 3,50 % par la DT et représente un coût net de 8 077 677,36 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DGSRE

La dépense totale est assumée à 29,10 % par le budget d'agglomération de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 2 350 816,11 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 2 457 695,68 \$, taxes incluses.

Ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). Des subventions anticipées de 1 880 652,89 \$ laisseront un impact global sur l'emprunt à la charge spécifique des villes reconstituées de 470 163,22\$.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DEP

La dépense totale est assumée à 58,05 % par le budget d'agglomération de la DEP et représente un coût net pour cette dernière de 4 689 140,52 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 4 902 331,71 \$, taxes incluses.

Ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec). Des subventions anticipées de 3 751 312,42 \$ laisseront un impact global sur l'emprunt à la charge spécifique des villes reconstituées de 937 828,10 \$.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de l'eau potable

du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DIRECTION DES INFRASTRUCTURES-DI

La dépense totale est assumée à 9,35 % par le budget d'agglomération de la Direction des infrastructures et représente un coût net pour cette dernière de 755 042,13 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 789 370,03 \$, taxes incluses.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la fonction finances du service des Finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DIRECTION DES TRANSPORTS-DT

La dépense totale est assumée à 3,50% par le budget d'agglomération de la Direction des transports et représente un coût net pour cette dernière de 282 678,61 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 295 530,56 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2013 de la Direction des Transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la fonction finances du service des Finances..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction et la réhabilitation des conduites d'eau et d'égouts visent à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. La rénovation des chaussées et des trottoirs assurent la pérennité de ces ouvrages et la modernisation du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 18 juillet 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le seul soumissionnaire pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Juin 2013

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2013

Fin des travaux : Août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

Le présent dossier répond à l'un des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme soit:

Paysagiste S. Forget inc.
305 boul. Marc Aurèle Fortin
Laval, H7L 2A3

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C

CARON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Andrés BOTERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Trung Thu NGUYEN
Ingénieur

Tél : 514 868-1044
Télécop.: 514 872-2874

Isabel BOULAY, ing.
Chef de section - Égout et
aqueduc
Tél. : 514 872-0597
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-04-29

Dossier # :1134822021

**Dossier # : 1131670003**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESH - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 39 474 619,12 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESH, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 863 988, 21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5646;
3. d'approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois, au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.,
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-23 14:04**Signataire :**Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131670003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, prévoit la construction d'un édifice d'envergure dans le pôle sportif du CESM. Ce complexe sportif est grandement attendu par le milieu du soccer montréalais qui compte près de 42 000 joueurs fédérés sur son territoire. Le site est stratégique compte tenu de sa localisation centrale, du fait qu'il est déjà une propriété de la Ville et que l'espace disponible est suffisamment grand pour construire un bâtiment de cette ampleur. L'intégration de cet équipement sportif participera à la consolidation du milieu bâti, le long de l'avenue Papineau et à l'animation de cette artère très fréquentée. Le projet bénéficiera également du réaménagement projeté de l'avenue Papineau en boulevard urbain, lequel favorisera une meilleure qualité de parcours et d'accès.

Le projet se veut exemplaire à plusieurs égards, suivant les principes directeurs et objectifs suivants :

- une politique d'accessibilité aux jeunes,
- un objectif qui tend vers l'autofinancement des dépenses d'exploitation,
- une intégration harmonieuse avec le parc du CESM,
- un modèle de développement durable avec un bâtiment certifié LEED-NC de niveau Or,
- un ouvrage architectural contribuant au rayonnement de Montréal, Ville UNESCO de design.

Le projet est soumis à une démarche d'acceptabilité sociale et a fait l'objet d'une consultation publique en mai 2012 afin d'autoriser les modifications au plan d'urbanisme, tel que prévu par l'article 89 de la Charte de la Ville. Le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal a été déposé au mois d'août et le règlement adopté en novembre

2012. Il se prononçait favorable au projet dans son ensemble, au concept retenu et à sa localisation. En raison du concours et de la qualité de la proposition architecturale, le projet de Centre de soccer fait l'objet d'une couverture médiatique locale et internationale. Les concepts finalistes ont été présentés devant public. Les détails du concours sont disponibles sur le site Montréal Ville UNESCO de design. Soulignons que le Centre de soccer a récemment fait partie d'une exposition sur Montréal au Centre Canadien d'Architecture, à Montréal (présentation d'une maquette du projet).

Le milieu du soccer attend ce projet depuis plus de vingt ans. En septembre 2009, la Ville recevait l'autorisation de principe du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'une subvention permettant la construction du complexe.

Le 14 avril 2010, le comité exécutif demandait de procéder à la conception du projet par un processus de concours plutôt que par appel d'offres public, impliquant un réajustement du calendrier. En février 2011, le MAMROT refusait la formule de concours par des équipes multidisciplinaires tel qu'envisagée par la Ville et exigeait un concours d'architecture (architectes uniquement). Cette nouvelle approche impliquait un délai supplémentaire et un coefficient de risque par l'absence de spécialistes en matière de génie civil, structural, électromécanique et d'aménagement paysager.

À l'issue du concours d'architecture lancé par la Ville, le projet de la firme Saucier+Perrotte/HCMA architectes a été désigné lauréat en décembre 2011. Des appels d'offres séparés ont ensuite été lancés pour les services professionnels en ingénierie et architecture de paysage. Le processus de design intégré du projet a débuté en janvier 2012 une fois l'équipe de professionnels complétée. Les plans et devis préliminaires ont été déposés en juin et les documents d'appel d'offres finalisés pour un appel d'offres général en 2013. Les travaux devraient débuter en juin 2013 pour une livraison de l'édifice en fin 2014.

Pour l'exécution des travaux, la décision fut prise de scinder le projet en deux appels d'offres distincts:

- 1) Un premier appel d'offres public portant spécifiquement sur la fourniture et la livraison de la structure de toit de longue portée en bois en fonction des plans et devis préparés par la firme Saucier+Perrotte/HCMA architectes et Nicolet Chartrand Knoll ingénieurs responsables de la charpente.
- 2) Un second appel d'offres public, faisant l'objet du présent dossier, portant sur la construction du Centre de soccer intérieur, incluant les aménagements paysagers mais excluant la structure de toit en bois.

Des travaux préparatoires effectués en fin 2012 (défrichage et déplacement d'une ligne électrique) ont clairement annoncé à la population le début des travaux par le biais de panneaux, d'affiches de chantier et d'un avis aux résidents des environs. Le futur site de construction est bien visible.

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, représenté au comité de pilotage, a été impliqué tout au long du développement du projet, notamment pour la conformité à la réglementation.

Le contrat issu de l'appel d'offres pour la structure de toit de longue portée en bois a été octroyé à la firme Nordic Structures Bois inc. lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2013.

Le présent appel d'offres a été lancé le 8 mars 2013 via SÉAO. Sept addenda ont été émis au cours de l'appel d'offres. Les deux premiers, émis les 3 et 17 avril apportaient des précisions aux différentes disciplines. Le troisième addendum, émis le 24 avril 2013, précisait certaines conditions administratives, modifiait le bordereau de soumission et

apportait des informations additionnelles en structure. Compte tenu du nombre d'addenda émis, l'addenda précisait qu'un délai supplémentaire de deux semaines était accordé aux soumissionnaires, reportant la date d'ouverture des soumissions, prévue initialement le 24 avril, au 8 mai 2013. Cette décision visait à améliorer la qualité des soumissions à venir et à éviter un dépassement de coût. Les addenda 4 à 7 apportaient des informations additionnelles en structure et en mécanique.

Quatorze entrepreneurs se sont procuré les documents au cours de la période d'appel d'offres. Cinq soumissions ont été déposées au moment de l'ouverture le 8 mai 2013 au bureau du greffier de la Ville de Montréal.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours à compter de la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0130 26 fév 2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.
CE13 0109 6 fév 2013	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le projet de construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).
CM12 1018 9 nov 2012	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel.
CM11 1024 19 déc 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes, pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 212 965,72 \$, taxes incluses.
CM11 0890 16 nov 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette, Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux liés à la construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 1 090 151,06 \$, taxes incluses.
CE11 1658 19 oct 2011	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Budget Construction Solutions inc. (BCS) pour les services d'économistes de la construction dans le cadre de la construction du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 145 914,02 \$, taxes incluses.
CE10 1600 23 mars 2011	Approuver l'orientation de procéder par concours d'architecture (architectes seulement) et parallèlement par appel d'offres public (ingénieurs et architectes paysagistes) pour les services professionnels.
CE09 0974 3 juin 2009	Donner un accord de principe pour la construction en régie d'un centre de soccer intérieur au CESH conditionnel à l'obtention d'une contribution financière du MAMROT.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour le projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH.

Les travaux prévoient notamment :

- la construction d'un édifice de quelque 11 200 mètres carrés recevant un terrain réglementaire de soccer à onze joueurs divisible en trois terrains de soccer à sept

joueurs, des estrades pour 750 spectateurs, des services publics (aire de restauration, boutique) et opérationnels (gestion du Centre et salles polyvalentes et espaces techniques);

- un stationnement extérieur de 170 places et un parvis d'accueil;
- une aire polyvalente extérieure permettant la tenue d'activités lors d'événements publics ou d'activités liées au terrain extérieur.

Rappelons que le Complexe de soccer comprend deux phases. La première est celle faisant l'objet du présent sommaire décisionnel et comprend: un bâtiment (Centre de soccer intérieur), un stationnement et de l'aménagement extérieur incluant une aire polyvalente extérieure située entre le bâtiment et le terrain extérieur. La seconde phase, dont la construction est prévue dès juin 2014, comprend la construction d'un terrain extérieur de soccer-football éclairé, des gradins, une clôture et un aménagement extérieur du pourtour. Le contrat de l'entrepreneur du Centre de soccer intérieur, celui de la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc., prévoit les infrastructures nécessaires pour l'alimentation de cette phase ultérieure (panneaux électriques pour alimentation en éclairage, drain principal pour réception des eaux du terrain extérieur, etc.).

La gestion des coûts est une préoccupation constante en raison de l'envergure de ce projet et de l'innovation qui le caractérise. En effet, depuis l'octroi de contrat à la firme lauréate du concours d'architecture, le développement du projet a été accompagné d'un rigoureux processus de design intégré, visant des stratégies d'optimisation du concept et de rationalisation des coûts, dans le respect de la proposition de concours. Deux analyses de valeur ont été réalisées afin d'obtenir le meilleur projet au juste coût. En collaboration avec les professionnels, la firme d'économistes BCS inc. a procédé à une analyse exhaustive des projections de coût de construction de bâtiments similaires en vue de favoriser l'octroi du présent contrat de construction dans les meilleures conditions du marché.

À cet effet, dans le cadre du présent appel d'offres, deux alternatives ont été élaborées pour les formulaires de soumission afin de permettre une marge de manoeuvre budgétaire advenant un dépassement significatif au terme de l'appel d'offres. Ces items sont :

- les travaux de construction de l'aire polyvalente extérieure, laquelle correspond à l'espace de 30 mètres de largeur situé entre le mur nord-ouest de l'édifice et le terrain extérieur de soccer-football, lequel serait le cas échéant reporté en phase 2;
- l'option d'un revêtement extérieur de la structure de toit en acier peint plutôt qu'en zinc.

Soulignons que le cahier des charges de l'appel d'offres prévoyait également la cession du contrat octroyé à Nordic Structures Bois Inc. le 18 février 2013 pour la structure de toit de longue portée en bois à Entreprises de Construction T.E.Q. Inc. Ce faisant, la Ville de Montréal confie à cette dernière la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble du projet. Cette approche avait déjà été indiquée lors de l'appel d'offres pour la structure de bois. Une convention de cession du contrat de Nordic Structures Bois Inc. était incluse aux documents d'appel d'offres et fait partie des pièces jointes du présent sommaire.

JUSTIFICATION

Dix-neuf entreprises se sont procurés les documents au cours de la période d'appel d'offres. De ce nombre, quatorze entrepreneurs généraux pouvaient potentiellement déposer une soumission. Cinq soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture, le 8 mai 2013 à l'Hôtel de ville de Montréal. Les raisons principalement évoquées par les autres entrepreneurs généraux s'étant procuré les documents, pour ne pas avoir déposé de soumission, sont les suivantes:

- la portée des travaux ne leur convenait pas;
- le projet était très complexe;
- leur carnet de commandes déjà trop chargé pour un projet d'une telle envergure.

Les quatorze entrepreneurs généraux s'étant procuré le cahier des charges ont été :

1. Consortium M.R. Canada Ltée
2. Constructions BSL Inc.
3. Construction Cybco Inc.
4. Construction Gamarco
5. Construction SOCAM Ltée
6. Cosoltec inc.
7. Décarel inc.
8. Di Lillo construction Ltée
9. EBC inc.
10. Entrepreneurs Généraux Lambda Inc.
11. Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.
12. Magil Construction Corporation
13. Sept Frères Construction Inc.
14. Unigertec Inc.

Les cinq preneurs de cahier de charges ayant remis une soumission sont :

1. Construction Gamarco
2. Cosoltec inc.
3. Décarel inc.
4. EBC inc.
5. Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

Toutes les soumissions reçues sont conformes.

Avec un objectif de fin de travaux en 2014 et ayant établi qu'une période d'appel d'offres de deux mois était nécessaire, la demande d'autorisation d'appel d'offres était accompagnée de la dernière estimation de coûts de travaux par les professionnels, correspondant à l'étape des plans et devis à 80 % plutôt qu'à 100 % dans un cas idéal. Le risque associé au niveau d'avancement des plans et devis avait été souligné au comité exécutif et une contingence de design était incluse à l'estimation accompagnant les plans et devis à 80%.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
1- Entreprise de construction TEQ Inc	28 269 949,52 \$	2 261 595,96 \$	30 531 545,48 \$
2- EBC Inc	29 405 614,00 \$	2 352 449,12 \$	31 758 063,12 \$
3- Decarel Inc	31 155 908,50 \$	2 492 472,68 \$	33 648 381,18 \$
4- Construction Gamarco	31 676 153,30 \$	2 534 092,26 \$	34 210 245,56 \$
5- Consoltec inc	32 803 896,87 \$	2 624 311,75 \$	35 428 208,62 \$
Estimation déposée au sommaire décisionnel d'autorisation d'appel d'offres (80 %)	24 158 897,00 \$	1 932 711,76 \$	26 091 608,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			33 115 288,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8,46

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	4 896 663,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	16,04
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	4 439 936,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	17,02
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 226 517,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,02

La plus basse soumission conforme est de 17 % supérieure à l'estimation faite à l'externe, par les professionnels du projet, à l'étape des plans et devis à 80 %.

Cette estimation à 80 % ne reflète cependant pas l'estimation des coûts pour les plans et devis transmis pour soumission. Celle-ci, correspondant à l'étape des plans et devis à 100 % a été déposée en mars, une fois les documents pour soumission complétés, plusieurs semaines après le dépôt du dossier d'autorisation d'appel d'offres.

Comme le contrat à la firme Nordic Structures Bois inc. n'a été octroyé qu'en février 2013, à l'étape des plans et devis à 80 %, les ingénieurs du projet n'avaient pas encore entrepris le travail d'arrimage des systèmes de structure portante en acier et d'intégration de la mécanique avec la structure de toit de longue portée en bois telle que développée par Nordic Structures Bois inc. L'estimation déposée au sommaire d'autorisation d'appel d'offres ne pouvait pas alors prévoir la complexité de ces ajustements ni leur impact financier.

Cette dernière estimation, conforme aux documents déposées en appel d'offres, tient compte des ajustements importants liés à l'intégration de la structure de bois (modification de la structure portante en acier, parcours de mécanique modifié, architecture des porte-à-faux révisée, structure de support du mur rideau et épaisseur de vitrage révisés avec les ingénieurs de Nordic Structures Bois inc. en fonction du calcul des charges).

Également, l'estimation à 80 % ne comprenait pas l'aménagement de l'aire polyvalente extérieure, un espace de près de 2 500 mètres carrés dont le développement était prévu initialement en phase 2 (terrain extérieur) et de moindre envergure. Pour des raisons techniques (gestion des eaux du terrain extérieur, amenée de services pour la phase 2) et pour des raisons fonctionnelles (intégration de toilettes publiques, aire publique en support aux événements, accès de service et lien avec le parc du CESM), il devenait important d'intégrer ces travaux au contrat de la phase 1.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
1- Entreprise de construction TEQ Inc	28 269 949,52 \$	2 261 595,96 \$	30 531 545,48 \$
2- EBC Inc	29 405 614,00 \$	2 352 449,12 \$	31 758 063,12 \$
3- Decarel Inc	31 155 908,50 \$	2 492 472,68 \$	33 648 381,18 \$
4- Construction Gamarco	31 676 153,30 \$	2 534 092,26 \$	34 210 245,56 \$
5- Consoltec inc	32 803 896,87 \$	2 624 311,75 \$	35 428 208,62 \$
Dernière estimation réalisée (100 %)	27 098 396,47 \$	2 167 871,72 \$	29 266 268,19 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			33 115 288,79 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,46
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	4 896 663,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	16,04
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	1 265 277,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	4,32
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 226 517,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,02

Mentionnons que la plus basse soumission est de 4 % supérieure à l'estimation fournie par les professionnels du projet à l'étape des plans et devis à 100 %. Un tel écart, inférieur à 10 %, est jugé acceptable.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes confirme que Entreprises de Construction T.E.Q. Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Conséquemment, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette dernière (voir la recommandation des professionnels et le tableau d'analyse présenté en pièce jointe).

De plus, ni la firme Entreprises de Construction T.E.Q. Inc. ni aucun des sous-traitants ayant déposé un prix au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) ne font partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 10 millions de dollars. Toutefois, aucune attestation de la part de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) n'est requise puisque le montant du contrat se situe en dessous de 40 millions de dollars (voir intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat représente une somme de 38 863 988,21 \$ (taxes incluses) comprenant un budget de contingences de 8 %. Ce budget comprend le montant issu de la soumission de Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. de 31 142 176,39 \$ et le contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois inc. au montant de 8 332 442,73 \$ ayant fait l'objet d'une cession par la Ville de Montréal à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. (voir le calcul des coûts en pièces jointes).

Le montant total autorisé est de 39 474 619,12 \$. Il comprendra un budget d'incidences équivalent à 2 % du coût des travaux.

Le budget de 600 000 \$ en dépenses incidentes, correspondant à 2 % du contrat, est inclus au montant à autoriser. Ce budget permettra d'entreprendre des travaux et analyses indépendamment du contrat de l'entrepreneur, notamment dans le domaine public (entrées

véhiculaires, ouvertures de trottoirs et trottoirs temporaires) pour des tests de perméabilité de l'enveloppe, les analyses de sols, le contrôle de qualité, la validation de pression d'eau, la gestion des impacts (déviation de la circulation, avis aux résidents, etc.) et autres activités requises en cours de travaux.

L'édifice est considéré comme un équipement sportif de type commercial. À ce titre, l'ensemble des taxes (TPS et TVQ) peuvent être récupérées.

Les coûts seront assumés par le PTI de la Direction des sports et de l'activité physique. Les décaissements seront de 30 % en 2013, de 60 % en 2014 et de 10 % en 2015 (voir l'intervention du Service des finances).

Une demande visant l'adoption d'un second règlement d'emprunt spécifique pour compléter le financement du projet sera présentée aux instances parallèlement au présent dossier d'octroi de contrat (sommaire décisionnel 1131781001).

Le modèle d'affaires du Complexe de soccer est à l'étude et sera présenté ultérieurement au comité exécutif pour approbation. On vise une solution optimale pour la gestion et l'entretien de cette nouvelle installation sportive dans une perspective de saine gestion à court, moyen et long terme. Dans la conjoncture actuelle et en raison de l'évolution du projet, le choix du scénario final pourrait faire en sorte que les dépenses soient supérieures aux recettes générées. À cet effet, la Direction des sports et de l'activité physique vise à :

- maximiser les revenus, tout en maintenant l'accessibilité pour les jeunes (location des plateaux sportifs et accessoires, commandites, etc.);
- planifier de façon réaliste les dépenses (opération, main d'oeuvre, énergie, entretien du bâtiment, entretien extérieur, etc.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Complexe de soccer accorde une place importante au développement durable et ce, à plusieurs niveaux.

D'abord, au niveau environnemental, ce projet se veut exemplaire. Le Centre de soccer s'intégrera au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, dont les efforts en matière de réhabilitation environnementale et de développement durable font l'objet d'une couverture internationale. Le bâtiment vise une certification LEED-Nc de niveau Or. Le projet devrait bénéficier du crédit lié à l'utilisation de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du Forest Stewardship Council. La structure de toit en bois pourrait possiblement être carboneutre. Le projet est également exemplaire au niveau de sa gestion de l'eau. Il respecte aussi la nouvelle politique en matière de développement durable de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Compte tenu de l'envergure de la toiture et de l'impact structural de la portée libre à respecter, la structure de toit ne sera pas prévue pour recevoir une toiture verte, tel qu'inscrit à l'article 3 de la politique de développement durable. Le projet proposera plutôt une couverture de toit blanche afin de contrer les îlots de chaleur.

Toujours au niveau environnemental, lors de la conception du projet, une attention particulière a été accordée à la préservation des arbres matures existants (érables, fèveriers) le long du talus bordant l'avenue Papineau ainsi que dans le futur stationnement. Cette approche permettra le maintien d'un rideau végétal naturel propre au caractère du CESH et offrira une barrière acoustique pour les résidents.

Au niveau économique, le Centre municipal de soccer vise à maximiser ses revenus d'opérations (tout en maintenant l'accessibilité des plateaux sportifs à une clientèle

jeunesse) et à être optimal au niveau des dépenses de fonctionnement. La conception par processus de design intégré, laquelle permettait la participation des futurs opérateurs de cette nouvelle installation sportive, vise à permettre une plus grande efficacité au niveau de son opération et à réaliser des économies au niveau de son fonctionnement. Plus spécifiquement, le projet vise l'obtention de la majorité des crédits requis pour l'atteinte du niveau de certification visé par l'économie d'énergie. En vertu des simulations faites, une économie de quelque 50 % en comparaison avec un bâtiment standard est escomptée. La construction et la mise en opération de l'édifice fera l'objet d'une mise en service améliorée par un spécialiste indépendant, assurant un processus de vérification de la performance des systèmes électromécaniques. Il s'agit d'une nouvelle approche à la Ville de Montréal.

Au niveau du volet société, ce projet a suivi un processus d'acceptabilité sociale en amont de sa conception. Les parties prenantes ont été consultées et leurs besoins spécifiques intégrés, dans la mesure du possible. Ce projet a également été analysé par l'Office de consultation publique de Montréal et le rapport final était favorable à sa réalisation. Soulignons que des plages horaires gratuites seront réservées pour des organismes, sans but lucratif, de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension qui supportent le développement des jeunes moins bien nantis notamment, par la pratique sur soccer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier du projet prévoit 521 jours calendrier de travaux pour une livraison de l'édifice en décembre 2014. La réunion de démarrage du chantier est prévue dès l'octroi du contrat, en juin 2013. Ce calendrier est ambitieux et n'offre aucune marge de manœuvre pendant le chantier de construction.

Un report de décision quant à l'octroi de ce contrat au mois d'août plutôt qu'en juin, engendrerait un délai d'au moins trois mois sur la date de fin des travaux.

Un report de cette décision engendrerait la perte complète de la saison de soccer d'hiver 2014-2015.

Un tel retard aurait également un impact négatif sur le milieu du soccer qui réclame cette installation depuis plus de vingt ans et auprès de la population en général en raison de la revue de presse favorable dont bénéficie ce projet depuis la dernière année.

Enfin, rappelons que le Complexe de soccer se situe dans un secteur qui sera grandement transformé au cours des prochaines années et que le bâtiment aura un impact visuel marquant dans ce nouvel environnement. En effet, un retard quant à la fin des travaux du Complexe de soccer pourrait ralentir l'éventuel réaménagement de l'avenue Papineau qui longe ce futur complexe sur près de 400 mètres et prévu à court terme. Dans le même ordre d'idée, rappelons que le Centre de soccer est situé sur le plateau au-dessus du futur lac de l'Escarpe, un élément clé du Plan directeur du développement du CESM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaborée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat au comité exécutif 29 mai 2013
- Commission sur l'examen des contrats 5 juin 2013
- Octroi de contrat au conseil municipal 17 juin 2013
- Chantier et mise en service juin 2013 - hiver 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude requises par la politique de gestion contractuelle ont été incluses au cahier des charges et dans les instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les encadrements sur les Contingences, incidences et déboursés dans les contrats et sur la Confidentialité des estimations des contrats.

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle et l'encadrement suivant : Encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats».

Cette décision est cohérente avec les politiques et règlements en vigueur, notamment la Politique familiale et la Politique d'accessibilité universelle, ainsi que la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Celle-ci précise notamment que la Ville s'engage à soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services en sports et loisirs diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population, à promouvoir un mode de vie actif, à aménager des infrastructures sportives de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie et enfin à favoriser l'accessibilité aux activités et équipements collectifs.

La firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. est située au 4001, Saint-Antoine ouest, Montréal (Québec) H4C 1B9.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Lucille BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Lucie QUINTAL)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7852
Télécop.: 514-280-359

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514- 280-3597

André CAZELAIS, Chef de section
872-2419

Date d'endos. : 2013-05-16

Dossier # :1131670003



Dossier # : 1131237001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Macogep, économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de constructions (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une somme maximale de 133 210.03 \$, appel d'offres public 12-12571 (1 soumissionnaire conforme). Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une période maximale de 24 mois.
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Macogep, seule firme conforme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 133 210.03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12571 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-06-05 09:22

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1131237001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Macogep, économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de constructions (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une somme maximale de 133 210.03\$, appel d'offres public 12-12571 (1 soumissionnaire conforme). Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est appelée, à court et moyen terme, à procéder à de nombreux travaux en matière de construction et de réfection d'infrastructures urbaines.

Les infrastructures urbaines se définissent comme les équipements et les installations du domaine public et privé de la Ville. Les infrastructures urbaines visées dans le cadre du présent dossier consistent principalement, mais sans s'y limiter, aux équipements et installations suivants:

- Les équipements et installations de production et d'épuration des eaux, incluant les réseaux de distribution à savoir les conduites principales et secondaires d'égout et d'aqueduc;
- Les infrastructures de voirie : les chaussées, les trottoirs, les bordures, les conduits souterrains d'éclairage et les systèmes d'éclairage;
- Les équipements de signalisation routière : feux de circulation, contrôleur de feux, signalisation écrite et marquage de la chaussée;
- Les infrastructures et les équipements du réseau des voies cyclables;
- Les structures routières : ponts, viaduc, murs de soutènements, etc.;
- Les installations et équipements du domaine privé de la Ville : Aménagement des parcs, places publiques, écocentres, etc.

La Ville doit pouvoir compter sur les services d'une firme spécialisée qui procédera à une évaluation économique des coûts sur la base des cahiers de charge préparés par la Ville, pendant que les appels d'offres sont sur le marché. Les prix soumissionnés par les éventuels fournisseurs pourront ainsi être comparés à une évaluation indépendante, sujette aux mêmes contraintes et conditions de l'appel d'offres. Les conclusions de l'évaluation économique supporteront considérablement la prise de décision.

L'établissement de ce prix de référence reste une opération délicate. Puisqu'il sert à appuyer le processus décisionnel d'adjudication, comme il peut éventuellement conduire à la remise en question d'une soumission dont les écarts de prix seraient prohibitifs et comme il peut également être utilisé dans un cadre plus large de contrôle de coûts, on doit s'assurer qu'il est non seulement représentatif des prix cibles, mais aussi qu'il a été déterminé de façon indépendante et par des professionnels reconnus dans ce domaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0017 - 26 janvier 2012 - Approuver la convention et retenir les services professionnels de la firme LUQS INC., économistes de la construction, afin de soumettre une estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de constructions (infrastructures urbaines), visant l'octroi d'un contrat cadre pour un montant maximal de 300 000,00 \$ (taxes incluses) et pour une période n'excédant pas 24 mois (2 ans). Appel d'offres public 11-11720 (1 soumissionnaire conforme)

CE11 1052 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public et approuver la grille d'évaluation pour retenir les services professionnels d'économistes de la construction afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une période n'excédant pas vingt-quatre (24) mois selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis (dossier 1111861001).

CE10 0377 - 24 mars 2010 - Octroyer un contrat de services professionnels à LUQS Inc. afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts estimés, pour une période n'excédant pas 36 mois. - Autoriser une dépense approximative de 450 000 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres # 09-11118 (4 soumissionnaires) (dossier 1091511042).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver la convention et à retenir les services professionnels de la firme Macogep (montant soumissionné de 133 210,03 \$), économistes de la construction, afin de soumettre une estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de construction (infrastructures urbaines), visant l'octroi d'un contrat cadre pour une période n'excédant pas 24 mois (2 ans) ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire. La demande visée par l'appel d'offres prévoyait l'octroi de deux contrats de services professionnels.

Compte tenu de l'importance stratégique de cette activité, la firme a su démontrer qu'elle avait la compétence et l'indépendance nécessaire pour l'exécution de son mandat.

Suite à l'appel d'offres public no. 12-12571, il est recommandé de retenir les services de la firme suivante:

- Macogep inc. (133 210,03\$)

Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaires par catégories d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats cadres et pour chacune des catégories d'employés sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Services des affaires juridiques et est jointe au présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres (12-12571) a été publié le 12 décembre 2012 dans le journal La Presse ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres public SEAO. Les

soumissions ont été ouvertes au bureau du greffier le 28 janvier 2013, quarante-sept (47) jours après la publication. La soumission est valide pendant les cent quatre vingts (180) jours (calendrier) qui suivent sa date d'ouverture. Sur vingt et un (21) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 24 % et 76 %. Aucune des firmes n'ayant pas soumissionné n'ont motivé leur désistement.

JUSTIFICATION

L'équipe de la Division de l'économie de la construction (DEC) réalise toutes les estimations des projets soumis aux processus d'appel d'offres publics de la Direction des infrastructures. Cependant, en période de pointe, le nombre de projets à réaliser excède la capacité de la DEC. Le recours aux firmes professionnelles est essentiel et conforme au modèle d'affaire de la Direction. La portion du volume de travail réalisé par les firmes représente entre 20 à 30 % du volume total réalisé par la DEC.

La réalisation de projets de construction, de rénovation d'infrastructures municipales, de travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville nécessite implicitement un soutien technique de pointe afin de garantir la justesse des estimations du coûts des projets.

Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la Division de l'économie de la construction de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues.

L'enveloppe budgétaire de l'entente-cadre existante (CG 12 0017) est totalement engagée sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible une nouvelle entente-cadre afin d'assurer les estimations des projets de la Ville.

Cinq propositions ont été reçues, jugées recevables et analysées.

Les cinq firmes sont:

- BTY Group;
- Groupe André Roy Ingénieur;
- LCO;
- LUQS inc.;
- Macogep inc.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal de l'enveloppes budgétaire de l'entente-cadre a été établi au prix de la soumission obtenue.

Analyse des soumissions :

Sur les 21 preneurs du cahier des charges, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission pour chacun des deux (2) contrats.

Les soumissions de trois (3) des cinq (5) soumissionnaires ont été jugés non conformes. Un quatrième soumissionnaire (LUQS INC.) est devenue non conforme suite à la révocation de l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Selon les documents d'appel d'offres, une même firme ne peut se voir attribuer plus d'un contrat.

Résultats de l'appel d'offres:

Contrat # 1:

Résultats par montant de l'offre	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale: LUQS INC.	89.5	10.85	non-conforme
2- Macogep inc.	78.2	9.62	133 210.03\$
3- BTY GROUP	52.8	-	non-conforme
4- LCO Consultants en construction et gestion inc.	66.0	-	non-conforme
5- Groupe André Roy Ingénieur	61.5	-	non-conforme
Estimation interne			130 841.55\$
Coût moyen des soumissions reçues			un seul prix n/a
Écart entre la moyenne et l'adjudicataire			un seul prix n/a
Écart entre la plus haute et l'adjudicataire			un seul prix n/a
Écart entre l'estimation des professionnels et l'adjudicataire			2 368 .48\$ 1.8%

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. L'écart obtenu entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire est de 1.8%.

À la suite de l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par les firmes Groupe André Roy Ingénieur, LCO et BTY Group a été inférieur à 70%. Par conséquent, ces firmes n'ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final, puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage intérimaire d'au moins 70 % sont considérées. Pour le contrat 1, La firme **LUQS INC.** a obtenu le plus haut pointage avec 10.85 en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, et pour le contrat 2, la firme Macogep a obtenu le plus haut pointage avec 9.62 donc les firmes sont recommandées pour l'octroi du contrat 1 et 2 par le comité de sélection.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1226-2012. L'adjudicataire recommandé Macogep inc., a reçu son attestation de l'AMF du 22 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe. Tel que mentionné précédemment, l'attestation de l'AMF a été révoquée pour la firme LUQS.

Puisqu'une firme ne peut obtenir plus d'un contrat, le contrat numéro deux (2) ne sera pas octroyé faute de soumissionnaires conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire maximale des honoraires est évaluée à 133 210.03 \$ (taxes incluses) et permettra de couvrir plusieurs projets.

Les mandats seront confiés à l'aide de "bons de commande" dont les crédits proviendront des budgets identifiés par chacun des requérants (services centraux et arrondissements). C'est la Direction des infrastructures qui s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets de réfection d'infrastructures sont nombreux, tant à la Ville qu'ailleurs, et mobilisent l'ensemble des ressources du marché (entrepreneurs, fournisseurs d'équipements et de matériaux). Les projets se concurrencent donc et il est nécessaire d'établir des prix cibles à l'interne de l'organisation afin de contenir la surenchère des marchés, d'obtenir le meilleur rendement pour l'investissement et d'en faire réaliser d'avantage pour le même prix.

L'appui de spécialistes dans le domaine sera un indicateur du sérieux avec lequel la Ville aborde ces projets.

Advenant le cas où le présent contrat n'est pas octroyé, la Direction des infrastructures ne sera pas en mesure de réaliser l'ensemble des estimations de soumission visant à permettre la prise de décisions éclairées durant les périodes de pointe difficilement prévisibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les services seront rendus, au besoin, à l'intérieur d'une période n'excédant pas 24 mois à la signature de la recommandation du Comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'attribution des contrats de services professionnels, de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

Les clauses sur la prévention de fraude et de la collusion ont été incluses aux documents d'appel d'offres.

Voir intervention du Service de l'approvisionnement.

Le document juridique "Convention de services professionnels", joint au présent dossier, a été complété à partir du texte préapprouvé de la banque de documents juridiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Renu MATHEW
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-5629
Télécop.: 514-872-1873

Marc RICARD
C/d économie de la construction

Tél : 514-872-0264
Télécop. : 514-872-1873
Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1131237001



Dossier # : 1133329001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , Enquêtes multidisciplinaires et coordination jeunesse - ouest
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le contrat d'édition entre le Groupe Librex et la Ville de Montréal pour la publication d'un outil pédagogique intitulé «Les Survivantes» et autoriser M. Marc Parent, directeur du Service de police, à le signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le contrat d'édition entre le Groupe Librex et la Ville de Montréal pour la publication d'un outil pédagogique intitulé «Les Survivantes»;
- 2- d'autoriser M. Marc Parent, directeur du Service de police, à le signer pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer les revenus qui découleront de cette publication, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-06-05 09:24

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1133329001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , Enquêtes multidisciplinaires et coordination jeunesse - ouest
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le contrat d'édition entre le Groupe Librex et la Ville de Montréal pour la publication d'un outil pédagogique intitulé «Les Survivantes» et autoriser M. Marc Parent, directeur du Service de police, à le signer pour et au nom de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le volet Moralité de la Section des enquêtes multidisciplinaires et coordination jeunesse (SEMCJ) de la région Ouest mène des enquêtes notamment, dans des dossiers où des personnes de plus de 18 ans sont victimes d'exploitation sexuelle. Au cours des années, les enquêteurs ont constaté les difficultés qu'éprouvent les personnes en cause ainsi que les défis qu'elles doivent affronter pour reprendre leur vie en main puisqu'elles sont fragiles; qu'elles manquent d'estime de soi et ont peu de ressources à leur disposition. Sortant des sentiers battus, le projet "**Les Survivantes**" initié par deux agents de concertation, en collaboration avec un sergent-détective et un agent enquêteur, se veut une approche différente du problème afin d'aider certaines victimes de prostitution à s'en sortir. Ce projet, au nom des droits et de la dignité humaine, a comme mandat la prévention et la sensibilisation au phénomène de la prostitution et de l'exploitation sexuelle. Ses buts sont principalement d'encourager la prise de conscience des personnes vulnérables afin qu'elles réalisent que la situation dans laquelle elles se trouvent est inacceptable; de leur faire connaître la façon d'opérer des souteneurs et leur permettre de réaliser qu'elles sont sous leur emprise et d'apporter une ressource supplémentaire en soutien aux divers intervenants et institutions.

Ce projet comprend trois volets:

- d'offrir des sessions d'information aux policiers sur la façon d'intervenir avec les victimes;
- d'offrir la formation aux divers intervenants, et;
- d'intervenir auprès des personnes vulnérables.

Devant le succès du projet pilote en 2010, le SPVM a procédé au lancement officiel du projet "**Les Survivantes**" le 25 octobre 2011. Depuis, ce projet novateur suscite beaucoup d'intérêt auprès des médias, des partenaires et de la communauté policière et donne des résultats probants. Il offre au SPVM et par le fait même à la Ville de Montréal, un rayonnement tant au niveau local que provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA123329001 - : Rétenion des services de monsieur Guillaume Corbeil pour l'écriture d'un outil pédagogique intitulé "Les Survivantes" et autoriser une dépense de 7 000 \$ en conséquence.

DESCRIPTION

Depuis la création du projet "**Les Survivantes**", des séances d'information ont été données à plus de 1 700 policiers, auxquels s'ajoute le personnel des PDQ 3, 13, 23, 27 et 48 ainsi que celui de la Division du renseignement. Les policiers du Service de police des villes de Laval, Repentigny et Longueuil, ainsi que ceux de l'Escouade régionale mixte de Québec, de même que les procureurs de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale ont aussi été sensibilisés au projet. Des séances d'information ont aussi été données à différents organismes communautaires tels que:

CAVAC, regroupement régional;

L'Anonyme;

Spectre de rue;

La CLÉ;

Human Trafficking Investigator's Course au Collège canadien de police à Ottawa;

Comité opérationnel de la lutte au crime organisé (COLCO);

Collège de Maisonneuve;

Collège Ahuntsic;

Collège Ellis;

Université de Montréal;

École nationale de police.

L'engouement que provoque le projet est tel que le Groupe Librex a proposé au SPVM de publier une oeuvre littéraire en langue française provisoirement intitulée "**Les Survivantes**". Cet éditeur assumera tous les coûts de production et du lancement alors que le SPVM assumera les coûts de rédaction de l'ouvrage par l'auteur Guillaume Corbeil.

JUSTIFICATION

En soi, le projet "**Les Survivantes**" permet de regarder la problématique avec de nouvelles lunettes, soit les victimes. Cette approche contribue à améliorer la qualité de vie des victimes et de leur entourage. Il s'agit d'un projet inspirant qui a nécessité que tous travaillent en équipe et en étroite collaboration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat d'édition vient officialiser la cession des droits nécessaires à la réalisation de l'oeuvre et établit les redevances que l'éditeur versera à la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise à offrir une meilleure qualité de vie en favorisant la cohésion sociale et la solidarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction principale (Alain CARDINAL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin R RENAUD
Commandant police
SEMCJ Ouest

Tél : 514-280-0653
Télécop.: 514-280-0660

ENDOSSÉ PAR

Mario GUÉRIN
Assistant-directeur police
Service à la communauté - Région Sud

Tél : 514-280-7720
Télécop. : 514-280-7729
Date d'endos. : 2013-05-03

Dossier # :1133329001



Dossier # : 1133046002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme "Services intégrés Lemay et associés inc." pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le remplacement de lanterneaux du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 205 517,82 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #13-12749 - trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel "**Services intégrés Lemay et associés inc.** ", firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour **effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le remplacement de lanterneaux du Biodôme de Montréal** pour une somme maximale de 205 517,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #13-12749 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-05-27 12:23

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1133046002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme "Services intégrés Lemay et associés inc." pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le remplacement de lanterneaux du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 205 517,82 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #13-12749 - trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme, anciennement le vélodrome, a été construit pour les Jeux olympiques de 1976 et ses lanterneaux (puits de lumière) ont plus de 35 ans. Le toit du Biodôme compte 58 lanterneaux qui couvrent plus de 60% de la toiture.

Depuis 10 ans, des travaux ont été entrepris pour remplacer ces lanterneaux, qui atteignent progressivement leur fin de vie utile. L'étanchéité de plusieurs d'entre eux est déficiente et les panneaux d'acrylique présentent des problèmes de fissurations dus à une exposition aux rayons du soleil depuis plus de 35 ans. Ces travaux nécessitent l'embauche de professionnels pour préparer les plans et devis et pour effectuer les suivis de chantier, Espace pour la vie n'a pas les ressources ni l'expertise pour en permettre la réalisation en régie.

En 2003, un premier lanterneau a été remplacé afin de mettre à l'essai un nouveau type de lanterneaux mieux adapté au climat québécois. En 2005, un deuxième lanterneau a été remplacé afin de permettre d'ajuster la conception de ce nouveau type de lanterneaux et de développer une méthode de remplacement sécuritaire de ces éléments architecturaux, sans nuire aux opérations du Biodôme. Depuis 2008, trois phases de travaux majeurs de réfection de ces éléments ont permis de remplacer 42 lanterneaux.

Le présent contrat vise à poursuivre le remplacement des lanterneaux. Cette quatrième et dernière phase va permettre de remplacer 14 lanterneaux sur une période de deux ans (2014 et 2015) et compléter ainsi ce programme de réfection. Cet appel d'offres public #13-12742 préparé par la Direction de l'approvisionnement a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien La Presse. Il n'y a pas eu d'addenda. Les soumissions sont valides pour une période de 90 jours.

Programme de remplacement des lanterneaux du Biodôme de Montréal:

<u>Étapes terminées</u>	<u>Coûts (taxes incluses)</u>	<u>Début</u>	<u>Fin</u>
• Premier lanterneau (prototype)	332 868 \$	2003	2003
• Deuxième lanterneau (ajustement)	471 465 \$	2005	2005
• Phase 1 (13 lanterneaux)	5 547 818 \$	2008	2009
Phase 2 (13 lanterneaux)	4 332 368 \$	2009	2011
• Phase 3 (16 lanterneaux)	6 684 674,59 \$	2011	2013

<u>Étape faisant l'objet du présent dossier</u>	<u>Coûts (taxes incluses)</u>	<u>Début</u>	<u>Fin</u>
• Phase 4 services professionnel (14 lanterneaux)	186 834,38 \$	2013	2015

<u>Étapes à venir</u>	<u>Début</u>	<u>Fin</u>
• Phase 4 travaux de construction (14 lanterneaux)	2014	2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0812 du 24 octobre 2011 - #1133046002 - Octroi du contrat pour le remplacement de 16 lanterneaux à Les entreprises QMD inc.- 6 684 674,59 \$

- CM09 0818 du 21 septembre 2009 - #1090186004 - Octroi du contrat pour le remplacement de 13 lanterneaux à Les entreprises QMD inc. - 4 332 368,25 \$
- CM08 0476 du 16 juin 2008 - #1080185007 - Retenir les services de la firmes Services intégrés Lemay et associés inc. - 186 243,75 \$
- CM08 0273 du 28 avril 2008 - #1080185004 - Octroi du contrat pour le remplacement de 13 lanterneaux à Les entreprises QMD inc. - 5 547 818,19 \$

DESCRIPTION

Le contrat consiste en la préparation des plans et devis requis pour aller en appel d'offres et réaliser la phase 4 du remplacement de lanterneaux du Biodôme de Montréal. La phase 4 couvre un total de 14 lanterneaux, en conformité avec les phases précédentes et l'imperméabilisation des deux bassins de butées restants (sur un total de quatre). La surveillance des travaux tout au long du chantier fait aussi partie de ce mandat. À ces travaux s'ajoutent des contingences de 10% pour couvrir les frais d'investigation

supplémentaires si requis. Ce montant n'était pas inscrit au bordereau de soumission. Ce contrat est de type "à forfait" pour les honoraires.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme services intégrés Lemay et associés inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis. Il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges, trois (3) soumissionnaires ont déposé leurs bordereaux de soumission. Un (1) n'a pas obtenu la note intérimaire de passage. Nous n'avons pas eu de commentaires de la part des autres preneurs de cahiers, et compte-tenu du nombre de soumissions reçues, le service de l'approvisionnement n'a pas fait de démarche en ce sens non plus.

soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Services intégrés Lemay et associés inc.	88%	73,86	186 834,38 \$	18 683,44 \$	205 517,82 \$
Jodoin Lamarre Pratt architectes inc.	72,3%	48,70	251 220,38 \$	25 122,04 \$	276 342,42 \$
Girard,Coté, Bérubé, Dion Architectes inc.	_____	_____	_____	_____	_____
Dernière estimation réalisée (à l'interne)			178 211,25 \$	17 821,13 \$	196 032,38 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					9 485,44 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					4,8%
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					70 824,60 \$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					25,6%

Les honoraires avaient été évalués à 196 032,38 \$ (incluant les taxes et les contingences). Nous constatons que le montant de l'adjudicataire est de 4,8 % plus haut que notre estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des d'honoraires soumis lors d'appels d'offres similaires au cours des années.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour absorber des changements dans les interventions si requis. Ce budget couvre également les services supplémentaires prévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires pour ce contrat sont de 186 834,38 \$ taxes incluses. À ce montant s'ajoutent des contingences de 10% pour couvrir les frais d'investigation supplémentaires si requis. Aucun montant pour incidences n'est requis. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont prévus au PTI de la division administration et services techniques de l'Espace pour la vie.

Coût du projet	Montant des contingences (10%)	Total
186 834,38 \$	18 683,44 \$	205 517,82 \$

Le montant net à appliquer au règlement #7711044 est de 178 750 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est nécessaire afin de compléter le programme de remplacement de lanterneaux du Biodôme. Le retard dans l'octroi compromet la sécurité des installations et des collections vivantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2013

- remise des plans et devis pour appel d'offres : septembre 2013
- Fin du mandat, suite aux travaux : décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Dominique VERREAULT
ingénieur

Tél : 2-9812
Télécop.: 2-7199

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

Tél : 514 868-3010
Télécop. : 514 872-7199
Date d'endos. : 2013-05-16

Dossier # :1133046002

**Dossier # : 1130541002**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) - Appel d'offres public (13-12378) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses. (Projet DPT: 11-19)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 574 875,00 \$, taxes incluses, pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 287 437,50 \$;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 482 895,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12378 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 287 437,50 \$ taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'imputer la dépense de la Ville de Montréal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
5. d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1130541002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Dépense totale de 574 875 \$ taxes incluses (contrat : 390 915 \$ + allocation pour autres services : 91 980 \$ + incidences : 91 980 \$) - Appel d'offres public (13-12378) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses. (Projet DPT: 11-19)

CONTENU

CONTEXTE

Le pont d'étagement Rockland a été construit en 1966 et est localisé en partie sur le territoire de la Ville de Mont-Royal et en partie sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissement Outremont). Ce pont relie le chemin Rockland au Nord (Ville de Mont-Royal) aux avenues Rockland et McEachran au Sud (arrondissement Outremont) et permet de franchir les voies ferrées du Canadien Pacifique. Ce pont offre quatre voies de circulation, soit 2 voies par direction séparées par une bande médiane et un trottoir aménagé du côté ouest. Cet ouvrage d'art constitue un lien important sur le réseau routier montréalais. La responsabilité de l'entretien du pont est partagée entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal.

Bien que cet ouvrage d'art ait fait l'objet de travaux antérieurs (1987, 1999, 2007 et 2008), le rapport d'inspection générale de la structure émis en 2011 indique que plusieurs éléments structuraux et secondaires sont détériorés ou déficients. L'indice d'état de ce pont est de 1. Dans ce contexte, compte tenu de son importance et de l'obligation de maintenir le lien fonctionnel, une décision des instances a été prise à l'effet de maintenir l'ouvrage fonctionnel sur un horizon de 15 ans.

Conformément à la Loi sur les compétences municipales et à la Loi sur les cités et villes, et puisque le pont d'étagement est localisé sur le territoire de deux municipalités, une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal a été conclue. Elle établit les conditions et modalités de partage des responsabilités de chacun pour la réalisation du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Ainsi, il a été convenu que la Ville de Montréal représentera la Ville de Mont-Royal et agira à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de ce projet. Cela vaut pour l'obtention de services professionnels, l'exécution de travaux ainsi que pour tous les appels d'offres relatifs à la réalisation du mandat.

Pour mener à bien ce projet, la première phase consiste en sa conception proprement dite. Le mandat octroyé au consultant comprend les éléments suivants:

- Relevé de terrain;
- Relevé de dommages;
- Avant-projet définitif;
- Plans et devis;
- Assistance technique durant l'exécution des travaux;
- Services complémentaires (inspection générale, autres services).

Les ressources techniques internes étant limitées à la Division ponts et tunnels pour réaliser l'ensemble des activités requises pour ce projet, un appel d'offres public portant le numéro 13-12378 a été mené au cours des mois d'avril et de mai 2013 par la Direction de l'approvisionnement. L'appel d'offres a été lancé le 17 avril 2013, l'ouverture des soumissions s'est faite le 6 mai 2013 et le comité de sélection a eu lieu le 17 mai 2013. Quatre (4) addenda ont été publiés durant le processus d'appel d'offres dont voici le détail:

<i>Addenda 1 publié le 26 avril 2013 (amendement au devis technique):</i>	un changement a été effectué au niveau des qualifications et de l'expérience de l'équipe. Le cours "construction et réparation des structures" n'est pas requis pour les ingénieurs concepteurs contrairement à ce qui était mentionné dans l'appel d'offres original.
<i>Addenda 2 publié le 30 avril 2013 (erreur):</i>	cet addenda n'était pas destiné à l'appel d'offres 13-12378, il s'agit d'une erreur de l'agent d'approvisionnement.
<i>Addenda 3 publié le 30 avril 2013 (correction de l'erreur - addenda 2):</i>	cet addenda visait à informer les preneurs de cahier de charge de ne pas tenir compte de l'addenda 2, lequel n'était pas destiné à l'appel d'offres 13-12378.
<i>Addenda 4 publié le 2 mai 2013 (amendement au devis technique):</i>	un changement a été effectué au niveau des qualifications et de l'expérience de l'équipe. L'appel d'offres original mentionnait que le nombre d'années d'expérience des ingénieurs est établi à partir de la date d'inscription au tableau de l'Ordre des ingénieurs du Québec. L'addenda vient bonifier ce critère de la façon suivante: le nombre d'années d'expérience d'un ingénieur membre d'un autre ordre professionnel d'ingénierie canadienne pourra aussi être reconnu si son expérience technique est en lien direct avec le domaine d'expertise recherché.

Les soumissions sont valides pour une période de 210 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0043 (1120541018) - 29 janvier 2013 - Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Projet DPT: 11-19
 CM08 0041 (1074712010) - 28 janvier 2008 - Autoriser une dépense additionnelle totale de 700 000,00\$ toutes taxes incluses dont 650 000,00\$ afin de majorer le montant total du contrat octroyé à Construction D.J.L. inc. pour des travaux de réfection du passage supérieur Rockland/CP, augmentant la valeur du contrat de 1 041 989,05\$ à 1 741 989,05 \$, toutes taxes incluses. - Arrondissement: Outremont et la Ville de Mont-Royal. Contrat: 9391.

CG07 0366 (1074702002) - 20 septembre 2007 - Octroyer un contrat à Construction D.J.L. inc. pour des travaux mineurs de réfection du passage supérieur ROCKLAND/CP. - Arrondissement Outremont et la Ville de Mont-Royal. Coût net : 1 081 857,99 \$ - Soumission # 9391 - (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Il s'agit de retenir les services professionnels de la firme Les Services Exp inc. pour réaliser la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Pour ce contrat, la firme est rémunérée en partie selon la méthode à forfait, soit pour le relevé de terrain, le relevé de dommages, l'inspection générale, l'avant-projet définitif et les plans et devis. La firme est rémunérée selon la méthode à taux horaire pour l'assistance technique. En effet, la méthode de rémunération à taux horaire a été retenue pour cette portion du contrat puisque celle-ci peut s'avérer plus ou moins importante en fonction de la façon dont se déroulera le chantier. Par ailleurs, une allocation est prévue pour d'autres services pouvant être requis durant l'exécution du mandat. À titre d'exemple, la firme peut être appelée à préparer des croquis, des plans, des devis et des procédures de réparation pour des interventions urgentes découlant de l'analyse du relevé de dommages ou de l'inspection générale. La firme devra par la suite assurer la surveillance de ces travaux. Le montant de ces services est estimés à environ 15% du coût du contrat. Enfin, un montant est prévu pour les incidences telles que des expertises de laboratoire ou autres expertises connexes, ce montant étant estimé lui aussi à environ 15% du contrat. La durée approximative du contrat est de 2 ans.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont d'étagement Rockland est essentielle pour maintenir l'ouvrage fonctionnel et le faire passer d'un indice d'état 1 à un indice d'état 4. Le contrat de services professionnels permettra de mener à bien la phase conception du projet de réfection. Il est donc requis de procéder à l'octroi de ce contrat.

Étant donné les ressources techniques internes limitées à la Division ponts et tunnels et l'ampleur de la tâche, il est requis de faire exécuter ce projet par une firme externe d'experts-conseils. La Division ponts et tunnels développe néanmoins l'expertise interne pour permettre de réaliser des projets de petite et moyenne envergure.

L'adjudicataire est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels. La Ville a reçu 4 soumissions pour 13 preneurs du cahier des charges, ce qui représente un ratio de 31%. Lors de l'analyse de conformité administrative des soumissions reçues, deux (2) firmes ont été déclarées non conformes suite à l'ajout de celle-ci au registre des entreprises contrevenant à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Il a par ailleurs été constaté que la proposition des deux (2) autres soumissionnaires est conforme aux devis et aux conditions du cahier des charges de l'appel d'offres 13-12378 de même qu'à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Sur les deux (2) soumissionnaires conformes, deux (2) ont obtenu la note intérimaire suffisante.

Lors de l'évaluation des soumissions et suite à l'analyse de conformité administrative, la firme Les Services Exp inc. a obtenue la plus haute note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incl.)	Autre (allocation)	Total
Les Services Exp inc.	79,6	26,84	390 915 \$	91 980 \$	482 895 \$
Enertec WorleyParsons inc.	76,5	22,95	459 210 \$	91 980 \$	551 190 \$
Dernière estimation réalisée (interne) ¹			530 878 \$	91 980 \$	622 858 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)	- 139 963 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100	- 22,47 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)	68 295 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100	14,14 %

NOTES:

(1) L'estimation a été réalisée à l'interne par la Division ponts et tunnels le 3 mai 2013.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation de soumission qui a été préparée à l'interne. Cette différence est de 139 963,12\$, soit un écart de 22,47% avec ladite estimation. Cet écart est à l'avantage de la Ville et peut être relié à de nombreux facteurs tels que :

- les paramètres d'évaluation;
- les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné;
- la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions;
- le constat observé ces dernières années, à savoir une baisse marquée du coût des services professionnels d'ingénierie.

L'écart observé dans les prix soumis par le plus bas soumissionnaire s'applique à l'ensemble des services relatifs à l'élaboration du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense est de 574 875,00 \$ (taxes incluses) et est répartie de la façon suivante:

Contrat services professionnels: 390 915 \$

Allocation pour autres services: 91 980 \$

Incidences: 91 980 \$

Conformément à l'entente, le coût total du projet sera assumé conjointement à parts égales par les deux villes.

À titre indicatif, on estime que la dépense sera répartie sur trois ans, comme suit:

Services professionnels (incluant allocation):

2013: 289 737,00 \$ (60%)

2014: 169 013,25 \$ (35%)

2015: 24 144,75 \$ (5%)

Incidences:

2013: 64 386,00 \$ (70%)

2014: 27 594,00 \$ (30%)

2015: 0 \$ (0%)

La part de la Ville de Montréal, soit un montant de 287 437,50 \$, est prévue au PTI 2013-

2015 de la Division ponts et tunnels de la Direction des infrastructures et sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le paiement de la contribution de la Ville de Mont-Royal sera effectué par la Ville de Montréal via son budget de fonctionnement et un remboursement lui sera remis sous forme de revenus pour un montant équivalent par la Ville de Mont-Royal. De ce fait, un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses du même montant seront imputés à la Direction des infrastructures. Ainsi, la part de remboursement de la Ville de Mont-Royal se chiffre à 287 437,50 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réfection permettra d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de réfection du pont d'étagement Rockland s'inscrit dans le cadre du 18e chantier « Entretien et compléter le réseau routier de l'île » du Plan de transports. Le but du projet de réfection est de maintenir fonctionnel le pont d'étagement Rockland sur un horizon de 15 ans et d'améliorer l'état de cet actif de la Ville de Montréal et, par conséquent, ceux de la Ville de Mont-Royal.

Des économies seront réalisées en raison du partage des coûts avec la Ville de Mont-Royal.

Des fermetures de voies seront nécessaires pour la réalisation de certaines activités du mandat de services professionnels. Elles seront ponctuelles et de courte durée. Des demandes de permis d'occupation du domaine public seront faites à l'arrondissement Outremont de même qu'à la Ville de Mont-Royal.

Les inconvénients liés à ces fermetures seront minimisés pour les citoyens et usagers puisque ces travaux seront réalisés en partenariat avec la Ville de Mont-Royal et non pas avec des échéanciers distincts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera fournie lors de l'octroi du contrat de réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation des travaux de même que leur surveillance feront l'objet de décisions futures, lesquelles se conformeront au processus indiqué dans l'entente intermunicipale.

Juin 2013: Octroi du contrat de services professionnels

Mars 2014 : Octroi du mandat de surveillance.

Mars 2014 : Octroi du contrat de réalisation de travaux.

Juin 2014 : Début des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les documents d'appel d'offres.

Conformément aux obligations en vigueur, l'appel d'offres a été publié sur le SÉAO et porte le numéro de référence 624211. Le résultat de l'appel d'offres sera également publié sur le SÉAO.

L'appel d'offres a également été publié dans le journal La Presse.

La présente demande est conforme aux politiques notamment à :

- la Politique de gestion contractuelle
- la Politique d'approvisionnement

Ce dossier respecte également les encadrements suivants:

- transmission des demandes de publication des appels d'offres dans les journaux;
- gestion des contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne MARTIN
Agente technique principale

Préparé en collaboration avec
Isabelle Fortier, conseillère - analyse et
contrôle de gestion

Tél : 514-872-7927

Télécop.: 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division
Gestion des actifs de voirie

Pour M. Marc Sarrazin
Chef de division Pont et Tunnels

Tél : 514-872-9485

Télécop. : 514 872-4965

Date d'endos. : 2013-05-21

Dossier # :1130541002

**Dossier # : 1122402001**

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Bureau du directeur et relations avec les élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 \$, à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016 entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés

Il est recommandé:

D'approuver une entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 \$, à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés pour le développement des outils de dépistage et de suivi afin de bien reconnaître les situations de maltraitance envers les aînés et la meilleure façon d'intervenir dans le cadre du projet "Ensemble pour contrer les abus, la violence et les fraudes envers les personnes âgées;

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-06-03 09:22

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1122402001

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Bureau du directeur et relations avec les élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 \$, à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016 entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés

CONTENU

CONTEXTE

La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke identifiera et fera rayonner à travers le Canada les meilleures pratiques policières en matière de maltraitance envers les aînés. Les policiers ont besoin d'être mieux habilités en matière de dépistage, de suivi (intervention), dans la collaboration intersectorielle. À cette fin, ils ont besoin des outils de dépistage et de suivi afin de bien reconnaître les situations de maltraitance envers les aînés et la meilleure façon d'intervenir dans un tel contexte.

Pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2016, l'Université de Sherbrooke formera un partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et, ensemble, ils visent un changement de pratique via le développement et l'implantation d'un modèle de pratique qui s'intégrera au processus d'intervention des policiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le but de ce partenariat est de:

- S'informer sur les pratiques policières en matière de maltraitance envers les aînés et documenter les connaissances.
- Identifier, à l'aide de sondages, d'études de cas et d'entrevues individuelles, les besoins des policiers en matière de maltraitance envers les aînés.
- Mettre en place et adapter des outils de dépistage.

- Mettre en place un protocole d'implantation afin de former les policiers et de distribuer les outils de dépistage en matière de maltraitance envers les aînés.
- Identifier et soutenir les pratiques d'accompagnement gagnantes et de collaboration intersectorielle.
- Évaluer les outils distribués et apporter les modifications s'il y a lieu.
- Faciliter le transfert des connaissances, diffuser les résultats et distribuer les documents et outils.

La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées de l'Université de Sherbrooke a obtenu une subvention de 700 000 \$ échelonnée sur trois ans de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour mener ce projet de recherche.

Ce projet se divise en sept phases, sur trois ans, soit:

Année 1

- Documenter la pratique policière en matière de maltraitance envers les aînés.
- Documenter les besoins des policiers du SPVM en matière de dépistage, de suivi et de collaboration intersectorielle.
- Développer un ou des outils de dépistage et de suivi ou adapter ceux déjà existants

Année 2

- Implanter le ou les outils au sein du SPVM
- Implanter des mécanismes d'accompagnement à la pratique des policiers dans des situations de maltraitance envers les personnes aînées

Année 3

- Réviser les outils et mécanismes d'accompagnement à la pratique policière.
- Faire rayonner le modèle développé dans le cadre de ce projet à travers les services policiers du Canada.

JUSTIFICATION

Ce projet de partenariat se veut le meilleur moyen pour développer et mettre en place des outils de détection de la maltraitance envers les aînés sur notre territoire. Nul besoin de spécifier que la population que le SPVM dessert est une population vieillissante et qu'il faut trouver tous les moyens adéquats pour la protéger et ainsi augmenter son sentiment de sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution du SPVM s'effectuera en temps personne et pourrait totaliser la somme de 379 445,97 \$ sur trois ans. Elle se détaille comme suit :

Catégorie d'employés	Nombre d'heures	2013	2014	2015	2016	Total
Cadre civil	780	10 594,09 \$	21 642,40 \$	22 615,83 \$	11 544,29 \$	66 396,61 \$
Personnel civil	490	9 164,17 \$	20 168,49 \$	0,00 \$	0,00 \$	29 332,66 \$
Personnel policier	4368	46 522,04 \$	93 745,56 \$	95 620,47 \$	47 828,63 \$	283 716,70 \$

TOTAL	5638	66 280,30	135 556,45	118 236,30	59 372,92	379 445,97
		\$	\$	\$	\$	\$

Toutes les dépenses dans le cadre du présent partenariat sont prévues au budget 2013 du SPVM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent sommaire vise l'équité entre les genres et les générations pour une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet de partenariat permettra de développer des outils de dépistage et de suivi afin de bien reconnaître les situations de maltraitance envers les aînés et la meilleure façon d'intervenir dans un tel contexte.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Catherine TOUGAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle CÔTÉ
C/s recherche et planification spvm

Tél : 514-280-3440
Télécop.: 514-280-2641

ENDOSSÉ PAR

Stéphane LEMIEUX
Assistant-directeur police

Tél : 514-280-6959
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-05-13

Dossier # :1122402001



Dossier # : 1130892001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de deux ententes entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »

Il est recommandé

D'approuver le projet de deux ententes, substantiellement conformes aux pièces jointes no 2 et no 3 du présent dossier, entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir respectivement à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-04 11:31

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130892001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de deux ententes entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance régulière du 17 décembre 2012, par sa résolution CM12 1117, le conseil municipal a adressé une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin que la Ville de Montréal puisse participer à la réalisation des projets pilotes qu'il entend autoriser, conjointement avec le Directeur général des élections (DGE), dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit de permettre, dans certaines municipalités qui en auront fait la demande, le « vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer » et le « vote par anticipation (BVA) au bureau du président d'élection », mécanismes de votation existants au niveau provincial. Le 19 mars dernier, le Directeur des politiques du MAMROT, monsieur Jocelyn Savoie, responsable de ces projets pilotes, a confirmé à la Ville que le ministère accueille favorablement sa demande (cf. pièce jointe no 1).

Comme l'exige la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. chapitre E-2.2, art. 659.2 et 659.3), la réalisation de tels projets pilotes doit préalablement faire l'objet d'une entente formelle à cette fin entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le DGE et la Ville. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0196 - 20 février 2013 - Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de l'élection générale que la Ville doit tenir le 3 novembre 2013 sur l'ensemble de son territoire et autoriser une dépense de 17 M \$ à cette fin.

CM12 1117 (17 décembre 2012) - Adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013

DESCRIPTION

Ce dossier est soumis aux instances en vue de l'approbation des deux projets d'entente ci-après (cf. pièces jointes no 2 et no 3), visant respectivement à autoriser et à permettre à la Ville de faire l'essai de deux mécanismes de votation dans le cadre de l'élection générale 2013, soit le «vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer» et le «vote par anticipation au bureau du président d'élection».

JUSTIFICATION

Ces projets pilotes consistent en d'importantes mesures susceptibles d'accroître la participation électorale des citoyens montréalais lors de l'élection générale du 3 novembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces deux projets pilotes ont été prévus et autorisés lors de l'approbation du budget de l'élection générale 2013 (CE13 0196)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le fonctionnement de ces deux projets pilotes sera publicisé et fera partie des communications grand public du Bureau des élections (Manuel de l'électeur, campagne publicitaire, médias sociaux, etc.) et ce, afin que le plus grand nombre d'électeurs montréalais puissent profiter de ces nouvelles mesures.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente et son entrée en vigueur
Intégration des deux projets pilotes s'y rattachant dans le plan global de mise en oeuvre du processus électoral 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Normand MOUSSETTE
Conseiller spécial au président d'élection

Tél : 872-8273
Télécop.: 872-4262

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514-872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1130892001

**Dossier # : 1121195004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m ² , dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre -Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire. N/Réf. : 31H05-005-7856-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte de cession, sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., le liquidateur, et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 m², situés à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées dans le projet d'acte;
2. d'autoriser un virement de crédits de 76 982,50 \$ en provenance du budget des dépenses générales d'administration vers le budget de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin de permettre celle-ci d'assumer les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-05 16:21**Signataire :**

Michel NADEAU

DIR. STRAT.&TRANS.IMMO
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1121195004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m ² , dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire. N/Réf. : 31H05-005-7856-01

CONTENU

CONTEXTE

Le site de l'Hippodrome de Montréal a accueilli des chevaux de course de 1907 à 2009. Sa localisation centrale ainsi que les difficultés rencontrées par l'industrie des courses aux harnais ont, depuis maintenant plus de 30 ans, alimenté les décideurs municipaux et du gouvernement du Québec quant à la nécessité de procéder à la revitalisation du site. En 1991, la Ville, par le biais de la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM »), a acquis les terrains de l'Hippodrome de la Corporation Campeau. Jusqu'en 1997, des efforts de revitalisation ont été déployés sans toutefois être couronnés de succès. En 1998, le site a été revendu à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux qui a, depuis, changé de nom pour la Société nationale du cheval de course (la « SONACC »). Par ailleurs, en vertu du décret ministériel n° 295-2012 daté du 28 mars 2012, la SONACC a été dissoute. Une copie de ce décret est en pièce jointe. Le Gouvernement du Québec (le « Gouvernement ») a désigné un liquidateur à la SONACC, afin que cette dernière puisse céder les terrains à la Ville et assumer les obligations prévues à l'acte jusqu'à ce que la liquidation soit terminée. Suivant la liquidation, les obligations de la SONACC deviennent les obligations du Gouvernement.

La Direction du développement économique et urbain a initié ce projet et a négocié un protocole d'entente avec la Société nationale du cheval de course et le ministre des Finances du Québec, agissant pour le Gouvernement, visant la cession des terrains de l'Hippodrome de Montréal. Certains éléments de ce protocole d'entente ont ultérieurement été précisés par les parties et sont reflétés dans le projet d'acte de cession, joint à l'intervention du Service des affaires juridiques et évaluation foncière, Direction des affaires civiles. En vertu de ce protocole d'entente, le Gouvernement propose à la Ville un partenariat ayant pour objectif la planification d'un développement immobilier du site et sa

mise en oeuvre. Pour ce faire, l'entente prévoit plusieurs conditions, notamment celle de partager le produit de la vente des parcelles de terrain à compter du 1^{er} janvier 2017 défalqué des coûts inhérents assumés par chacune des parties.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a donné son aval au protocole d'entente visant l'acquisition du terrain de l'Hippodrome de Montréal, formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 m², montrés à titre indicatif par un liseré sur les plans A, B, C et P ci-joints, et ce, en vertu de la résolution CM12 0244. La Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») a été mandatée pour donner suite à ce protocole d'entente.

Les terrains de l'Hippodrome sont pourvus d'infrastructures souterraines seulement autour des bâtiments et pour alimenter les bornes-fontaines situées sur le site. On estime que le site peut accueillir entre 5 000 et 8 000 unités de logement, soit de 10 000 à 20 000 personnes. Des études à réaliser (infrastructures, transport, etc.) viendront préciser le potentiel de développement du site.

En conséquence, le Gouvernement et la SONACC cèdent à la Ville le terrain de l'Hippodrome afin que, suite à une étape de planification, la mise en valeur du site se fasse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1156 - 1^{er} août 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour retenir les services d'un conseiller professionnel qui assistera la Ville dans la préparation et la tenue d'un concours international visant la définition d'un projet d'exemplaire sur le site et les abords de l'ancien Hippodrome de Montréal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE12 0718 - 16 mai 2012 - Accorder à la Direction du développement économique et urbain, en collaboration avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, le mandat de réaliser une démarche de planification particulière afin de définir un projet urbain novateur sur le site et les abords de l'ancien Hippodrome de Montréal. D'octroyer à la Direction du développement économique et urbain un budget de fonctionnement de 2,692 M\$ pour les années 2012 à 2015. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

CM12 0244 - 26 mars 2012 - Approuver un projet d'entente de principe entre le ministre des Finances du Gouvernement du Québec, la Société nationale du cheval de course et la Ville de Montréal à la cession des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, et ce, sans considération monétaire, mais à charge de certaines conditions.

CE98 00397 - 11 mars 1998 - Approuver la vente, par la Société d'habitation et de développement de Montréal à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux des terrains de l'Hippodrome de Montréal.

CO91 00516 - 4 mars 1991 - Accorder un prêt de 10 000 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal pour l'acquisition des terrains de l'Hippodrome de Montréal afin d'obtenir le financement nécessaire à l'acquisition.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte de cession par lequel la SONACC et le Gouvernement cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 m², connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans considération monétaire immédiate, mais à charge de certaines conditions dans le projet d'acte. Les principaux engagements attendus de la Ville sont :

- d'effectuer, à ses frais, avant le 30 septembre 2014, une étude environnementale comprenant un diagnostic sur le niveau de contamination du sol et de l'eau souterraine des lots concernés;
- de réaliser la mise à jour des études relatives aux coûts reliés au lien Cavendish-Cavendish. Les coûts des études seront assumés par la Ville de Montréal et seront remboursés à partir du produit de la revente des parcelles de terrain de l'Hippodrome, avant le partage à parts égales du produit de la revente de ces parcelles;
- de prendre l'engagement d'inscrire le lien Cavendish-Cavendish, une route appartenant au réseau municipal et relevant de la responsabilité de Montréal, au Plan de transport de l'agglomération de Montréal et à son programme triennal d'immobilisation pour 44 M\$;
- d'établir et transmettre au Gouvernement un échéancier de développement immobilier du site de l'Hippodrome en vue de débiter la vente des parcelles de terrain, et ce, avant le 1^{er} janvier 2017;
- de rembourser au Gouvernement les coûts de la démolition des bâtiments du terrain de l'Hippodrome à même le produit de la revente des parcelles de terrain de l'Hippodrome qu'elle vendra à tout tiers acquéreur d'ici 2025;
- de verser au Gouvernement, jusqu'au 31 décembre 2024, la moitié du produit de la revente des parcelles des lots du terrain de l'Hippodrome qu'elle vendra à tout tiers acquéreur au plus tard dans les 60 jours de tel transfert, lequel sera diminué des coûts associés à l'étude environnementale et à la décontamination, le cas échéant;
- de décontaminer les terrains non vendus au plus tard le 30 juin 2025;
- de verser la moitié de la valeur marchande des terrains non vendus au plus tard le 30 juin 2025 ou convenir avec le Gouvernement d'une compensation à verser en contrepartie. Le non-respect par la Ville de cette clause permettra au Gouvernement de prendre possession, à titre gratuit, des terrains non vendus;
- de respecter l'intégralité des engagements convenus entre la SONACC et les tierces parties visées relativement à toute entente de location sur le terrain de l'Hippodrome, et ce, pour la durée déterminée que prévoit chaque entente respective;
- de faire parvenir au Gouvernement, au plus tard le 30 juin 2015, un relevé des sommes déboursées pour effectuer l'étude environnementale de l'immeuble comprenant le diagnostic sur le niveau de contamination des sols de l'immeuble, ainsi que les pièces justificatives relatives à ces déboursés;
- de faire assumer par tout organisme ou tiers, partie à un transfert, et par toute paramunicipale, partie à une cession, l'obligation de réaliser un développement immobilier sur tout ou partie de l'immeuble acquis aux termes de tel transfert ou cession;
- de faire assumer par toute paramunicipale, partie à tout acte de cession, toutes et chacune des obligations souscrites par la Ville aux termes du présent acte.

De son côté, la SONACC et le Gouvernement s'engagent à :

- démolir les bâtiments construits sur les lots concernés de l'Hippodrome avant la fin de l'année 2014;
- d'assumer, jusqu'à la démolition, les frais d'entretien des installations ainsi que les frais de gardiennage et de sécurité pour ces dernières;
- de mettre fin, à ses frais, à tous les contrats de location affectant les bâtiments, et ce, avant le 31 décembre 2014;
- de tenir la Ville indemne de tout dommage, réclamation ou poursuite qui pourrait être formulée par un locataire de l'immeuble, en raison de la présente cession;
- de faire parvenir à la Ville, au plus tard le 30 juin 2015, un relevé des sommes déboursées à titre de frais de démolition, ainsi que les pièces justificatives relatives à ces déboursés;
- d'installer une nouvelle entrée électrique lors de la démolition.

Autres considérations :

- La cession est faite sans garantie et aux risques et périls de la Ville;
- Le stationnement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (le « CHUSJ ») présent sur le site a été autorisé par l'arrondissement;
- La Ville doit partager avec le Gouvernement le prix de vente des terrains défalqué des coûts inhérents de chacune des parties, et ce, tel que prévu dans le projet d'acte;
- La Ville doit acquérir les terrains non vendus, à 50 % de la valeur marchande, défalquée des coûts inhérents de chacune des parties, et ce, tel que prévu dans le projet d'acte au plus tard le 30 juin 2025;
- La Ville peut se réserver des terrains à des fins municipales à condition de payer au Gouvernement, en contrepartie, la moitié du prix moyen du marché;
- La Ville doit céder l'immeuble au Gouvernement advenant le cas où elle fait défaut d'obtenir la mise en vigueur du zonage permettant la mise en valeur et le développement de l'immeuble, au plus tard le 1^{er} janvier 2017.
- La Ville s'engage à indemniser, protéger et prendre faits et cause pour le Cédant, Raymond Chabot inc., ses associés et ses représentants, sans limite de temps, contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de la condition environnementale de l'Immeuble, y compris toute migration qui en découle, sauf en cas de dommage découlant directement ou indirectement de l'obligation de Démolition du Cédant.

La valeur marchande établie par la Section expertise et évaluation immobilières de la DSTI pour un vaste terrain résidentiel non desservi oscille entre 59 000 000 \$ et 68 400 000 \$ et l'évaluation municipale est de 21 737 800 \$ pour le terrain et de 8 988 200 \$ pour le bâtiment, pour un montant total de 30 726 000 \$.

La Ville s'est engagée à honorer, sujet à la réglementation en vigueur, le bail en vigueur, soit :

Bail pour la location d'une partie du terrain à des fins de stationnement pour les employés CHUSJ.

- Le loyer est de 1 \$ pour le terme du bail.
- Celui-ci se termine le 31 janvier 2015, mais il est assujéti d'une clause de résiliation de part et d'autre, moyennant un préavis écrit d'au moins cent quatre-vingts (180) jours.
- La Ville assumera les coûts d'électricité pour l'éclairage, mais le CHUSJ remboursera les coûts excédentaires d'électricité par rapport aux coûts de l'année 2010, et ce, au prorata d'occupation.
- La Ville mettra à la disposition du CHUSJ les infrastructures existantes servant à l'éclairage du stationnement et les aires communes.
- La Ville assumera les coûts d'électricité.

De plus, vu la présence de réservoirs souterrains abandonnés sur l'immeuble et dont la Ville ne connaît pas la localisation exacte, nous aurions souhaité que la SONACC et le Gouvernement prennent en charge l'enlèvement des réservoirs souterrains dans le cadre de son engagement de démolition. Cette demande a été refusée et la Ville devra supporter la responsabilité environnementale liée aux réservoirs souterrains, car la présente cession est faite sans garantie et aux risques et périls de la Ville.

JUSTIFICATION

Il est recommandé que cette transaction soit approuvée pour les motifs suivants :

- Les terrains sont cédés à la Ville sans qu'elle ait à payer de façon immédiate, une considération monétaire.
- La Ville de Montréal bénéficiera de la moitié des bénéfices de la revente des parcelles à mettre en valeur.
- L'entente de principe a déjà été approuvée par le conseil municipal de la Ville, le 26 mars 2012.

Conséquemment, ce projet d'acte de cession est soumis aux autorités municipales compétentes pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la taxe foncière s'élève à 1 199 973,20 \$ en 2013. D'ici la vente des parcelles de terrain en 2017, la Ville se privera d'une partie du revenu de la taxe foncière. Les études environnementales seront réalisées postérieurement à la cession pour évaluer avec justesse les coûts de réhabilitation environnementale, dont les principaux objectifs sont :

- Échantillonner et caractériser l'eau souterraine dans les cinq puits d'observation ;
- Réaliser une quinzaine de sondages souterrains supplémentaires pour circonscrire certaines zones où des sols contaminés de niveau B-C et supérieur à C ont été identifiés et pour caractériser les secteurs du terrain où il y a une plus faible densité de sondages;

- Valider s'il existe une problématique de réservoirs abandonnés sur le site.

En outre, les coûts inhérents du développement du site ne sont pas connus à ce jour, notamment les coûts d'infrastructures. De plus, une incertitude demeure quant aux coûts de décontamination, notamment au niveau de la présence des réservoirs souterrains dont certains ne sont pas localisés.

Par ailleurs, les activités récentes d'un locataire, qui y exerce des activités visées à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, auront comme conséquence que ce dernier devra réhabiliter les sols, le cas échéant. En effet, le locataire doit transmettre une étude de caractérisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. La Ville n'a cependant aucun lien contractuel avec ce locataire. Il faut se rappeler que l'ensemble des coûts de décontamination seront pris en compte pour établir les sommes à partager avec le Gouvernement lors de la revente des parcelles de terrain. Les seules exceptions visent les terrains que la Ville se réservera à des fins municipales ainsi que les terrains cédés à des organismes sans but lucratif pour une considération inférieure à la valeur marchande. Dans ces deux cas, la Ville devra absorber seule les coûts de décontamination ou la dévaluation associée à de tels coûts.

DÉPENSES

Un montant de 76 982,50 \$ pour l'année 2013 et un montant annuel de 153 965,00 \$ pour les années 2014 à 2017 (pour l'année 2015 et suivantes, le montant de l'année précédente indexé au coût de la vie) sont requis pour assumer les coûts d'électricité, le déneigement, les coûts pour les bris d'aqueduc et les bornes fontaines, et ce, à compter de la signature de l'acte de cession dans le cadre de la gestion du site.

Pour les années 2018 à 2025, la DSTI demandera un ajustement de sa base budgétaire au prorata des terrains qui seront encore sous sa responsabilité. Cependant, tous les terrains non vendus à la date butoir devront être décontaminés afin que la moitié de la valeur de ces terrains soit payée au Gouvernement au plus tard le 30 juin 2025.

Cependant, tous les coûts inhérents à la mise en oeuvre du développement du site seront assumés par le Service de la mise en valeur du territoire.

Dépenses estimées		
	2013	2014
Électricité	27 493,75 \$	54 987,50 \$
Entretien, réparation bris d'aqueduc et bornes-fontaines	21 995,00 \$	43 990,00 \$
Déneigement	27 493,75 \$	54 987,50 \$
Total	76 982,50 \$	153 965,00\$

Les sommes requises pour l'année 2013 proviendront du budget des dépenses générales d'administration.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À titre de propriétaire et de maître d'oeuvre, la Ville veillera à planifier un développement permettant l'application des meilleures pratiques en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville ne sera pas en mesure de rencontrer les obligations découlant du protocole d'entente approuvé par le conseil municipal le 26 mars 2012 (CM12 0244).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet d'acte doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment la *Politique de gestion contractuelle*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement et du développement durable (Ingrid HOLLER)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Sylvain DUCAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

Tél : 514 872-3069
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-05-15

Dossier # :1121195004



Dossier # : 1131027002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Jean-Talon / Approuver un projet d'acte de cession aux termes duquel la Ville cède à la Société de transport de Montréal deux lots qui seront déposés au cadastre du Québec, situé au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, moyennant la somme de 22 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1362-01

Il est recommandé :

- d'approuver le document « Autorisation » afin que la Société de transport de Montréal puisse procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet d'accessibilité universelle à l'édicule de métro Jean-Talon, le tout, aux termes et conditions énoncés audit document. L'immeuble visé est situé au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie et est connu comme étant une partie du lot 2 333 775 du cadastre du Québec.
- d'approuver un projet d'acte de cession aux termes duquel la Ville cède à la Société de transport de Montréal deux lots qui seront déposés au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels lots correspondront à l'occupation réelle de l'agrandissement de l'édicule Sud du métro Jean-Talon, avec une limite en aérien et jusqu'au nadir en tréfonds. Cette cession est faite moyennant la somme de 478,26 \$ par m² pour un total estimé à 22 000 \$; le prix sera ajusté suivant la somme des superficies des lots déposés au cadastre et cédés aux conditions stipulées au projet d'acte notamment l'établissement en faveur des lots vendus à la Société de transport de Montréal d'une servitude d'entretien.

- d'imputer cette recette conformément aux informations financières au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-05-31 14:10

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131027002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Jean-Talon / Approuver un projet d'acte de cession aux termes duquel la Ville cède à la Société de transport de Montréal deux lots qui seront déposés au cadastre du Québec, situé au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, moyennant la somme de 22 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1362-01

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet « d'accessibilité universelle », la Société de transport de Montréal (la « STM ») doit réaliser un projet d'agrandissement de l'édicule du métro Jean-Talon sud. Cet agrandissement a pour but d'y loger un ascenseur afin de permettre l'accessibilité universelle à sa clientèle.

L'immeuble, sur lequel doivent être réalisés les travaux, appartient à la Ville de Montréal et est adjacent à l'édicule de métro existant, sis au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. À titre indicatif, cet emplacement est illustré par une trame hachurée aux plans B et C joints à la présente.

À partir du plan de la STM, nous estimons la superficie de ces volumes comme suit :

Volume 1

Cadastre : Partie du lot 2 333 775

Superficie au sol : 46 m²

Hauteur : Du sol jusqu'à approximativement 5 mètres de hauteur.

Ce volume est représenté par une trame ombragée verte sur le plan de la STM joint au sommaire.

Volume 2

Cadastre : Partie du lot 2 333 775

Superficie : 103 m² sur le toit de l'édicule existant

Hauteur : Approximativement 1,8 mètres au dessus de l'édicule de métro existant

Ce volume est représenté par une trame ombragée bleue sur le plan de la STM joint au sommaire.

Compte tenu de son échéancier et dans le but de respecter leurs engagements et ainsi obtenir les subventions du MTQ, la STM désire débiter les travaux de construction le plus rapidement possible, et ce, aux conditions stipulées dans le document « Autorisation » signé par la STM et joint au sommaire. Il y est notamment stipulé que la STM assume l'entière responsabilité de toute activité sur le chantier à l'exonération de la Ville et devra fournir une preuve d'assurance tous risques pour les biens et une d'assurance responsabilité civile selon les exigences mentionnées.

De plus, le présent sommaire a également pour but de faire approuver le projet d'acte de cession des parties de la propriété de la Ville qui seront occupées par les nouvelles constructions de la STM. Ce document, qui indique les conditions de cession à la STM, pourra être signé par les parties, puis publié lorsque les opérations cadastrales permettant d'identifier, par des numéros distincts, chacune des parties de la propriété de la Ville occupées par les ouvrages de la STM auront été complétées. Chaque lot résultant de cette opération correspondra en tout point à l'occupation réelle. Cette opération permettra d'ajuster le prix de vente à la hausse ou à la baisse, afin de tenir compte des volumes réellement occupés par la STM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but :

1. de faire approuver le document « Autorisation » afin que la STM puisse exécuter des travaux d'excavation et de construction requis, et ce, aux conditions stipulées dans ledit document signé par la STM et joint à la présente.
2. de faire approuver le projet d'acte de cession joint au sommaire. Ce document indique les conditions de cession des immeubles à la STM et sera publié lorsque les opérations cadastrales seront complétées.

L'immeuble sur lequel les travaux doivent être effectués est constitué d'un volume en tréfonds de 46 m² (495,1 pi²) et d'un volume en aérien de 103 m² (1108,7 pi²). Celui-ci est localisé au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et est connu comme étant des parties du lot 2 333 775 du cadastre du Québec.

Lorsque les travaux seront complétés, une opération cadastrale sera effectuée. Cette opération permettra d'identifier les volumes réels d'occupation de la STM. Cette opération permettra également de signer puis publier l'acte de cession et de modifier, si nécessaire, le prix de cession en fonction de la superficie réelle occupée.

JUSTIFICATION

La STM doit réaliser des travaux visant à rendre la station de métro Jean-Talon universellement accessible en y installant des ascenseurs. Afin de respecter leurs

engagements et ainsi avoir droit au programme de subvention du MTQ, la STM doit débiter les travaux le plus tôt possible. Tout retard dans le calendrier de réalisation aura des impacts financiers importants. La STM pourrait être contrainte à payer des pénalités à son entrepreneur pour chaque jour de retard. En ce qui concerne la durée des travaux, celle-ci est estimée à dix-huit (18) mois et certaines étapes du programme de construction doivent être exécutées en saison estivale.

Cette autorisation permettra au conseil d'arrondissement de délivrer un permis de construction à la STM. La STM agira à titre de maître d'oeuvre et elle assumera toute les responsabilités en découlant. La STM ne pourra, en aucun temps, exiger de la Ville quelque somme que ce soit, en référence aux travaux qui seront effectués sur ledit emplacement, en vertu de cette autorisation. Elle assumera, notamment, l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux sur ledit emplacement, à ses seuls risques et périls.

Par ailleurs, le prix de cession est établi à 22 000 \$, plus les taxes applicables, ce qui représente un taux unitaire de 478,26 \$/m² (44,43 \$/pi²). Ce prix est conforme à la valeur marchande estimée par la Section expertise et évaluation immobilières de la Ville en date de la négociation, à savoir :

Volume 1 46 m² localisé du sol jusqu'à ± 5 mètres de hauteur 22 000 \$

Volume 2 103 m² localisé sur le toit de l'édicule de métro existant jusqu'à ±1,8 mètre de hauteur 0 \$

Conséquemment, il est justifié d'approuver le présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'un point de vue social, l'accessibilité universelle assure une meilleure qualité de vie en facilitant l'accès au transport collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la STM ne peut commencer les travaux de construction dans les meilleurs délais, elle ne pourra pas respecter son échéancier. Tel que mentionné, tout retard dans son calendrier de réalisation aura des impacts financiers importants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La STM mènera une opération de communication pour informer les citoyens de ce projet. À cet effet, un plan média préparé par la STM est joint à la présente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La STM entend débiter les travaux le plus rapidement possible. Lorsque ceux-ci seront terminés, un arpenteur-géomètre sera mandaté afin de préparer l'opération cadastrale du volume occupé par la STM. Le projet d'acte de cession pourra être complété, signé et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Pierre-Paul SAVIGNAC)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

Tél : 872-2042
Télécop.: 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-05-14

Dossier # :1131027002



Dossier # : 1135323002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec Inc., un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 1 819,51 m ² à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 octobre 2013 au 31 octobre 2018, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$ taxes incluses, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux. Bâtiment # 8014.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail, par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec Inc., pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 octobre 2013 au 31 octobre 2018, un espace d'entreposage, sis au 2350, rue Dickson, local 440, d'une superficie locative approximative de 1 819,51 m², à des fins d'entreposage de véhicules hors saison, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-05 12:57

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135323002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec Inc., un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 1 819,51 m ² à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 octobre 2013 au 31 octobre 2018, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$ taxes incluses, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux. Bâtiment # 8014.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CG08 0548, la Ville loue depuis 2008, de la compagnie Jalbec inc., des espaces d'entreposage, d'une superficie approximative de 1 819,51 m², à l'intérieur de l'édifice sis au 2350, rue Dickson, à des fins de remisage pour protéger les véhicules hors saison et les équipements pour l'ensemble des arrondissements suivants : Mercier Hochelaga-Maisonneuve, Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Rivière-des-prairies - Pointe-aux-Trembles, Rosemont - La Petite Patrie, Ville-Marie et finalement Villeray - Saint-Michel - Parc Extension. La Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (MRA) agit à titre de coordonnateur, afin de regrouper la totalité des divers équipements sous un même endroit. Le bail viendra à échéance le 15 octobre 2013.

Le (MRA) a fait une demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), afin de prolonger l'entente initiale. Étant donné que le bail initial n'est pas pourvu d'une option de renouvellement, la DSTI a entrepris des pourparlers avec le locateur afin de renégocier un bail pour une période additionnelle de cinq ans et 17 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0548 - 28 octobre 2008 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec Inc., un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 1 819,51 m², à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, pour une période de 5 ans, à compter du 15 octobre 2008, moyennant un loyer annuel de 165 799,33 \$, taxes incluses, pour la première année, pour une dépense totale de 930 309,84 \$ avant taxes.

DESCRIPTION

Le projet de bail consiste à approuver un nouveau bail par lequel la Ville loue de la compagnie Jalbec Inc., un espace d'entreposage d'une superficie locative de 1 819,51 m², sis au 2350, rue Dickson, pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15

octobre 2013, pour un loyer total de 1 050 738,53 \$ taxes incluses. Le loyer brut annuel inclut le loyer de base, les frais d'exploitation et les taxes foncières. Durant le terme du bail, le loyer annuel fluctuera uniquement selon les modalités prévues au bail. Le bail est pourvu d'une option de renouvellement, pour une période additionnelle de cinq ans, le tout selon les termes et conditions à négocier.

JUSTIFICATION

Les espaces sont requis afin de pouvoir protéger les véhicules des bris, vandalisme et des conditions climatiques. Les lieux loués sont situés à proximité des ateliers municipaux et le taux de location demandé est avantageux pour la Ville. Conséquemment, la Ville souhaiterait renouveler le terme de cette location pour une période additionnelle de cinq ans et 17 jours. Les taux de location demandés pour des espaces d'entreposage dans le secteur oscillent entre 91 \$/m² et 97 \$/m². Les interventions des occupants justifient davantage cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail du loyer annuel pour la durée du bail.

	Loyer annuel antérieur	Loyer 15 octobre au 31 décembre 2013 (78 jours)	Loyer annuel 2014	Loyer annuel 2015	Loyer annuel 2016
Loyer brut	166 485,17 \$	36 619,71 \$	172 180,23 \$	177 089,88 \$	181 984,36 \$
TPS (5 %)	8 324,26 \$	1 830,99 \$	8 609,01 \$	8 854,50 \$	9 099,22 \$
TVQ (9,975 %)	16 606,90 \$	3 652,82 \$	17 174,98 \$	17 664,72 \$	18 152,94 \$
Total incluant les taxes	191 416,33 \$	42 103,52 \$	197 964,22 \$	203 609,10 \$	209 236,52 \$
Ristourne (TPS)	(8 324,26 \$)	(1 830,99 \$)	(8 609,01 \$)	(8 854,50 \$)	(9 099,22 \$)
Coût total net	183 092,07 \$	40 272,53 \$	189 355,21 \$	194 754,60 \$	200 137,30 \$
Taux unitaire/ annuel (\$/m ²)	91,50\$/ m ²	94,18 \$/m ²	96,88 \$/m ²	99,57 \$/m ²	102,26 \$/m ²
		Loyer annuel 2017	Loyer annuel 2018	Total	
Loyer brut		186 878,84 \$	159 131,31 \$	913 884,33 \$	
TPS (5%)		9 343,94 \$	7 956,57 \$	45 694,23 \$	
TVQ (9,975%)		18 641,16 \$	15 873,35 \$	91 159,97 \$	
Total incluant les taxes		214 863,94 \$	182 961,23 \$	1 050 738,53 \$	
Ristourne (TPS)		(9 343,94 \$)	(7 956,57 \$)	(45 694,23 \$)	
Coût total net		205 520,00 \$	175 004,66 \$	1 005 044,30 \$	
Taux unitaire/ annuel (\$/m ²)		104,95 \$/m ²	104,95 \$/m ²		

Durant le terme du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par la Division propreté, déneigement du Service regroupés aux arrondissements à même son enveloppe budgétaire. Le bail prévoit une augmentation annuelle +/- de 3 % par année, afin de palier à l'augmentation des frais d'exploitation d'un immeuble.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette location, la Ville serait dans l'obligation de relocaliser ses activités dans un très court délai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE juin 2013

CM juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de bail est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville. La politique de gestion contractuelle est intégrée au projet de bail.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements (Guylaine BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Mélanie BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Eric DESBIENS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Réjean DANEALT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop.: 514-872-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Isabelle Lussier, gestionnaire
immobilier
Tél.: 514 872-7909
Télécopieur : 514 280-3597

En remplacement d'André
Cazalais, chef de section, du 8 au
15 mai 2013.

Date d'endos. : 2013-05-13

Dossier # :1135323002



Dossier # : 1134069003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Joseph Remer 2 - Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue.

il est recommandé

1- d'approuver un projet de convention de modification de bail au terme duquel la Ville de Montréal et Joseph Remer modifient la clause obligation du locataire de façon à ajouter la responsabilité au locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013;

2- d'approuver un projet de convention de modification de bail au terme duquel la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue modifient le loyer à 59 062,50 \$ TPS incluses, pour la période débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 août 2014 et modifient la clause obligation du sous-locataire de façon à ajouter la responsabilité au sous-locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013.

3- d'effectuer un virement budgétaire d'une somme de 110 804,52 \$ de la Direction de la diversité sociale du Service de la qualité de vie vers la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, afin de couvrir la diminution du loyer perçu pour les années 2012 et 2013;

4- d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-05 13:00

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134069003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Joseph Remer 2 - Approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue.

CONTENU

CONTEXTE

Ali et Les Princes de la Rue (Ali) est un organisme qui offre des services d'intervention auprès des jeunes dans divers arrondissements tels que Saint-Léonard, Montréal-Nord, Villerey-Saint-Michel-Parc-Extension et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. En effet, la mission de cet organisme est de recruter des jeunes en difficulté afin de les accompagner et les soutenir dans une démarche de réinsertion, en leur proposant des activités de sports de combat (boxe et arts martiaux) et en leur offrant un support pour l'aide aux devoirs. Entre les années 2007 et 2009, dans le but d'accomplir sa mission, l'organisme a occupé un local, d'une superficie de 557,42 m², situé au sous-sol de l'immeuble situé au 6995 rue Jarry Est, moyennant un loyer annuel de 35 562 \$. En 2009, le local a été inondé et celui-ci est devenu impropre à l'occupation. Devant ce fait, monsieur Ali Nestor Charles, président de l'organisme, a approché la Ville pour obtenir une aide en vue de se relocaliser.

Par conséquent, la Direction de la diversité sociale (DDS) a reçu le mandat de la Direction générale afin d'aider l'organisme à se relocaliser. Dans le but de trouver un local adéquat pour les activités de l'organisme, la DDS a fait la demande à la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) de les accompagner dans la recherche d'espaces. Après, plusieurs tentatives infructueuses de relocaliser l'organisme, en mai 2009 celui-ci a identifié un local qui conviendrait à ses besoins. Ce local est situé dans l'immeuble sis au 3700 boulevard Crémazie Est et dispose de plusieurs avantages dont l'accessibilité par transport en commun. De plus, l'organisme en serait le seul occupant et les lieux seraient aménagés en fonction de ses besoins spécifiques.

En septembre 2009, la Ville et le propriétaire monsieur Joseph Remer ont conclu une entente de location pour une durée de 5 ans débutant le 1^{er} septembre 2009, pour l'édifice situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 1 022,50 m², pour des fins sportives et communautaires. L'entente de location prévoyait que le propriétaire devait aménager le local, à ses frais, selon les besoins de l'organisme et que le loyer annuel serait de 94 981,80 \$ excluant la TPS et la TVQ. Par la suite, la Ville a conclu avec Ali une entente de sous-location pour cet espace, aux mêmes conditions et au même loyer.

De 2009 à 2013, plusieurs problèmes récurrents sont survenus : des infiltrations d'eau, des

problèmes de climatisation et plus particulièrement les problèmes financiers de l'organisme. En effet, depuis le 1^{er} juin 2012, l'organisme n'est plus en mesure de payer son loyer. Il a donc fait des démarches auprès de la DDS afin de trouver une solution lui permettant de poursuivre ses activités.

Après l'analyse du dossier, le 14 février dernier, la DDS a mandaté la DSTI afin de modifier l'entente de sous-location et de présenter aux autorités compétentes une nouvelle entente de sous-location permettant de subventionner l'organisme en réduisant le loyer annuel à 25 000 \$ excluant les taxes. De plus, dans le but de responsabiliser l'organisme, l'entente prévoit que l'organisme aura la responsabilité d'effectuer à ses frais l'entretien et les réparations mineures des lieux loués. Pour ce faire, la DSTI doit modifier l'entente de location entre la Ville et monsieur Remer de façon à exclure des obligations du locateur l'entretien et les réparations mineures de l'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0507 - le 15 juin 2009 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de Monsieur Joseph Remer des locaux d'une superficie de 1 022,50 mètres carrés situés au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une durée de cinq ans a/c du 1^{er} septembre 2009 moyennant un loyer total de 536 053,45 \$ - 2) Approuver le bail par lequel la Ville sous-loue à l'organisme Ali et Les Princes de la Rue ces mêmes locaux, aux mêmes termes et conditions, pour des activités sportives et communautaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande :

1- d'approuver un projet de convention de modification de bail au terme duquel la Ville de Montréal et Joseph Remer modifient la clause obligation du locataire de façon à ajouter la responsabilité au locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013;

2- d'approuver un projet de convention de modification de bail au terme duquel la Ville de Montréal et Ali et Les Princes de la Rue modifient le loyer à 59 062,50 \$ TPS incluses, pour la période débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 août 2014 et modifient la clause obligation du sous-locataire de façon à ajouter la responsabilité au sous-locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013.

3- d'effectuer un virement budgétaire d'une somme 110 804,52 \$ vers le solde des comptes clients de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles pour l'année 2013 en provenance de la Direction de la diversité sociale.

4- d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La DSTI est en accord avec cette convention de modification de bail particulière concernant le choix de retirer l'obligation de l'entretien et la réparation des lieux loués au locateur et d'obliger le sous-locataire à effectuer l'entretien et les réparations de ses espaces. De cette façon, le sous-locataire aura le plein contrôle de la situation face à cette obligation ce qui favorisera les bonnes relations entre les parties. De plus, puisque les frais d'entretien et les réparations sont actuellement payés par la Ville selon les coûts réels défrayés par le locateur, la DSTI estime qu'une somme d'environ 22 000 \$ avant les taxes pourrait être

recupérée à même l'ajustement annuel des frais d'exploitation. L'intervention de la DDS justifie davantage les présentes conventions de modification de bail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense payer à monsieur Joseph Remer pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2014 est établie de la façon suivante :

	du 1^{er} juin au 31 décembre 2012	2013	du 1^{er} janvier au 31 août 2014	Total
Loyer de base	30 624,21 \$	52 498,64 \$	34 999,09 \$	118 121,94 \$
Taxes foncières	5 521,34 \$	9 465,16 \$	6 310,11 \$	21 296,61 \$
Entretien réparation	12 840,33 \$	22 012,00 \$	14 674,67 \$	49 527,00 \$
Énergie	6 420,17 \$	11 006,00 \$	7 337,33 \$	24 763,50 \$
Loyer total avant taxes	55 406,05 \$	94 981,80 \$	63 321,20 \$	213 709,05 \$
TPS	2 770,30 \$	4 749,09 \$	3 166,06 \$	10 685,45 \$
TVQ	5 526,75 \$	9 474,43 \$	6 316,29 \$	21 317,48 \$
Loyer total taxes taxes incluse	63 703,10 \$	109 205,32 \$	72 803,55 \$	245 711,98 \$
Ristourne	2 770,30 \$	4 749,09 \$	3 166,06 \$	10 685,45 \$
Loyer net	60 932,80 \$	104 456,23 \$	69 637,49 \$	235 026,53 \$

À la fin de chaque année, la DSTI ajuste de loyer selon les coûts réels défrayés par le locateur pour les frais suivants : taxes foncières, entretien et réparation et énergie. Puisque le locateur n'aura plus la responsabilité d'effectuer l'entretien réparation à compter du 1^{er} juin 2013, la Ville pourra récupérer à même l'ajustement annuel la provision d'entretien et réparation incluse dans le loyer. Cette provision est estimé à 22 012 \$ par année avant les taxes.

La recette de sous-location avant la modification pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2014 était établie de la façon suivante :

	du 1^{er} juin au 31 décembre 2012	2013	du 1^{er} janvier au 31 août 2014	Total
Recette de base	30 624,21 \$	52 498,64 \$	34 999,09 \$	118 121,94 \$
Recette Taxes foncières	5 521,34 \$	9 465,16 \$	6 310,11 \$	21 296,61 \$
Recette Entretien réparation	12 840,33 \$	22 012,00 \$	14 674,67 \$	49 527,00 \$
Recette Énergie	6 420,17 \$	11 006,00 \$	7 337,33 \$	24 763,50 \$
Recette total avant taxes	55 406,05 \$	94 981,80 \$	63 321,20 \$	213 709,05 \$
TPS	2 770,30 \$	4 749,09 \$	3 166,06 \$	10 685,45 \$
Recette incluant la TPS	58 176,35 \$	99 730,89 \$	66 487,26 \$	224 394,50 \$
Ristourne	2 770,30 \$	4 749,09 \$	3 166,06 \$	10 685,45 \$
Recette nette	55 406,05 \$	94 981,80 \$	63 321,20 \$	213 709,05 \$

La recette n'inclut pas le montant de TVQ puisque l'organisme est exonéré de TVQ

À la demande de la DDS, la recette de sous- location est modifiée de la façon

suivante pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2014 :

	du 1^{er} juin au 31 décembre 2012	2013	du 1^{er} janvier au 31 août 2014	Total
Recette avant taxes	14 583,33 \$	25 000,00 \$	16 666,67 \$	56 250,00 \$
TPS	729,17 \$	1 250,00 \$	833,33 \$	2 812,50 \$
Recette (TPS incluse)	15 312,50 \$	26 250,00 \$	17 500,00 \$	59 062,50 \$
Ristourne	729,17 \$	1 250,00 \$	833,33 \$	2 812,50 \$
Recette nette	14 583,33 \$	25 000,00 \$	16 666,67 \$	56 250,00 \$

En plus de payer à la Ville un loyer de 59 062,50 \$ pour la durée du terme, la DSTI estime que l'organisme devra défrayer une somme annuelle d'environ 22 000 \$ avant les taxes pour l'entretien et la réparation des lieux loués. Cette somme sera payée par l'organisme à tous les fournisseurs qui viendront entretenir les lieux loués.

Afin de démontrer sa capacité de payer, la DSTI a demandé à l'organisme de payer ses arrérages de loyer en fonction de la nouvelle entente. Conséquemment, l'organisme a remis un chèque visé de 31 040,63 \$ à Ville pour son loyer de la période du 1^{er} juin 2012 au 31 juillet 2013.

Le tableau suivant représente la somme qui doit être compensée par la DDS, à même son budget, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2013.

	du 1^{er} juin au 31 décembre 2012	2013	Total
Somme à compenser *	40 822,72 \$	69 981,80 \$	110 804,52 \$

* Le calcul de la somme à compenser est effectué de la façon suivante: la recette nette avant la modification perçue par la Ville moins la recette nette après la modification perçue par la Ville.

Pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2013 (19 mois), la différence sera assumée par la Direction de la diversité sociale DDS. En effet, un virement budgétaire de 110 804,52 \$ devrait être fait de la DDS vers la DSTI qui couvrira la diminution du loyer perçu pour l'année 2012 et 2013.

Pour l'année 2014, les ajustements budgétaires seront traités en fonction des orientations déterminées par l'Administration et qui prévaudront au moment de la confection du budget.

Le tableau suivant représente le montant total de subvention accordé à l'organisme.

	du 1^{er} juin au 31 décembre 2012	2013	du 1^{er} janvier au 31 août 2014	Total
Montant de subvention *	46 349,47 \$	79 456,23 \$	52 970,82 \$	178 776,52 \$

* Le calcul du montant de subvention est effectué de la façon suivante: le loyer net payé

par la Ville moins la recette nette après la modification payée par l'organisme pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à la recommandation aurait un impact négatif sur la population des arrondissements concernés. De plus, si l'organisme met fin à ses activités, la Ville devra tout de même continuer de payer le loyer à monsieur Joseph Remer jusqu'au 31 août 2014 sans qu'aucun service ne soit rendu à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

C.E.: juin 2013

C.M.: juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de convention de modification de bail est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Marc RIVEST)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop.: 514-280-3597

Nicole Rodier
Chef de section
514-872-8726

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1134069003



Dossier # : 1131375003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue – 2013 - 2014 », pour la période du 2 avril 2013 au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Ratifier le soutien à Ali et les princes de la rue, sous la forme d'une gratuité des frais pour l'utilisation du gymnase double du Centre Claude-Robillard, lors de la tenue d'un Gala de boxe du 10 mai 2013, pour un montant approximatif de 3 370 \$

La Direction de la diversité sociale recommande au comité exécutif :

1. de ratifier le soutien à **Ali et les princes de la rue**, sous la forme d'une gratuité des frais pour l'utilisation du gymnase double du Centre Claude-Robillard, lors de la tenue d'un Gala de boxe qui a eu lieu le 10 mai 2013 - pour un montant approximatif de 3 370 \$;

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à **Ali et les princes de la rue** pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue - 2013 - 2014 » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-05-01 08:24

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1131375003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue – 2013 - 2014 », pour la période du 2 avril 2013 au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Ratifier le soutien à Ali et les princes de la rue, sous la forme d'une gratuité des frais pour l'utilisation du gymnase double du Centre Claude-Robillard, lors de la tenue d'un Gala de boxe du 10 mai 2013, pour un montant approximatif de 3 370 \$

CONTENU

CONTEXTE

Ali et les princes de la rue est un organisme qui offre aux jeunes de divers arrondissements et quartiers, dont Saint-Léonard, Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, des activités sportives centrées sur la boxe et les arts martiaux, du soutien en persévérance scolaire et des interventions psychosociales. Il œuvre particulièrement auprès de jeunes à haut risque d'adhérer aux gangs de rue et des jeunes de la rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0149 – 17 mai 2012

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 60 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue – Phase 2 » pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, MESS-Ville 2009 - 2012

CE11 0869 – 8 juin 2011

Édicter, en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) (10 029), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le

greffier ayant pour objet d'accorder une gratuité à l'organisme Ali et les Princes de la rue pour l'utilisation des installations du Complexe sportif Claude-Robillard le 18 juin 2011, d'une valeur de 2 095 \$

CG09 0331 – 27 août 2009

Accorder un soutien financier total de 140 000 \$, réparti sur 3 ans, soit 20 000 \$ pour l'année 2009 et 60 000 \$ pour chacune des années 2010 et 2011 à « Ali et les princes de la rue » pour la réalisation du projet « Gestion de la colère » dans le cadre de l'entente administrative MESS-Ville 2009 - 2011 – lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – volet jeunesse

CM09 0507 – 15 juin 2009

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de monsieur Joseph Remer des locaux d'une superficie de 1 022,50 mètres carrés situés au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 2009, moyennant un loyer total de 536 053,45 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulées au projet de bail / Approuver le projet de bail par lequel la Ville sous-loue à l'organisme Ali et les princes de la rue ces mêmes locaux, pour une durée de cinq ans, à des fins d'activités sportives et communautaires, moyennant un loyer annuel de 94 981,78 \$ et selon les termes et conditions stipulés au projet de bail

DESCRIPTION

Le projet a pour objectif de poursuivre le développement de l'école de la relève et de former des groupes de jeunes « leaders » à rejoindre et à appuyer leurs pairs; à traiter des questions pertinentes comme l'amitié, la solitude, les relations familiales, les communications, la réussite scolaire, la pression des pairs et l'abus d'alcool et de drogues. À travers la pratique de la boxe et des arts martiaux, les jeunes apprendront à développer de saines habitudes de vie et des valeurs pacifiques pour résoudre des conflits dans leurs milieux de vie.

Ali et les princes de la rue offre aussi des programmes de ressources à la suspension scolaire et d'aide aux devoirs et de mentorat par les arts martiaux, pour les jeunes en difficultés. Un nouveau volet de jumelage avec les gendarmes de la GRC a été ajouté, afin d'aider les jeunes à cheminer au point de vue de la persévérance scolaire et à éviter les ennuis judiciaires.

Ali et les princes de la rue intervient auprès d'une clientèle de jeunes vivant différentes problématiques :

- jeunes provenant de familles à faible revenu;
- jeunes à risque (décrocheurs ou en voie de le devenir, sans emploi);
- jeunes en difficultés ou ayant le profil « gang de rue »;
- jeunes fréquentant l'école, mais éprouvant des difficultés d'apprentissage et ayant des troubles de comportement et de respect envers l'autorité.

D'autre part, le promoteur Ali Nestor Charles organise chaque année des galas de boxe au Complexe sportif Claude - Robillard dans le cadre d'activités de levée de fonds pour continuer à offrir des services aux jeunes. À ce titre, le promoteur a formulé une demande à la Direction de la diversité sociale pour obtenir une gratuité des locaux au CSCR pour le gala de boxe du 10 mai 2013.

JUSTIFICATION

Ce projet permet aux jeunes de reconstruire une image positive d'eux-mêmes et d'évacuer leur trop-plein d'énergie et d'agressivité, tout en intégrant des valeurs de respect de soi et des autres, le sens de la discipline et de l'effort. Il répond en tout point aux critères des Alliances pour la solidarité sociale (MESS-Ville 2013 - 2015) de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la

solidarité. De plus, le projet s'inscrit dans les grandes orientations et les objectifs de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 adoptée en avril par la Ville (CM13 0341). L'analyse du rapport final de la dernière année démontre d'excellents résultats et indique l'importance de continuer à soutenir le travail d'intervention réalisé par Ali et les princes de la rue avec les jeunes en difficultés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisque le projet s'inscrit dans cadre des Alliances pour la solidarité sociale (Ville-MESS 2013 - 2015) de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville à Ali et les princes de la rue les dernières années, en regard des activités de l'organisme.

Organisme	Année	Budget total (\$)	Montant accordé ou recommandé (\$)	% du budget total
Ali et les princes de la rue	2009	21 568 \$	20 000 \$	92,7
	2010	107 900 \$	60 000 \$	55,6
	2011	90 280 \$	60 000 \$	66,4
	2012	116 637 \$	60 000 \$	51,4
	2013	72 475 \$	60 000 \$	82,7
	2014	72 475 \$	60 000 \$	82,7

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet de convention signé entre la Ville et l'organisme, de la manière suivante : 50 % au début du projet, 40 % au dépôt du rapport d'étape et 10 % au dépôt du rapport final. Les crédits de 60 000 \$ ont été réservés avec une demande d'achat. Un bon de commande sera émis en 2014 pour le versement de l'autre montant de 60 000 \$.

La Ville accorde ces soutiens financiers qui doivent respecter les balises et les normes de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015). Ainsi, le soutien financier accordé à l'organisme Ali et les princes de la rue doit être utilisée uniquement pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue 2013 - 2014 ». En aucun temps, le soutien financier ne peut être utilisé pour couvrir notamment les coûts de loyer de l'organisme, ni pour renflouer une dette.

Par ailleurs, la gratuité offerte pour l'utilisation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard représente une somme budgétaire de 3 370\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise des clientèles dont l'intégration demeure un défi important pour la société. Il agit de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie de ces jeunes et de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie. Il s'insère aussi dans la réalisation de l'Action 36 « Poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le promoteur, Ali Nestor Charles, représente pour les jeunes en difficultés un exemple de modèle à suivre pour intégrer la société, puisque celui-ci a déjà été membre d'un gang de rue. De ce fait, en soutenant les interventions du promoteur auprès de ces jeunes, la Ville renforce ses actions pour contrer le phénomène des gangs de rue sur son territoire et contribue à prévenir des phénomènes de violence similaires aux événements survenus à Montréal-Nord en 2008.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communications se feront en conformité avec le protocole de visibilité de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015), joint aux présentes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013 comité exécutif

Mai 2013 conseil municipal

Mai 2013 conseil d'agglomération

Mars 2014 dépôt d'un rapport d'étape

Janvier 2015 production d'un rapport final avec bilan financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIRES)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Réal TRAVERS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc RIVEST
Conseiller en relations interculturelles

Tél : 514 872-6354
Télécop.: 514 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-04-24

Dossier # :1131375003



Dossier # : 1130340001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ à 32 organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ aux 32 organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013;

Organismes	Montant
Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	5 300 \$
Alliance Familles-École	6 263 \$
Amis du monde	7 200 \$
Association de la communauté Noire de Côte des Neiges	7 000 \$
Le Centre des Ressources de la communauté noire	7 500 \$
Centre africain de développement et d'entraide inc.	5 000 \$
CARI St-Laurent	7 500 \$
Centre d'Action socio-communautaire de Montréal	7 500 \$
Centre d'aide aux familles latino-américaines	5 575 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	7 000 \$
Le Centre de ressources sur la non-violence (C.R.N.V.) inc.	7 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	7 500 \$
Centre de services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.)	7 000 \$
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	7 500 \$
Congrès National des Italo-canadiens, Région Québec	7 500 \$
Bureau associatif pour la Diversité et Réinsertion	6 400 \$
FEEJAD (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des Jeunes et des Adultes)	7 000 \$

Femmes du monde à Côte-des-Neiges	3 191 \$
Fondation Salvador Allende (Montréal)	5 450 \$
Himalaya Séniors du Québec	2 500 \$
Institut Pacifique	6 400 \$
Jeunesse en action Communauté Penuel	6 538 \$
La Ligue des Noirs du Québec	7 500 \$
La Maison Bleue: milieu de vie préventif à l'enfance	7 200 \$
La Maison des jeunes " par la grand'porte "	7 500 \$
La Troupe folklorique grecque Syrtaki	5 988 \$
Atelier musical panarmonia	5 000 \$
Projet Refuge	7 000 \$
Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée	4 697 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	7 500 \$
Solidarité SAWA	6 400 \$
Trans-Art 2000	4 613 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-05-27 15:14

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1130340001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ à 32 organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, conformément aux recommandations du rapport « Bilan sommaire du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle » approuvé par le comité exécutif (CE13 0007)), la Ville a conçu et mis en œuvre le « Programme Montréal Interculturel » (PMI) - anciennement le « Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle » (PSICDE). Avec le PMI, la Ville actualise le PSICDE, six ans après sa création, en apportant des modifications à l'appellation, aux objectifs et au fonctionnement. Le Bilan sommaire et les documents du PMI sont annexés au dossier.

L'ancien PSICDE, adopté en 2006, visait à soutenir des projets s'inscrivant dans les orientations municipales en matière de relations interculturelles. La première édition a permis de répondre positivement à 47 organismes sur les 95 ayant déposé une demande. La seconde édition, en 2007, a retenu 56 projets sur 99, celle de 2008, 39 sur 64 et celle de 2009, 41 sur 65. En 2010, 80 demandes de soutien financier ont été soumises et 56 ont été retenues. En 2011, 39 projets ont été retenus parmi 56 projets déposés.

En ce qui a trait à l'édition 2012, la Direction de la diversité sociale (DDS) a utilisé les mêmes balises et encadrements qu'antérieurement, à savoir une procédure d'appel de projets et d'évaluation par un jury. Les principales opérations de communications, d'appel de soumissions, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées du mois de novembre 2011 au mois d'avril 2012. Sur les 126 demandes reçues, 87 ont été retenues.

Pour l'édition 2013, la DDS utilise des balises et encadrements, annexés au dossier, approuvés par le comité exécutif comme mentionné précédemment. Les principales opérations de communication, d'appel de projets, de réception de projets et de sélection avec jury se sont déroulées du mois de janvier 2013 au mois d'avril 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0007 - 9 janvier 2013

Approuver le projet de Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)

CE12 0870 - 6 juin 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 195 500 \$ à 87 organismes, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2012

CE11 0639 - 4 mai 2011

Accorder un soutien financier total de 165 000 \$ à 39 projets dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2011-2012

CE10 0971 - 16 juin 2010

Accorder un soutien financier total de 134 000 \$ à 56 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle - 2010

CE06 0204 - 15 février 2006

Approuver le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle et de confirmer son caractère récurrent

DESCRIPTION

La DDS a reçu 53 demandes de soutien financier totalisant un montant de 352 768 \$ pour l'année 2013. Le budget prévu pour le PMI en 2013 est de 205 000 \$. Des 53 demandes déposées, 32 projets ont été retenus. Le jury a sélectionné des organismes qui ont la capacité de réaliser les projets proposés. Ces projets correspondent à l'objectif du programme, à savoir :

- Favoriser le développement des relations interculturelles entre les Montréalaises et les Montréalais

JUSTIFICATION

Les soutiens financiers aident à la mise en œuvre des orientations et des actions de la Ville en matière de relations interculturelles. Ce programme est élaboré conformément aux recommandations du bureau du vérificateur interne. Les éléments suivants sont considérés dans l'évaluation des projets.

1. Organisme (situation générale, capacité de gestion, réalisations antérieures)
2. Contenu de l'initiative (qualité, caractère novateur, pertinence compte tenu des objectifs du programme)
3. Rayonnement de l'initiative (moyens, impacts)
4. Effets structurants (collaboration avec d'autres organismes ou institutions)

Les projets sont analysés en considérant les nouveaux paramètres contextuels sociaux et politiques liés aux relations interculturelles. Un suivi est fait en cours de réalisation des projets. Ces soutiens financiers permettent de la réalisation de projets novateurs ou d'activités de consolidation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DDS dispose des crédits nécessaires dans son budget 2013 pour la dépense de 203 715 \$ relativement au PMI 2013. Ce soutien financier est non récurrent et la dépense est

entièrement assumée par la ville centrale. Ces crédits de 203 715 \$ sont alloués selon la répartition suivante :

Liste des organismes retenus	Montant accordé	Budget global	% du budget global
Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	5 300,00 \$	30 100,00 \$	17,6%
Alliance-Famille-École	6 263,00 \$	19 800,00 \$	31,6%
Amis du monde	7 200,00 \$	12 170,00 \$	59,2%
Association de la communauté Noire de Côte des Neiges	7 000,00 \$	10 498,14 \$	66,7%
Le Centre des Ressources de la communauté noire	7 500,00 \$	15 000,00 \$	50,0%
Centre africain de développement et d'entraide inc.	5 000,00 \$	21 000,00 \$	23,8%
CARI Saint-Laurent	7 500,00 \$	11 731,00 \$	63,9%
Centre d'Action socio-communautaire de Montréal	7 500,00 \$	18 900,00 \$	39,7%
Centre d'aide au familles latino-américaines	5 575,00 \$	8 635,00 \$	64,6%
Centre d'appui aux communauté immigrantes de Bordeaux-Cartierville	7 000,00 \$	10 000,00 \$	70,0%
Le Centre de ressource sur la non-violence (C.R.N.V.) inc	7 500,00 \$	18 000,00 \$	41,7%
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	7 500,00 \$	10 000,00 \$	75,0%
Centre de service et d'intégration des minorités culturelles (CSIMC)	7 000,00 \$	40 864,00 \$	17,1%
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	7 500,00 \$	38 000,00 \$	19,7%
Congrès National des Italo-canadiens, Région Québec	7 500,00 \$	14 100,00 \$	53,2%
Bureau associatif pour la Diversité et Réinsertion	6 400,00 \$	12 772,00 \$	50,1%
FEEJAD (Famille pour l'Entraide et l'Éducation des jeunes et des Adultes)	7 000,00 \$	73 569,00 \$	9,5%
Femmes du monde à Côte-des-Neiges	3 191,00 \$	4 255,00 \$	75,0%
Fondation Salvador-Allende (Montréal)	5 450,00 \$	10 950,00 \$	49,8%
Himalaya Séniors du Québec	2 500,00 \$	5 250,00 \$	47,6%
Institut Pacifique	6 400,00 \$	19 407,00 \$	33,0%
Jeunesse en action Communauté Penuel	6 538,00 \$	68 400,00 \$	9,6%
La Ligue des Noirs du Québec	7 500,00 \$	16 500,00 \$	45,5%
La Maison Bleue: milieu de vie préventif à l'enfance	7 200,00 \$	11 900,00 \$	60,5%
La Maison des jeunes "par la grand 'porte"	7 500,00 \$	18 832,50 \$	39,8%
La Troupe folklorique grecque Syrtaki	5 988,00 \$	74 850,00 \$	8,0%
Atelier musical panarmonia	5 000,00 \$	27 500,00 \$	18,2%
Projet Refuge	7 000,00 \$	15 780,00 \$	44,4%
Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée	4 697,00 \$	6 347,00 \$	74,0%
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	7 500,00 \$	15 000,00 \$	50,0%
Solidarité SAWA	6 400,00 \$	27 500,00 \$	23,3%
Trans-Art 2000	4 613,00 \$	119 625,00 \$	3,9%

TOTAUX	203 715,00 \$	807 235,64 \$
---------------	----------------------	----------------------

Certains de ces organismes ont reçu un soutien financier dans les années antérieures de la Ville via le PSICDE. La liste des organismes ayant obtenu un soutien financier entre 2006 et 2012 est en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier met en évidence le volet social de la politique de développement durable notamment les aspects touchant l'équité (l'intégration des personnes immigrantes), la relève (engagement des jeunes) et l'égalité femmes/hommes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme permet l'émergence de nouvelles initiatives dans le domaine des relations interculturelles dans une perspective de lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie.

De manière générale, le programme vise à appuyer les projets et les actions structurantes ayant un impact sur la population montréalaise à l'échelle locale et métropolitaine à court et à moyen terme. De plus, ce programme soutient des organismes dont la capacité de gestion et mobilisation est reconnue par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a eu lieu au lancement de l'appel de projets en janvier 2013 avec l'affichage de l'appel sur le site internet de la ville. Une fois que le dossier sera accepté par le comité exécutif, un communiqué de presse sera publié. Chaque organisme doit souligner la participation de la Ville dans ses documents promotionnels lors des événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013 Présentation au comité exécutif pour approbation

Juin 2013 Envoi des réponses aux organismes et des chèques

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Anna-Maria FIORE
conseillère en affaires interculturelles

Tél : 872-3979
Télécop.: 872-1527

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-04-29

Dossier # :1130340001



Dossier # : 1131470002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-05 09:33

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131470002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014. Ceci permettait de poursuivre les contributions à neuf (9) organismes culturels (le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, Les FrancoFolies de Montréal, le Festival des films du monde, le Festival Montréal Complètement Cirque, le Festival TransAmériques, le Carnaval, le Festival Montréal en lumière et Montréal Festimania et d'ajouter quatre (4) événements porteurs d'avenir pour Montréal (le Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, le Festival Mode & Design Montréal et La Féria du vélo). Le comité exécutif a également approuvé l'instauration d'un nouveau volet pour contribuer à des marchés et des vitrines très spécifiques pour pouvoir apporter un soutien financier à des événements qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal et à l'exportation de nos produits culturels.

Le 15 mai 2013, 11 des 14 organismes ont fait l'objet d'un dossier décisionnel pour la signature des conventions de soutien financier prévues à cet effet par la Ville et le Gouvernement du Québec. Il s'agissait de : Festival international de jazz de Montréal inc, Festival Juste pour rire/ Just for Laughs, Festival Montréal en lumière inc, La Cité des Arts du Cirque (Festival Montréal Complètement Cirque), Les Arts Carnavalent (Le Carnaval), Festival TransAmériques, Les FrancoFolies de Montréal inc, Festival canadien des films du monde, Festival du nouveau cinéma de Montréal et Fondation Québec cinéma (ancienne appellation Les Rendez-vous du cinéma québécois), Festival Mode & Design Montréal.

Le présent sommaire présente la convention à approuver pour Vélo Québec événements (Féria du vélo). La convention pour le Collectif de festivals montréalais est présentée dans le sommaire no 1131470003.

Le volet marchés et vitrines fera l'objet d'un sommaire décisionnel présenté à part ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0625 - 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budget en conséquence.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CM10 0696 - 21 septembre 2010 - Approuver les projets de conventions de soutien financier à neuf festivals et organismes montréalais pour la période 2010-2012.

CG08 0273 - 28 mai 2008 - Mettre en oeuvre une première étape du Plan de développement des festivals / Convenir d'ententes triennales de développement avec le Festival international de jazz de Montréal (500 000\$ annuellement), le Festival Juste pour rire (500 000\$ annuellement) et les FrancoFolies de Montréal (200 000\$ annuellement) / Maintenir le budget du Programme de soutien aux festivals et événements culturels à son montant initial.

DESCRIPTION

Pour donner suite à la décision du CE du 20 février 2013, qui approuvait les orientations en matière de soutien financier aux festivals et événements pour la période 2013 et 2014, il s'agit ici d'approuver la contribution financière à Vélo Québec événements (Féria du vélo) pour la période 2013 et 2014. Il faut également approuver la convention à cet effet. Le texte de la convention a été rédigé conformément à la convention type déjà convenue entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour les projets financés à même le Fonds de 175 M\$.

JUSTIFICATION

Toutes les conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre du Fonds Montréal 2025, mis à la disposition de la Ville par le Gouvernement du Québec pour concrétiser des projets dans le cadre de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*. Les festivals et événements sont considérés, à juste titre, comme une composante majeure de l'image de marque de Montréal. Leur contribution essentielle à l'accès aux arts et à la culture, de même qu'à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfices qu'on en retire sont d'ordre économique, culturel, sportif et social. En contrepartie de ces contributions, les organismes en question s'engagent tous à produire des résultats enrichis et à générer des retombées multiples et tangibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente le détail de ces contributions pour la période 2013-2014.

	2013	2014	TOTAL
Vélo Québec événements (Féria du vélo)	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
TOTAL	100 000 \$	100 000 \$	200 000 \$

	2013	2014

Crédits associés à des revenus dédiés / protocole MAMR/2025 - agglomération / Industries et commerces - Promotion et développement économique / Contributions à d'autres organismes	100 000 \$	100 000 \$
---	------------	------------

La dépense au montant de 200 000 \$ pour le soutien financier 2013-2014 à Vélo Québec événements (Féria du vélo) est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le Tour de l'Ile qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Pour la période 2010 à 2012, la contribution de la Ville et le budget de l'événement se présentaient ainsi:

	2010	2011	2012
Contribution de la Ville	65 000 \$	65 000 \$	45 000 \$
Budget de l'événement	2 100 000 \$	2 800 000 \$	3 100 000 \$

L'octroi est imputé à même le Fonds de 175M\$ mis à la disposition de la Ville par le Gouvernement du Québec pour la réalisation de son plan stratégique Montréal 2025. Ce Fonds est géré par le Service des finances. Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'elle est entièrement financée par le protocole de 175 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle entente signée en juillet 2012 entre le MAMROT et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés par le Fonds Montréal 2025 devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Les festivals ou organismes répertoriés ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées sont explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionnement et renforcement de Montréal comme « *La ville des festivals* »;
- rayonnement accru de la métropole;
- contribution à une animation urbaine de qualité;
- présence de retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu, tel que convenu avec la Direction des communications. Par ailleurs, la visibilité de Montréal est bonifiée dans le cadre de cette convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif et du conseil d'agglomération.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé cinéma - festivals -
événements

Tél : 514-872-2884
Télécop.: 514-872-3409

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-05-23

Dossier # :1131470002



Dossier # : 1133220003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour la réalisation de sa planification 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour la réalisation de sa planification 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-05-28 17:55

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1133220003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour la réalisation de sa planification 2013, à même le budget de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Gai Écoute est un centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. L'organisme, qui célèbre cette année ses 33 ans d'existence, offre en plus du service d'écoute téléphonique, de l'aide par courriel, du clavardage en privé et une foire aux questions. Il élabore également des programmes de sensibilisation aux réalités homosexuelles et de lutte contre les préjugés tout en tenant à jour un registre des actes homophobes. Les services offerts sont gratuits, confidentiels et anonymes. Ils sont accessibles sans frais partout au Québec, sept jours sur sept, seize heures par jour et sont régis par un code de déontologie.

En 2000, une première convention entre la Ville et Gai Écoute est signée afin de soutenir les activités d'écoute et de soutien aux communautés homosexuelles et lesbiennes (CE00 01503).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0575 - 25 avril 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à GAI ÉCOUTE INC., pour la réalisation de son plan d'action 2012

CE11 0587 - 27 avril 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à GAI ÉCOUTE INC., pour la réalisation de son plan d'action 2011

CE10 0336 - 17 mars 2010

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à GAI ÉCOUTE INC., pour la réalisation de son plan d'action 2010

DESCRIPTION

La contribution financière de la Ville permet à l'organisme de poursuivre sa planification 2013 qui vise notamment à offrir une couverture des services à 24 heures par jour et à déployer une campagne de promotion afin de modifier la perception qui veut que Gai Écoute ne s'adresse qu'aux personnes vivant des situations de crise ou comme solution de dernier recours. À cet effet, on souhaite promouvoir le rôle de prévention que peut jouer l'organisme, tant pour les personnes vivant difficilement leur orientation sexuelle ou celle d'un de leurs proches. Le maintien du registre anonyme des actes homophobes et le développement des expertises relatives à l'orientation sexuelle en regard des problématiques émergentes demeurent aussi une préoccupation.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville de Montréal à Gai Écoute permet d'offrir à la population montréalaise des services d'aide qui visent à contrer la solitude, l'isolement et l'exclusion sociale que peut occasionner la difficulté d'adaptation en lien avec son orientation sexuelle. Ce soutien a aussi donné l'opportunité à cet organisme de tisser des liens avec le Service de police de la Ville de Montréal en vue d'amener les victimes à dénoncer les actes homophobes.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est le principal bailleur de fonds de l'organisme et la contribution de la Ville de Montréal compte pour 5,6 % du budget total de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget de la Direction de la diversité sociale. Le tableau suivant illustre les montants de soutiens financiers que la Ville a accordés à Gai Écoute au cours des trois dernières années.

Organisme	Montant accordé 2010	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant recommandé 2013	Soutien financier sur budget 2013 de l'organisme (%)
GAI ÉCOUTE INC.	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	5,5%

Les versements seront effectués conformément aux dates inscrites à la convention signée entre la Ville et l'organisme, de la manière suivante : 50 % au début du projet et 50 % à la mi-projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par *Gai Écoute* agissent de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes homosexuelles ainsi que de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Gai Écoute célèbre cette année son 33^e anniversaire de fondation. L'an dernier, plus de 77 % des personnes qui ont fait des appels à l'organisme souhaitaient recevoir de l'aide de la part des écoutants et des écoutantes. Plus de la moitié de ces appels (60 %) provenaient de personnes qui habitent la grande région de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce soutien financier. Toutefois, des élus de la Ville de Montréal sont interpellés et participent annuellement aux Célébrations LGBT, notamment au défilé de la fierté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 Comité exécutif

La contribution est effective pour la période du 12 juin 2013 au 31 décembre 2013. Elle fera l'objet d'un suivi de la Direction de la diversité sociale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement
communautaire

Tél : (514) 872-7254

Télécop.: (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-05-24

Dossier # :1133220003



Dossier # : 1131470003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ à Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ à Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) pour la période 2013 et 2014.

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-05 09:32

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131470003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ à Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014. Ceci permettait de poursuivre les contributions à neuf (9) organismes culturels (le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, Les FrancoFolies de Montréal, le Festival des films du monde, le Festival Montréal Complètement Cirque, le Festival TransAmériques, le Carnaval, le Festival Montréal en lumière et Montréal Festimania et d'ajouter quatre (4) événements porteurs d'avenir pour Montréal (le Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, le Festival Mode & Design Montréal et La Féria du vélo). Le comité exécutif a également approuvé l'instauration d'un nouveau volet pour contribuer à des marchés et des vitrines très spécifiques pour pouvoir apporter un soutien financier à des événements qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal et à l'exportation de nos produits culturels.

Le 15 mai 2013, 11 des 14 organismes ont fait l'objet d'un dossier décisionnel pour la signature des conventions de soutien financier prévues à cet effet par la Ville et le Gouvernement du Québec. Il s'agissait de : Festival international de jazz de Montréal inc, Festival Juste pour rire/ Just for Laughs, Festival Montréal en lumière inc, La Cité des Arts du Cirque (Festival Montréal Complètement Cirque), Les Arts Carnavalent (Le Carnaval), Festival TransAmériques, Les FrancoFolies de Montréal inc, Festival canadien des films du monde, Festival du nouveau cinéma de Montréal et Fondation Québec cinéma (ancienne appellation Les Rendez-vous du cinéma québécois), Festival Mode & Design Montréal.

Le présent sommaire présente la convention à approuver pour l'organisme le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania). La Convention pour Vélo Québec Événements (Féria du vélo) est présentée dans le sommaire 1131470002.

Le volet marchés et vitrines fera l'objet d'un sommaire décisionnel présenté à part ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0625 - 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier

des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budget en conséquence.

CG12 0369 – 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CM10 0696 - 21 septembre 2010 - Approuver les projets de conventions de soutien financier à neuf festivals et organismes montréalais pour la période 2010-2012.

CG08 0273 - 28 mai 2008 - Mettre en oeuvre une première étape du Plan de développement des festivals / Convenir d'ententes triennales de développement avec le Festival international de jazz de Montréal (500 000\$ annuellement), le Festival Juste pour rire (500 000\$ annuellement) et les FrancoFolies de Montréal (200 000\$ annuellement) / Maintenir le budget du Programme de soutien aux festivals et événements culturels à son montant initial.

DESCRIPTION

Pour donner suite à la décision du CE du 20 février 2013, qui approuvait les orientations en matière de soutien financier aux festivals et événements pour la période 2013 et 2014, il s'agit ici d'approuver la contribution financière au Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) pour la période 2013 et 2014. Il faut également approuver la convention à cet effet. Le texte de la convention a été rédigé conformément à la convention type déjà convenue entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour les projets financés à même le Fonds de 175 M\$.

JUSTIFICATION

Toutes les conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre du Fonds Montréal 2025, mis à la disposition de la Ville par le Gouvernement du Québec pour concrétiser des projets dans le cadre de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*. Les festivals et événements sont considérés, à juste titre, comme une composante majeure de l'image de marque de Montréal. Leur contribution essentielle à l'accès aux arts et à la culture, de même qu'à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfices qu'on en retire sont d'ordre économique, culturel et social. En contrepartie de ces contributions, les organismes en question s'engagent tous à produire des résultats enrichis et à générer des retombées multiples et tangibles.

Dans le cas du Collectif de festivals montréalais, il s'agit d'un regroupement de festivals et événements qui, tout en gardant leur indépendance et leur programmation spécifique, élaborent et mènent à bien des actions (ex.: mise en marché) qui sont profitables à l'ensemble d'entre eux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente le détail de ces contributions pour la période 2013-2014.

	2013	2014	TOTAL
Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania)	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
TOTAL	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$

	2013	2014

Crédits associés à des revenus dédiés / protocole MAMR/2025 - proximité / Industries et commerces - Promotion et développement économique / Contributions à d'autres organismes	150 000 \$	150 000 \$

Cette dépense au montant de 300 000 \$ pour le soutien financier 2013-2014 à Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) est entièrement assumée par la ville centrale.

De 2010 à 2012, la Ville de Montréal a accordé un soutien financier de 250 000\$ par année pour ce projet. Le budget annuel total de l'organisme était de 1M\$.

L'octroi est imputé à même le Fonds de 175M\$ mis à la disposition de la Ville par le Gouvernement du Québec pour la réalisation de son plan stratégique Montréal 2025. Ce Fonds est géré par le Service des finances. Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'elle est entièrement financée par le protocole de 175 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle entente signée en juillet 2012 entre le MAMROT et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés par le Fonds Montréal 2025 devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Les festivals ou organismes répertoriés ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées sont explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionnement et renforcement de Montréal comme « *La ville des festivals* »;
- rayonnement accru de la métropole;
- contribution à une animation urbaine de qualité;
- présence de retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu, tel que convenu avec la Direction des communications. Par ailleurs, la visibilité de Montréal est bonifiée dans le cadre de cette convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du Comité exécutif et du Conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé cinéma - festivals -
événements

Tél : 514-872-2884
Télécop.: 514-872-3409

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-06-03

Dossier # :1131470003



Dossier # : 1124320009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente biennale de 700 000 \$ entre la Ville de Montréal et La Vitrine culturelle de Montréal qui accorde un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013, et en 2014, dans le cadre de l'entente Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. D'accorder un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013 et 2014 à La Vitrine, à même l'enveloppe de 175 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec visant à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de développement «Imaginer - Réaliser Montréal 2025» pour le programme « *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle* », afin d'approuver l'entente biennale 2013-2014 conclue entre la Ville de Montréal et La Vitrine;
2. D'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. Et conséquemment, l'autorisation à cette fin d'un budget additionnel en 2013, des revenus et des dépenses de 50 000 \$ et un ajustement de la base budgétaire revenu et dépense pour l'année 2014, conformément à l'information présentée au dossier décisionnel.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-31 14:08

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1124320009

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente biennale de 700 000 \$ entre la Ville de Montréal et La Vitrine culturelle de Montréal qui accorde un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013, et en 2014, dans le cadre de l'entente Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal propose une offre artistique et culturelle éclectique, riche et diversifiée. En fait, cette abondance d'événements et d'activités est parfois difficile à capter et trouver les renseignements peut être complexe pour un citoyen, un nouvel arrivant ou un touriste. La création d'un centre d'information culturelle centralisé était en gestation depuis plusieurs années. La Vitrine a démarré officiellement ses opérations en octobre 2007. Dans un premier temps, une grande partie des énergies et des ressources ont été consacrées au développement technologique, pour faire de la Vitrine à la fois un lieu central de renseignement et une billetterie. La Vitrine offre maintenant un portail Internet unique et transactionnel qui favorise la consommation culturelle, en complémentarité avec les réseaux actuels de distribution. Entre 2009 et 2012, la Vitrine a réalisé une seconde phase de développement en devenant graduellement le véritable centre de référence de l'offre culturelle à Montréal et en aménagement dans le complexe du 2-22 rue Sainte-Catherine Est (le 2-22). En octobre 2012, La Vitrine célébrait son cinquième anniversaire.

En partenariat avec les acteurs des industries culturelles, La Vitrine, est le centre de référence le plus complet de l'offre culturelle du Grand Montréal, vise à :

- Offrir un service d'information culturelle adéquat et de haute qualité
- Augmenter la visibilité des secteurs d'activités composant l'offre culturelle
- Offrir une meilleure accessibilité aux activités et représentations culturelles
- Contribuer à la hausse de l'achalandage des lieux culturels et artistiques
- Élargir le bassin des clientèles de l'offre culturelle montréalaise
- Agir comme outil novateur de promotion et de mise en marché pour les organisations culturelles, notamment en écoulant les places invendues

Prix et reconnaissances

- 2012 : Lauréate Gala national - Grand Prix du tourisme québécois - Services touristiques
- 2012 : Lauréate Trophée Ulysse de Tourisme Montréal - Catégorie Services touristiques
- 2012 : Lauréate Prix Numix - catégorie art et culture pour les installations technologiques de son guichet d'information développées par Moment Factory
- 2012 : Lauréate *ex-aequo* Prix Boomerang - catégorie marketing interactif - 17e Concours Boomerang d'Infopresse pour l'application mobile réalisée par OS
- 2011 : Finaliste au Prix Octas pour sa plate-forme technologique innovatrice
- 2010 : Lauréate du Prix Créa 2010 pour la catégorie Médias interactifs autre que le web, avec l'animation interactive du Mur lumière en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles et Moment Factory

Faits saillants 2011-2012

- 34 362 billets vendus (augmentation de 122 % par rapport à 2010-2011)
- 28 600 \$ en chèques cadeaux Arts et spectacles pour la période des Fêtes (augmentation de 210 %*)
- 973 000 \$ redistribués aux organismes (Croissance de 112%*)
- 1350 lieux culturels partenaires
- 4 600 représentations présentées quotidiennement
- 750 000 visiteurs uniques sur le site lavitrine.com
- 80 000 pages lues par 63 000 visiteurs uniques
- 20 000 membres abonnés à l'Infolettre
- 10 711 internautes sont branchés sur sa page Facebook
- 6 857 abonnés Twitter
- 727 abonnés Instagram
- 13 495 utilisent son application pour téléphones intelligents.
- 51 000 personnes accueillis au guichet dont 16 % en provenance de l'extérieur du Québec (États-Unis, Canada, International)
- Lancement d'un nouveau blogue culturel
- Développement de différentes plates-formes (Bornes interactives, Écrans géants et catalyseur culturel en collaboration avec Moment Factory)
- Commercialisation de la technologie : Entente avec Médias Transcontinental pour la région de Lanaudière et avec la Ville de Saguenay pour lavitrinesaguenay.com

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 : Approuver la programmation partielle 2013-2107 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CM11 0816 : Prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, l'entente conclue entre la Ville de Montréal et La Vitrine et accorder en 2012 une contribution additionnelle de 300 000 \$ dans le cadre de l'entente «Imaginer-Réaliser Montréal 2025» avec le gouvernement du Québec.

CM10 0861 : Accorder un soutien financier additionnel de 400 000 \$, à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer à l'installation de la Vitrine culturelle de Montréal dans un nouveau lieu permanent et au déploiement de sa plateforme technologique.

CM09 0824 : Accorder un soutien financier de 900 000 \$, sur trois ans, à même l'enveloppe de 140 M \$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour contribuer au développement de la Vitrine culturelle de Montréal.

CM 08 0489 : Accorder un soutien financier de 95 000 \$ en 2008 à Vitrine culturelle de Montréal pour soutenir l'organisme dans sa phase de démarrage.

DESCRIPTION

La contribution vise à appuyer la mission et le développement de La Vitrine. La Vitrine, en activité depuis 2007, bénéficie de l'Entente *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* depuis 2009. La Ville souhaite poursuivre à nouveau son soutien à ce projet en assurant son fonctionnement pour une période de 2 ans.

La Vitrine offre, au cœur du Quartier des spectacles, un guichet central d'information et de billetterie à tarif réduit et régulier, destiné aux clientèles locales et touristiques. Alliant convivialité et technologie, La Vitrine constitue également un portail Internet unique et transactionnel qui favorise la vente de billets, en complémentarité aux réseaux actuels de distribution. Elle regroupe 1500 lieux culturels sur une même plate-forme technologique et à redistribué aux organismes depuis son ouverture plus de 3 M\$ par la vente de billets, dont 973 000 \$ en 2012-2013.

La Ville souhaite appuyer le développement des technologies numériques locales et la Vitrine y contribue en ayant développé l'un des calendriers culturels les plus avancés et ouverts dans le marché mondial. Ce projet est directement complémentaire à celui du Partenariat du Quartier des spectacles, également financé par le protocole d'entente de 175 M\$ et contribue à la mise en valeur du premier pôle culturel de Montréal.

En 2013-2014, les principaux objectifs visés par l'entente seront les suivants :

- Accroître l'accessibilité de l'offre culturelle de Montréal;
- Augmenter la visibilité des secteurs d'activités composant l'offre culturelle montréalaise;
- Démocratiser les arts et la culture et participer au développement et à la promotion des quartiers culturels;
- Collaborer à l'amélioration de la qualité de vie montréalaise en développement des partenariats novateurs avec les organismes de transport en commun;
- Répondre aux critères de performance environnementales LEED;
- Participer au rayonnement de Montréal par la mise en oeuvre de projets rassembleurs.

JUSTIFICATION

La Vitrine constitue un projet stratégique pour la Ville depuis 2005.

On peut lire dans la Politique de développement culturel (2005) de la Ville de Montréal le paragraphe suivant concernant la Vitrine :

« Enfin, pour encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à fréquenter les salles de spectacle, les musées et autres lieux culturels, la Ville de Montréal appuie un projet de "vitrine culturelle". Lieu d'exploration et de découverte des programmations, permettant l'achat de billets réguliers ou de dernière minute, elle incitera les spectateurs et — avec ses tarifs spéciaux — les moins nantis, à entrer en contact avec l'art, dans ses formes même les plus audacieuses, favorisant ainsi le développement de nouveaux publics. »

Le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle met également en valeur l'importance de la Vitrine (Action 1.5 - Appuyer la Vitrine culturelle de Montréal):

«Consolider la mission de la Vitrine comme carrefour de l'offre culturelle, ainsi qu'à titre d'agent de démocratisation de l'accès à la culture » .

De plus, le Plan stratégique du tourisme culturel, de Tourisme Montréal, consacre une section complète à la Vitrine culturelle.

Par ailleurs, depuis la signature du protocole d'entente, la Vitrine s'est acquittée de son mandat avec rigueur et a dépassé les attentes de la Ville. Organisme fédérateur qui favorise une culture de partenariat afin de remplir sa mission, la Vitrine collabore avec des centaines d'entreprises et organismes culturels. La Vitrine fait donc à la fois la promotion de l'offre culturelle montréalaise et la vente de billets (réguliers et dernière minute) pour les organismes culturels. Son emménagement dans le 2-22 a suscité des retombées positives, lui permettant de poursuivre sa croissance et d'améliorer davantage ses résultats. Ces retombées font apparaître la Vitrine comme un outil indispensable pour fédérer les organismes, développer le tourisme culturel et affirmer l'importance du secteur culturel dans l'économie montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les deux prochaines années, les subventions publiques sont estimées à 20 % des revenus de l'organisme. Les produits de la vente de service et les commandites en argent et en services totalisent 80 % du revenus grâce à des partenariats privés variés et dynamiques.

Dans la programmation partielle 2013-2017 de l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ approuvée en 2012 (CG12 0369), un montant annuel de 300 000 \$ avait été prévu pour la Vitrine. Le montant supplémentaire de 50 000 \$ proviendra de la même entente, conformément à l'intervention de la Direction du budget. Ce montant supplémentaire a été ajouté au budget prévu en raison d'une augmentation importante du volume d'activités de la Vitrine et de sa participation au développement et à la promotion des quartiers culturels.

Organisme / Année	2013	2014	Total 2013-2014
La Vitrine culturelle de Montréal	350 000 \$	350 000 \$	700 000 \$

Le nouveau protocole d'entente et de visibilité entre la Ville et la Vitrine se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable par la Ville.

La Vitrine est partenaire du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* et occupe un espace dans un immeuble en voie de certification LEED.

Les actions de la Vitrine contribuent au déploiement d'une vision à long terme de la culture pour le développement de la ville (*PA 07-17*) plus précisément à ses orientations de la *Stratégie de développement durable 2010-2015* de la Ville :

COLLECTIVITÉ DURABLE :

La participation et la concertation : diffuse l'offre culturelle et contribue à augmenter la participation.

ÉCONOMIE DURABLE :

- La compétitivité : mise en commun des ressources et stimulation du tourisme culturel;
- La promotion de l'économie locale : encouragement du partenariat et des échanges entre secteurs d'activités;
- L'innovation et le savoir : développement de nouvelles technologies locales innovantes;

De plus, la nouvelle entente signée en juillet 2012 entre le gouvernement du Québec et la Ville stipule clairement que les projets financés devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. La Vitrine devra donc démontrer des résultats probants et la convention signée est explicite à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis la signature du dernier protocole d'entente, la Vitrine s'est acquittée de son mandat avec rigueur, dépassant les attentes de la Ville.

Retombées majeures

- Impact sur l'accessibilité à la culture et la vitalité culturelle (Croissance de la fréquentation des lieux culturels)
- Promotion de la culture sous toutes ses formes
- Lieu de référence pour les Montréalais et les touristes
- Retombées financières pour les organismes par les revenus de billetterie
- Impact sur l'attractivité et l'animation du 2-22 et revitalisation de ce secteur du Quartier des spectacles
- Visibilité accrue pour les organismes et les festivals dans les médias et réseaux sociaux
- Partage et mutualisation des ressources entre les organismes par la centralisation de l'information
- Impact sur le rayonnement, notoriété et l'image de marque de Montréal
- Commercialisation de la licence technologique à d'autres villes, régions ou ministères

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire est conforme avec les orientations des politiques et plans suivants :

- la Politique de développement culturel;
- le Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle;
- le Plan stratégique en tourisme culturel et ;
- Imaginer Réaliser Montréal 2025.
- L'*Agenda 21 de la culture* du gouvernement du Québec
- La Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires du gouvernement du Québec

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-0580
Télécop.: 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1124320009



Dossier # : 1134002002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12770 seul soumissionnaire conforme /Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services professionnels en archéologie dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12770 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-05-02 09:34

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1134002002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D,15,19 et 21 - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12770 seul soumissionnaire conforme /Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Description du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est présentement propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera notamment à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Travaux du Projet Bonaventure visés par des interventions archéologiques

Le chantier du Projet Bonaventure comporte plus de 42 lots de travaux (voir le tableau joint au sommaire). Plusieurs de ces travaux requièrent des autorisations et exigences, dont un suivi archéologique. En 2011, le décapage des buttes devant permettre l'élargissement de la chaussée des rues Duke et de Nazareth (lots 2 et 3) a, en l'occurrence, été précédé de fouilles extensives (CE11 1581).

Les travaux prévus en 2013, notamment le remplacement des infrastructures souterraines de la rue Wellington (lot 19), le remplacement des infrastructures souterraines et des trottoirs « Est » de la rue Duke (lot 5D) de même que l'ajout d'un égout sanitaire, d'une part, dans la rue de Nazareth (lot 15) et, d'autre part, entre cette rue et la chute à neige Wellington (lot 21), doivent également faire l'objet d'interventions archéologiques (voir le plan joint au sommaire).

Potentiel archéologique des secteurs visés par les travaux justifiant le présent dossier

Spécifiquement, les trois secteurs visés par les travaux justifiant le présent dossier constituent des sites archéologiques répertoriés à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

La portion de la rue Duke comprise entre les rues Wellington et Ottawa, notamment, comporte sous sa chaussée les vestiges les plus anciens de Griffintown, soit ceux de la Grange des Pauvres. En outre, on retrouve à cet endroit des bâtiments remontant au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle (BiFj-56).

Le tronçon de la rue Wellington situé entre les rues Ann et Duke recèle également des vestiges d'un quartier ouvrier et industriel disparu de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'axe de cette rue a en effet été modifié en 1934, entraînant le dérasement d'une partie des quadrilatères compris entre les rues de Nazareth et Murray (BiFj-47 et BiFj-48).

L'îlot visé par les travaux de raccordement de l'égout sanitaire à la chute à neige Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, comprend également des témoins d'activités domestiques, artisanales et manufacturières du XIX^e siècle (BiFj-67).

Appel d'offres et octroi du contrat lié au présent dossier

Le 27 février 2013, le comité exécutif a autorisé le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques incluses dans le présent dossier (CE13 0218).

Conformément à cette décision, un appel d'offres public a été publié dans SEAO et le journal La Presse le 6 mars 2013. Après vingt (20) jours calendrier alloués pour la période de soumission, le dépôt a été fait le 25 mars 2013. Aucun addenda n'a été émis.

À la suite de l'analyse des soumissions, il est maintenant possible de recommander l'octroi d'un contrat à une firme d'experts en archéologie pour réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre des lots de travaux 5D,15,19 et 21 du Projet Bonaventure. L'embauche d'une firme professionnelle externe est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat puisque la Ville ne dispose pas des ressources requises pour réaliser ce dernier.

Soulignons que le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-quatre vingt (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Précisons également que la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville a été mandatée par la Direction des transports afin de s'occuper du contrat d'archéologie dont l'octroi est recommandé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0218 - 27 février 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services

professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE12 1788 - 31 octobre 2012 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite, en 2013, de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CE11 2050 -14 décembre 2011 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite, en 2012, de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CE11 1581 - 5 octobre 2011 - Autoriser une dépense de 140 631,05 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux d'aménagement de voies temporaires sur une partie des rues de Nazareth et Duke, préalablement à la réalisation du Projet Bonaventure - conformément à l'entente cadre intervenue entre la Ville et la firme Ethnoscop inc..

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir la firme Ethnoscop inc. en vue de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest.

La valeur maximale du contrat est de 110 425,95 \$, taxes incluses. Les services seront rémunérés à partir du bordereau de prix forfaitaires soumis dans le cadre de l'appel d'offres et selon les taux horaires, postes et activités proposés. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

De façon plus précise, les services demandés consistent à réaliser diverses interventions archéologiques dans le cadre du remplacement des infrastructures souterraines de la rue Wellington (lot 19), du remplacement des infrastructures souterraines et des trottoirs « est » de la rue Duke (lot 5D) de même que de l'ajout d'un égout sanitaire, d'une part, dans la rue de Nazareth (lot 15) et, d'autre part, entre cette rue et la chute à neige Wellington (lot 21). Le consultant en archéologie retenu devra également procéder à l'analyse des données et à la rédaction du rapport.

Soulignons que l'octroi du contrat pour l'exécution des travaux de construction visés par les interventions archéologiques proposées fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (1134002001) soumis au conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

Sur cinq (5) firmes de consultants preneurs du cahier des charges, une (1) seule offre a été reçue, jugée recevable et analysée. Aucune raison de désistement n'a été invoquée pour expliquer pourquoi il n'y a pas eu plus de soumissions. La note de passage de l'évaluation

qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix de base (\$)	Total
Ethnoscop inc	75,8	11,40	110 425,95	110 425,95 \$
Estimation interne				135 664,60 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)				- 25 238,65 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				- 18,60%

L'estimation des professionnels a été établie selon les taux horaires appliqués à des contrats similaires par la Ville de Montréal au cours des deux dernières années. Les taux unitaires soumis par Ethnoscop inc. dans son offre de services sont nettement inférieurs à ceux estimés et peuvent sans doute s'expliquer par l'expérience de la firme dans des contrats similaires réalisés antérieurement sur le même territoire. Ethnoscop inc. a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 10 avril 2013 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon les prix forfaitaires soumis dans son offre de services (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement des interventions archéologiques proposées sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au PTI 2013-2015 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention de la fonction finance. Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser l'octroi d'un contrat s'élevant à 110 425,95 \$ taxes incluses. Précisons que le mandat ne prévoit pas de dépenses contingentes, supplémentaires ni d'incidences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux des lots 15 et 21 auxquels sont rattachées les interventions archéologiques proposées portent entre autres sur l'implantation d'un égout sanitaire qui contribuera à réduire la quantité d'eaux usées déversées dans le fleuve Saint-Laurent lors de surverses. Ces travaux (en tout ou en partie) requièrent un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique.

Les travaux des lots auxquels sont rattachées les interventions archéologiques proposées nécessiteront la fermeture temporaire de certaines portions de rues. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts des travaux sur la circulation seront mises en œuvre, un plan de gestion des impacts sera développé de concert avec les professionnels de la Direction des infrastructures, l'archéologue de la Ville et les arrondissements concernés.

Il est à noter que les travaux des lots auxquels sont rattachées les interventions

archéologiques proposées s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en 2015.

Soulignons que les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques proposées ont été prévus dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction concernés (dossier 1134002001).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication appropriée sera développée et mise en œuvre, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adjudication du contrat : juin 2013
- Réalisation des interventions archéologiques : automne 2013, printemps 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, de la politique municipale d'attribution des contrats de services professionnels et des politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux instructions aux soumissionnaires dans l'appel d'offres

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Marie-Claude MORIN)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Pierre SAINTE-MARIE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Andrés BOTERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie T TREMBLAY
Ingénieure

Tél : 514-872-3139

Télécop.: 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514-868-4400

Télécop. : 514-868-4401

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1134002002



Dossier # : 1133370003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

Il est recommandé :
d'approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-05 12:53

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1133370003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dispose actuellement de deux cours de voirie : une première, plus importante, sur la rue Dickson, au sud de la voie ferrée où on retrouve également des ateliers de la Direction du matériel roulant et des ateliers (MRA) et une seconde située sur la rue Honoré-Beaugrand, au coin de la rue Hochelaga.

L'Arrondissement a mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour relocaliser les fonctions de la cour Honoré-Beaugrand vers la cour Dickson. Le site de la cour Honoré-Beaugrand sera redéveloppé à des fins résidentielles et commerciales.

L'Arrondissement souhaite implanter sur ce site quelque 330 unités de logement, dont une soixantaine d'unités de logements sociaux et des unités pour les familles, des espaces commerciaux d'environ 3 250 mètres carrés ainsi que des espaces de stationnement et un espace vert public.

La DSTI et le Service des finances ont réalisé une analyse financière sur la base des coûts et revenus du projet. Le regroupement des activités de cour de voirie sur le site Dickson et les revenus provenant de la vente et du développement du terrain Honoré-Beaugrand s'avèrent avantageux pour la Ville.

Ce projet, qui implique le regroupement de cours de voirie ainsi que la mise à niveau des installations, s'inscrit dans le plan de restructuration des cours de voirie de la Ville. Bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, le nouvel encadrement relatif au partage des revenus provenant de la vente des terrains ne s'appliquera pas à cette transaction. Le produit de cette vente sera affecté au financement global du programme de mise à niveau des cours de voirie tel qu'approuvé par le CE en mars 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0312 en date du 16 avril 2012 : accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la

vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement CA11 27 0577 en date du 6 décembre 2011: mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

La DSTI et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont convenu de recourir à l'expertise de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour l'accompagner dans la stratégie de développement du terrain. La DSTI, l'Arrondissement et la SHDM soumettent à l'approbation de leur instance respective une convention de collaboration pour la réalisation du projet. La SHDM a entériné l'entente à son dernier conseil d'administration et le CA de l'Arrondissement doit se prononcer sous peu.

En substance, la convention de collaboration comporte les responsabilités suivantes :

- La DSTI est responsable de produire les études environnementales, de déconstruire les immeubles existants et de préparer le site, de réaliser l'opération cadastrale requise pour la mise en vente du site et de tous les aspects transactionnels touchant la vente du site dont la préparation des documents d'appel public de propositions auprès de promoteurs immobiliers;
- L'Arrondissement définit le cadre réglementaire et les paramètres généraux de développement, gère le processus de modifications réglementaires et les relations avec les citoyens. Il est accompagné par la Direction de l'habitation dans l'élaboration du volet social du projet.
- La SHDM réalise les études de pré-développement, propose les paramètres généraux et les conditions de réalisation du projet dans le cadre de l'appel public de propositions, de concert avec la Ville et l'Arrondissement, participe aux démarches préliminaires d'acceptabilité sociale du projet, participe au comité de sélection du Promoteur et accompagne ce dernier dans la mise en valeur du site ainsi que dans le processus de la modification réglementaire et d'acceptabilité sociale. La SHDM propose également l'insertion dans le projet d'unités d'habitation abordables accréditées dans le cadre du programme Accès Condos.

Suite à l'approbation de la convention par les instances décisionnelles, le partenariat ainsi formé collaborera à la préparation du cahier d'appel public de propositions, à l'appel d'offres ainsi qu'à la sélection du promoteur. Le cahier d'appel public de propositions sera soumis à l'approbation des trois instances. L'approbation du CE sera requise en août 2013 pour :

- le cahier d'appel public de propositions;
- les critères de sélection pour le choix du promoteur.

La DSTI demande l'approbation du projet de convention de collaboration entre la SHDM, l'Arrondissement et la ville centre par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

JUSTIFICATION

En raison de son expérience dans le domaine du développement résidentiel et commercial, la collaboration de la SHDM à ce projet constitue un atout majeur pour mener à bien ce projet. La SHDM dispose des compétences internes et a accès à des ressources externes pour effectuer toutes les études, esquisses et analyses nécessaires à la préparation des documents techniques pour l'appel public de propositions. Comme dans les autres projets dont elle a eu la charge, elle accompagnera le promoteur dans la mise en valeur du site

ainsi que dans le processus de la modification réglementaire et d'acceptabilité sociale. Ni l'Arrondissement ni la DSTI ne disposent des ressources pour ce type de développement immobilier et pour un accompagnement efficace du promoteur qui sera désigné pour la réalisation du projet. De plus, l'implication de la SHDM dans le projet permettra l'insertion d'unités d'habitation abordables accréditées dans le cadre du programme Accès Condos.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'avis donné par la Direction du budget, nous apportons les précisions suivantes :

- Ce projet est proposé dans le cadre du programme de mise à niveau des cours de voirie approuvé par le CE en mars 2012 dans lequel tout le réseau sera revu. À ce titre, les projets touchant les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-ouest et d'Outremont sont en cours d'élaboration et les sommes requises sont prévues au PTI de la DSTI. D'autres projets sont en phase d'élaboration dont celui de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Les crédits requis pour ce projet feront l'objet d'une demande à l'administration lors de la préparation du prochain PTI.
- Le présent sommaire vise l'approbation de la convention de collaboration entre les parties afin de permettre l'élaboration d'un projet rentable pour la Ville, même en tenant compte du volet social et du volet logements abordables. Cette convention n'implique aucune dépense pour la Ville advenant que le projet soit retardé ou refusé par l'administration.

Tel que prévu à la convention, le remboursement des frais de la SHDM de 100 000\$ (TVQ incluse) se fera lors de la vente du terrain par la Ville.

Le projet implique la relocalisation du personnel et des équipements présentement localisés à la cour Beaugrand, le redéveloppement de la cour Beaugrand et la mise aux normes des installations de la cour Dickson selon les critères de la cour type. Une analyse financière a été préparée par la DSTI et le Service des finances. Cette analyse démontre la rentabilité de ce projet en comparaison du statu quo.

COÛT GLOBAL DU PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA COUR DE VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Investissements requis: 24,2 M\$

- Mise à niveau des immeubles de la cour Dickson;
- Réaménagement de l'immeuble des Travaux publics et de la cour Dickson;
- Déconstruction des immeubles de la cour Beaugrand;
- Honoraires professionnels;
- Enfouissement des fils électriques sur la rue Honoré-Beaugrand;
- Frais de la SHDM.

Revenus: 29,0 M\$

- Vente du terrain de la cour Honoré-Beaugrand;
- Taxes foncières et droits de mutation suivant le développement immobilier;
- Permis de construction.

Ecart favorable entre les investissements et les revenus: 4,8 M\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors du redéveloppement de cet îlot, une attention particulière sera accordée aux stratégies de développement durable pour promouvoir la vente des unités d'habitation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les revenus provenant de la vente et du développement du terrain Honoré-Beaugrand s'avèrent avantageux pour la Ville. À défaut d'approuver la convention de collaboration, la DSTI et l'Arrondissement comptent tout de même procéder à la réalisation de la transaction et au développement du terrain. Toutefois, la Ville sera privée d'une ressource aguerrie pour ce type de projet de même que les unités d'habitation abordables accréditées dans le cadre du programme Accès Condos.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu que l'Arrondissement relocalise la cour de voirie Honoré-Beaugrand et souhaite le redéveloppement de ce terrain, celui-ci se chargera des opérations de communications avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la Convention par les instances décisionnelles :

- CGI SHDM : 14 mai 2013
- CA SHDM : 28 mai 2013
- CA Arrondissement : juin 2013
- CE Ville : juin 2013
- CM Ville: juin 2013

Approbation du cahier d'appel public de propositions :

- CGI SHDM : juillet 2013
- CA SHDM : juillet 2013
- CA Arrondissement : juillet 2013
- CE Ville : août 2013

Appel public de propositions : septembre 2013

Période de soumission : octobre – novembre – décembre 2013

Période d'analyse des propositions et sélection du promoteur : janvier 2014

Approbation du choix du promoteur par les instances décisionnelles de la SHDM et de la Ville : février 2014

Déménagement des effectifs de la cour de voirie Honoré-Beaugrand à la cour Dickson : juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente convention est conforme à toutes les politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur. La Ville et la SHDM seront responsables de se conformer à toutes les étapes du projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Huguette BÉLAND)

Avis favorable avec réserve :

Finances , Direction du budget (Richard LEVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction (Johanne - Ext MALLETTTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre FORCIER
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-2280
Télécop.: 872-5279

ENDOSSÉ PAR

Gaétan LEFEBVRE
Chef de division

Tél : 514 872-3781
Télécop. : 514 872-5279
Date d'endos. : 2013-05-22

Dossier # :1133370003



Dossier # : 1131368004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Village de Senneville un terrain d'une superficie de 1 159,3 m ² , avec bâtiment dessus érigé, sans considération monétaire, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec N/Réf. : 31H05-005-5406-02

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Village de Senneville un immeuble constitué d'un terrain avec bâtisse dessus érigée portant le numéro au 53, chemin de Senneville, dans le Village de Senneville, formé du lot 2 617 617 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ayant une superficie de 1 159,3 m², sans considération monétaire, plus les taxes applicables, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-07 15:37

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131368004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Village de Senneville un terrain d'une superficie de 1 159,3 m ² , avec bâtiment dessus érigé, sans considération monétaire, plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec N/Réf. : 31H05-005-5406-02

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 juillet 2001, le Village de Senneville a acquis de Sa Majesté La Reine du chef du Canada un immeuble situé au 53 du chemin Senneville, dans le Village de Senneville, représenté par le lot 2 617 617 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 159,3 m² (l'« Immeuble »). Le 1^{er} janvier 2002, la Ville de Montréal est devenue propriétaire de plein droit de l'Immeuble suite au processus de fusion, par la mise en place de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais et en est demeurée propriétaire malgré la reconstitution du Village de Senneville en date du 1^{er} janvier 2006. L'Immeuble, une station de filtration, a alors été considéré un bien relié à l'exercice d'une compétence d'agglomération.

Considérant que l'Immeuble a été acquis et entièrement payé par le Village de Senneville avant la création de la nouvelle Ville de Montréal et que, depuis la fusion municipale, aucune amélioration n'a été apportée à l'Immeuble par la Ville, la Ville de Montréal et le Village de Senneville ont convenu de faire une cession de l'Immeuble de la Ville de Montréal au Village de Senneville par un acte de cession, à une valeur nominale, le tout en conformité avec l'article 39 du Décret 1229-2005 adopté par le Gouvernement du Québec le 8 décembre 2005.

À noter que l'Immeuble n'est pas requis par la Direction de l'eau qui a d'ailleurs transféré l'entretien de l'Immeuble au Village de Senneville le 1^{er} mars 2012.

Le présent sommaire a donc pour but de faire approuver ce projet d'acte de cession.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 décembre 2005 - Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal (Règles prescrites par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, relatives à l'exercice des compétences d'agglomération.)

DESCRIPTION

L'Immeuble a été sous la responsabilité du Service de l'eau du 1^{er} janvier 2002 au 1^{er} mars 2012. Étant donné que cet équipement n'est plus requis pour les besoins de l'agglomération, les serrures ont été remplacées et le Service de l'eau a débranché toutes les conduites et retiré tout le matériel qui pouvait être utile quand l'immeuble servait de station de pompage. Enfin, ce changement de responsabilité a été confirmé à Hydro-Québec. Une copie d'une note transmise par le Service l'eau à ce sujet est jointe au présent sommaire.

Considérant que le Village de Senneville désire procéder à des investissements afin d'apporter des modifications à l'Immeuble, la publication au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'un acte de cession de l'Immeuble de la Ville de Montréal au Village de Senneville est requise afin de confirmer les droits de propriété du Village de Senneville relativement à l'Immeuble.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilières recommande cette cession pour les motifs suivants :

- La responsabilité de l'Immeuble a été transférée par le Service de l'eau au Village de Senneville;
- Cette cession permettra de confirmer les droits de propriété du Village de Senneville relativement à l'Immeuble et de procéder à des investissements dans l'Immeuble et à une modification de la vocation de ce dernier par la construction de bureaux administratifs.
- Cette cession est réalisée à une valeur nominale considérant que l'Immeuble a entièrement été acquis et payé par le Village de Senneville avant la création de la nouvelle Ville de Montréal et que depuis la fusion municipale, aucune amélioration n'a été apportée à l'Immeuble par la Ville de Montréal, le tout en conformité avec l'article 39 du Décret 1229-2005 adopté par le Gouvernement du Québec relativement à l'agglomération de Montréal;
- Cette cession est réalisée sans garantie et aux risques et périls du Village de Senneville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'article 39 du Décret 1229-2005, le produit de la vente reviendrait en totalité au Village de Senneville. Considérant que la Ville de Montréal n'a rien déboursé pour l'acquisition ou l'amélioration de l'Immeuble, il a été convenu par les parties que cette cession soit réalisée à titre gratuit.

La valeur de l'Immeuble au rôle foncier 2011-2013 est de 586 900 \$.

La valeur marchande de l'immeuble au 22 novembre 2011 est de 460 000 \$.

La valeur aux livres est nulle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette cession permettra de confirmer les droits de propriété par le Village de Senneville relativement à l'Immeuble, lequel compte procéder à des investissements dans l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de cession au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-6292
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél.: 514 872-2125
Télécop.: 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-05-01

Dossier # :1131368004

**Dossier # : 1136254001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report du terme du prêt de 300 000 \$ consenti à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013 / Autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$ majorant la contribution de la Ville de Montréal à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$ (taxes incluses) / Approuver à cette fin les modifications requises aux protocoles d'entente et convention intervenus avec l'organisme

En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales de Montréal au Jardin botanique du 22 juin au 29 septembre 2013, il est recommandé :

1. de modifier le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Mosaïcultures Internationales de Montréal (CM11 0753) afin de reporter le terme du prêt de 300 000 \$ consenti à cet organisme, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$, majorant ainsi le montant total de la contribution de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$, taxes incluses et d'approuver, à cette fin, le projet de modification à la convention intervenue entre la Ville et Mosaïcultures Internationales de Montréal (CM12 0212);
3. de modifier également ledit projet de modification à la convention (CM12 0212) en y ajustant la clause du partage des recettes de billetterie et en y inscrivant celles des produits dérivés, ainsi que celles des deux œuvres de mosaïcultures laissées en garantie pour couvrir le niveau de recettes escomptées et le remboursement du prêt consenti;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-05-07 09:47

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1136254001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report du terme du prêt de 300 000 \$ consenti à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013 / Autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$ majorant la contribution de la Ville de Montréal à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$ (taxes incluses) / Approuver à cette fin les modifications requises aux protocoles d'entente et convention intervenus avec l'organisme

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2012, le conseil municipal entérinait la tenue des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique de Montréal, une institution d'Espace pour la vie, en accordant une contribution de 11 050 000 \$ (12 704 737,50 \$ taxes incluses) à la corporation Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM) pour la réalisation de l'événement. Environ un million de visiteurs sont attendus au Jardin botanique durant l'événement du 22 juin au 29 septembre 2013, soit 750 000 passeports de deux jours vendus.

Le montage budgétaire anticipait un coût nul pour le citoyen montréalais:

Dépenses (avant taxes)	
Contribution à MIM	11 050 000 \$
Ajustement du budget du Jardin botanique pour permettre la tenue de l'événement	5 075 000 \$
Total	16 125 000 \$
Revenus (avant taxes)	
Enveloppe Imagine-Réaliser Montréal 2025	4 500 000 \$
Recettes supplémentaires au Jardin botanique attribuables à l'événement	11 625 000 \$
Total	16 125 000 \$

Hormis la contribution de la Ville de Montréal, MIM prévoyait obtenir 9,65 M\$ des différents paliers de gouvernement, participants et commanditaires pour compléter le budget de l'événement.

Si le plus gros de ce montant était déjà confirmé au moment où la Ville a accordé sa contribution, certaines démarches restaient encore à mener auprès de certains bailleurs de

fonds, pour un montant de 1,2 M \$.

Or, malgré les efforts déployés et les réaménagements de dépenses effectués au sein même du budget, MIM n'a pas réussi à atteindre totalement cet objectif.

Ainsi, une balance de 585 000 \$ reste à financer afin d'assurer la tenue de l'événement au Jardin botanique et l'atteinte des retombées prévues.

De plus, suite aux dépenses additionnelles générées par l'obligation de réviser le projet initial sur un nouveau parcours, après que les premières études de faisabilité furent effectuées, un manque de liquidité a empêché MIM de respecter le terme d'un prêt consenti par la Ville de Montréal en septembre 2011, l'incitant à demander à la Ville, en février 2013, un report de l'échéance du prêt.

Une première augmentation de 1 654 737,50 \$ de la contribution de la Ville avait été consentie à MIM en janvier 2013 dans le seul but de couvrir les taxes applicables après que la Direction de la comptabilité et du contrôle financier du Service des finances a estimé que les montants versés en vertu de cette entente constituaient la contrepartie d'une fourniture taxable dans le régime de la TPS et de la TVQ. Ce montant est entièrement récupérable par la Ville puisque cette dépense est effectuée dans le cadre des activités commerciales du Jardin botanique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0040 (28 janvier 2013) : En vue de la réalisation des Mosaïcultures Internationales 2013 au Jardin botanique, autoriser la majoration de la contribution à la corporation Mosaïcultures internationales de 11 050 000,00 \$ à 12 704 737,50 \$ taxes incluses afin de couvrir les taxes et approuver la modification au protocole d'entente afférent avec la corporation Mosaïcultures internationales (numéro de dossier: 1120348004).

- CM12 0212 (19 mars 2012) : Accorder un soutien financier totalisant 11 050 000 \$, soit 7 078 000 \$ en 2012 et 3 972 000 \$ en 2013 à Mosaïcultures Internationales de Montréal, dont 4 500 000 \$ à même l'enveloppe de 140 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec, pour la réalisation des Mosaïcultures Internationales Montréal 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet (numéro de dossier: 1120348001).
- CM11 0753 (27 septembre 2011) : Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et Mosaïcultures Internationales de Montréal concernant un prêt de 300 000 \$ afin de préparer l'édition 2013 des Mosaïcultures Internationales. (numéro de dossier: 1114784008).

DESCRIPTION

Afin de compenser le manque à gagner nécessaire à la réalisation de l'événement, qui aura lieu du 22 juin au 29 septembre 2013, et d'alléger la gestion des liquidités pour MIM, en pleine période de production, ce dossier décisionnel vise à :

- Reporter le terme du prêt de 300 000\$ consenti à la corporation des Mosaïcultures Internationales de Montréal du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013;
- Modifier la convention de prêt afférente avec la corporation des Mosaïcultures Internationales de Montréal pour refléter ce report d'échéance;
- Autoriser la majoration de la contribution accordée à la corporation des Mosaïcultures Internationales de Montréal de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$ taxes incluses (soit une majoration de 672 603,75 \$ ou 585 000 \$ plus taxes) pour compenser le manque à gagner annoncé;

- Modifier le protocole d'entente afférent avec la corporation des Mosaïcultures Internationales de Montréal pour tenir compte de cette majoration;
- Modifier le protocole d'entente afférent avec la corporation des Mosaïcultures Internationales de Montréal pour ajuster la clause du partage des recettes de billetterie et inscrire celles des produits dérivés;
- Modifier le protocole d'entente afférent avec la corporation des Mosaïcultures Internationales de Montréal afin d'y inscrire les deux œuvres de mosaïcultures laissées en garantie pour couvrir le niveau de recettes escomptées et le remboursement du prêt consenti.

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreuses ressources déjà engagées pour tenir l'événement et du fait qu'une quarantaine de pays ou de villes ont déjà confirmé leur présence, l'augmentation de la contribution est nécessaire pour assurer le succès de l'événement.

Mosaïcultures internationales est une vitrine extraordinaire pour la ville hôte sur le plan national et international. En ce sens, en augmentant sa contribution, la Ville met les atouts de son côté pour que l'événement soit une réussite et qu'il soit, comme prévu, à la hauteur de la réputation du Jardin botanique en termes de qualité et de service au public.

Par ailleurs, soutenir cette exposition permettra de préserver les impacts économiques anticipés:

- 25,9 M\$ en dépenses d'immobilisation et d'exploitations liées à l'organisation de l'événement,
- 20,3 M\$ en dépenses des visiteurs,
- 25,8 M\$ en valeur ajoutée au PIB du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'accroissement de 672 603,75 \$ taxes incluses (585 000 \$ avant taxes) de la contribution à MIM fera passer la contribution totale de 12 704 737,50 \$ (taxes incluses) à 13 377 341,25 \$ (taxes incluses), soit une augmentation de 5,3 %.

Les crédits pour cette contribution proviendront du budget de dépenses générales d'administration de la Ville centre et seront versés au budget d'Espace pour la vie, qui versera la somme à MIM en un seul versement dès l'approbation du Conseil municipal.

Ce montant sera entièrement assumé par la Ville centre.

La TPS et la TVQ sont récupérables à 100 % puisque cette dépense est effectuée dans le cadre d'une activité commerciale du Jardin botanique.

Quant au remboursement du prêt de 300 000 \$, reporté au 31 décembre 2013, au moment où la compilation des résultats sera terminée, il se fera à même les recettes de billetterie perçues par Espace pour la vie au Jardin botanique.

Bien que l'augmentation de 585 000 \$ avant taxes de la contribution à MIM et le report d'échéance du prêt représentent un risque financier accru pour la Ville de 885 000 \$ avant taxes, ce risque est modéré compte tenu des prévisions de revenus réalistes ayant menées aux estimations de recettes anticipées.

L'augmentation de la contribution et le report du prêt auront cependant pour effet de diminuer le bénéfice net potentiel du projet pour la Ville.

Initialement, le partage à parts égales des revenus de billetterie s'effectuait à partir du 750 000e billet vendu, seuil de rentabilité de l'événement.

Cette cible a été remplacée par une cible monétaire, soit 12 250 000 \$, auxquels on a ajouté le montant de la contribution additionnelle (585 000 \$) et le montant du prêt reporté (300 000 \$). La nouvelle cible avant partage à parts égales s'établit donc maintenant à 13 135 000 \$ avant taxes.

Aussi, MIM laisse deux œuvres majeures en garantie à la Ville. Ainsi, si les résultats réels nets de taxes devaient ne pas atteindre le montant prévu (13 135 000 \$), MIM laissera "L'arbre aux oiseaux" et "L'homme qui plantait des arbres" à la Ville.

Compte tenu de l'état avancé de réalisation de l'événement, nous ne prévoyons pas d'autre ajustement à la contribution.

Produits dérivés :

Des clauses de partage des recettes des produits dérivés ont également été ajoutées à l'entente initiale entre la Ville et MIM puisque cette entente ne définissait pas le partage de recettes de ces produits commerciaux, qui a été établi après la signature de l'entente initiale conformément à ce qui a été entendu entre les parties.

La Ville de Montréal versera une redevance de 5 % sur le prix de vente avant taxes des produits utilisant des images ou des logos dont MIM possède les droits, à l'exception des albums souvenirs. Ce taux se base sur un étalonnage effectué dans le marché et d'une entente entre les partenaires.

Pour les albums souvenirs, qui seront vendus à un prix unitaire de 20 \$ taxes incluses, la Ville s'engage à verser à MIM jusqu'à un maximum de 4,25 \$ par copie achetée pour payer le coût de production des albums et 80 % de la marge bénéficiaire (prix de vente avant taxes moins le coût de production avant taxes) pour les 23 779 premières copies et 20 % par la suite, soient 14,76 \$ et 6,88 \$ respectivement selon l'exemple représenté ci-dessous.

Album souvenir	
Prix de vente	20,00 \$
TVQ	1,73 \$
TPS	0,87 \$
Prix avant taxes	17,39 \$
Coût de production	4,25 \$
Marge bénéficiaire	13,14 \$
80 % de la marge bénéficiaire	10,51 \$
20 % de la marge bénéficiaire	2,63 \$

Coût de prod. + 80 % marge bén.	14,76 \$
Coût de prod. + 20 % marge bén.	6,88 \$

L'ajout de ces clauses de partages n'occasionnera pas d'impact financier additionnel puisque les budgets octroyés pour la commercialisation de cet événement prévoyaient déjà l'achat de ces produits. Du côté des revenus, les prévisions faites tiennent compte de ces recettes et du fait que des redevances devront être versées à Mosaïcultures Internationales de Montréal pour les risques et responsabilités qu'elle assume dans la production ainsi que les droits qu'elle possède.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mosaïcultures Internationales de Montréal répond à plusieurs objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

- Action 24 : Une démarche a déjà été établie pour faire de Mosaïcultures Internationales de Montréal un événement écoresponsable.
- Action 28 : La certification du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour les événements écoresponsables est visée.
- Action 33 : L'événement permettra de sensibiliser le public à la biodiversité et à la nécessité de la préserver.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un rayonnement international et un accroissement de la notoriété de la Ville de Montréal, de l'Espace pour la vie, du Jardin botanique et de Mosaïcultures Internationales de Montréal;

- Un accroissement significatif de la fréquentation du Jardin botanique;
- Des impacts économiques estimés de 25,9 M\$ en dépenses d'immobilisation et d'exploitations liées à l'organisation de l'événement, de 20,3 M\$ en dépenses des visiteurs et de 25,8 M\$ en valeur ajoutée au PIB du Québec;
- Une mise en valeur de l'Est de Montréal;
- Une vitrine pour l'expertise montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, approuvée par la Direction des communications de la Ville, a été préparée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Inauguration officielle : 21 juin 2013

- Ouverture au public : 22 juin 2013
- Jury international : août 2013
- Clôture de l'événement : 29 septembre 2013
- Gala de remise des prix : 29 septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente entente est conforme aux politiques de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Roger TRUDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514-872-0953
Télécop.: 514-868-3065

ENDOSSÉ PAR

Gilles VINCENT
Chef du jardin botanique

Tél : 514-872-1452
Télécop. : 514 872-1455
Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1136254001



Dossier # : 1135268003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Champagneur et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Outremont, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal

Il est recommandé :

1. de renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, identifié au Plan C-3 OUTREMONT, préparé par Noémie Plante, arpenteur-géomètre, et daté du 6 avril 2011;
2. de renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, identifié au Plan O-3 OUTREMONT, préparé par Noémie Plante, arpenteur-géomètre, et daté du 6 avril 2011;
3. de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-05-27 14:32

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135268003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Champagneur et sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, pour la prolongation de l'avenue Outremont, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 février 2011, le conseil municipal a approuvé le protocole d'entente sur les conditions de réalisation du projet du campus Outremont avec l'Université de Montréal. Un règlement d'emprunt pour le financement des travaux municipaux a été adopté par le comité exécutif le 21 mars 2011 (Règlement 11-006). Dans ce contexte, la Ville doit réaliser des travaux d'infrastructures comprenant notamment la construction de rues, permettant l'accès au site. Ces travaux requièrent l'acquisition de terrains pour les nouveaux tronçons de rue. Le 21 juin 2011 le conseil municipal a décrété l'imposition d'une réserve foncière sur des parties des lots 1 351 429 et 1 351 630. Ces réserves arriveront à échéance le 21 juin 2013 et doivent donc être renouvelées. Le renouvellement sera valide pour une période de deux années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0482 - 21 juin 2011 Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de réserve foncière sur les lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 et, à des fins de rue, sur les lots 3 684 720 à 3 684 722, une partie du lot 1 351 429 et une partie du lot 1 351 630, tous du cadastre du Québec.

CM11 0173 - 21 mars 2011 Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont.

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approbation du protocole d'entente sur les conditions de réalisation du projet du campus Outremont entre la Ville et l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Le premier emplacement visé est une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec d'une superficie de 204,9 mètres carrés, tel qu'illustré au plan C-3 Outremont, préparé par Noémie Plante, a.g., et daté du 6 avril 2011. Cette portion est requise pour le prolongement de l'avenue Champagneur, au nord de l'avenue Ducharme. La portion à acquérir est non

construite et la valeur proportionnelle au rôle 2011 représente 36 100 \$. Le propriétaire de l'immeuble est la compagnie 7696906 CANADA INC et le numéro du compte foncier est le 00-701400.

Le deuxième emplacement visé est une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec d'une superficie de 501,3 mètres carrés, tel qu'illustré au plan O-3 Outremont, préparé par Noémie Plante, a.g., et daté du 6 avril 2011. Cette portion est requise pour la prolongation de l'avenue Outremont au nord de l'avenue Manseau. La portion à acquérir est non construite et sert de stationnement pour les occupants du bâtiment situé sur l'autre partie du même lot. La valeur proportionnelle au rôle 2011 représente 100 300 \$. Le propriétaire de l'immeuble est ICMG Holdings Ltd et le numéro du compte foncier est le 05-029010.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilières accompagne la Direction de l'urbanisme et développement économique, dans le partenariat avec l'Université de Montréal pour la réalisation du projet du campus Outremont. Le renouvellement de la réserve sur les immeubles visés prolongera la durée empêchant le développement des sites, le temps de réaliser les acquisitions requises pour la prolongation des avenues Champagneur et Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition de ces réserves n'entraîne pas de dépense. Cependant, si la Ville décidait de ne pas acquérir les sites réservés, des compensations pourraient être réclamées par les propriétaires pour les dommages subis.

Les coûts d'acquisition de ces sites sont inclus dans les investissements prévus dans l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, approuvée par les résolutions CE11 0179 et CM11 0128. Les crédits nécessaires à l'acquisition sont rendus disponibles suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de réserve laisse la possibilité aux propriétaires de faire des améliorations susceptibles d'augmenter les coûts d'acquisition.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une assemblée publique d'information a eu lieu le 19 mai 2010 à Outremont. Lors de cette assemblée, la Ville de Montréal et l'Université de Montréal ont présenté le plan d'aménagement révisé ainsi que le calendrier provisoire des travaux.

Le 16 février 2011, dans le cadre d'une séance d'information publique tenue en arrondissement, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont ont présenté les grandes lignes de l'entente sur la réalisation des travaux, le règlement d'urbanisme ainsi que le calendrier provisoire des travaux de 2011 à 2016.

Le 22 janvier 2013, une séance d'information conjointe sur l'avancement des travaux de l'Université de Montréal (85% des travaux de décontamination et réhabilitation des sols ont été terminés en 2012 sur tous les terrains de l'ancienne gare de triage Outremont) et sur le calendrier provisoire des travaux municipaux et institutionnels 2012-2017 a eu lieu au pavillon principal de l'Université de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition des deux lots : 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marie -Hélène GABOURY)

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Diane COMTOIS)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Guy HÉNAULT
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-2037

Télécop.: 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR

Gaétan LEFEBVRE
Chef de division

Tél : 514 872-3781

Télécop. : 514 872-5279

Date d'endos. : 2013-05-21

Dossier # :1135268003



Dossier # : 1131368008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) par lequel on retire de la liste des équipements d'intérêt collectif, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m ² , localisé dans l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est. N/Réf. : 31H12-05-6180-01

Il est recommandé :

- d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-24 17:52

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131368008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) par lequel on retire de la liste des équipements d'intérêt collectif, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m ² , localisé dans l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est. N/Réf. : 31H12-05-6180-01

CONTENU

CONTEXTE

Un échange de terrains sera réalisé entre la Ville et Investissements O.P.M. inc. (le « Promoteur »), lequel échange permettra au Promoteur d'acquérir des terrains appartenant à la Ville, soit le lot 1 875 138 et les lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de pouvoir réaliser un développement immobilier à vocation résidentielle et commerciale et à la Ville d'acquérir des terrains appartenant au Promoteur, situés près des lots cédés par la Ville, soit les lots 1 874 830, 1 874 831, 1 874 832, 5 211 896 (projeté), 5 211 898 (projeté), 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 5 211 900 (projeté), 1 875 039 et 2 159 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de réaliser un agrandissement du parc local longeant la Coulée Grou. À cet effet, la Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») souhaite, en collaboration avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et les services concernés, extraire de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est le lot 1 875 138 ainsi que les lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec destinés aux fins de la réalisation d'un développement immobilier résidentiel et commercial.

Ce sommaire s'inscrit comme une étape complémentaire au sommaire N^o1131368003 dont l'objet est :

" Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la Trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81^e Avenue, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m². N/Réf. : 31H12-005-6180-01".

Le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), sommaire N^o1131368003, sera présenté au conseil d'agglomération le 20 juin 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

JUSTIFICATION

Afin que le règlement puisse entrer en vigueur, une résolution du conseil municipal manifestant son accord est requise conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* (chapitre E-20.001).

Comme cette résolution permettra l'entrée en vigueur du règlement, elle est nécessaire dans le processus permettant de retirer de la liste des équipements d'intérêt collectif des terrains qui seront vendus au Promoteur et permettra la réalisation d'un développement immobilier à vocation résidentiel et commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'approbation du conseil d'agglomération du sommaire 1131368003, le dossier devra être soumis au MAMROT pour approbation du ministre. Par la suite, un nouveau sommaire décisionnel sera présenté pour l'approbation du projet d'acte d'échange.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville. Le retrait de ces terrains de la liste des équipements d'intérêt collectif est effectué en application des dispositions législatives pertinentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-6292
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-05-24

Dossier # :1131368008

**Dossier # : 1133335002**

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Mandater la direction générale, en concertation avec le service des infrastructures du transport et de l'environnement, pour poursuivre la démarche de mise en place de la société paramunicipale "Bureau du taxi de Montréal" sur la base des orientations proposées

Il est recommandé de :

· Mandater la direction générale, en concertation avec le service des infrastructures du transport et de l'environnement, pour poursuivre la démarche de mise en place de la société paramunicipale « Bureau du taxi de Montréal » sur la base des orientations proposées, qui sont les suivantes :

o maintenir les services de soutien que la ville fournit actuellement au Bureau du taxi et du remorquage en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informatiques et en service juridiques, d'accès à l'information et de gestion des documents et d'archivage, et ce sans frais additionnel;

o convenir d'une entente de location de services des employés du Bureau, sur un modèle comparable à celui qui a prévalu lors de la création de la société en commandite « Stationnement de Montréal »;

o Accorder en principe des ressources additionnelles d'une valeur approximative de 850 000 dollars lors de la première année d'opération. La société devra, par la suite, soumettre son budget et poursuivre un objectif d'autofinancement.

Signé par Benoît JUGAND **Le** 2013-05-28 16:59

Signataire :

Benoît JUGAND

Chef de division bureau du taxi et du remorquage
Bureau du taxi de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133335002

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Mandater la direction générale, en concertation avec le service des infrastructures du transport et de l'environnement, pour poursuivre la démarche de mise en place de la société paramunicipale "Bureau du taxi de Montréal" sur la base des orientations proposées

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2010, la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures ont effectué conjointement un examen public de l'industrie du taxi à Montréal. Les commissions ont déposé leur rapport aux instances en avril 2011.

Le 21 octobre 2011, en réponse à ce rapport, le comité exécutif a mandaté l'administration pour mettre en œuvre la plupart des recommandations des commissions, dont celle de créer une société paramunicipale du taxi, gérée par un conseil d'administration représentatif de l'industrie et des clientèles desservies (voir pièce jointe 1 : rapport de la commission, pièce jointe 2 : réponse du CE).

Le bureau du taxi et du remorquage emploie actuellement près de 27 personnes-années, majoritairement des cols blancs, et bénéficie également des services d'un cadre en disponibilité non comptabilisé dans ses effectifs. Il est administrativement rattaché au SPVM et constitue une division de ce service. Il opère également un point de service de la SAAQ, en vertu d'un contrat de service conclu entre la ville et la SAAQ.

Conformément au mandat reçu, l'administration a fait le nécessaire pour que soient émises les lettres patentes de la nouvelle société (voir pièce jointe 3 : lettres patentes). Le processus d'élection des 4 membres du conseil représentant l'industrie s'est terminé le 24 mai 2013. Les 7 autres membres du conseil d'administration ont été désignés par le comité exécutif et le dossier a été inscrit à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 30 mai. Le conseil d'agglomération a désigné M. Benoît Jugand, actuel chef de division du bureau, pour agir à titre de directeur général par intérim de la nouvelle société.

Parallèlement à la démarche électorale, menée par la direction du greffe, les gestionnaires du bureau du taxi et la direction générale, soutenus par divers autres services, dont ceux

des Finances et du Capital humain et communications, étudient depuis quelques mois les diverses approches possibles pour mettre en place la société paramunicipale et opérer la transition.

Le présent document expose les orientations retenues à cette fin. Avant de poursuivre les nombreuses démarches et analyses requises pour concrétiser la création de la société paramunicipale, la direction générale souhaite obtenir une approbation préalable des orientations retenues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0715 du du 22 mai 2013 - Désignation des membres non élus du conseil d'administration.

CG13 0093 du 21 mars 2013 – Nomination de M. Benoit Jugand à titre de directeur général par intérim du Bureau du taxi de Montréal

CG12 0311 du 23 août 2012 – Constitution d'une société paramunicipale destinée au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et nomination de sept administrateurs provisoires.

CG11 0345 du 27 octobre 2011 – Adoption des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

CE11 1690 du 21 octobre 2011 - Réponse du CE au rapport conjoint des commissions

CM11 0785 du 24 octobre 2011 - Entériner réponse du CE au rapport des commissions

CG11 0345 du 27 octobre 2011 - Prendre connaissance de la réponse du CE au rapport des commissions.

DESCRIPTION

Les orientations proposées pour la mise en oeuvre de la société paramunicipale sont les suivantes:

- Maintenir les services de soutien que la ville fournit actuellement au Bureau du taxi à la nouvelle société, et ce sans frais additionnel
- Convenir d'une entente de location de services des employés du Bureau, sur un modèle comparable à celui qui a prévalu lors de la création de la société en commandite « Stationnement de Montréal ».
- Accorder des ressources additionnelle d'une valeur d'environ 850 000\$ au budget 2014 de la nouvelle société.

JUSTIFICATION

Paramètres d'analyse

Dans sa démarche d'identification du meilleur scénario possible, l'administration a poursuivi deux objectifs :

- Maintenir autant que possible les coûts d'opération à leur niveau actuel

Le Bureau du taxi prévoit pour l'année 2013 des revenus de 2 528 600\$ et des dépenses de 2 422 130\$. Il est donc en situation d'autofinancement de ses opérations. Ses revenus sont composés à grande majorité des produits de la vente de permis et de licences de taxi (1 969 200\$ - 78% des revenus) et de l'entente avec la SAAQ (238 500\$ - 9%) et autres revenus de 320 900\$ (13%). S'il est possible qu'à plus long terme le Bureau du taxi diversifie ses sources de revenus, à court terme, toute augmentation des coûts d'opération devra être compensée soit par une augmentation des frais de permis ou par une contribution additionnelle de la ville : il importe donc de réduire le plus possible une hausse de ces coûts.

- Faciliter la prise en charge des activités du bureau

Les 11 membres du CA de la nouvelle société entreront en fonction en juin. Le plan d'action exposé plus loin dans le présent document prévoit une période de transition se terminant en décembre. À compter de janvier 2014, l'ensemble des activités sera transféré à la nouvelle société. Il apparaît important de mettre en place les conditions permettant une prise en charge optimale des activités du bureau à cette date.

Orientations retenues

- Maintenir les services de soutien que la ville fournit actuellement au Bureau du taxi à la nouvelle société, et ce sans frais additionnel.

Si la Ville cessait d'assurer le soutien qu'elle fournit actuellement en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informatiques et en services juridiques et greffe, le nouveau Bureau devrait se doter du personnel requis pour prendre en charge toutes ses opérations (de façon permanente ou via des contrats ponctuels), ce qui se traduirait inévitablement par une hausse marquée des coûts d'opération.

- Convenir d'une entente de location de services des employés du Bureau, sur un modèle comparable à celui qui a prévalu lors de la création de la société en commandite « Stationnement de Montréal ».

En 1994, la ville a décidé de confier ses activités de gestion des emplacements de stationnement tarifé à une société en commandite et concluait une convention à cette fin avec ladite société. Dans cette convention, la société en commandite s'engageait à louer les services du personnel de la ville dont les fonctions avaient trait à la gestion du stationnement tarifé. Il s'agissait d'une entente portant sur l'ensemble des employés visés, dont la liste était annexée, et en vertu de laquelle la ville continuait à rémunérer ces employés et à leur assurer les conditions de travail prévues aux conventions collectives applicables contre remboursement par la société. L'entente avec Stationnement de Montréal est toujours en vigueur. Selon l'orientation proposée, tous les employés syndiqués actuels et futurs du Bureau du Taxi seraient donc « loués » par la ville à la nouvelle structure, tout en conservant leur lien d'emploi avec la Ville et en maintenant leurs conditions de travail. Cette solution favorise le maintien en place des employés actuels, augmente le pouvoir d'attraction de nouveaux candidats et permet que la transition s'effectue dans un climat de travail serein. Elle s'inscrit dans la logique de la première orientation, soit le maintien des services de soutien municipaux au Bureau, ce qui suppose le maintien des accès aux systèmes de gestion de la ville. En ce qui concerne les cadres

actuels, ils seraient également prêtés; il pourrait être possible que les futurs cadres deviennent des employés de la société, tout comme à Stationnement Montréal. Ce scénario est en évaluation.

- Accorder des ressources additionnelles d'une valeur d'environ 850 000\$ au budget 2014 de la nouvelle société.

Le maintien des services de soutien fournis par la ville ne permet pas d'éviter toute augmentation du budget de la nouvelle société, elle permet uniquement de limiter le nombre net de postes supplémentaires requis. La transformation du bureau en société indépendante se traduira quand même par l'ajout de 4 postes (voir pièce jointe 4 - organigramme proposé) :

- 1 poste en lien avec la nouvelle mission de la société, soit celui de développer l'industrie du taxi (directeur - développement et communications)
- 3 postes en lien avec le fonctionnement de la société (directeur des affaires corporatives et de l'administration, secrétaire juridique et coordonnateur volet juridique/greffe).

Un 5ème poste est ajouté à la structure (préposé au secrétariat), mais cette addition de poste était rendue nécessaire dans le cours des opérations régulières du bureau et aurait été faite même si le bureau du taxi et du remorquage était demeuré au sein de l'organisation municipale. Quelques ajustements de salaire sont également prévus (ex : poste de secrétaire d'unité administrative, modifié en poste de secrétaire de direction).

D'autres éléments nécessitent également des ajustements du budget (voir la section "aspects financiers" pour plus d'informations), d'où la nécessité de consentir cette contribution pour 2014. Pour les années subséquentes, la société devra présenter et justifier son budget et viser, à terme, son auto-financement.

Tel qu'indiqué, le maintien des activités de soutien déjà assumés par les services municipaux et le maintien du lien d'emploi des employés du Bureau avec la Ville permettent d'effectuer la transition en contenant l'augmentation des coûts et en diminuant l'impact du changement structurel du Bureau sur son organisation et ses opérations. Ce sont les deux principaux avantages de cette formule. Ces modalités de fonctionnement, si elles sont retenues par le comité exécutif, feront l'objet d'une entente entre la Ville et la nouvelle société, entente dont la durée reste à déterminer, mais qui pourrait être de 3 ans. Rien n'empêchera les parties de renégocier en temps opportun les termes de l'entente, en fonction de l'expérience acquise au cours des premières années d'existence de la nouvelle structure. En ce sens, le modèle proposé peut être vu comme un modèle de transition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution additionnelle d'environ 850 000\$

La contribution additionnelle requise se décompose en 4 grands blocs:

- 494 000 \$ - Augmentation de la masse salariale due à l'addition de postes et ajustement divers
- 90 000\$ - Indexation 2014 des salaires
- 87 000\$ - Taxes foncières
- 179 000\$ - Biens et services.

Voir pièce jointe # 5: structure budgétaire 2014 de la Société

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les principales étapes à franchir dans ce dossier sont les suivantes:

1. Approbation des orientations par le CE / juin 2013
2. Rédaction des conventions entre la ville et le nouveau Bureau du taxi (convention principale et convention de louage de services) / mai 2013 à août 2013
3. Rédaction des annexes à la convention, détaillant les services de soutien maintenus dans chaque secteur d'activités (voir note 1) / mai 2013 à août 2013
4. Négociation des lettres d'entente requises avec les syndicats concernés / mai 2013 à août 2013
5. Entrée en fonction du nouveau CA de la société / 3 juin 2013
6. Approbation des projets d'entente par la société paramunicipale et les instances décisionnelles de la ville / août - septembre 2013
7. Signature des ententes par le CA de la société et par les représentants de la ville / septembre 2013
8. Mise en place de la nouvelle structure et de tous les mécanismes administratifs requis pour l'opérationnalisation des ententes / juin 2013 - décembre 2013
9. Entrée en fonction de la nouvelle structure (voir note 2) / 1^{er} janvier 2014

(1) La rédaction des annexes par des comités sectoriels (étape 3 du tableau) se fera au terme d'analyses qui permettront de valider certaines hypothèses et de faire certains choix. Par exemple, les études pourraient révéler que certains services actuellement fournis par la Ville ne pourront être maintenus (pour des raisons juridiques ou autres), ou que le recours à des services externes pourrait être plus avantageux que le maintien des services municipaux, notamment en matière informatique, ce qui pourrait avoir un impact sur la structure ou le budget.

(2) Ce délai de quelque mois entre l'entrée en fonction du CA et la prise en charge des activités du Bureau permettra aux membres du conseil d'administration de la société de participer à la mise en place de la structure et de faire les choix administratifs requis dans le cadre des ententes signées

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte de la Ville et aux lettres patentes du Bureau du taxi de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Direction principale (Jean-François BEUCAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Jean LACHAPELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Jean BERTRAND)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction du greffe (Nancy SINCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude L'ÉCUYER
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-280-6599
Télécop.: 514-280-3325

ENDOSSÉ PAR

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général

Tél : 514-872-6943
Télécop. : 514-872-2896
Date d'endos. : 2013-05-22

Dossier # :1133335002

**Dossier # : 1133335003**

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Bureau du taxi de Montréal - Nomination de quatre membres du conseil d'administration représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal.

Il est recommandé

De nommer à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 3 juin 2013, les personnes suivantes représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul
- Clientèle corporative; Mme Denise Vaillancourt, Société de transport de Montréal
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal)

Signé par Benoît JUGAND **Le** 2013-06-05 14:53

Signataire :

Benoît JUGAND

Chef de division bureau du taxi et du remorquage
Bureau du taxi de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133335003

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Bureau du taxi de Montréal - Nomination de quatre membres du conseil d'administration représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Les lettres patentes créant le Bureau du taxi de Montréal prévoient que le conseil d'administration du Bureau est composé de onze membres dont le mandat est de 2 ans. Quatre de ces membres, représentant l'industrie du taxi, sont élus par leurs pairs. Les sept autres membres sont nommés par le conseil d'agglomération, à savoir:

- trois membres choisis parmi les membres d'un conseil de la ville;
- trois membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un qui représente la clientèle à mobilité réduite et un qui représente la clientèle corporative; et
- un membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

Le conseil d'agglomération désigne par ailleurs le président du conseil d'administration du Bureau parmi les membres provenant d'un conseil de la ville.

Le 30 mai dernier, par sa résolution CG13 0193, le conseil d'agglomération nommait les trois membres provenant d'un conseil de la ville, soit M. Réal Ménard, membre du comité exécutif responsable du transport, Mme Érika Duchesne, conseillère associée au Sports et loisirs et Communautés d'origines diverses et M. Christian G. Dubois, membre du comité exécutif responsable de la Sécurité publique et service aux citoyens, et il désignait M. Ménard à titre de président du conseil d'administration du Bureau.

De plus, le conseil d'agglomération identifiait les organismes suivants d'où les membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal doivent provenir:

- Kéroul
- Société de transport de Montréal
- Cool Taxi
- Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal)

Compte tenu que ces organismes ont communiqué à M. Ménard le nom de leurs représentants, il y a lieu de procéder à la nomination, à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, des personnes suivantes:

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul
- Clientèle corporative; Mme Denise Vaillancourt, Société de transport de Montréal
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0193 du 30 mai 2013 - Bureau du taxi de Montréal - Nomination de membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil.

CG13 0093 du 21 mars 2013 – Nomination de M. Benoit Jugand à titre de directeur général par intérim du Bureau du taxi de Montréal.

CE13 0079 du 23 janvier 2013 – Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale «Bureau du taxi de Montréal» et autoriser une dépense de 180 330 \$ à cette fin.

CG12 0311 du 23 août 2012 – Constitution d'une société paramunicipale destinée au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et nomination de sept administrateurs provisoires.

CG11 0345 du 27 octobre 2011 – Adoption des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Il est recommandé

De nommer à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 3 juin 2013, les personnes suivantes représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul
- Clientèle corporative; Mme Denise Vaillancourt, Société de transport de Montréal
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal)

JUSTIFICATION

Les lettres patentes du Bureau du taxi déterminent la composition, le mode de nomination et la date d'entrée en fonction des membres du conseil d'administration .

Pour le premier conseil, la date d'entrée en fonction des membres est fixée au 2^e lundi suivant la clôture du scrutin des membres élus par leurs pairs soit le 3 juin 2013 [art. 5, al.4, par. j)].

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'est pas prévu que les membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal soient rémunérés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise en place du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et entrée en fonction des membres nommés par la ville en même temps que ceux élus par l'industrie du taxi de Montréal, le 3 juin 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution dans «*Taxi Le Journal* », un périodique diffusé au sein de l'industrie du taxi de Montréal et sur le site web de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclusion à un conseil d'agglomération subséquent d'une entente cadre entre la ville et le *Bureau du taxi de Montréal* portant, notamment, sur les mandats octroyés par la ville au Bureau et les règles de gouvernance régissant leurs rapports.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte de la ville et aux lettres patentes du Bureau du taxi de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude L'ÉCUYER
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-280-6599
Télécop.: 514.280.3325

ENDOSSÉ PAR

Benoît JUGAND
Directeur général par intérim

Tél : 514-280-6607
Télécop. : 514.280.3325
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1133335003

**Dossier # : 1131005003**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension / Autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur tout le parcours / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
Au comité exécutif

1. d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15;
2. d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension;
3. d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon :

3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :

3.1.1 une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;

3.1.2 la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une

marque ou un signe au sol.

3.2 Cette autorisation est valable du 1er septembre 2013 au 12 octobre 2013.

3.3 À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.

3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Au conseil d'agglomération

1. d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-06-04 13:24
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131005003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension / Autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur tout le parcours / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation « Le Festival de la Santé Inc. » est légalement constituée depuis 1993 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes - Partie 2. Cette corporation utilise cinq autres dénominations sociales, notamment le Marathon Oasis de Montréal. En 2013, cette corporation organisera la 23e édition de son événement le 22 septembre. Dans la programmation 2013 du Marathon Oasis de Montréal, il y a des épreuves de marche et de course à pied. Cet événement, qui attire l'élite internationale ainsi que les amateurs de ce sport, a également pour objectif de promouvoir la santé par l'activité physique et oriente sa programmation en fonction d'une participation familiale. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés. Ce parcours est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et certifié par Athlétisme Canada selon les normes de l'IAAF/FAIMS. Le temps réalisé par les participants au Marathon Oasis de Montréal est accepté comme temps de qualification pour le Marathon de Boston. Suite aux événements survenus cette année lors du Marathon de Boston, il est entendu que la question de la sécurité lors du Marathon de Montréal sera réévaluée par le SPVM et d'autres intervenants pertinents.

En septembre 2011, le Marathon Oasis de Montréal a annoncé qu'il était maintenant détenu par le Competitor Group, basé à San Diego (Californie), et intégrait ainsi le plus important réseau de course à pied au monde, le *Circuit Rock'n'Roll*. C'est donc à Montréal que s'est tenu le 23 septembre 2012 le premier événement de la *Rock'n'Roll Series* au Canada. En

décembre 2012, Competitor Group a été vendu à une autre firme de capitaux privée soit la société Calera Capital, qui possède des bureaux à San Francisco et à Boston. Les dirigeants actuels du Marathon de Montréal demeurent en poste. Les éléments propres à la signature des Marathons de Rock'n' Roll tels que plus d'animations, de divertissements et de zones d'encouragement le long du parcours seront maintenus tout en conservant l'intégrité de la course et son identité locale.

Par ailleurs, depuis son retour en 2003, le Marathon Oasis s'est associé à d'autres marathons canadiens ainsi qu'à des clubs de coureurs en France. Son alliance avec douze courses prestigieuses du Québec a mené à la mise sur pied du « Circuit provincial Sports Experts/Intersport », ce qui a permis la création du « P'tit Marathon Radio-Canada », désormais présent partout au Québec. En 2010, une autre collaboration d'envergure s'est nouée avec le programme « Étudiants dans la course », visant à renforcer l'estime de soi chez des jeunes par la pratique de la course à pied. Résultat, 24 000 inscriptions aux activités du Marathon Oasis de Montréal 2011, 27 000 en 2012 et 32 000 envisagées en 2013. L'édition 2012 du Marathon Oasis de Montréal affichait complet et devient le deuxième plus gros événement de course au Canada. L'intérêt que suscite toujours cet événement international ne se dément pas et le Marathon Oasis de Montréal est maintenant bien positionné sur l'échiquier mondial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1505 - 12 septembre 2012 - Accorder un soutien financier total de 130 000 \$ à 18 organismes pour 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2012.

CG12 0281 - 23 août 2012 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé Inc., pour l'année 2012, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 23 septembre 2012.

CE12 0425 - 28 mars 2012 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 23 septembre 2012, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

CE11 0383 - 23 mars 2011 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal » le 25 septembre 2011, de 5 h 45 à 15 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CE10 0798 - 26 mai 2010 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement Marathon OASIS de Montréal le 5 septembre 2010, de 6 h à 15 h 15, et autoriser, au besoin, le parcours alternatif, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CG09 0223 - 18 juin 2009 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour les années 2009, 2010 et 2011. Autoriser la tenue du Marathon Oasis de Montréal le 13 septembre 2009, de 6 h à 15 h. Autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public et obtenir une visibilité internationale, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien technique

et logistique. Ce soutien se définit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès de chaque arrondissement interpellé par le parcours et les différents services de la ville impliqués. La Ville offre également son soutien via les effectifs provenant du service de police et de ses cols bleus, par le prêt de matériels divers tels que: barricades, électricité, scènes mobiles, tables à pique-nique, poubelles, etc. ainsi que par le traçage de la ligne bleue sur tout le parcours. La reconduction du protocole d'entente pour l'année 2013 montre la volonté de la Ville à accueillir le Marathon Oasis de Montréal sur son territoire. La Division des événements publics a toujours coordonné la réalisation de cet événement auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés, les organismes de régie et les services publics.

Cet événement invite la population à pratiquer ou à s'entraîner régulièrement à la marche ou la course à pied. Plus précisément, les activités se répartissent comme suit : Marathon (42,195 km), demi-marathon (21 km), marche/course (5 et 10 km) et course (1 km) pour les enfants de 3 à 12 ans. Certaines épreuves (marathon et demi-marathon) s'adressent aussi à des coureurs d'élite mondiale (des coureurs en provenance d'une trentaine de pays, plus de 40 états américains et 10 provinces canadiennes en 2012). Le descriptif des activités et l'itinéraire des participants sont joints en annexe. Une animation est prévue à tous les 2 km sur le parcours. Près de 40 000 \$ en bourses seront distribués pour les épreuves du marathon, demi-marathon et 10 km. En après-midi, une programmation communautaire et accessible à tous gratuitement présentera des activités pour toute la famille au parc La Fontaine (spectacle, amuseurs publics, jeux animés, etc.).

L'engagement de l'organisme sera assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé Inc. établit les modalités et conditions de réalisation entre les deux parties. Ainsi, la Ville bénéficie d'une visibilité nationale et internationale. Toute la population est invitée à assister à l'événement, en encourageant les participants tout au long du parcours, et à participer aux activités parallèles. Le présent protocole permettra de consolider le partenariat établi avec cet organisme depuis plus de 20 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement Marathon Oasis de Montréal se finance grâce à ses commanditaires, des subventions et les frais d'inscription. L'événement est appuyé d'un plan médiatique majeur d'une valeur de plus de 500 000 \$.

Le soutien logistique et technique offert par la Ville, par l'intermédiaire de la Division des événements publics, est évalué à environ 425 000 \$ pour l'ensemble des activités du Marathon Oasis de Montréal pour 2013. Une contribution financière de 15 000 \$, gérée par la Direction des sports, a été versée au Festival de la Santé dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2012. Pour 2013, le promoteur a de nouveau déposé à la Direction des sports et de l'activité physique une demande dans le cadre du même Programme. Celle-ci étudie actuellement ce dossier.

Le Marathon Oasis de Montréal soutient Tel-jeunes depuis 2003 et a remis à cette Fondation un chèque au montant de 40 195 \$ pour son édition 2012. Competitor Group a aussi effectué un don équivalent à 1,00 \$ par participant pour 2012 et 2013 à la Fédération québécoise d'athlétisme et au développement de l'athlétisme au Québec, dans le cadre du programme « Placements Sports ».

Cet événement est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne un événement

sportif d'envergure métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, le Festival de la Santé Inc. encourage la pratique de saines habitudes de vie qu'il définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique. L'organisme engage Consortium Écologique pour assurer la gestion des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre une visibilité importante pour la Ville.

- Événement significatif dans le paysage festivalier.
- Nombre de participants très significatif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Festival de la Santé assure tous les aspects de communication et de relations publiques (publicité, marketing, outils promotionnels, média et média électronique: info@marathondemontreal.com), relativement à sa programmation et aux différents services qui sont offerts aux citoyens de l'agglomération.

- Le Marathon Oasis de Montréal est présent dans les revues spécialisées telles que: Revue Kmag (Québec), revue sportive « Canadian Running » (Canada), revue sportive « Boston Marathon official program » (États-Unis), magazine sportif « Get out there » (Canada), magazine no 1 aux États-Unis « Runners World », l'agence internationale de voyages « Thomas Cook », etc.
- La grande majorité des réseaux sont toujours au rendez-vous lors de la rencontre de presse prévue quelques jours avant l'événement.
- La couverture médiatique lors de la présentation de l'événement a retenu l'intérêt de tous les médias parlés, écrits et télévisés. Étaient présents, en 2012, à la ligne de départ sur le pont Jacques-Cartier et durant la journée: TQS, SRC, TVA, RDS, RDI, LCN, CFCF, CTV, CBC ainsi que les radios et journaux.
- Le site Internet de l'événement est en lien avec celui de la Ville de Montréal.
- L'Annexe B « Communications et visibilité corporative », qui assure la visibilité de la Ville, est jointe au protocole d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai: adoption du parcours et du protocole par le comité exécutif

Juin: dépôt du cahier des charges

Août: rencontre de sécurité

Septembre: montage, réalisation de l'événement et démontage

Novembre: rencontre de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Soraya MIRANDA)

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Patricia DI GENOVA)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Caroline ST-LAURENT)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Daniel GIRARD)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Jean CUIERRIER)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Donald DION)

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Gilles DUFORT)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel LAFLAMME)

Avis favorable :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Valérie GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets

Tél : 872-4058
Télécop.: 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-05-13

Dossier # :1131005003

CE : 30.006

2013/06/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131213003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser une dépense de 27 700 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-24 13:11

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131213003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Grand Prix du livre de Montréal, créé en 1965, avec une pause de 1982 à 1987, vise à promouvoir l'excellence en création littéraire et le dynamisme du milieu montréalais de l'édition. Il permet de sensibiliser la population à la littérature québécoise, en mettant en valeur une œuvre nouvellement parue dont la facture et l'originalité se révèlent exceptionnelles.

Le Grand Prix du livre de Montréal est doté d'une bourse de 15 000 \$. Le prix est décerné annuellement à l'automne, à l'auteur(e) ou aux coauteur(e)s d'un ouvrage de langue française ou anglaise par un jury indépendant composé de six représentants de diverses instances du milieu littéraire montréalais.

La personne qui assumera la présidence du Grand Prix du livre de Montréal en 2013 reste à confirmer. En 2012, Mme Nicole Brossard, poète, romancière et membre de l'Académie des lettres du Québec, en assumait la présidence. De 2008 à 2010, M. Georges Leroux en a assumé la présidence. D'ailleurs, il a été le récipiendaire du Grand Prix du livre de Montréal en 2007 pour son essai intitulé *Partita pour Glenn Gould*. En 2007, la présidence fut assumée par Robert Lalonde, lauréat, entre autres, du Prix Robert Cliche en 1981, du Prix Jean-Macé en 1982, du Prix Paris-Québec en 1985, du Grand Prix du livre de Montréal en 1988, du Prix des lectrices *Elle Québec* en 1992. Son roman *Le Petit Aigle à tête blanche* a été récompensé à deux reprises : en 1994 par le Prix du Gouverneur général du Canada et en 1995 par le Prix France-Québec.

Parmi les lauréats de cette prestigieuse récompense, on retrouve MM. Louis Gauthier, Gaston Miron, Michel Tremblay, Yves Beauchemin, Gérald Godin, Fernand Dumont, Gaétan Soucy, Sergio Kokis, Joël Des Rosiers, Denis Vanier, David Solway, Yvon Rivard, Dany Laferrière et Mmes Régine Robin, Lise Tremblay, Catherine Mavrikakis, Perrine Leblanc, Élise Turcotte et Marie-Claire Blais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE08 1168 - 18 juin 2008 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2008.

CE09 0869 - 27 mai 2009 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2009.

CE10 0665 - 5 mai 2010 : Autoriser une dépense de 27 600 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2010, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal.

CE11 0488 - 6 avril 2011 : Autoriser une dépense de 27 600 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2011.

CE12 0977 - 13 juin 2012 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2012, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Depuis sa relance à l'automne 1987, par la Ville de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal est rapidement devenu l'une des distinctions littéraires québécoises majeures qui contribuent activement à la diffusion d'un livre.

La gestion de cette haute distinction littéraire est assumée par la Direction de la culture et du patrimoine.

En plus d'une bourse de 15 000 \$ offerte à l'auteur par la Ville de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal assure également à l'ouvrage primé un appui promotionnel important.

Toujours convoité, le Grand Prix du livre de Montréal aura su honorer des œuvres marquantes de l'édition québécoise depuis sa création en 1965.

Cette année, le Grand Prix du livre de Montréal sera décerné le 18 novembre 2013, à l'hôtel de ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'investissement de la Direction de la culture et du patrimoine permet d'assurer au Grand Prix du livre de Montréal, une gestion professionnelle et une diffusion de haute qualité (encarts publicitaires, production de matériaux promotionnels, tels des signets et des panneaux publicitaires) qui servent au moment de la remise du Grand Prix, lors des rencontres littéraires, pour la reliure de l'ouvrage primé de l'auteur(e) ainsi que pour la réception à l'hôtel de ville.

De plus, à l'occasion de son 25^e anniversaire en 2009, le Centre Jacques Cartier de Lyon a créé, en étroite partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre du Grand Prix du livre de Montréal, le Prix Jacques-Cartier du roman de langue française. En 2013, le Centre Jacques Cartier de Lyon attribuera de nouveau une bourse de 10 000 \$, en parallèle au Grand Prix du livre de Montréal, à un(e) l'auteur(e) de roman de langue française. Cette attribution se fera lors des Entretiens Jacques-Cartier à Lyon.

Depuis 2009, grâce à un partenariat avec l'Association internationale des études

québécoises (AIEQ), le lauréat du Grand Prix du livre de Montréal a la possibilité de faire une tournée de promotion dans l'un des 80 pays où l'AIEQ a des membres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2013 du Grand Prix du livre de Montréal, la Direction de la culture et du patrimoine, devra pour la gestion de ce prix, consacrer un budget de 27 700 \$:

- Bourse au lauréat 15 000 \$
- Cachet des six membres du jury extérieurs* 12 000 \$
- Deux reliures d'art, dont une qui sera une remise au lauréat et

l'autre sera entreposée aux archives 700 \$

*** La liste définitive des membres du jury sera établie à la fin juin 2013.**

Numéro de demande d'achat : **DA 304329**

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas dans ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voir en pièce jointe au dossier la liste des lauréats du Grand Prix du livre de Montréal depuis 1987 incluant ses impacts majeurs pour certains de ces lauréats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013

- Mise en place de la documentation
- Envoi de l'information aux éditeurs et aux libraires

Mai / 2013

- Composition du jury : six (6) membres incluant le(la) président(e)

Mai / Novembre 2013

- Réception des ouvrages en nomination, environ 250 auteur(e)s soit 1 750 exemplaires
- Quatre rencontres du jury en vue de déterminer les finalistes et le (la) lauréat (e) ainsi que la remise du Grand Prix

Novembre 2013

- Dévoilement officiel des finalistes
- Annonce à l'hôtel de ville l'auteur(e) récipiendaire de la bourse du Grand Prix du livre de Montréal (le 18 novembre 2013)
- Diffusion auprès du Centre Jacques Cartier de Lyon

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante du Plan d'action 2007–2017 – Montréal, métropole culturelle et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand BIRON
Commissaire - a la culture

Tél : 514-872-1160
Télécop.: 514-872-5588

ENDOSSÉ PAR

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-05-21

Dossier # :1131213003



Dossier # : 1131213002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,80 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'autoriser une dépense de 47 470,80 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-29 09:09

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131213002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,80 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville de Montréal, avec l'étroite collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) et le Conseil des métiers d'art du Québec, créait trois prix d'excellence pour mettre en valeur le potentiel d'avenir des jeunes créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1217 - 1er août 2012 : Autoriser une dépense de 47 470,80 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2012, incluant l'attribution de trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

CE11 0626 - 4 mai 2011 : Autoriser une dépense de 47 197,09 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2011, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

CE10 0718 - 12 mai 2010 : Autoriser une dépense de 46 923,38 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2010, incluant l'attribution des trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

CE09 1176 - 2 juillet 2009 : Mise en place et gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2009, impliquant des dépenses totalisant 41 123,38 \$, incluant l'attribution de bourses aux lauréats totalisant 11 000 \$

CE08 1167 - 18 juin 2008 : Autoriser une dépense de 11 000 \$ pour l'attribution de bourses pour l'édition 2008 du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

DESCRIPTION

Les trois prix sont décernés annuellement à des artistes professionnels de la relève et en mi-carrière par des jurys indépendants qui sont composés de représentants du milieu des arts visuels et des métiers d'art. Les jurys sont sélectionnés pour leur impartialité et leur expertise des diverses disciplines et des grands courants artistiques contemporains. La gestion de ces prix est assumée par la Direction de la culture et du patrimoine, avec la collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain et le Conseil des métiers d'art du Québec. Ces associations partenaires assurent, en étroite collaboration avec la Direction de la culture et du patrimoine, la gestion des dossiers, la composition des jurys, l'organisation des expositions des lauréats ainsi qu'une partie des frais de promotion. De plus, le Conseil des métiers d'art du Québec assume la réalisation d'une exposition des finalistes du Prix François-Houdé à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours. Des conventions de services professionnels évaluées à 29 970,80 \$, incluant les taxes, doivent être signées avec ces organismes pour payer une partie des dépenses reliées à ces activités.

La remise du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé se fera en novembre 2013.

Le Directeur - Direction de la culture et du patrimoine sera délégué à signer, selon les règles de délégation de pouvoir, au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention de services professionnels par lequel :

- l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois, édition 2013, et ce, avec l'étroite collaboration de la Direction de la culture et du patrimoine, pour une somme maximale de 15 817,29 \$, taxes incluses;
- le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2013, et ce, avec l'étroite collaboration de la Direction de la culture et du patrimoine; pour une somme maximale de 14 153,51 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Au plan gouvernemental, le gouvernement du Québec décerne un seul prix de prestige dans le secteur des arts visuels, soit le Prix Bordeas, pour couronner l'ensemble d'une œuvre et d'une carrière d'un créateur déjà reconnu. En ayant créé ces prix en arts visuels et en métiers d'art, pour récompenser et reconnaître des artistes montréalais de la relève et en mi-carrière, la Ville de Montréal a comblé une lacune importante, tout en participant à la promotion de l'excellence de la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. Par le fait même, la Ville favorise la diffusion de jeunes créateurs professionnels et enrichit le patrimoine des collections municipales par l'acquisition d'œuvres des lauréats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour cette dépense, totalisant la somme de 47 470,80 \$, est prévu au budget 2013 de la Direction de la culture et du patrimoine.

Ventilation de la dépense :

29 970,80 \$	Convention de services professionnels : — Association des galeries d'art contemporain (Montréal) : 15 817,29 \$ — Conseil des métiers d'art du Québec : 14 153,51 \$
5 000 \$	Prix François-Houdé (bourse)
5 000 \$	Prix Pierre-Ayot (bourse)
7 500 \$	Prix Louis-Comtois (bourse)

Numéro de demande d'achat : **DA 304860**

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Prix Pierre-Ayot ainsi que le Prix Louis-Comtois en arts visuels et le Prix François-Houdé en métiers d'art sont des distinctions majeures qui contribuent activement à promouvoir la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. De plus, ces prix favorisent la diffusion de jeunes créateurs professionnels dans les galeries et centres d'expositions montréalais, enrichissent le patrimoine des collections municipales et finalement stimulent de façon générale le milieu des arts visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013 :

- Publication, envoi de l'information sur le Prix François-Houdé

Juin 2013 :

- Première rencontre du jury de présélection pour le Prix François-Houdé

Septembre 2013 :

- Publication, envoi de l'information et des communiqués sur le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois

- Remise des œuvres des artisans sélectionnés pour le Prix François-Houdé
- Rencontre du jury pour le Prix François-Houdé

Octobre 2013 :

- Échéance pour le dépôt des candidatures pour le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois
- Rencontre du jury pour le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois
- Annonce des finalistes du Prix François-Houdé

Novembre 2013 :

- Rencontre du jury du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois
- Remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois
- Remise du Prix François-Houdé

Décembre 2013 :

- Exposition des finalistes du Prix François-Houdé et des œuvres du lauréat 2012 à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours
- Mise en place du jury pour l'acquisition, par la Ville de Montréal, d'œuvres du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé

Février-mars 2014 :

- Expositions solos des lauréats 2013 du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante du Plan d'action 2007–2017 – Montréal, métropole culturelle et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Normand BIRON
Commissaire - a la culture

Tél : 514-872-1160
Télécop.: 514 872-5588

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-05-22

Dossier # :1131213002



Dossier # : 1133430004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, tels qu'approuvés par le comité exécutif le 20 février 2013 (CE13 0196), pour tenir compte de l'absence d'amendements législatifs ce printemps ayant pour but d'améliorer les conditions de participation électorale aux élections municipales

Il est recommandé d'approuver les tarifs de rémunération du personnel électoral révisés aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, le tout tel que détaillé dans la pièce jointe à ce dossier.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-05-27 12:53

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1133430004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, tels qu'approuvés par le comité exécutif le 20 février 2013 (CE13 0196), pour tenir compte de l'absence d'amendements législatifs ce printemps ayant pour but d'améliorer les conditions de participation électorale aux élections municipales

CONTENU

CONTEXTE

Dès 2006, le greffier de la Ville, d'office président d'élection, a entrepris diverses démarches et fait diverses représentations auprès du MAMROT et du DGE, par le biais du comité conjoint UQM/FQM sur la démocratie municipale notamment, afin que puissent s'appliquer et s'arrimer au niveau municipal les meilleures pratiques en usage au niveau provincial. Une première série d'amendements en ce sens a été apportée en 2008 à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), ci-après la « LERM », en vue de l'élection générale de 2009.

Toujours dans le même sens, en vue de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013, la Ville de Montréal a été très active dans ses représentations auprès du gouvernement et a rallié l'ensemble du milieu municipal afin que soit collectivement demandée l'harmonisation avec le niveau provincial des heures d'ouverture (de 9 h 30 à 20 h) des bureaux de vote lors du vote par anticipation et le jour du scrutin. Ce qui signifie concrètement que les électeurs montréalais disposeraient de 2 heures et 30 minutes supplémentaires pour voter le jour du vote par anticipation et 30 minutes supplémentaires le jour du scrutin.

Cette harmonisation était bel et bien prévue dans le projet de loi 8 déposé à l'Assemblée nationale le 14 novembre 2012 (articles 24 et 26). Toutefois, la version finale de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q. 2012, chapitre 30), adoptée le 7 décembre 2012, ne contient pas ces dispositions. Tout portait alors à croire que celles-ci seraient reprises à l'intérieur de la loi omnibus du printemps 2013.

Or, aucun projet de loi omnibus en matière municipale n'a été déposé à l'Assemblée nationale avant le 15 mai, soit la date limite pour qu'un projet de loi soit adopté avant la fin de juin. Cette situation est regrettable puisqu'elle prive les électeurs montréalais d'une mesure visant à accroître la participation électorale.

Dans le cadre des prévisions budgétaires aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, présentées au comité exécutif le 20 février dernier, le président d'élection avait clairement indiqué être en attente d'amendements législatifs très probables facilitant

l'exercice du droit de vote. C'est pourquoi les tarifs de rémunération soumis prenaient en compte les nouvelles heures d'ouverture (élargies) des bureaux de vote.

Malheureusement, le Bureau des élections se trouve dans l'obligation de réajuster à la baisse ses tarifs en fonction des heures d'ouverture des bureaux de vote déjà en vigueur (midi à 20 h pour le vote par anticipation et 10 h à 20 h pour le jour du scrutin).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0196 - 20 février 2013 - Approuver les prévisions budgétaires aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral /Autoriser une dépense de 15 M\$, taxes incluses, à cette fin/Autoriser une dépense de 2 M\$ aux fins du remboursement, sous la supervision du directeur des finances et trésorier de la Ville, des dépenses électorales, tel que prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2, « LERM »).

DESCRIPTION

La décision attendue vise l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral révisés aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, le tout tel que détaillé dans la pièce jointe à ce dossier.

JUSTIFICATION

Les tarifs de rémunération du personnel électoral révisés pour cette élection générale (cf. pièce jointe) s'inspirent des tarifs précédemment approuvés pour la tenue des cinq élections partielles tenues depuis l'élection générale de 2009 (6 juin 2010, 26 septembre 2010, 21 novembre 2010, 29 avril 2012 et 11 novembre 2012). Ils ont été simplement revus en fonction de l'inflation depuis les quatre dernières années.

La principale modification par rapport à la grille des tarifs approuvée par le comité exécutif le 20 février dernier (CE13 0196) se situe au niveau des tarifs journaliers applicables pour le personnel électoral affecté au vote par anticipation (BVA) : les montants ont été revus à la baisse (25 % en moyenne) compte tenu que les personnes concernées travailleront 2 h 30 de moins que le scénario anticipé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction du greffe dispose à même son budget de fonctionnement 2013 des crédits requis pour la tenue de cette élection générale.

La révision à la baisse des tarifs journaliers du personnel électoral affecté au vote par anticipation entraînera une économie de l'ordre de 132 000 \$.

Le Bureau des élections souhaite consacrer cette somme afin d'augmenter le budget dédié aux communications visant à sensibiliser les électeurs (notamment les jeunes) à l'importance, pour une saine démocratie, d'exercer leur droit de vote.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514-872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-05-27

Dossier # :1133430004



Dossier # : 1132662001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer au 30 juin 2013 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budgets PTI 2014-2016

Il est recommandé de fixer au 30 juin 2013 la date que les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2014-2016 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2014-2016 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-06-05 11:56

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1132662001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer au 30 juin 2013 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budgets PTI 2014-2016

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4, contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville. En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et un programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement (PTI). Le comité exécutif doit donc déterminer la date de la séance au cours de laquelle les budgets 2014 et PTI 2014-2016 des arrondissements lui seront soumis.

Afin de respecter les délais prévus par la Charte, particulièrement pour le PTI 2014-2016 dans ce cas-ci, il y a lieu de fixer :

- au plus tard le 30 juin 2013 la date que les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2014-2016 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2014-2016 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0984 - 13 juin 2012 - fixer au 13 juillet 2012 la date à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2013-2015 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2013-2015 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, conséquemment, au Service des finances leurs budgets PTI 2014-2016.

JUSTIFICATION

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respect des articles 143.2 et 144.5 de la Charte permettant à l'administration d'adopter les budgets PTI 2014-2016 dans les délais prescrits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LABERGE
Chef de programmes

Tél : 514 872-2238
Télécop.: 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique financière

Tél : 514-872-3219
Télécop. : 000-0000
Date d'endos. : 2013-05-31

Dossier # :1132662001

CE : 30.011
2013/06/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1132714004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au bilan de la deuxième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération :
de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa deuxième année d'activité;

il est recommandé au comité exécutif :

- de demander aux services concernés de produire une analyse suite au bilan de la performance des firmes externes mandatées pour réaliser des estimations pour le compte de la Ville et de lui en faire rapport (R-16).

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-10 10:46

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1132714004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au bilan de la deuxième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11-008), le bilan de la deuxième année d'activité de cette Commission a été produit et déposé à la séance du conseil municipal du 18 mars 2013 et à la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues aux rapports de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4259
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-06-07

Dossier # :1132714004

**Dossier # : 1135915002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe relativement aux orientations proposées pour les écoterritoires afin que la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) puisse entreprendre la mise en oeuvre de son programme de conservation des 150 hectares de terrains municipaux présentant un intérêt écologique.

Il est recommandé:

- de donner un accord de principe relativement aux orientations proposées pour les écoterritoires afin que la Direction des grands parcs et du verdissement puisse entreprendre la mise en oeuvre de son programme de conservation des 150 hectares de terrains municipaux présentant un intérêt écologique et que, par la même occasion, la Direction des stratégies et transactions immobilières puisse enclencher les démarches formelles pour disposer des 48 hectares de terrains municipaux n'ayant aucun intérêt écologique;
- de demander l'avis du Conseil du patrimoine lors de l'adoption des règlements modifiant l'annexe du Décret d'agglomération de Montréal pour retirer les terrains municipaux sans intérêt écologique dans les écoterritoires;
- de signifier au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le désir de Montréal de voir les propriétés gouvernementales assujetties aux mêmes règles imposées à l'agglomération par le décret 1229-2005 quant à l'aliénation des terrains municipaux dans les écoterritoires.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-06-10 11:19

Signataire :

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135915002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe relativement aux orientations proposées pour les écoterritoires afin que la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) puisse entreprendre la mise en oeuvre de son programme de conservation des 150 hectares de terrains municipaux présentant un intérêt écologique.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite des travaux de mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN), la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) et la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) travaillent ensemble depuis 2008 pour départager, dans les écoterritoires, les terrains municipaux ayant un intérêt écologique et devant être protégés, de ceux n'ayant aucun intérêt écologique.

Ce travail étant finalisé, il y a maintenant lieu que le Comité exécutif valide les orientations de protection des terrains municipaux d'intérêt écologique dans les écoterritoires afin que la DGPV puisse enclencher les actions assurant leur conservation. Par la même occasion, cette validation permettra à la DSTI de disposer de certains terrains municipaux n'ayant aucun intérêt écologique dans les écoterritoires et d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet.

Il importe de préciser que depuis l'entrée en vigueur du décret gouvernemental 1229-2005, à chaque fois que la Ville de Montréal souhaite aliéner un terrain municipal n'ayant aucun intérêt écologique (résidu de terrain, ruelle ou autres) situé dans un écoterritoire, la DSTI doit demander au conseil d'agglomération d'approuver un règlement visant le retrait du terrain de l'écoterritoire concerné. La DGPV a le mandat d'évaluer la demande concernant l'exclusion du terrain municipal de l'écoterritoire et d'émettre un avis sur l'intérêt écologique ou non. Ce fonctionnement, à la pièce, implique la rédaction d'un sommaire décisionnel et la transmission, pour approbation, du règlement d'exclusion au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), ce qui alourdit le processus de vente. Par ailleurs, mentionnons que le MAMROT s'oppose de plus en plus à cette façon de faire. Il souhaite que la Ville de Montréal puisse lui présenter une vision

d'ensemble des terrains ayant un intérêt réel du point de vue écologique à conserver dans chacun des écoterritoires et de ceux n'ayant aucun intérêt écologique pouvant être exclus sans problème.

De fait, le décret gouvernemental est venu compléter pour l'agglomération de Montréal, les règles prescrites par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), en ajoutant, entre autres, les écoterritoires à la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif. L'article 37 de ce décret stipule que la municipalité propriétaire d'un immeuble d'intérêt collectif ne peut l'aliéner; ne faisant aucune distinction sur le type de propriété, sur l'occupation ou encore sur la vocation du terrain (rue, ruelle, station de pompage, terrain résiduel, terrain vacant sans intérêt écologique, etc.). Toutefois, en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales*, le conseil d'agglomération peut, par règlement, modifier la liste des équipements d'intérêt collectif et en ce sens, la Ville de Montréal et les villes liées peuvent donc ainsi retrancher les terrains n'ayant aucune valeur écologique de l'écoterritoire.

Enfin, précisons que les 10 écoterritoires délimités dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée en 2004 et inscrits dans le Plan d'urbanisme de Montréal (voir carte des écoterritoires en pièces jointes), illustrent de grandes zones qui comportent des milieux naturels d'intérêt écologique que Montréal cherche à protéger afin de maximiser la biodiversité sur le territoire. Ce découpage géographique n'a donc pas d'autres objectifs que la protection des milieux naturels d'intérêt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 04 0861 - 13 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels .

CE 09 1131 - 25 juin 2009 - Accord de principe pour poursuivre les démarches qui mèneront à la création du *Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal* et mandat à la Direction des grands parcs et de la nature en ville du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour coordonner la mise en place de ce répertoire et en assurer l'administration.

CG 09 0512 - 17 décembre 2009 - Adoption des «Lignes directrices pour l'inscription et la gestion des sites désignés au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal» et prévoir leur révision par une commission du conseil d'agglomération dans un délai de 3 ans après leur mise en application.

CG 09 0515 - 17 décembre 2009 - Adoption du règlement modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Ajout du Répertoire des milieux naturels à la liste des milieux naturels protégés à la liste des activités d'intérêt collectif.

DESCRIPTION

L'exercice d'analyse mené par la DGPV et la DSTI a permis d'identifier tous les terrains municipaux d'intérêt écologique dans les écoterritoires. La plupart de ces terrains sont déjà des parcs-nature, grands parcs ou parcs locaux. Les cartes jointes mettent en relief ce fait. Toutefois, quelque 150 hectares de terrains municipaux dans l'écoterritoire se trouvent dans des projets de conservation établis dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, et ce, dans quatre écoterritoires, à savoir: le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, la Coulée verte du ruisseau Bertrand et la trame verte de l'est. Ces projets de conservation ont été confirmés par les Directions de l'aménagement, de l'urbanisme et des services aux entreprises (DAUSE) des arrondissements concernés et la DSTI.

Pour concrétiser la conservation de ces 150 hectares de milieux naturels d'intérêt, la DGPV a établi un programme de toutes les actions techniques, administratives et légales nécessaires à assurer leur protection (description technique, opération cadastrale, versement à des fins d'agrandissement de parcs-nature, modification au zonage, etc.). Le présent sommaire vise à faire valider par le comité exécutif les orientations de conservation de ces 150 hectares de terrains municipaux.

À terme, tous ces terrains municipaux d'intérêt écologique annexés aux parcs-nature ou constituant des parcs locaux ayant pour vocation la protection, le maintien et le rehaussement de la biodiversité, seront inscrits dans le «Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération» dans l'optique d'atteindre l'objectif que s'est fixé Montréal, en 2004, dans sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, de protéger 6 % du territoire terrestre de l'agglomération.

Par ailleurs, il est convenu que la DSTI puisse disposer de certains terrains municipaux n'ayant aucun intérêt écologique. Ces terrains totalisent une superficie de 48 hectares. La liste des terrains figure dans le tableau élaboré à cet effet et mis en pièce jointe. Ceux-ci se trouvent dans huit écoterritoires situés dans les limites de la Ville de Montréal, à savoir: la falaise Saint-Jacques, la coulée verte du ruisseau Bertrand, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, les rapides de Lachine, les rapides du Cheval blanc, les sommets et les flancs du Mont-Royal. La grande majorité de ces terrains est déjà utilisée à des fins publiques (passages piétons, casernes, cours de voirie, sites de neiges usées, etc.). Le reste vise des résidus de terrains (dont certains pourraient être vendus aux propriétaires riverains) et des réserves foncières à développer surtout à moyen et à long terme. Tous ces lots (trame bleu) ou parties de lots (trame rayée en bleu) sont illustrés sur des cartes élaborées par écoterritoire mises en pièces jointes.

Pour ces 48 hectares de terrains municipaux n'ayant aucun intérêt écologique, la DSTI souhaite faire adopter, ultérieurement, mais à court terme, par les instances municipales (comité exécutif, conseil municipal et conseil d'agglomération) des règlements modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal 1229-2005 (un règlement par écoterritoire possiblement) afin de retirer ces propriétés municipales de la liste des équipements d'intérêt collectif. Ces règlements devront être approuvés par le MAMROT.

En terminant, il faut comprendre qu'à part ces 48 hectares, tous les autres terrains municipaux ou privés (ayant ou non un intérêt écologique) sont maintenus dans l'écoterritoire.

JUSTIFICATION

Il importe de souligner la démarche rigoureuse adoptée pour préserver les terrains municipaux ayant un intérêt écologique dans les écoterritoires. Le départage des terrains municipaux a été fait par les biologistes de la DGPV qui ont analysé chaque terrain en fonction de leur intérêt ou non sur le plan écologique en utilisant les critères suivants:

- Le lot abrite un milieu naturel présentant un intérêt écologique, tel qu'un milieu humide, une superficie boisée, etc.;
- Le lot offre un potentiel d'agrandissement d'un grand parc ou parc local existant;
- Le lot se situe à proximité d'autres milieux naturels permettant aux espèces de se disperser et de migrer.

Le maintien et la protection de l'ensemble de ces terrains municipaux ayant un intérêt écologique permettront de répondre aux objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur milieux naturels de Montréal, soit de maximiser la biodiversité et d'augmenter la

superficie des milieux naturels protégés à Montréal. Rappelons que l'agglomération de Montréal s'est fixé un objectif de protéger 6 % de son territoire terrestre (3 012 hectares). L'ensemble des terrains municipaux du programme de conservation portera donc le nombre d'hectares de milieux naturels protégés sur le territoire de l'agglomération de Montréal à 2 891 hectares, soit 5,78 % du territoire.

À terme, tous les lots conservés annexés à des parcs-nature et à certains parcs locaux seront voués à la conservation des milieux naturels et inscrits dans le «Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération». Ce répertoire, créé en 2009 par le conseil de l'agglomération de Montréal, vise principalement à confirmer officiellement les sites naturels de l'agglomération qui ont pour vocation la protection, le maintien et/ou le rehaussement de la biodiversité à long terme et à rendre compte des efforts consentis par la collectivité montréalaise (gouvernement fédéral et provincial, municipalités et propriétaires privés) à cet effet.

L'arrondissement de Ville-Marie a émis un commentaire à l'égard du maintien du lot 1063356 dans l'écoterritoire des sommets et des flancs du mont Royal. Ce lot correspondant au site de la cour de voirie et du réservoir Côte-des-Neiges. Ce terrain a été maintenu dans l'écoterritoire dans une vision à long terme de la protection et la mise en valeur du Mont-Royal. Le fait de conserver ce terrain dans l'écoterritoire n'impose aucune contrainte à cette infrastructure publique.

L'arrondissement de Saint-Laurent est favorable aux orientations proposées mais désire que le lot 2 455 248, situé à l'extrémité du prolongement du boulevard Alfred-Nobel, soit exclu de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand. Ce lot a été ajouté à la liste des terrains municipaux à exclure de cet écoterritoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas lieu d'obtenir une intervention du Service des finances puisque, selon l'article 37 du Décret 1229-2005 (8 décembre 2005), la gestion des équipements, infrastructures et activités énumérés à l'annexe du Décret, le financement des dépenses qui y sont liées et l'utilisation des revenus qu'ils produisent ne s'appliquent pas aux écoterritoires.

Les lots sans intérêt écologique qui seront à exclure de l'écoterritoire n'ont jamais été considérés pour faire partie d'un parc ou d'un espace vert. Ils n'ont pas été financés par des revenus d'agglomération.

Le retrait de ces terrains des écoterritoires n'entraîne aucune dépense.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'orientation proposée est en application de l'action 31 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 visant à établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur les territoires riches en biodiversité. La DSTI et la DGPV ont collaboré pour s'assurer que tous les terrains municipaux ayant un intérêt écologique dans les écoterritoires soient maintenus et protégés. La DSTI appuie également la DGPV dans la mise en oeuvre de son plan pour confirmer la protection de ces terrains municipaux riches en biodiversité . À terme, tous les lots municipaux ayant un intérêt écologique qui seront annexés à des parcs-nature et à certains parcs locaux seront voués à la conservation des milieux naturels et inscrits dans le Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du programme de conservation des lots municipaux ayant un intérêt écologique dans les écoterritoires permettra à la Ville de se rapprocher de l'atteinte de son

objectif de protéger et de mettre en valeur plus de 3 000 hectares de milieux naturels. Or, la mise en oeuvre de ce programme est aussi liée à la démarche de la DSTI pour disposer des terrains municipaux sans intérêt écologique. La DGPV prendra avantage du sommaire décisionnel de la DSTI visant l'adoption des règlements d'exclusion des terrains municipaux par écoterritoire pour demander le versement des lots et parties de lots municipaux à protéger dans l'écoterritoire aux fins d'agrandissement d'un parc-nature ou d'un parc local. Une fois le règlement d'exclusion approuvé par le MAMROT, la DGPV pourra enclencher les opérations cadastrales requises, auprès de la division de la géomatique de la Direction des travaux publics.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que si les terrains municipaux sans intérêt écologique ne sont pas exclus des écoterritoires, il y aura lieu de continuer, pour chaque vente individuelle, à faire adopter par le conseil d'agglomération un règlement d'exclusion qui devra, par la suite, être approuvé par le gouvernement du Québec, ce qui n'est pas efficace et entraîne des coûts et délais pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption des règlements d'exclusion des terrains municipaux et approbation du versement des lots et parties de lots à conserver dans l'écoterritoire aux fins d'agrandissement des parcs-nature ou parcs locaux par les instances municipales

- Démarches d'opérations cadastrales auprès de la division de la géomatique de la Direction des travaux publics
- Demandes de changement de zonage aux arrondissements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le maintien des lots, ayant un intérêt écologique appartenant à la Ville dans les écoterritoires, est conforme à l'annexe du décret de l'agglomération, à la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Autant que nous sachions, ce dossier ne déroge à aucune règle de régie interne.

L'exclusion des terrains municipaux sans intérêt écologique de la liste des équipements d'intérêt collectif est effectuée en application des dispositions législatives pertinentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Fabienne LABOULY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable :

Verdun , Direction des travaux publics (Jean CARDIN)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ronald DELCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain THÉRIAULT)

Avis favorable avec réserve :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Avis favorable :

Anjou , Direction du territoire et des études techniques (Isabelle MÉNARD)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Genève , Bureau du directeur d'arrondissement (Claire VASSART)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DESJARDINS
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-4500
Télécop.: 514 872-1458

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

Tél : 514 872-1712
Télécop. : 514 872-1416
Date d'endos. : 2013-02-01

Dossier # :1135915002



Dossier # : 1134175003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau principal de gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2 ^e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid. Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002- Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114- Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$.

Il est recommandé :

1. d'accepter, en vertu de l'article 85, 2^e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid et ce, conformément aux modalités détaillées à l'entente administrative joint au présent sommaire décisionnel;
2. d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002- Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114- Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$ et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-06-06 09:38

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION **Dossier # :1134175003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau principal de gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2 ^e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid. Autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002 - Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114- Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de désenclaver le secteur industriel entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu au sud de l'autoroute A-13 et de desservir les lots riverains qui appartiennent à Aéroport de Montréal (ADM), il est nécessaire de prolonger la rue Perceval-Reid dans l'arrondissement de Saint-Laurent. ADM pourra alors construire des hangars pour ses besoins. Les activités de construction de la nouvelle rue sont prévues dans le projet Lot 12 dont les budgets relèvent du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE).

L'emprise de la rue a été acquise par la Ville en août 2012.

Le prolongement d'une rue publique est de la compétence du conseil de la Ville et il est recommandé de se prévaloir de la disposition de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal selon lequel : « *Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier .* ». Le présent sommaire décisionnel propose d'accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de construire le prolongement de la rue Perceval-Reid qui a été approuvé par le Conseil d'arrondissement à sa séance régulière du 4 juin 2013 et de confirmer les budgets nécessaires à sa réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 08 0365 - 4 juin 2013 - Offrir, en vertu de l'article 85, 2^e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil de Ville de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid.

CG12 0305 – 23 août 2012 - Approuver les projets d'acte entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal (ADM) aux termes desquels la Ville acquiert la propriété du lot 3 731 871 du cadastre du Québec pour la somme de 1 \$.

CM12 0732 – 20 août 2012 - Mandater la firme Roche Itée, pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) la demande d'autorisation pour effectuer des travaux de construction du lien routier entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, et pour transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée

CE11 1989 - 7 décembre 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Roche Itée, Groupe-conseil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, pour une somme maximale de 165 048,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-038 (9 soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE11 0748 - 25 mai 2011 - Autoriser un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François.

CM08 0813 - 22 septembre 2008 - Adopter le règlement 08-037 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871 ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Montréal-Trudeau »

DESCRIPTION

L'administration municipale souhaite mettre en place des mesures qui visent à transférer aux arrondissements la réalisation de projets liés à leur territoire. Malgré le transfert des projets en arrondissement, le directeur du service des infrastructures, du transport et de l'environnement demeure imputable des crédits et des budgets autorisés par le Conseil municipal.

La réalisation du projet qui serait transféré à l'arrondissement consiste à construire une nouvelle infrastructure routière avec bordures et trottoirs comportant une voie de 4 mètres de largeur ainsi qu'un accotement de 2,8 mètres et ce, dans chaque direction. Un réaménagement de l'intersection avec le boulevard de la Côte-Vertu incluant la modification des cycles des feux de circulation existants est également prévu. Les travaux comprennent également la construction d'un égout pluvial et l'éclairage de rue. Le nouveau système d'égout pluvial sera raccordé d'une part à la conduite existante du chemin Saint-François et d'autre part au fossé existant situé sur les terrains d'ADM.

Le Service de l'Eau a approuvé les plans et devis réalisés par le consultant.

Les modalités du transfert du projet des services corporatifs vers l'arrondissement Saint-Laurent sont les suivantes :

- - L'arrondissement offre de réaliser le projet tel que détaillé à l'entente administrative (pièces jointes au présent sommaire);
 - La réalisation ainsi que la coordination des expertises municipales requises seront entièrement assumées par l'arrondissement qui s'engage à respecter les

normes et exigences requises par les divers services;

- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en respect avec le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville* (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils tels que construits;
- L'arrondissement devra rendre compte, trimestriellement, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation et des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer le tout selon un modèle de rapport reproduit à l'entente administrative (pièces jointes au présent sommaire);
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet, étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà du budget transféré sans une autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits et à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement; dans le cas de travaux occasionnant un tel dépassement, un ajustement équivalant au montant du dépassement budgétaire sera déduit du virement budgétaire de l'année suivante;
- En réponse à cette offre et afin de rendre ce transfert possible, la Ville devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet. À cette fin, elle désignera une personne qui sera responsable de faciliter la coordination entre l'arrondissement et la Ville.
- Les aspects financiers de cet échange de services sont établis ainsi ; la Ville rendra disponible sur une base annuelle, les budgets autorisés au PTI de l'exercice courant, au plus tard le 30 juin 2013. Le budget autorisé au PTI 2013-2015 pour le projet est présenté à la section des aspects financiers.
- Dans l'éventualité où les budgets seraient revus à la baisse ou insuffisants, l'arrondissement ne sera plus tenu de réaliser le projet selon les échéanciers initialement prévus ou pourra abandonner la réalisation du projet. Dans un tel cas, la ville récupérera les budgets et crédits associés.
- La portée, le calendrier et les modalités d'ajustement budgétaire sont détaillés dans un document administratif joint au présent sommaire. Comme le conseil municipal demeure imputable de la dépense, des mécanismes trimestriels de suivi et de gestion des changements y sont également prévus.

JUSTIFICATION

En raison de sa connaissance historique du dossier, de son expertise en construction et du

fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Saint-Laurent est l'instance la mieux placée pour réaliser le projet.

La réalisation de ce projet permettra à Aéroport de Montréal de construire de nouveaux bâtiments afin de répondre à ses besoins.

Les statuts d'avancement des projets en cours dans le projet 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel, démontrent que quelques projets prévus en 2013 seront reportés en 2014. Le projet 59009 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel », géré par la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel de la Direction des transports, ne pourra être réalisé en totalité comme prévu en 2013 dû en partie à la coordination plus complexe de certains projets et à l'augmentation des délais d'octroi de contrat, libérant ainsi des fonds qui peuvent être versés au projet 41002 Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de réalisation de la rue sont estimés à 4,774 M\$. Ils comprennent les coûts de construction de la rue, estimés à 4,055 M\$ et les coûts d'enfouissement des réseaux câbles estimés à 0,719 M\$.

Une analyse économique réalisé en 2008 démontre la rentabilité du projet sur 8 ans. Le financement du projet est assuré par le Règlement 08-037 qui prévoit le remboursement des dépenses engagées par la Ville par une taxe spéciale prélevée sur les immeubles desservis par la rue.

Le budget requis pour donner suite à ce dossier, pour un total de 4 566 000 \$ net de la ristourne TPS, est prévu dans le PTI 2013-2015 de la direction des Transports du SITE au projet 41002 Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) pour 3 660 000 \$ et au projet 59009 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel » pour 906 000 \$. Si le Conseil de ville juge à propos d'accepter l'offre de service de l'arrondissement St-Laurent, le budget lui sera par la suite viré.

Les provenances et les imputations budgétaires sont inscrites dans l'intervention de la fonction finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principaux enjeux des projets sont identifiés au *Plan corporatif de Montréal en développement durable*. Ils sont :

- Une protection accrue de l'environnement : le projet a été développé dans un souci de préservation des ressources naturelles, de réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.
- Une croissance économique durable : un nouvel accès à des terrains industriel permettra l'amélioration des conditions de vie en rendant accessible un site industriel offrant une plus grande compétitivité à l'Aéroport Montréal-Trudeau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Saint-Laurent sera entièrement responsable de la gestion et de la réalisation des travaux du projet Prolongement de la rue Perceval-Reid.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Plans et devis définitifs des infrastructures : Juin 2013
- Certificats d'autorisation 22 et 32 du MDDEFP pour les travaux: Septembre 2013
- Appels d'offres : Juillet 2013
- Engagement d'entrepreneurs : Septembre 2013
- Fin des travaux et acceptation provisoire : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet visé s'inscrit dans une vision globale du développement économique de la Ville, et ce, en lien avec le Plan de développement, les grandes politiques de Montréal et les priorités de l'administration.

La délégation des responsabilités de gestion et de réalisation du projet de Prolongement de la rue Perceval-Reid de la Ville vers l'arrondissement de Saint-Laurent est conforme à l'application de l'article 85, 2^e alinéa de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Laurent GUIGNARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Rita CHAHINE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand LUCAS
Chargé de projets - grands projets

LILIANE CARDINAL
Chef de division

Tél : 514 872-6675
Télécop.: 514 872-2896

ENDOSSÉ PAR

Roger CROTEAU
Directeur
Bureau principal de gestion de projets

Tél : 514 872-8201
Télécop. : 514-872-2896
Date d'endos. : 2013-05-16

Dossier # :1134175003

CE : 30.015

2013/06/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.016
2013/06/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131368003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m ² . N/Réf. : 31H12-005-6180-01

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, le lot 1 875 138 et des lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant une superficie totale de 5 092,9 m²;
2. de prendre note qu'aucune condition ou modalité n'est prévue au règlement afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-16 17:41

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131368003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 m ² . N/Réf. : 31H12-005-6180-01

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain concerné est localisé dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. Suivant l'article 37 du Décret d'agglomération (1229-2005, 8 décembre 2005) et son annexe, les écoterritoires sont des équipements d'intérêt collectif. De ce fait, la Ville de Montréal, qui est propriétaire de ces équipements ne peut les aliéner. L'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération peut, par règlement, modifier la liste des équipements d'intérêt collectif. Certains terrains peuvent donc être retirés de la liste des équipements d'intérêt collectif.

Bien que la Direction des grands parcs et du verdissement (la « DGPV ») discute actuellement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (le « MAMROT ») relativement à l'exclusion en bloc de plusieurs propriétés municipales de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, la DGPV est favorable à l'exclusion prévue au présent sommaire. Étant donné qu'aucun échéancier précis n'a été convenu à ce jour entre la DGPV et le MAMROT pour compléter cette exclusion en bloc, laquelle requiert l'approbation de plusieurs intervenants municipaux, et afin de ne pas retarder une transaction d'échange de terrains avec un promoteur qui est disposé à compléter un développement immobilier à vocation résidentielle et commerciale comprenant approximativement 240 unités d'habitation dès maintenant, il est requis de faire approuver le présent règlement d'exclusion par les autorités municipales. D'autres demandes d'exclusion sont d'ailleurs actuellement en cours d'approbation auprès du MAMROT, ayant reçu l'approbation du conseil d'agglomération. À noter que la DGPV a confirmé que les terrains concernés par la présente exclusion n'ont pas de valeur écologique et se situent à l'extérieur de la zone de conservation. Enfin, la transaction d'échange qui sera complétée avec le promoteur permettra à la Ville d'agrandir le parc de la Coulée Grou et d'assurer le

respect des objectifs de protection déterminés pour ce secteur en lien avec la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles est favorable à la fermeture et la vente à Investissements O.P.M. inc. de ce terrain composé du lot 1 875 138 et des lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage aux lots riverains appartenant à Investissements O.P.M. inc., tel que montré sur les plans B et C en pièces jointes.

Cette cession de terrain s'inscrit dans un échange de terrains qui sera réalisé entre la Ville et Investissements O.P.M. inc., lequel échange permettra à la Ville d'acquérir des terrains appartenant à Investissements O.P.M. inc., situés près des lots cédés par la Ville, soit les lots 1 874 830, 1 874 831, 1 874 832, 5 211 896 (projeté), 5 211 898 (projeté), 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 5 211 900 (projeté), 1 875 039 et 2 159 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de réaliser un agrandissement du parc local longeant la Coulée Grou.

Ceci étant exposé, la Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») souhaite, en collaboration avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et les services concernés, exclure de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est le lot 1 875 138 ainsi que les lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le lot 1 875 138 ainsi que les lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81^e avenue et à l'exclure de l'écoterritoire, ont une superficie totale de 5 092,9 m² et sont montrés, à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans B et C ci-joints.

JUSTIFICATION

La DSTI recommande de retirer ces terrains de l'écoterritoire pour les motifs suivants :

- Les terrains ainsi retirés de la liste des équipements d'intérêt collectif n'ont aucune valeur sur le plan écologique;
- La vente éventuelle des terrains connus sous les numéros de lots 1 875 138, 5 211 887 (projeté), 5 211 889 (projeté), 5 211 891 (projeté), 5 211 893 (projeté) et 5 211 895 (projeté) à Investissements O.P.M. inc. permettra un assemblage avec les lots qui appartiennent déjà à cette dernière afin de compléter un projet de développement à vocation résidentielle et commerciale comprenant 4 bâtiments;
- La Direction des grands parcs et du verdissement et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ont été consultés et ont émis un avis favorable à cette opération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas lieu d'obtenir une intervention du Service des finances puisque, selon l'article 37 du Décret, la gestion des équipements, infrastructures, et activités (énumérées à l'annexe

du Décret), le financement des dépenses qui y sont liées et l'utilisation des revenus qu'ils produisent ne s'appliquent pas aux écoterritoires. Dans ce cas, la gestion est assumée par la municipalité liée sur le territoire où est situé l'écoterritoire. Les lots retranchés sont sans valeur écologique et ne font pas partie d'un parc. Par conséquent, ils n'ont pas été financés par des revenus d'agglomération.

Le retrait de ces lots des écoterritoires n'entraîne aucune dépense pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de ce retrait par le conseil d'agglomération;

1. Approbation de ce retrait par le MAMROT;
2. Approbation du projet d'acte d'échange;
3. Signature de l'acte d'échange.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le retrait de ces terrains de la liste des équipements d'intérêt collectif est effectué en application des dispositions législatives pertinentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Christiane DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-6292
Télécop.: 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél.: 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-6249

Date d'endos. : 2013-04-23

Dossier # :1131368003



Dossier # : 1121010020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est »

Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est».

Signé par Alain BEAULIEU **Le** 2013-05-29 10:05

Signataire :

Alain BEAULIEU

Chef de division
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et
des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1121010020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est »

CONTENU

CONTEXTE

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mars 2013 dans le cadre de l'adoption du Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est (PPU). Cette rencontre s'est déroulée en deux phases. Une première, en après-midi, qui s'adressait aux partenaires et aux organismes du milieu ainsi qu'aux commerçants de la rue Jarry Est.

La seconde s'est tenue en soirée et concernait tous les citoyens du secteur de la rue Jarry Est.

Le plan de présentation était le suivant:

- rappel du territoire à l'étude;
- énoncé de la vision de développement;
- retour sur les différentes études sectorielles réalisées par le consultant et leurs conclusions;
- présentation des secteurs de planification et les orientations et les balises d'aménagement;
- énumération des interventions planifiées sur le domaine public et les moyens de mise en oeuvre du PPU;
- présentation des densités et des hauteurs souhaitées;
- étapes d'adoption du PPU.

Dans le cadre de ces consultations, des demandes de modifications, des précisions et des ajouts dans le texte nous ont été formulées par les citoyens. Ces demandes ont été compilées dans un tableau (voir pièces jointes). La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a analysé ces demandes et a intégré des modifications dans le texte du PPU.

Dans le texte du PPU, ont également été intégrées les demandes du comité Jacques-

Viger qui coïncident avec les demandes adressées par les citoyens ainsi que celles qui ont été présentées dans le cadre de la consultation publique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronica MOLLICA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-868-3495

Télécop. : 000-0000

Dossier # :1121010020

IDENTIFICATION

Dossier # :1121010020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour introduire le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2009, l'arrondissement de Villeray—St-Michel—Parc-Extension, supporté par le Service de la Mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal, amorçait ses démarches en vue d'élaborer un programme particulier d'urbanisme (PPU). L'objectif était d'instrumenter une démarche visant la transformation et la requalification de la portion de la rue Jarry Est située entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie-IX dans le secteur nord du quartier Saint-Michel.

Conséquemment à cette démarche, un contrat fut octroyé à la firme AECOM en juin 2010 pour effectuer, en collaboration avec l'arrondissement, différents services corporatifs à la Ville et des acteurs du milieu, diverses études menant à l'élaboration d'un PPU. Ces dernières avaient trait à:

- La stratégie de développement économique;
- Le réaménagement des domaines privé et public;
- Un projet de PPU.

Suite à l'élaboration de ces études, l'arrondissement avait pour mandat d'élaborer le document final à l'intérieur duquel devaient être identifiées les grandes orientations d'aménagement qui mèneront à la requalification de ce secteur déstructuré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 14 03140 – 29 septembre 2009 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour services professionnels (Études particulières, secteur de planification détaillée du chapitre d'arrondissement, rue Jarry Est) et approuver les critères de sélection prévus;
CA10 14 0148 – 1er juin 2010 – Octroyer un contrat de services professionnels à la firme AECOM, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation d'études particulières - Secteur de planification détaillée du chapitre d'arrondissement, rue Jarry Est, pour un montant total de 108 252,50 \$, incluant les taxes - Appel d'offres public numéro AUSE-10-01 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

a) Territoire d'application

Le territoire d'application est l'espace qui se situe de part et d'autres de la rue Jarry Est, entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie-IX, et celui qui se trouve au nord du boulevard Crémazie Est et au sud de la rue Jarry Est, entre la 14e et la 17e Avenue.

b) Secteurs de planification

Pour les fins de planification, ce territoire a été subdivisé en 4 secteurs relativement homogènes quant à leur cadre bâti et leurs activités. Ces derniers sont:

1- La *Porte d'entrée* qui couvre la portion de la rue Jarry Est située au croisement avec le boulevard Crémazie Est jusqu'à la 2e Avenue. Ce secteur est notamment marqué par la présence de la Cité des arts du Cirque;

2- Le *Coeur du quartier* est la portion du territoire qui comprend les propriétés de la rue Jarry Est situées entre la 2e et la 14e Avenue. Elle est caractérisée par la concentration de bâtiments institutionnels et une faible intensité commerciale;

3- Le secteur *Des affaires*, de son côté, englobe les terrains situés au nord de la rue Jarry Est entre l'avenue Joseph-Guibord et le boulevard Pie-IX. Il se distingue par la présence d'industries et de commerces de gros;

4- Le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* est délimité par la rue Jarry Est, le boulevard Crémazie Est, la 14e et la 20e Avenue. Il se compose majoritairement de commerces reliés à l'automobile, de petits ateliers industriels et d'entrepôts.

c) Orientations pour chacun des secteurs de planification

Pour chacun de ces secteurs, des orientations et des balises d'aménagement leur ont été associés dans le but de remédier aux différentes problématiques auxquelles ils font face. Ces orientations sont :

- La *Porte d'entrée* : mettre en valeur l'entrée du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel et ses abords en révisant l'aménagement du domaine public;
- Le *Coeur du quartier* : assurer la vitalité de ce secteur par la création d'un milieu de vie attrayant et par une présence plus marquée de la fonction résidentielle;
- Le secteur *Des affaires* : optimiser le développement des activités économiques;
- La *Vitrine Crémazie et les Avenues* : modifier la vocation du secteur en secteur mixte et rehausser son image pour stimuler sa mise en valeur en tant que secteur dynamique;
- Pour l'ensemble du territoire à l'étude, aménager les domaines public et privé en vue de créer un milieu convivial, sécuritaire et attrayant, intégrant des principes de développement durable.

Dans le cadre de cette étude, des terrains ont été identifiés comme devant faire l'objet de redéveloppement puisque leurs activités ne cadrent plus avec la vocation du secteur. Notamment, en bordure de la rue Jarry Est, ils sont au nombre de trois et se situent sur le côté nord de la rue Jarry Est, entre la 2^e et la 9^e Avenue. L'un d'entre eux est actuellement vacant et les deux autres sont occupés respectivement par les entreprises Transport Rosemont inc. et Col Sel Transit inc. Leur conversion pourrait générer la création d'environ 540 nouveaux logements si l'on considère une densité maximale de 3 et un taux d'occupation du sol maximal de 70%.

Potentiel de développement résidentiel en bordure de la rue Jarry Est

Propriété visée	Superficie du lot actuel (mètres carrés)	Superficie des lots projetés (mètres carrés)	Nombre d'étages projeté	Rez-de-chaussée commercial (mètres carrés)	Nombre d'unités résidentielles potentielles
*Transport Rosemont inc.	7 529	3765	4 à 6	500	110
		3765	4 à 6	500	110
Terrain vacant	1 885	1 885	4	250	50
Col Sel Transit inc.	13 307	2582	4	450	60
		2582	4	450	60
		2582	8	-	75
		2582	8	-	75
Total					540

*Est déduit du calcul de potentiel de développement, le tracé d'une nouvelle rue de 20 mètres d'emprise

Des propriétés ont été identifiées pour aménager des placettes publiques afin d'offrir des aires de repos et de rencontre le long de la rue Jarry Est. Ces dernières sont le 2950, rue Jarry Est, qui appartient à la Commission scolaire de Montréal et où se situe l'école abandonnée Saint-Bernardin de Sienne et le terrain face à l'aréna Saint-Michel, qui appartient à la Ville.

Des interventions sont également projetées sur le domaine public. Elles consistent principalement à la construction et l'agrandissement des trottoirs, à la plantation d'arbres en bordure de la rue, à l'installation de nouveaux luminaires et à l'aménagement de saillies végétalisées sur des rues transversales à la rue Jarry Est.

L'arrondissement propose également de lancer un concours de design pour évaluer différents scénarios de réaménagement pour le secteur situé au croisement des rues d'Iberville et Jarry Est et du boulevard Crémazie Est.

d) Modifications réglementaires

Dans le but d'assurer la concrétisation de ces orientations, le PPU prévoit diverses modifications aux règlements d'urbanisme.

1- Plan d'urbanisme

D'abord, au plan d'urbanisme, l'affectation du sol du secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* sera modifiée pour permettre désormais la mixité des fonctions.

Des changements aux paramètres de densité sont également prévus en bordure de la rue Jarry Est, entre la rue d'Iberville et la 20e Avenue, et dans le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues*. Ces normes seront revues à la hausse pour encourager l'optimisation de l'utilisation de l'espace, la création d'un milieu densément peuplé et l'établissement de nouveaux commerces de proximité.

2- Règlement de zonage

En concordance avec les modifications projetées au plan d'urbanisme, seront révisés au Règlement de zonage, entres autres, les paramètres relatifs à la hauteur, au coefficient d'occupation du sol et ceux relatifs aux affectations du sol. Seront notamment permis, sous certaines conditions, les usages résidentiels en bordure de la rue Jarry Est et au nord du

boulevard Crémazie Est, entre la 14 et la 20e Avenue. Également, en bordure de la rue Jarry Est, les rez-de-chaussée des bâtiments devront être occupés qu'à des fins commerciales afin d'assurer la continuité commerciale, de créer une ambiance sur rue et un noyau d'activités desservant la population résidente.

3- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

L'élaboration d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble est projeté dans le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* pour y assujettir les usages résidentiels. Le but est d'assurer un redéveloppement cohérent et durable pour ce secteur.

4- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

L'arrondissement projette d'apporter des modifications au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour prévoir des critères et des objectifs s'appliquant spécifiquement à chacun des secteurs de planification afin d'assurer une cohérence dans l'architecture, dans l'implantation des bâtiments et dans l'aménagement de leurs terrains.

JUSTIFICATION

Ce secteur de la rue Jarry Est a été identifié au plan d'urbanisme de la Ville comme devant faire l'objet de planification détaillée pour remédier à des problématiques urbanistiques complexes.

L'élaboration de ce PPU s'inscrit dans la mise en œuvre des grandes politiques de la Ville de Montréal dont le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, la Stratégie d'inclusion de logements abordables, la Politique de l'arbre et la Charte du piéton.

À sa séance du 30 novembre 2012, le PPU a été présenté au Comité Jacques-Viger. Les membres du comité ont recommandé de lui donner une suite favorable mais sont d'avis que des précisions et des ajouts devraient lui être apportés:

- Qu'une aire d'influence soit délimitée autour du territoire d'application;
- Que les faiblesses, les forces et les opportunités du secteur à l'étude soient identifiées;
- Que la vision soit énoncée;
- Que les coefficients d'occupation du sol soient révisés pour être conformes à la densité souhaitée;
- Que la maison Joseph-Martineau fasse l'objet de mise en valeur;
- Que les balises d'aménagement pour le secteur *Vitrine Crémazie et les Avenues* soient révisées en considérant la dynamique d'emplois à l'échelle de Montréal;
- Que des interventions soient proposées pour atténuer les impacts de l'autoroute sur les milieux résidentiels;
- Que des perspectives d'aménagement soient insérées dans le document;
- Que soit clairement affirmé que la requalification ne sera possible qu'avec la venue de grands projets structurants.

Le PPU a également été présenté publiquement le 3 décembre dernier à la TOHU. Étaient entres autres présents, les partenaires du milieu, la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et les élus de l'arrondissement. Tous les intervenants présents ont appuyé l'arrondissement dans ses démarches.

La version finale du PPU sera modifiée pour tenir compte à la fois des commentaires des membres du comité Jacques-Viger que de ceux qui seront formulés dans le cadre de l'assemblée publique de consultation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PPU s'intègre avec l'esprit du plan de développement durable local de l'arrondissement pour les raisons suivantes:

- par la végétalisation d'une partie de l'emprise publique ce qui contribuera non seulement à créer un milieu de vie plus convivial mais qui aura également pour effet de réduire les îlots de chaleur et à capter une partie de la pollution engendrée par la présence de l'autoroute et la circulation automobile sur la rue Jarry Est;
- par l'agrandissement et la construction de trottoirs pour sécuriser et favoriser les déplacements piétons;
- par l'aménagement de placettes publiques qui contribueront à réduire les îlots de chaleur et à encourager les déplacements piétons en créant des milieux de détente et de rencontre;
- par la mise en place de saillies végétalisées dans des rues transversales à la rue Jarry Est qui auront pour effet d'apaiser la circulation, de réduire les îlots de chaleur, de sécuriser les traverses piétonnes et de créer des écrans visuels par rapport à l'autoroute.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Présentation au Comité Jacques-Viger le 30 novembre 2012
Présentation publique à la TOHU le 3 décembre 2012;
Assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement;
Assemblée publique de consultation;
Adoption au comité exécutif de la Ville de Montréal;
Adoption au conseil municipal de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronica MOLLICA)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique
(Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop.: 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR

Alain BEAULIEU
Chef de division - Division de l'urbanisme et
services aux entreprises

Tél : 514 868-3512
Télécop. : 514 868-4706
Date d'endos. : 2013-01-21

Dossier # :1121010020



Dossier # : 1131180001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 842 760 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 93 640 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

De recommander au conseil municipal :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 842 760 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2- de réserver une somme de 93 640 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

3- d'autoriser le virement de crédit afin de verser ces sommes.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-06-06 16:43

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1131180001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 842 760 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 93 640 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, suite à l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il a été proposé de mettre en place un fonds visant essentiellement à permettre le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation des tarifs dans cet arrondissement. Dans cette foulée, une entente est intervenue le 3 décembre 2010 en ce qui concerne les parcomètres sur rue de ce territoire. Elle précise tout particulièrement qu'en ce qui a trait aux parcomètres sur le réseau artériel, de l'avis même des représentants des commerçants, il y aurait davantage de cohérence à ce que les montants soient les mêmes que sur le réseau local, les rues s'entrecroisant, ce qui a entraîné un ajustement de tarifs en conséquence. Par la suite, il a été convenu que les revenus nets supplémentaires générés suite à l'augmentation des tarifs sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds servant notamment à la vitalité économique des sociétés de développement commercial (SDC). C'est dans ce contexte que l'Administration s'est engagée à créer un fonds de dynamisation des rues commerciales (le « Fonds ») en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, notamment regroupés au sein des SDC. Ces dernières peuvent bénéficier du Fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente.

À l'été 2012, la Ville remettait aux SDC les premières contributions provenant des revenus de l'année 2011. La subvention versée à chacune des SDC était la suivante : SDC Avenue du Mont-Royal (132 203 \$), SDC Boulevard Saint-Laurent (121 845 \$), SDC Pignons rue Saint-Denis (56 409 \$).

La Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDE) du Service de la mise en valeur du territoire a été mandatée pour assumer la gestion du Fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées (CE12 0394).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0344 - 22 avril 2013 - Adoption de l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques

CM12 0405 - 14 mai 2012 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » et du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales »

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées

DESCRIPTION

Pour l'année 2013, sur la base des remises de l'année 2012, une somme totale de 936 400 \$ est disponible pour le Fonds de dynamisation des rues commerciales.

Le présent dossier décisionnel a d'une part pour objet l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser une subvention non récurrente aux SDC sur la base des revenus nets de parcomètre perçus sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit de subventions versées en 2013 pour les remises de l'année 2012. La somme destinée aux SDC est de 842 760 \$ et elle concerne le volet I du Fonds, le « Soutien aux SDC »

Considérant la somme totale disponible, il est possible d'appliquer un deuxième volet du Fonds déjà prévu, les « Besoins complémentaires », et ainsi de dédier 93 640 \$ (10 % de l'enveloppe) à la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants du même arrondissement. Ce sommaire décisionnel vise donc d'autre part à réserver cette somme à cet effet.

Le Fonds

La mise en place du Fonds permet de contribuer à la vitalité économique des rues commerciales traditionnelles par l'entremise des SDC et des associations volontaires de commerçants dans le contexte d'une augmentation des tarifs des parcomètres. En amorçant la constitution du Fonds, les organismes peuvent bénéficier directement d'une portion du soutien financier du Fonds sur la base des revenus nets supplémentaires perçus provenant des parcomètres.

Chaque année, une partie de ces revenus générés sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut être versée aux organismes afin d'accroître l'attrait de l'offre et de créer des conditions plus propices aux affaires par des interventions qui favoriseraient un environnement plus compétitif (accessibilité, expérience des clientèles, mise en valeur commerciale, appartenance au milieu, etc.).

Compte tenu des travaux routiers de l'année 2012 sur différents tronçons du réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et de leur impact sur les revenus de parcomètres destinés au Fonds, la priorité est accordée aux volets « Soutien aux SDC » et « Besoins complémentaires ». On escompte un retour à la normale en 2013 en ce qui concerne l'utilisation des parcomètres; des revenus supérieurs pourraient donc être redistribués durant l'année 2014. C'est à ce moment qu'il pourrait être envisageable d'englober l'ensemble des volets du Fonds (volet I : Soutien aux SDC, Volet II : Aménagement du domaine public, volet III : Besoins complémentaires).

Le volet « Soutien aux SDC » permet une série d'interventions qui sont susceptibles de contribuer à la dynamisation commerciale des SDC et peuvent s'appliquer concrètement dans le cadre du Fonds. Il offre notamment la possibilité d'ajouter des ressources professionnelles et techniques se consacrant au développement commercial et à la mise en place de services complémentaires à ceux déjà offerts. Les projets peuvent être de nature variée, par exemple :

1. Communication, promotion, publicité, incluant Internet et les médias sociaux*
2. Démarchage d'investisseurs
3. Embellissement du domaine public (par exemple des fleurs)
4. Diagnostics, études, plans, planification stratégique
5. Événements
6. Investissement immobilier et exploitation d'un commerce contribuant à bonifier l'offre commerciale
7. Mesures de mitigation/cohabitation avec les riverains
8. Pavoisement et décorations
9. Propreté
10. Sécurité (par exemple campagne de prévention)
11. Relève entrepreneuriale**
12. Formation des commerçants, des administrateurs et du personnel des organismes**

* Toute activité de promotion visant le remboursement complet ou partiel du coût de parcomètre ne peut être considérée dans le cadre du présent fonds

** Compte tenu des enjeux liés à la relève et à la formation, la Ville doit s'attendre à ce que des initiatives soient mises de l'avant pour améliorer la situation.

Il est entendu que les sommes injectées par l'entremise du Fonds doivent s'ajouter aux revenus de cotisations obligatoires prévus par chacune des SDC de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et non se substituer à ces derniers.

Le volet « Besoins complémentaires » vise des interventions municipales de soutien aux associations volontaires dans le but de favoriser éventuellement la création de SDC dans les territoires concernés. Les gens d'affaires regroupés au sein de ces associations constituées pourront soumettre des projets pour bénéficier d'un appui municipal.

Règles liées au volet « Soutien aux SDC »

- Accessible aux SDC actives le 1^{er} janvier de chaque année
- Répartition entre les SDC existantes selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par les membres l'année précédente (poids égal à chaque critère) (pour 2012 : Avenue du Mont-Royal (43 %); Saint-Laurent (39 %); Pignons rue Saint-Denis (18 %))
- Contributions du Fonds ne pouvant dépasser la valeur des cotisations obligatoires des membres à leur SDC
- Interventions communes avec d'autres SDC de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- Dépenses administratives maximales de 15 % dédiées au projet (par exemple téléphone et frais de papeterie)
- Contribution remise en un seul versement à la suite des transferts de fonds provenant des revenus nets supplémentaires des parcomètres

Règles liées au volet « Besoins complémentaires »

- Les projets seront évalués par la DUDE et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur la base de leur pertinence, des moyens utilisés pour atteindre les objectifs, de la faisabilité et des retombées recherchées
- Conditions adaptées au contexte de chaque intervention
- Accessible aux associations de commerçants des artères traditionnelles qui sont dûment constituées
- Les projets qui impliquent le versement d'une contribution directe aux associations font l'objet d'un protocole d'entente
- Contribution remise en un seul versement à la suite de l'approbation d'un protocole d'entente

Reddition de compte

Le soutien financier par l'entremise du Fonds doit faire l'objet du dépôt annuel des états financiers et d'un rapport des activités de l'organisme, en identifiant de façon distincte les activités courantes et les interventions réalisées avec le Fonds. Dans ce dernier cas, le rapport doit décrire les objectifs, les résultats atteints, les principales problématiques et les solutions préconisées ainsi que les perspectives futures. Les états financiers des organismes doivent permettre d'identifier de façon distincte les revenus et les dépenses relatifs au Fonds ainsi que la progression du décaissement des projets si ceux-ci ne sont pas complétés dans la même année financière. Les nouvelles subventions sont conditionnelles au respect des exigences précitées pour l'année précédente.

JUSTIFICATION

Le Fonds

Le Fonds permet essentiellement le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation du tarif des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'inscrit dans une perspective municipale plus globale favorisant la formule SDC en consolidant le réseau existant et en stimulant la création de nouvelles SDC. En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la Ville favorisera du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribuera à la vitalité et au rayonnement de Montréal.

Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation urbaine, architecturale et du design sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer la DUDE.

Le Fonds permet d'encourager davantage la concertation et la collaboration au sein des SDC dans le but de réaliser des projets structurants.

Procédure réglementaire pour verser la contribution aux SDC

Vu l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c C19), le conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions pouvant, dans chaque cas, représenter une somme équivalente à la partie des revenus de la société prévus à son budget comme provenant de la cotisation des membres ou une somme n'excédant pas le montant maximum fixé par le règlement.

Le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) délègue les pouvoirs réglementaires prévus à l'article 458.42 de cette loi en vue d'accorder des subventions aux SDC des arrondissements. Depuis 2012, suite à une

modification réglementaire (CM12 0405), le conseil municipal est en mesure de verser des subventions financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales aux organismes concernés.

Chaque année, un règlement accordant une subvention non récurrente aux SDC visées par le Fonds doit être adopté. Dans le cas présent, il s'agit des remises de l'année 2012 pour une somme totale de 842 760 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente du 3 décembre 2010 stipule que l'augmentation des tarifs des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit servir à la dotation du Fonds.

Les sommes sont versées à la Ville de Montréal par la Société en commandite Stationnement de Montréal, organisme responsable de la perception et de la gestion des parcomètres pour la Ville de Montréal. À chaque début d'année, le calcul des sommes à répartir est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets réels de l'année précédente. Le présent dossier vise à autoriser la répartition des sommes recueillies durant l'année 2012.

La constitution du Fonds s'appuie sur les **revenus nets** puisqu'il faut soustraire du total les coûts marginaux associés à la croissance des revenus découlant de la modification des tarifs (par exemple les coûts récurrents reliés notamment à la collecte et au comptage ainsi qu'à l'utilisation de cartes de crédit et des coûts ponctuels engendrés, entre autres, par la programmation des bornes et parcomètres, par la pose de nouvelles étiquettes de tarifs, etc.).

Sur la base de la remise de 2012, le Service des finances a déterminé que la somme totale disponible est de 936 400 \$. En raison de l'application de deux volets, la somme disponible pour le « Soutien aux SDC » est de 842 760 \$. La répartition entre les SDC existantes est effectuée selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par les membres l'année précédente (poids égal à chaque critère). La contribution à verser à chacune des SDC serait la suivante : Société de développement de l'avenue du Mont-Royal (362 387 \$), SDC Boulevard Saint-Laurent (328 676 \$), SDC Pignons rue Saint-Denis (151 697 \$).

La somme disponible pour le volet « Besoins complémentaires » est de 93 640 \$ et elle sera distribuée sur la base des projets soumis au cours de l'année 2013 par les associations volontaires en fonction des conditions adaptées au contexte de chaque intervention et à la suite d'une évaluation. Le versement de ces contributions fera l'objet d'une entente qui sera approuvée par les autorités municipales.

À sa séance du 22 avril dernier, le conseil municipal a adopté l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques (CM13 0344), dont une somme de 936 400 \$ au Service de la mise en valeur du territoire pour le Fonds de dynamisation des rues commerciales.

Le versement des subventions faisant l'objet du présent dossier demeure conditionnel au respect des exigences documentaires pour la reddition de compte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts envisagés sont les suivants :

- pouvoir d'attraction accru par le renforcement concurrentiel des secteurs commerciaux ciblés
- attraction et fidélisation de la clientèle
- contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein des SDC et des associations volontaires

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est envisagée pour le présent dossier. Les organismes seront avisés par la DUDE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Juin-août 2013 Avis de motion et décision du conseil municipal
- Août-septembre 2013 Versement des subventions non récurrentes aux SDC
- Automne 2013 Amorçe de l'application du volet « Besoins complémentaires » auprès des associations volontaires de commerçants

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c C19, art 458.42), le conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions. Des pouvoirs relatifs aux SDC ont fait l'objet d'une délégation aux arrondissements. Afin de pouvoir exercer les compétences par décision des instances centrales (comité exécutif ou conseil municipal), le conseil municipal a adopté à l'assemblée du 14 mai 2012 (CM12 0405) le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (François BERGERON)

Avis favorable avec réserve :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Claude LAURIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

Tél : 872-8512
Télécop.: 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Tél : 514-872-9696
Télécop. : 514-872-7287
Date d'endos. : 2013-03-19

Dossier # :1131180001

CE : 40.004

2013/06/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2013/06/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135179002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « CITÉ jeune, participe! » portant sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais.

IL EST RECOMMANDÉ

de déposer l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « CITÉ jeune, participe! » portant sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais.

Signé par Gregory KUNZ **Le** 2013-06-03 10:25

Signataire :

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1135179002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « CITÉ jeune, participe! » portant sur l'engagement citoyen des jeunes Montréalais.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal responsable de conseiller l'administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans l'élaboration des politiques de la municipalité. Le choix du thème d'un avis peut être fait à la demande du maire ou sur la base de l'initiative des membres du CjM. Ce deuxième cas de figure a mené au choix de l'étude de l'engagement citoyen des jeunes Montréalais et des moyens de le promouvoir et de l'encourager.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0850 - 22 novembre 2010 : Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer » portant sur les communications entre la Ville de Montréal et les jeunes.

DESCRIPTION

À la suite d'une des plus importantes mobilisations étudiantes de l'histoire du Québec, les membres du CjM ont choisi, à l'automne 2012, de se pencher sur le thème de la participation citoyenne des jeunes Montréalais. Cette question a été abordée sommairement dans l'avis « De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer » traitant de la communication entre la Ville et les jeunes et dans l'avis « Montréal, ma ville, mon choix » analysant le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais. En prévision de l'élection municipale de novembre 2013, cette question méritait cependant de s'y attarder davantage. Le CjM a élaboré cet avis en ayant pour objectif de faire le point sur la situation actuelle et de formuler des pistes de solutions adaptées à la réalité de la métropole pour encourager toutes les formes de participation citoyenne des jeunes. Il présente, dans un premier temps, différentes formes de participation citoyenne ainsi que les principales notions qui permettent de mieux comprendre le sujet. Il brosse ensuite un portrait de la participation

politique et électorale des jeunes. La participation démocratique et sociale des jeunes est abordée dans un troisième temps.

Quinze recommandations visant la promotion et le renforcement de l'engagement citoyen des jeunes Montréalais sous toutes ses formes sont soumises. Leur formulation s'appuie sur une vaste recherche documentaire ainsi que sur la rencontre de spécialistes de la participation citoyenne. L'opinion des jeunes a aussi été recueillie à travers un sondage en ligne, dont les résultats sont présentés dans la dernière section de l'avis.

JUSTIFICATION

La participation citoyenne est incontournable au développement de Montréal. Les citoyens aspirent à se prononcer sur les choix significatifs qui touchent leur milieu et à exercer un pouvoir d'influence et d'action dans leur communauté. La Ville se doit d'encourager la participation citoyenne qui contribue à bâtir des collectivités saines, sensibilisées aux enjeux locaux et fières d'appartenir à une même communauté.

Mais de l'intention jusqu'à l'implication effective, le chemin est parfois long. Des compétences sont à acquérir, particulièrement pour les jeunes citoyens, qui peuvent avoir besoin d'accompagnement pour appréhender les structures municipales. Bien que la Ville de Montréal ne soit pas la seule responsable de l'éducation à la citoyenneté, elle a un rôle important à y jouer. Elle peut entre autres, offrir des opportunités, des occasions et des situations d'apprentissage à l'exercice de la citoyenneté. Elle doit être en mesure de faire vivre une expérience de participation positive et réelle qui ne démobilisera pas le citoyen qui a choisi de s'engager.

Par cet avis et ses recommandations, les membres du CjM contribuent à la réflexion et aux actions à poser pour lever certains obstacles à l'engagement citoyen et à donner le goût et les moyens de participer au plus grand nombre possible de jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal. Dans cet avis particulier, les recommandations soumises à l'Administration peuvent avoir un impact certain sur une plus grande participation d'un plus grand nombre de jeunes montréalais dans la sphère municipale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera diffusé et un envoi de l'avis auprès des services municipaux et acteurs impliqués au sein du dossier de la participation citoyenne sera effectué.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi des recommandations par le CjM auprès des services municipaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

Tél : 514 872-4801
Télécop.: 514 868-5810

ENDOSSÉ PAR

Gregory KUNZ
Adjoint à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. : 514 872-3844
Date d'endos. : 2013-06-03

Dossier # :1135179002



Dossier # : 1130273003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

Il est recommandé:

1. de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération les documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal ».

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-05-21 17:07

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130273003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 du gouvernement du Québec avait pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec et d'entamer l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques. Le programme Climat municipalités, issu de ce Plan et géré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'émissions de GES, l'élaboration de plans d'action visant la réduction des émissions de GES ainsi que l'élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques.

L'agglomération de Montréal était admissible au volet 2 du programme qui consiste à mettre à jour les inventaires des émissions de GES et les plans de réduction des émissions de GES de même qu'à élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques. Une demande d'aide financière de 1,9 M\$, couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, à l'exception de Hampstead, a été présentée au MDDEFP par la Direction de l'environnement, suite à l'adoption de la résolution CE10 0278 le 10 mars 2010.

Le 25 novembre 2010, le ministre du MDDEFP, M. Pierre Arcand, confirmait l'octroi d'une aide financière au montant de 1 880 781 \$. Le ministre en a fait l'annonce publique le 14 mars 2011. Cette aide financière est versée à la Ville de Montréal qui agit dans ce dossier pour elle-même et pour les 13 villes reconstituées suivantes de l'agglomération : Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

Nous déposons aujourd'hui les inventaires des émissions de GES corporatives et de la

collectivité de l'agglomération de Montréal conformément au programme Climat municipalités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0457 - 22 décembre 2011 - Approuver le projet de convention d'aide financière entre la Ville et chacune des villes reconstituées participantes mentionnées, dans le cadre du programme Climat municipalités

CG11 0198 - 22 juin 2011 - Approuver un projet de convention d'aide financière entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville relativement au versement d'une aide financière de 1 880 781 \$, dans le cadre du programme Climat municipalités

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

CE10 0278 - 10 mars 2010 - Mandater la Direction de l'environnement et du développement durable pour présenter une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec, pour le territoire de l'agglomération de Montréal, au montant de 1,9 M\$, pour la mise à jour des inventaires des émissions de GES et des plans d'action de réduction ainsi que l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques

CE07 0296 - 7 mars 2007- Publication de l'inventaire des émissions corporatives de GES et du plan d'action corporatif «Pour préserver le climat»

CE05 5020 - 23 novembre 2005 - Fixer l'objectif de réduction des émissions corporatives de gaz à effet de serre de 20 % pour la période 2002-2012

DESCRIPTION

L'inventaire des émissions de GES corporatives comprend le bilan des émissions des services municipaux de l'agglomération pour les années 2006 à 2010. Cet inventaire a été produit par la Direction de l'environnement à partir des données recueillies des services centraux et de chaque administration (arrondissements et villes reconstituées) de l'agglomération de Montréal. Chaque administration locale a été rencontrée afin de leur présenter le portrait de leur consommation et valider leur inventaire.

L'inventaire des émissions de GES de la collectivité, également présenté, comprend les émissions de la collectivité montréalaise pour les années 1990 et 2009.

JUSTIFICATION

La production de ces inventaires fait partie des engagements de la Ville prévus à la convention d'aide financière intervenue avec le MDDEFP dans le cadre du programme Climat municipalités. Ils servent également de base à la préparation et à la présentation des plans de réduction des émissions de GES qui suivront.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses encourues pour la production de ces inventaires sont admissibles à l'aide financière du MDDEFP dans le cadre du programme Climat municipalités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville s'est dotée d'une cible de 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 tel qu'il est prévu dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* et d'un objectif de réduction des émissions corporatives de gaz à effet de serre de 20 % pour la période 2002-2012. La production de ces inventaires constitue la première étape permettant l'élaboration des plans de réduction des émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Suite à leur adoption, les inventaires devront être soumis au MDDEFP, conformément aux engagements de la Ville prévus à la convention d'aide financière intervenue avec celui-ci. Les inventaires sont nécessaires à l'élaboration des plans de réduction que la Ville s'est engagée à produire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des inventaires au prochain conseil municipal.
Adoption d'un plan corporatif de réduction des émissions de GES d'ici l'automne 2013.
Adoption d'un plan de réduction des émissions de GES pour la collectivité montréalaise d'ici l'automne 2013
Adoption d'un plan d'adaptation aux changements climatiques au début de l'année 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina ALLARD
Chef de section

Tél : 514 872-6508
Télécop.: 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH
Chef de division

Tél : 514 280-4368
Télécop. : 514 280-6667
Date d'endos. : 2013-05-17

Dossier # :1130273003



Dossier # : 1134390002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bilans annuels 2012 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Il est recommandé:

1. de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération les documents intitulés «Bilan environnemental Qualité de l'air (RSQA) 2012 et Bilan environnemental Qualité de l'eau (RSMA) 2012»

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-06-06 09:46

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134390002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bilans annuels 2012 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et le réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) publient un rapport dressant le bilan de la situation dans leur domaine respectif.

Cette tâche s'inscrit dans le mandat de surveillance environnementale de chacun des réseaux et les publications visent à informer la population sur l'état de la qualité de l'air et de l'eau dans l'agglomération montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ces rapports sont produits annuellement par la Direction de l'environnement et servent à faire connaître le travail effectué dans le cadre des différents programmes de surveillance de la qualité de l'air et de l'eau. Nous réalisons la caractérisation du milieu, identifions les problématiques et corrigeons à la source ce qui peut l'être dans le but d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau.

JUSTIFICATION

Les objectifs visés par la publication de ces rapports sont de rendre publique l'état de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau dans l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités des deux réseaux, RSQA et RSMA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement et plus particulièrement en permettant la réalisation des objectifs suivants:

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts
- Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis préalablement au dévoilement des deux publications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BOULET
Chimiste

Tél : 514 280-4365
Télécop.: 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Lina ALLARD
C/s développement et projets spéciaux en
environnement

Tél : 514-872-6508
Télécop. : 514 280-6667
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1134390002



Dossier # : 1131165002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence à la suite de l'étude des amendements requis au Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour un comité exécutif public.

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil à la suite de l'étude des amendements requis au *Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires* (RCE 04-008) pour un comité exécutif public.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-05-29 15:26

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131165002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence à la suite de l'étude des amendements requis au Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour un comité exécutif public.

CONTENU

CONTEXTE

À l'assemblée ordinaire du lundi 18 mars 2013, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le conseil municipal confiait par résolution à la Commission de la présidence du conseil le mandat d'étudier les amendements requis au *Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires* (RCE 04-008) afin que celui-ci reflète les nouvelles pratiques du comité exécutif et en assure la pérennité.

Rappelons que la coalition formée d'indépendants et de représentants de tous les partis politiques formant actuellement le comité exécutif siège publiquement via Internet depuis la séance du 5 décembre 2012.

La commission a débuté ses travaux sur le sujet le 9 avril dernier en séance de travail publique et elle a finalisé ses recommandations le 7 mai également en séance publique. Durant ses travaux, la commission a bénéficié de l'expertise et du soutien de Me Yves Saindon, greffier et directeur, et de Me Jean-François Milot, chef de division, Soutien aux instances et réglementation.

La commission a traité ce mandat avec diligence et elle a déposé son rapport au conseil municipal du 27 mai 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0235 - Assemblée du 18 mars 2013 - Motion d'Union Montréal demandant des amendements au Règlement pour un comité exécutif public

DESCRIPTION

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail publiques de la Commission de la présidence du conseil.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-6811
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-05-28

Dossier # :1131165002



Dossier # : 1131165001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence portant sur la conciliation travail-famille pour les élues et élus

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la conciliation travail-famille pour les élues et élus.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-05-29 15:27

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1131165001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence portant sur la conciliation travail-famille pour les élues et élus

CONTENU**CONTEXTE**

À son assemblée du 24 octobre 2012, le conseil municipal a référé à la Commission de la présidence du conseil, pour étude et conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le mandat de proposer en 2013 un plan de conciliation travail-famille pour les élues et élus.

La commission a débuté ses travaux sur le sujet le 19 février dernier en séance de travail. Elle a poursuivi en séance de travail publique les 12 et 26 mars. Le 7 mai, la commission a adopté publiquement ses recommandations. Durant ses travaux, la commission a examiné le statut de l'élue et ses obligations ; la norme BNQ 9700-820/2010 sur la conciliation travail-famille ; les dispositions du *Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039)*, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2). Elle a discuté également de mesures de soutien aux élus, incluant une halte-garderie, et des travaux de l'Union des municipalités du Québec visant à favoriser une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Une quinzaine de personnes, dont plusieurs élues et élus, ont participé aux séances publiques. La commission a déposé son rapport au conseil municipal du 27 mai 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1151 - Assemblée du 17 décembre 2012 - Motion de l'opposition officielle sur la conciliation famille-travail pour les élu(e)s du conseil municipal de Montréal

DESCRIPTION

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail publiques de la Commission de la présidence du conseil.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-6811
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-05-28

Dossier # :1131165001



Dossier # : 1131041009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 mai 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 mai 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-06 13:43

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131041009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 31 mai 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1er au 31 mai 2013** fait état de **50** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793
Télécop.: 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392
Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1131041009



Dossier # : 1130573015

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135035002: Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135035002 : Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-10 12:40

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573015

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135035002: Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE135035002 reçu du comité exécutif le 15 mai 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Motorola Solutions Canada inc., pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 5 juin 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Motorola Solutions Canada inc., pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale

de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-05-21

Dossier # :1130573015

**Dossier # : 1130573017**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822021: Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 - centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822021: Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 - centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-10 12:37

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573017

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822021: Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE134822021 reçu du comité exécutif le 30 mai 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat être accordé à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 5 juin 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/

principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-05-31

Dossier # :1130573017



Dossier # : 1130573020

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131670003: Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131670003: Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-10 12:38

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573020

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131670003: Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE131670003 reçu du comité exécutif le 30 mai 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 5 juin 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de

Construction T.E.Q. Inc.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop.: 514 872-5655

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-05-31

Dossier # :1130573020